

SECOND LIVRE DES MACHABÉES

CHAPITRE I

1. Fratribus, qui sunt per Ægyptum, Judæis, salutem dicunt fratres, qui sunt in Jerosolymis, Judæi, et qui in regione Judææ, et pacem bonam.

2. Beneficiat vobis Deus, et meminerit testamenti sui quod locutus est ad Abraham, et Isaac, et Jacob, servorum suorum fidelium;

3. et det vobis cor omnibus, ut colatis eum, et faciatis ejus voluntatem, corde magno et animo volenti!

4. adaperiat cor vestrum in lege sua, et in præceptis suis, et faciat pacem;

1. Les Juifs qui sont dans Jérusalem et dans le pays de Judée, aux Juifs leurs frères qui sont en Égypte, salut et lieureuse paix.

2. Que Dieu vous comble de biens, et qu'il se souvienne de l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Isaac et Jacob, ses fidèles serviteurs;

3. qu'il vous donne à tous du cœur, afin que vous le serviez, et que vous accomplissiez sa volonté de grand cœur et de plein gré!

4. Qu'il ouvre votre cœur à sa loi et à ses préceptes, et qu'il établisse la paix;

PREMIÈRE PARTIE

Lettres des Juifs de Palestine à leurs coreligionnaires d'Égypte. I, 1 — II, 19.

Sorte d'introduction au livre entier, avec le sujet duquel ces lettres sont en relations intimes. Il n'y a pas le moindre motif de mettre en suspicion, comme on le fait généralement dans le camp protestant, leur authenticité et leur véracité.

§ I. — Première lettre. I, 1-10^a.

1^o Première partie de la lettre. I, 1-6.

CHAP. I. — 1. La salutation. — Les destinataires : *Fratribus*... Doux nom que les Juifs se donnaient entre eux, comme ne formant en Dieu qu'une seule et même famille. Cf. Ex. II, 11; Ps. cxxxii, 1; Act. vii, 26, etc. Les premiers chrétiens l'employèrent à leur tour. Cf. Act. vi, 3; ix, 17, etc. — *Per Ægyptum Judæis*. Il y avait alors en Égypte un nombre considérable de Juifs. Ils résidaient surtout à Alexandrie, à Léontopolis et dans quelques autres villes du Delta (*Att. géogr.*, pl. IV et V). Voyez Josèphe, *Ant.*, XII, 1; XIII, 3, 1-3. — *Salutem dicunt*. Dans le grec : χαίρειν, la formule habituelle en pareil cas. Cf. I Mach. x, 18. — Les auteurs de la lettre : *fratres quod*... Les habitants de la capitale et ceux

de la province. — *Pacem bonam*. La formule hébraïque de salutation.

2-6. Pleux souhaits. — *Beneficiat vobis*... Souhait général, qui est ensuite développé. — *Meminerit testamenti*... Sur l'alliance de Dieu avec Abraham, voyez Gen. XII, 3; xv, 13 et ss.; xvii, 2 et ss.; xviii, 18, etc.; avec Isaac, voyez Gen. xxvi, 2 et ss., 24; avec Jacob, voyez Gen. xxviii, 13 et ss.; xxxv, 9 et ss., etc. Dans les saints Livres, Jéhovah est censé oublier son alliance toutes les fois que les Hébreux l'obligaient à les châtier pour leurs crimes. Il s'en souvenait, au contraire, lorsqu'ils passaient à de meilleurs sentiments et redevenaient fidèles; alors il exécutait les promesses contenues dans cette alliance. Cf. Lev. xxvi, 42-45; Ps. cv, 45; Ez. xvi, 60; Luc. i, 72, etc. — *Servorum... fidelium*. La fidélité est la qualité principale d'un serviteur. Cf. I Cor. iv, 2. Celle des trois grands personnages qui viennent d'être nommés fut remarquable durant toute leur vie, comme on le voit dans la Genèse. Comp. aussi I Mach. II, 52; Hebr. xi, 8 et ss., 20 et 21. — *Det... ut*... (vers. 3). Pour servir Dieu comme il faut, l'homme a besoin d'une grâce toute spéciale. — *Ejus voluntatem*. Le grec emploie un pluriel très expressif : ses volontés; c.-à-d., ses préceptes. — *Corde magno et animo* (grec : « anima »)...

5. qu'il exauce vos prières, qu'il se réconcilie avec vous, et qu'il ne vous abandonne pas au temps mauvais!

6. Et maintenant nous sommes ici, priant pour vous.

7. Sous le règne de Démétrius, l'an cent soixante-neuf, nous Juifs, nous vous avons écrit dans la tribulation et l'acceablement qui nous sont survenus pendant ces années, depuis que Jason s'est retiré de la terre sainte et du royaume.

8. Ils ont brûlé la porte du temple, et ils ont répandu le sang innocent; et nous avons prié le Seigneur, et nous avons été exaucés; nous avons offert le sacrifice et la fleur de farine, nous avons allumé les lampes et exposé les pains.

9. Célébrez donc maintenant la fête des tabernacles au mois de casleu.

5. exaudiat orationes vestras, et reconcilietur vobis, nec vos deserat in tempore malo!

6. Et nunc hic sumus orantes pro vobis.

7. Regnante Demetrio, anno centesimo sexagesimo nono, nos Judei scripsimus vobis in tribulatione, et impetu, qui supervenit nobis in istis annis, ex quo recessit Jason a sancta terra et a regno.

8. Portam succenderunt, et effuderunt sanguinem innocentem; et oravimus ad Dominum, et exauditi sumus, et obtulimus sacrificium et similaginem, et accendimus lucernas, et proposuimus panes.

9. Et nunc frequentate dies scenopægiæ mensis casleu.

Très belle expression. C.-à-d., avec un courage indomptable, quoi qu'il en coûte, et une bonne volonté à toute épreuve. — *Adaperiat cor...* (vers. 4). Locution figurée. — *Dieu vous donne un cœur docile*, qui comprend et qui pratique toute sa loi! — *Faciat pacem*: la paix dans leurs rapports avec Dieu, base de tout bien et de tout bonheur. — *Reconcilietur...* (vers. 5). Dieu se réconcilie avec les hommes lorsqu'il leur pardonne leurs péchés et leur rend ses faveurs. Expression délicate, que notre auteur emploie de temps à autre. Cf. v, 20; vii, 33; viii, 29, etc. Voyez aussi Rom. v, 10; II Cor. v, 18-20; Col. i, 20-21. etc. — *In tempore malo*: au temps de l'infortune. Transition à l'idée qui va suivre. — *Et nunc...* (vers. 6). Les Juifs de Jérusalem et de Judée donnent à leurs frères d'Égypte la douce assurance qu'ils prient constamment pour eux (*sumus orantes*: construction qui exprime la durée).

2° Deuxième partie de la lettre. I, 7-10.

7-8. Résumé d'une lettre antérieure, adressée aux Juifs d'Égypte par ceux de Palestine. — *Regnante Demetrio*. Démétrius II Nicator, qui régna une première fois en Syrie de 146-138 avant J.-C.; puis une seconde fois, après que les Parthes lui eurent rendu la liberté, de 130-125 avant J.-C. Voyez I Mach. xi, 19; xiv, 1-3. — *Anno...* L'année 169 de l'ère des Séleucides, qui va d'octobre 144 à octobre 143 avant J.-C. — *Scripsimus vobis*. Une première lettre avait donc été écrite à cette époque par les Juifs de Judée à leurs coreligionnaires d'Égypte. C'est à tort que quelques interprètes rapportent la date qui précède à la présente lettre. Voyez le vers. 10^a et la note. S'ils disaient vrai, ce n'est point le parfait qui serait employé dans le grec, mais l'aoriste (ἐγράψαμεν au lieu de γεγραφήκαμεν). — *In tribulatione...*: durant la persécution d'Antiochus Épiphane, ainsi qu'il ressort clairement du contexte. — *Impetu*. Dans le grec: la cime, ou la pointe. C.-à-d., au plus fort de notre affliction. — *Ex quo...* Jason. Le grec ajoute:

Et ceux qui étaient avec lui (ses partisans). Il sera longuement question de ce triste personnage au chap. iv, 7-26. C'est à lui que se rattache réellement le début de la persécution. — *Recessit*. Le grec ἀπέστη marque une sorte d'apostasie. — *A sancta... et a...* La terre sainte, c'est la Palestine (cf. Zach. ii, 19); le royaume par antonomase, c'est la théocratie, l'Église juive. C'est ici le seul endroit de l'Ancien Testament où cette seconde expression reçoive ce sens spécial. — Le vers. 8^a raconte deux des exploits sacrilèges et cruels qui furent alors commis, non pas directement par Jason, mais par ses amis, les Syriens. Premier fait: *portam...* Dans le grec: τὴν πύλωνα. Ce mot est probablement collectif et désigne les portes du temple en général. Voyez viii, 32, et I Mach. iv, 38, où nous apprenons qu'elles furent vraiment brûlées. — Second fait: *effuderunt...* Cf. iv, 34-36; v, 6; vi, 10, 18-31; vii, 1, etc. — *Et oravimus...* Durant cette terrible persécution, les Juifs demeurés fidèles avaient invoqué le nom du Seigneur, qui les avait exaucés et délivrés. — *Obtulimus..., accendimus...* Ces détails se rapportent à la purification du temple par Judas Machabée et à la reprise du culte, qui avait été interrompu pendant plusieurs années. Cf. x, 1-7; I Mach. iv, 36 et ss. — *Sacrificium et similaginem*. Ces mots représentent les sacrifices sanglants et non sanglants. — *Lucernas*: les lampes du chandelier à sept branches. Cf. I Mach. iv, 49-50, et les notes. — *Panes*: les pains de proposition. Voyez la note de I Mach. iv, 51^a.

9-10. Invitation à célébrer la fête de la Dédicace. — *Frequentate*. Grec: ἀγγετς, célébrez. — *Dies scenopægiæ*. L'écriture sacrée nous dira plus loin (x, 6) que cette solennité de la dédicace ou de la purification du temple fut célébrée à la manière de la fête des Tabernacles (ou de la Scéhopégie, d'après son nom grec). C'est pour ce motif qu'elle est appelée ici: fête des Tabernacles du mois de « casleu ». Ces mots la distinguent

10. Anno centesimo octogesimo octavo. Populus qui est Jerosolymis, et in Judæa, senatusque et Judas, Aristobolo, magistro Ptolemæi regis, qui est de genere christorum sacerdotum, et his, qui in Ægypto sunt, Judæis, salutem et sanitatem.

11. De magnis periculis a Deo liberati, magnifice gratias agimus ipsi, utpote qui adversus talem regem dimicavimus.

12. Ipse enim ebullire fecit de Perside eos qui pugnaverunt contra nos et sanctam civitatem.

10. L'an cent quatre-vingt-huit. Le peuple qui est à Jérusalem et dans la Judée, le sénat et Judas, à Aristobole, maître du roi Ptolémée, de la race des prêtres sacrés, et aux Juifs qui sont en Égypte, salut et santé.

11. Délivrés par Dieu de grands périls, nous lui rendons de magnifiques actions de grâces, pour avoir pu combattre contre un tel roi.

12. Car c'est lui qui a fait sortir de Perse ceux qui ont combattu contre nous et la ville sainte.

de la solennité proprement dite des Tabernacles, qui avait lieu au mois de *tišri*; c.-à-d., en septembre-octobre. — *Casteu*. Le neuvième mois de l'année juive (seconde partie de novembre et commencement de décembre). C'est le 25 de ce mois qu'on avait purifié le temple. Cf. x, 5, et I Mach. iv, 52. On avait alors résolu de fêter d'une manière très solennelle l'anniversaire de cette cérémonie, et c'est précisément cet anniversaire que les Juifs de Palestine engageaient leurs coreligionnaires d'Égypte à célébrer. — *Anno...* L'an, 183 de l'ère des Séleucides (d'octobre 125 à octobre 124 avant J.-C.). C'est à cette première lettre et non à la suivante que se rapporte cette date, comme l'admettaient déjà Bellarmin, Séralius et Ménochius. Ce fait est démontré par les quatre lettres insérées au chap. xi; la date y est régulièrement placée à la fin et non au commencement de chaque épître. Cf. xi, 21, 33 et 38.

§ II. — Deuxième lettre. I, 10^b — II, 19.

Elle est beaucoup plus longue et plus importante que la première. Après la salutation accoutumée, I, 10^b, elle traite des quatre faits suivants : 1^o la mort d'un roi de Syrie nommé Antiochus I, 11-17; 2^o la découverte du feu sacré par Néhémie, I, 18-36; 3^o la manière dont Jérémie avait caché le tabernacle, l'arche et l'autel des parfums, après la prise de Jérusalem, II, 1-12; 4^o la fondation d'une bibliothèque sacrée par Néhémie et par Judas, II, 13-16. Vient ensuite la conclusion, II, 17-19.

1^o Introduction. I, 10^b.

10^b. Salutation analogue à celle de la première lettre. Comp. le vers. 1. — *Populus*, au lieu de « frères », que nous lisons plus haut. — *Senatus*. Dans le grec : *γερονσία*. Voyez I Mach. xii, 6, et le commentaire. Ce sénat sera encore mentionné iv, 44, et xi, 27. — *Et Judas*. Judas Machabée, suivant la plupart des interprètes (contre autres, le savant Bellarmin) et d'après le sentiment qui nous paraît le plus probable. Voyez la note qui suit l'explication du vers. 17. L'identification de ce personnage dépend en grande partie de l'opinion qu'on adopte au sujet du roi Antiochus dont la présente lettre raconte la mort. — *Aristobolo* (grec : Ἀριστοβόλος). Les mots *magistro Ptolemæi*... indiquent qu'il s'agit du philosophe péripatéticien Aristobule,

Juif de naissance, qui vivait à la cour de Ptolémée V, roi d'Égypte (204-180 avant J.-C.), dont il fut le favori et le conseiller très influent (le « maître », comme il est dit ici dans un sens large). Il dédia à Ptolémée VI Philométor (180-146) son explication allégorique du Pentateuque, citée par plusieurs Pères (Clément d'Alexandrie, *Strom.*, I; Origène, *Contra Cels.*, iv, 6, 4; Eusèbe, *Hist. eccl.*, vii, 33, etc.), dans laquelle il s'efforça de mettre les saints Livres d'accord avec la philosophie d'Aristote. La mention de son nom prouve que la lettre n'a pas été composée plus tard que la fin du règne de Ptolémée VI (146 avant J.-C.). — Le titre de « prêtres-oints » (*christorum sacerdotum*) n'étant donné, chez les Juifs, qu'aux pontifes suprêmes, qui seuls recevaient l'onction sainte (cf. Lev. iv, 3, 16), il suit de là qu'Aristobule appartenait à la famille d'Aaron. Il était donc l'un des principaux représentants du judaïsme en Égypte, et c'est pour ce motif que la lettre lui est directement adressée. — *Salutem et sanitatem*. Dans le grec : *χαίρειν καὶ ὑγιαίνειν*.

2^o Récit de la mort du roi Antiochus, grand ennemi des Juifs. I, 11-17.

11-12. Action de grâces à Dieu, qui avait délivré son peuple d'un grand danger. — Il y a beaucoup d'emphase dans les mots *magnis periculis*, placés en avant de la phrase. Ils marquent une situation particulièrement périlleuse pour les Juifs de Judée. — *Magnifice*. D'après le grec : grandement (*μεγάλως*). — *Utpote qui...* Au lieu du prétérit *dimicavimus*, le grec emploie le participe présent (*παράτασόμενοι*), qui exprime un fait se prolongeant, durant encore. A la lettre : En tant que rangés en bataille; c.-à-d., prêts à lutter avantageusement dans l'avenir contre notre puissant adversaire, comme nous l'avons fait dans le passé. — *Adversus talem...* Simplex, dans le texte primitif : Contre le roi. D'après la suite, Antiochus, roi de Syrie. — *Ipsè* (Dieu lui-même; le pronom est très accentué). Le motif de l'action de grâces va être déterminé d'une manière plus complète. — *Ebullire fecit*. Locution dramatique. Dans le grec : *ἐξερράσει*, il a rejeté honteusement. A la lettre, bouillir à la façon de l'eau; puis, rejeter l'écumé et les autres objets flottants. Voyez Neb. xiii, 28, dans les Septante. — *De Perside*. D'après le grec : (Il a

13. Car lorsqu'il était en Perse en qualité de chef, avec une immense armée, il périt dans le temple de Nanée, trompé par les conseils des prêtres de Nanée.

14. En effet, Antiochus vint en ce lieu avec ses amis, comme pour habiter avec elle et pour recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot.

15. Et les prêtres de Nanée lui ayant montré cet argent, et lui-même étant entré avec un petit nombre *des* sommes dans l'intérieur du temple, ils fermèrent le temple après qu'Antiochus y eut pénétré;

16. ensuite, ouvrant une porte secrète du temple et jetant des pierres, ils frappèrent le chef et ceux qui étaient avec lui, et ils les coupèrent en morceaux; puis, leur ayant tranché la tête, ils les jetèrent dehors.

13. Nam cum in Perside esset dux ipse, et cum ipso immensus exercitus, cecidit in templo Naneæ, consilio deceptus sacerdotum Naneæ.

14. Etenim cum ea habitaturus venit ad locum Antiochus, et amici ejus, et ut acciperet pecunias multas dotis nomine.

15. Cumque proposuissent eas sacerdotas Naneæ, et ipse cum paucis ingressus esset intra ambitum fani, clausurunt templum cum intrasset Antiochus:

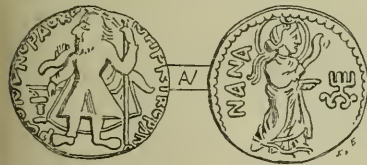
16. apertoque occulto aditu templi, mittentes lapides, percusserunt ducem et eos qui cum eo erant, et dividerunt membratim, et, capitibus amputatis, foras projecerunt.

rejeté) dans la Perse. En effet, les versets suivants vont raconter que le roi en question fut expulsé par Dieu chez les Perses. — *Eos qui contra nos et...* Grec: Ceux qui étaient rangés en bataille contre la cité sainte.

13-16. Mort ignominieuse d'Antiochus. — Les mots *in Perside* ne sont pas répétés dans le grec. — *Dux*. Grec: ἡγεμὼν. Ce titre désigne le roi de Syrie, en tant qu'il était le général en chef de ses troupes. — *Immensus exercitus*. Le grec dit, d'une manière encore plus énergique: Une armée qui paraissait irrésistible. — *Cecidit*. Le grec emploie le pluriel κατακόπησεν. Littéralement: ils furent coupés en morceaux. Métaphore évidemment hyperbolique, pour dire que les Syriens furent réduits à l'impuissance par la mort de leur roi. — *In templo Naneæ*. Les mots Ναναίας (quelques manuscrits ont la variante Ἀναναίας) et « Naneæ » sont la transcription grecque et latine du nom de la grande déesse Anahid ou

Plutarque, *Artax.*, 27, Nanée aurait été servie par des prêtresses, auxquelles il était interdit de se marier. Ce passage montre qu'elle avait aussi ses prêtres. — *Etenim...* (vers. 14). Description de la ruse en question. — *Cum ea habitaturus*. C.-à-d., pour l'épouser. Prêtre inventé par Antiochus, dans le but de s'emparer plus facilement des trésors que contenait le temple de Nanée: *ut acciperet... dotis nomine*. Cet incident est admirablement confirmé par ce que raconte Sénèque, *Suasor.*, 1, de la conduite d'Antoine à Athènes. « Cum Antonius vellet se Liberum patrem dici, et hoc nomen statuis suis subscribi juberet, habitu quoque et comitatu Liberum imitaretur, occurrerunt venienti ei Athenienses et Διόνυσον salutaverunt... Dixerunt despondere ipsos in matrimonium Minervam suam, et rogaverunt ut duceret. Ac Antonius ait ducturum, sed dotis nomine imperare se illis mille talenta. » Le temple de Nanée était immensément riche, comme presque tous les sanctuaires païens. —

Proposuissent eas... (vers. 15). Les prêtres exposèrent, probablement au pied de la statue de la déesse, la somme d'argent convenue. — *Intra ambitum*. Le mot τέμενος (*fani*) représente ici l'enclos sacré qui entourait le temple. — *Clausurunt...* Le roi avait donc pénétré avec sa suite jusqu'au sanctuaire même, à l'endroit où l'on avait exposé les trésors. Après l'y avoir introduit, les prêtres fermèrent la porte, pour l'empêcher de s'échapper. — *Occulto aditu*. Les temples païens possédaient pour la plupart une entrée secrète. Cf. Dan. xiv, 20. Au lieu de *templi*, le grec a ici τοῦ φανώματος: (l'entrée secrète) du plafond; c.-à-d., l'ouverture pratiquée dans le toit du temple. Ce détail explique comment les prêtres purent si aisément écraser le roi et ses compagnons sous une grêle de pierres jetées d'en haut. En de telles circonstances, Antiochus et ses Syriens étaient absolument sans défense. — Les mots *et eos qui... erant* ne se lisent pas actuellement dans le texte grec; mais



La déesse Nanée. (D'après une monnaie.)

Anahits, que Strabon, xi, 532, signale comme le « numen patrium » des Perses, et qui était également honorée par les Mèdes, les Arméniens et les habitants de l'Asie Mineure. Elle était probablement identique à l'Anat assyrienne. On a trouvé des monnaies grecques qui la représentent. — *Consilio deceptus...* Dans le grec: Les prêtres de Nanée ayant eu recours à une ruse (παρολογοισμῶν: au propre, une proposition fautive; au dérivé, une ruse, un stratagème). Au dire de

17. Per omnia benedictus Deus, qui tradidit impiis!

18. Facturi igitur, quinta et vigesima die mensis casleu, purificationem tem-

17. Que Dieu soit béni en toutes choses, lui qui a livré les impiés!

18. Devant donc célébrer, le vingt-cinquième jour du mois de casleu, la

Ils ont dû s'y trouver autrefois, puisque la suite du récit suppose que plusieurs têtes furent coupées. — *Dixerunt membratim*. A la lettre dans le grec : Ils firent membres. Sur cette expression, voyez Dan. II, 5^b, et la note. — *Foras proferunt*. Grec : Ils jetèrent (les têtes) à ceux qui étaient dehors.

17. Répétition de l'action de grâces. — *Qui tradidit*. C.-à-d. : qui a livré à la mort. — *Impios*. Grec : Ceux qui avaient agi avec impiété (Antiochus et ses ministres). — Pour ne pas interrompre le commentaire de cette narration, nous avons retardé jusqu'ici l'examen de la difficulté très sérieuse qu'elle occasionne. On ne peut guère ne pas admettre, avec la plupart des exégètes contemporains, qu'il ne s'agisse, dans ce passage, de la mort d'Antiochus Épiphanes. En effet, 1^o Judas est mentionné comme l'auteur principal de la lettre (cf. vers. 15^b), et il est encore parlé de lui plus loin (cf. II, 14) comme d'un personnage très célèbre et très connu à l'époque où elle fut écrite; or ce Judas ne paraît pas pouvoir différer de Judas Machabée, le héros principal du livre. 2^o Tout ce qui est dit du roi en question convient parfaitement à Antiochus Épiphanes et ne semble convenir qu'à lui seul : Il détestait les Juifs et était détesté d'eux, il avait attaqué Jérusalem et le temple, et le parti orthodoxe de la nation s'était soulevé contre lui les armes à la main, il mourut en Perse après avoir essayé de piller un sanctuaire païen, et sa mort fut une délivrance pour les Juifs. 3^o La fête de la purification du temple, fixée au 25 casleu, paraît devoir se confondre avec l'anniversaire de la solennité célébrée pour la première fois par Judas Machabée, après ses premières victoires sur les Syriens. Cf. vers. 9, 18; II, 16, I Mach. IV, 36 et ss. Mais, si c'est vraiment Antiochus Épiphanes qui est désigné dans les vers. 11-17, il est très difficile de concilier ce récit de sa mort avec ceux que nous lisons, d'une part, au chap. IX de ce livre, de l'autre, I Mach. VI, 1 et ss. Dans le camp protestant et rationaliste, on prétend même que la conciliation est absolument impossible, et on s'appuie sur ce fait pour nier l'authenticité et la véracité de la lettre. Les interprètes catholiques ont proposé trois solutions principales de la difficulté. 1^o L'Antiochus du récit n'est pas Antiochus Épiphanes, mais Antiochus VII Sédécès, qui régna en Syrie de 139 à 130 avant J.-C. (Raban-Maur, Rupert de Deutz, Serarius, Cornelius à Lap., Patrizi, etc.). 2^o Ce n'est ni Épiphanes, ni Sédécès, mais Antiochus III le Grand, père d'Antiochus Épiphanes (Nicolas de Lyre, Denys le Chartreux, etc.). 3^o La lettre parle en réalité d'Antiochus Épiphanes. Ce dernier sentiment nous paraît seul acceptable, pour les trois raisons qui ont été rapidement indiquées plus haut. De plus, les anciens historiens ne disent nulle part

qu'Antiochus Sédécès tenta de piller un temple; il fut même, d'après Josèphe, surnommé le Pieux à cause de son zèle envers les dieux. Quant à sa mort, elle est racontée de différentes manières (il aurait péri dans une bataille contre les Parthes; ou bien, vaincu par eux, il se serait tué de sa propre main; ou encore, il aurait été assassiné par son frère Démétrius); mais il est certain qu'elle n'eut aucune analogie avec la narration contenue dans cette lettre. Surtout, on ne peut pas le mentionner ici sans faire un véritable anachronisme, puisque la lettre fut écrite avant qu'il mourût sur le trône. Voyez I, 10^b, et le commentaire. Le second sentiment, dont M. Vigouroux s'est fait l'habile champion (voyez les *Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 158-169 de la 2^e édit.), est beaucoup plus vraisemblable en apparence, puisqu'il est certain qu'Antiochus III fut tué misérablement en essayant de piller un temple (cf. Strabon, XVI, 1, 18; Justin, XXXII, 2, 1; Diod. de Sicile, XXVIII, 3). Ce détail cadre fort bien avec la lettre, tandis qu'en réalité Antiochus Épiphanes mourut de maladie, quelque temps après son échec devant le temple de Persépolis (cf. I Mach. VI, 8 et ss.; II Mach. IX, 2 et ss.). Néanmoins ce double fait n'enlève pas l'impression produite par l'ensemble de l'épître, impression d'après laquelle le roi en question ne peut être qu'un persécuteur des Juifs, tel que le fut Antiochus IV, et non un prince qui leur fut dévoué comme Antiochus le Grand. Dans ce cas, il est vrai, la difficulté n'est que reculée, car il faut expliquer la contradiction manifeste qui existe entre le présent passage, ainsi compris, et les deux narrations parallèles. On le fait de la manière suivante. La lettre fut écrite peu de temps après qu'on eut reçu en Judée la nouvelle de la mort d'Antiochus Épiphanes; mais cette nouvelle, vraie en elle-même, était accompagnée de bruits inexactes, qu'on admit, ne pouvant les contrôler, jusqu'à ce qu'un récit plus exact et plus complet (celui de I Mach. VI, 1 et ss., et de II Mach. IX, 1 et ss.) fût parvenu à Jérusalem. Les auteurs de la lettre rapportent donc les faits tels qu'ils les connaissaient eux-mêmes d'après ces rumeurs populaires, qui avaient associé la mort d'Épiphanes au pillage d'un temple; l'auteur du livre revient plus loin sur cet épisode, pour le raconter tout au long, et rectifier ce qu'il y avait en d'inexact dans les premières nouvelles. Cette explication, déjà admise par Emmanuel Sa et reproduite de nos jours par d'excellents exégètes catholiques (entre autres M. Kaulen et le P. Cornely), nous semble tout concilier pour le mieux, et donner une excellente solution de la difficulté principale. Elle est, au fond, une application nouvelle du mot de saint Jérôme, *in Jer. XXVIII, 10* : « Multa in Scripturis sanctis dicuntur juxta opinionem illius temporis quo gesta

purification du temple, nous avons jugé nécessaire de vous en avertir, afin que vous célébriez vous aussi la fête des tabernacles, et la fête du feu qui fut donné lorsque Néhémie, après avoir rebâti le temple et l'autel, offrit les sacrifices.

19. Car lorsque nos pères furent

pli, *necessarium duximus significare vobis, ut et vos quoque agatis diem scenopægiæ, et diem ignis qui datus est quando Nehemias, ædificato templo et altari, obtulit sacrificia.*

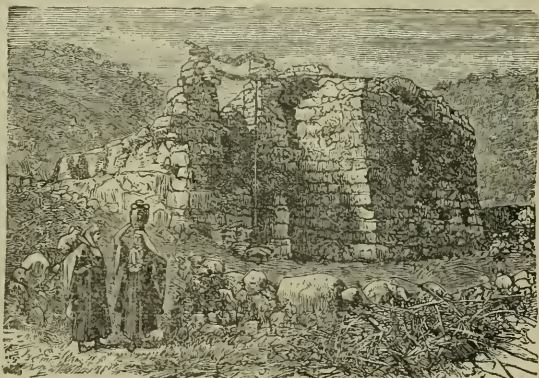
19. Nam cum in Persidem ducerentur

referuntur, et non juxta quod rei veritas continebat. » La véracité des écrivains et l'inspiration du livre demeurent donc complètement sauves.

3° Invitation à célébrer un saint anniversaire. I, 18.

18. La fête de la purification du temple ou de l'invention du feu sacré. — *Facturi igitur...* Transition au point qui forme en réalité l'occasion et le but principal de la lettre, quoiqu'on n'y touche qu'en passant, à deux reprises (cf. n. 16). — *Quinta et... casieu.* Voyez la note du vers. 9, et I Mach. iv, 52. — *Purificationem templi.* Voyez le vers. 36 et le commentaire. — *Ut et vos...* Les Juifs de Palestine souhaïtaient ardemment que leurs frères d'Égypte n'oublissent pas le temple de Jérusalem. — Sur le sens de *scenopægiæ*, voyez les notes du vers. 9. Le substantif *diem* a été omis par deux fois dans le texte grec, où on lit à la lettre : Pour que vous célébriez de la scénopægie et du feu. Cette construction étrange suppose que les mots *τὴν ἡμέραν* ont disparu par la faute des copistes. — *Ignis* : le feu sacré, qui, le jour de la dédicace du temple de Salomon, était tombé du ciel et avait consumé les victimes.

Cf. II Par. vii, 1. Ce feu, entretenu ensuite par les prêtres, conformément à la prescription de Lev. vi, 12, d'après laquelle le brasier de l'autel devait être entretenu sans interruption, ne s'éteint jamais jusqu'à la destruction du temple par les Chaldéens, et, même alors, Dieu daigna le conserver miraculeusement. Les Juifs avaient institué, en souvenir de cette préservation, une fête annuelle, qu'ils avaient fixée au 25 casieu, jour où Judas Machabée fit solenniser aussi plus tard l'anniversaire de la purification du temple. — Les mots *qui datus est* manquent dans le grec ; mais l'expression équivalente a dû probablement exister dans le



Puits de Néhémie. (D'après une photographie.)

texte et disparaître ensuite. — *Quando Nehemias...* La suite de la lettre va fournir de longs détails sur la manière prodigieuse dont le feu sacré fut rendu au second temple. — *Ædificato templo.* Dans le grec : *ὁ οἰκοδομήσας* ; (Néhémie) qui avait bâti le temple et l'autel. « Bâti » dans le sens large, car c'est Zorobabel qui avait reconstruit le temple après la fin de

la captivité, longtemps avant l'époque de Néhémie. Cf. Esdr. iii, 6 et ss. ; v, 2 ; vi, 14, 15 ; Agg. i, 2 et ss. ; ii, 3 et ss. ; Zach. iv, 9. L'expression signifie donc simplement que Néhémie avait contribué d'une façon quelconque à la réparation de l'édifice sacré. Comp. I Mach. i, 35 ; iv, 60, etc., où ce même verbe reçoit une signification semblable.

4° La merveilleuse préservation du feu sacré. I, 19-26.

Pour donner plus de force à leur invitation, les auteurs de la lettre racontent à leurs frères d'Égypte comment Dieu lui-même avait manifesté son amour pour le temple de Jérusalem, en faisant un grand miracle pour conserver et pour lui rendre le feu sacré. Les rationalistes prétendent que ce récit entier est fabuleux. Mais tout miracle est légendaire à leurs yeux ; leur assertion est donc aussi vaine ici qu'aux passages similaires. Si ce fait n'est pas mentionné ailleurs dans l'Ancien Testament, cela prouve simplement que les Juifs avaient, en dehors des saints Livres, des traditions orales qu'ils jugeaient très dignes de foi.

19. Les prêtres cachent le feu sacré au moment de l'exil. — *In Persidem.* Dans le grec : *εἰς τὴν Περσικήν* (scil. *γῶρην*). C'est en Chaldée que les Juifs avaient été déportés ; mais, après que les rois persans se furent emparés de l'empire chaldéen, l'usage s'établit peu à peu de donner le nom de Perse aux régions situées par delà l'Euphrate. — *Qui tunc... erant.* D'après le

patres nostri, sacerdotes, qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem de altari occulte absconderunt in valle, ubi erat puteus altus et siccus, et in eo contutati sunt eum, ita ut omnibus ignotus esset locus.

20. Cum autem præterissent anni multi, et placuit Deo ut mitteretur Nehemias a rege Persidis, nepotes sacerdotum illorum, qui absconderant, misit ad requirendum ignem; et sicut narraverunt nobis, non invenerunt ignem, sed aquam crassam.

21. Et jussit eos haurire, et afferre sibi; et sacrificia quæ imposita erant jussit sacerdos Nehemias aspergi ipsa aqua, et ligna, et quæ erant superposita.

22. Utque hoc factum est, et tempus affuit quo sol refusit, qui prius erat in nubilo, accensus est ignis magnus, ita ut omnes mirarentur.

23. Orationem autem faciebant omnes sacerdotes, dum consummaretur sacrificium, Jonatha inchoante, ceteris autem respondentibus.

24. Et Nehemiæ erat oratio hunc ha-

emmenés en Perse, ceux d'entre les prêtres qui craignaient Dieu prirent le feu qui était sur l'autel, le cachèrent secrètement dans une vallée, où il y avait un puits profond et sec, et ils l'y préservèrent, de sorte que ce lieu est demeuré inconnu à tous.

20. Or après que beaucoup d'années se furent écoulées, et qu'il plut à Dieu de faire envoyer Néhémie par le roi de Perse, il envoya les petits-fils de ces prêtres qui avaient caché le feu, pour le chercher; et comme ils nous l'ont raconté, ils ne trouvèrent pas le feu, mais une eau épaisse.

21. Il leur ordonna de puiser et de lui en apporter; et le prêtre Néhémie ordonna d'arroser avec cette eau les sacrifices qui avaient été apportés, le bois et ce qu'on avait mis dessus.

22. Lorsque cela eut été fait, et que le temps arriva où le soleil, qui était auparavant caché dans un nuage, se mit à luire, il s'alluma un grand feu, de sorte que tous furent dans l'admiration.

23. Cependant tous les prêtres étaient en prière, tandis que le sacrifice était consumé, Jonathas commençant, et les autres répondant.

24. Et Néhémie pria en ces termes:

grez : Les prêtres zélés pour le culte. — *Altari* : l'autel des holocaustes, et non celui des parfums. — *In valle*. Si la tradition relative à l'emplacement actuel du puits dit de Néhémie est exacte, la vallée en question était située au confluent de celles du Cédron et de Ben-Hinnom (*Att. géogr.*, pl. xiv et xv). — *Ubi erat... siccus*. D'après le grec : Dans la cavité d'une fontaine qui avait un endroit sec; ou, si l'on adopte la leçon ἀνύδρου (au génitif, au lieu de l'accusatif ἀνύδρον de quelques manuscrits) : Dans la cavité d'une fontaine qui avait (alors) la propriété d'être sans eau. — *In eo contutati...* C.-à-d., comme on lit dans le grec : Où ils (le) mirent en sûreté. — *Ita ut omnibus...* Ces prêtres ne communiquèrent leur secret qu'à leurs enfants, et ceux-ci le transmirent aussi à leurs descendants. Comp. le vers. 20.

20-22. Après l'exil, Néhémie fait rechercher le feu sacré; les prêtres le retrouvent. — *Anni multi*. Depuis la prise de Jérusalem (588 avant J.-C.) jusqu'à l'arrivée de Néhémie en Palestine (en 445), il s'était écoulé cent quarante-trois ans. — *Placuit Deo*. L'envoi de Néhémie à Jérusalem par le roi de Perse avait été une grande grâce pour les Juifs, à cause des heureuses réformes qu'il réussit à accomplir. — *A rege Persidis*. Artaxerxès I^{er} Longuemain, fils de Xerxès. Voyez Néh. II, 1 et ss. — *Narraverunt nobis*. Les auteurs de la lettre parlent comme ne faisant qu'une seule personne morale avec ceux de

leurs ancêtres qui étaient contemporains de Néhémie. — *Aquam crassam*. C.-à-d., un liquide épais. D'après Joseph fils de Gorion, I, 21, 1 : de l'eau semblable à une huile épaisse ou à du miel. — *Jussit... haurire* (vers. 21). Dans le grec : ἀποθήσαντες, ayant plongé. Étant descendus dans le puits et dans l'eau. — *Sacrificia... imposita*. Variante dans le grec : Et lorsque eurent été apportées les choses des sacrifices; c.-à-d., comme l'indiquent les mots suivants, le bois et les membres des victimes. — *Jussit sacerdos...* D'après le grec : Néhémie ordonna aux prêtres. Rien ne prouve, en effet, que Néhémie ait appartenu à la race sacerdotale; les rabbins le rattachent à la famille de David, ou du moins à la tribu de Juda. — *Utque hoc...* (vers. 22). Comment ce liquide gras prit feu miraculeusement au soleil.

23-29. Prière adressée au Seigneur par les prêtres à cette occasion. — *Orationem autem...* La Vulgate abrégée. Nous lisons dans le grec : Les prêtres faisaient une prière, pendant que le sacrifice brûlait, les prêtres et tous (les assistants). — *Jonatha*. D'après quelques auteurs, le grand prêtre de ce nom mentionné au livre de Néhémie, XII, 11 et 12. L'identification est loin d'être certaine, car il semble que ce grand prêtre a vécu environ cinquante ans après Néhémie. — *Ceteris respondentibus*. Jonathas disait à haute voix quelques mots de sa prière, et l'assistance les répétait après lui. — *Et Nehemias*

Seigneur Dieu, créateur de toutes choses, terrible et fort, juste et miséricordieux, qui êtes seul un bon roi,

25. seul excellent, seul juste, tout-puissant et éternel, qui délivrez Israël de tout mal, qui avez choisi nos pères et les avez sanctifiés,

26. recevez le sacrifice pour tout votre peuple d'Israël, gardez votre héritage et sanctifiez-le.

27. Rassemblez ceux des nôtres qui sont dispersés, délivrez ceux qui sont esclaves des Gentils, et regardez ceux qui sont méprisés et détestés, afin que les nations sachent que vous êtes notre Dieu.

28. Affligez ceux qui nous oppriment et qui nous outragent avec orgueil;

29. établissez votre peuple dans votre lieu saint, selon que Moïse l'a dit.

30. Cependant les prêtres chantaient des hymnes, jusqu'à ce que le sacrifice fût consumé.

31. Et après que le sacrifice eut été

bens modum : Domine, Deus omnium creator, terribilis et fortis, justus et misericors, qui solus es bonus rex,

25. solus præstans, solus justus, et omnipotens, et æternus, qui liberas Israel de omni malo, qui fecisti patres electos, et sanctificasti eos,

26. accipe sacrificium pro universo populo tuo Israel; et custodi partem tuam, et sanctifica.

27. Congrega dispersionem nostram, libera eos qui serviunt gentibus, et contemptos et abominatos respice, ut sciant gentes quia tu es Deus noster.

28. Afflige opprimentes nos, et contumeliam facientes in superbia;

29. constitue populum tuum in loco sancto tuo, sicut dixit Moyses.

30. Sacerdotes autem psallebant hymnos, usquequo consumptum esset sacrificium.

31. Cum autem consumptum esset sa-

(vers. 24). Le grec rattache à bon droit ces deux mots à la liane qui précède, de la manière suivante : (Jonathas) commençant, et les autres reprenant, ainsi que Néhémie. C'est donc par Jonathas que la prière qui va être citée fut réellement composée. Elle est fort belle dans sa simplicité, et très bien appropriée aux circonstances. C'est l'unique modèle qui nous ait été conservé d'une prière ayant accompagné un sacrifice. Elle commence par une longue énumération des attributs divins, accumulés d'une manière solennelle. Cf. Dan. III, 52 et ss. Dieu y est d'abord loué comme créateur tout-puissant, mais juste et miséricordieux; puis comme roi unique, éternel et absolu du monde (vers. 25^a et 25^b). — *Solus præstans* est une bonne traduction des mots ὁ μόνος, χορηγός. Chez les Grecs, le substantif χορηγός désignait, en premier lieu, celui qui se chargeait des frais nécessaires pour faire exécuter une pièce de théâtre, et, dans un sens dérivé, tout donateur en général, quel que fût l'objet donné. Ce nom convient donc excellemment à Dieu, qui nous fournit tout ce dont nous avons besoin. — *Qui liberat...* (vers. 25^b). Les suppliants signalent la conduite aimable de ce Dieu créateur et roi envers sa nation privilégiée. Cf. Ps. XXXIII, 17, etc. — *Patres electos* : les patriarches spécialement choisis pour être la souche d'Israël. — *Accipe...* (vers. 26). Ici commence la prière proprement dite. Elle conjure Dieu d'agréer pour tout son peuple (l'adjectif *universo* est très accentué) le sacrifice qui se consommait alors sur l'autel. — *Partem tuam* : le peuple juif, qui appartenait en propre à Jéhovah comme son héritage. Cf. Dent. XXXII, 9, etc. — *Congrega...* (vers. 27). Jonathas demande à Dieu de rassembler les nombreux membres de la nation sainte qui étaient alors dispersés à travers le monde.

— *Dispersionem* (grec : διασπορά, mot devenu célèbre dans l'histoire juive de cette époque et des siècles suivants). L'abstrait pour le concret. Voyez Joan. VII, 37; Jac. I, 1; I Petr. I, 1, dans le texte grec. Un certain nombre de ces dispersés jouissaient de leur liberté entière, mais d'autres étaient esclaves des païens; on fait une supplication particulière pour ces derniers : *eos qui serviunt...* — *Contemptos et abominatos*. Expressions très fortes, pour décrire l'état dans lequel se trouvaient beaucoup de ces malheureux esclaves. — *Ut sciant...* Pensée qui revient très souvent dans les saints Livres. En délivrant les Juifs du pouvoir des païens, Dieu prouvera à ces derniers sa toute-puissance infinie. — *Afflige opprimentes...* (vers. 28) : en vertu de la loi du talon. — *Contumeliam... in superbia*. Description très exacte de la conduite extérieure et des sentiments intérieurs des Gentils à l'égard d'Israël. — *Constitu...* (vers. 29). Résumé de toutes les demandes qui précèdent. La Vulgate a supprimé une belle métaphore : *Plante (καταφυτεύσον) ton peuple*. Les Juifs sont comparés à un arbre planté dans un terrain fertile (*in loco sancto* : la Palestine). — *Sicut dixit...* En effet, cette dernière demande est empruntée, à part une légère modification, au premier cantique de Moïse. Cf. Ex. xv, 17.

30-36. Le prodige, parfaitement attesté, attire au temple de grands présents de la part du roi de Perse. — *Psallebant hymnos*. Le grec emploie l'article : les hymnes; c.-à-d., les psaumes qu'on avait coutume de chanter durant les sacrifices. Les mots *usquequo... sacrificium* sont omis dans le texte primitif. — *Cum autem... ex residua...* (vers. 31). Le texte grec est difficile; il a été probablement corrompu. La Vulgate donne un sens excellent. — *Jussit...* Le but que se pro-

crificium, ex residua aqua Nehemias jus- sit lapides majores perfundi.

32. Quod ut factum est, ex eis flamma accensa est; sed ex lumine quod refulsit ab altari consumpta est.

33. Ut vero manifestata est res, renun- tiatum est regi Persarum quod in loco in quo ignem absconderant hi qui trans- lati fuerant sacerdotes, aqua apparuit, de qua Nehemias, et qui cum eo erant, purificaverunt sacrificia.

34. Considerans autem rex, et rem diligenter examinans, fecit ei templum, ut probaret quod factum erat.

35. Et cum probasset, sacerdotibus donavit multa bona, et alia atque alia munera, et accipiens manu sua, tribue- bat eis.

36. Appellavit autem Nehemias hunc locum Nephthar, quod interpretatur Purificatio; vocatur autem apud plures Nephi.

consumé, Néhémie ordonna que l'on répandit ce qui restait de l'eau sur de grandes pierres.

32. Dès qu'on l'eut fait, il s'y alluma une flamme; mais elle fut consumée par la lumière qui brilla de l'autel.

33. Lorsque la chose fut connue, on rapporta au roi de Perse qu'au lieu où les prêtres qui avaient été déportés avaient caché le feu, on avait trouvé une eau dont Néhémie et ceux qui étaient avec lui avaient purifié les sacrifices.

34. Le roi, après avoir considéré la chose et l'avoir soigneusement exami- née, bâtit là un temple, pour certifier ce qui était arrivé.

35. Et, l'ayant vérifié, il donna aux prêtres de grands biens et des présents de divers genres, qu'il leur distribuait de sa propre main.

36. Néhémie appela ce lieu Nephthar, c'est-à-dire, Purification; mais il est nommé par plusieurs Néphi.

posait Néhémie en donnant ce nouvel ordre était moins d'utiliser le reste de la substance apportée de la citerne, que de montrer, d'une manière encore plus frappante, qu'elle contenait vraiment le feu sacré. — *Lapides majores*: de grosses pierres qui se trouvaient là. — *Ex eis flamma...* (vers. 32). Le miracle se renouvela aussitôt; mais, cette fois, c'est la flamme de l'autel qui mit le feu au liquide placé sur les pierres: *sed ex lumine...* Grâce à cet autre prodige, on vit bien que la substance en question n'était pas une bulle minérale, qui avait pris feu aux rayons du soleil. Comp. le vers. 22. Voyez, III Reg. XVIII, 34 et ss., un miracle analogue. — *Ut vero...* (vers. 33). Le bruit de ce fait éclatant parvint jusqu'au roi de Perse; ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'il avait des officiers qui commandaient en son nom à Jérusalem. — *Qui translati...*: les prêtres autrefois déportés en Chaldée. Cf. vers. 19^a. — *Nehemias et qui...* Le grec emploie la locution toute classique *ὁ περὶ τὸν Νεμίου*. Elle est familière à notre auteur. Cf. I, 16, 25, 33; XI, 6; XII, 11, 14, 15, 36; XIII, 1, 23; XIV, 18, etc. — *Purificaverunt...* Expression importante dans le récit. Comp. le vers. 36. On purifiait d'ordinaire les membres des victimes au moyen d'une lustration. Dans le cas présent, ce rite avait été suppléé par le feu sacré. — *Considerans... et... examinans* (vers. 34). Le grec dit simplement: Le roi ayant clos (le lieu où s'était passé le prodige). La Vulgate a donné un sens inexact au verbe *περιεργάζα*; elle a ensuite paraphrasé. — *Fecit ei templum*. Simplement dans le grec: Il le fit saint. C.-à-d. qu'il fit de l'enclos un lieu sacré. — *Ut probaret...*: pour attester la vérité du fait. Cette phrase est omise dans le

grec. Il en est de même de la suivante: *et cum probasset* (vers. 35). — *Sacerdotibus...*, *tribuebat eis*. La Vulgate paraphrase tel encore. Le grec dit: Et pour ceux-ci (les prêtres) le roi prenait beaucoup de présents et (les leur) donnait. « Les imparfaits montrent que le monarque manifesta à différentes reprises sa bienveillance de cette manière. » — *Appellavit... hunc locum* (vers. 36). Plutôt, d'après le grec: Néhémie appela cela (τὸ τοῦτο); c.-à-d., la substance liquide trouvée dans le puits. — *Nephthar*. On a vainement essayé de rattacher ce nom à une racine hébraïque ou sémitique; par exemple, au verbe hébreu *sâtar*, sourdre à la manière d'une fontaine (*nîstâr* désignerait alors l'écoulement de l'eau épaisse). Il est d'origine persane, ou du moins aryenne. *Νεφθάρ* correspond vraisemblablement au substantif zend *naptar*, qui représente l'eau pure et purifiante. — *Interpretatur purificatio*. De là l'un des noms donnés à la fête anniversaire. Comp. le vers. 18^a. — *Apud plures Nephi*. Corruption populaire du nom primitif. Le grec ordinaire a *Νεφθαί*; quelques manuscrits, *Νεφθαί*; d'autres, *Νεφθά*, etc.

5^e Ce qu'avait fait Jérémie pour préserver le feu sacré, le tabernacle et d'autres objets employés au service du culte. II, 1-12.

Ce récit est destiné, comme le précédent, à relever l'importance du temple de Jérusalem, et à montrer qu'il était l'unique sanctuaire légitime d'Israël. On l'a également traité de légendaire. Les « critiques » allèguent, comme preuve de leur assertion, le silence gardé par Jérémie, sur les faits ici racontés, dans le livre de ses prophéties; mais chacun sait qu'un simple « argumentum e silentio » ne prouve rien. Les au-

CHAPITRE II

1. On trouve dans les écrits du prophète Jérémie, qu'il ordonna à ceux qui émigraient de prendre le feu, comme il a été dit, et comme il le commanda aux émigrés.

2. Et il leur donna la loi, pour les empêcher d'oublier les préceptes du Seigneur, et de tomber dans l'égarement d'esprit en voyant les idoles d'or et d'argent, et leurs ornements;

3. et, disant encore d'autres choses semblables, il les exhortait à ne pas éloigner leur cœur de la loi.

4. Il était aussi marqué dans le même écrit comment le prophète ordonna, d'après une réponse qu'il avait reçue de Dieu, qu'on emportât avec lui le tabernacle et l'arche, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne sur laquelle Moïse était monté et avait vu l'héritage de Dieu.

1. Invenitur autem in descriptionibus Jeremiæ prophetæ, quod jussit eos ignem accipere qui transmigrabant, ut significatum est, et ut mandavit transmigratis.

2. Et dedit illis legem ne obliviscerentur præcepta Domini, et ut non exerrarent mentibus videntes simulacra aurea et argentea, et ornamenta eorum;

3. et alia hujusmodi dicens, hortabatur ne legem amoverent a corde suo.

4. Erat autem in ipsa scriptura, quomodo tabernaculum et arcam jussit propheta, divino responso ad se facto, comitari secum, usquequo exiit in montem in quo Moyses ascendit, et vidit Dei hereditatem.

teurs de la lettre attestent formellement que ce qu'ils racontent était écrit en propres termes dans un document qu'ils avaient sous les yeux. Voyez les vers. 1, 4, 9 et 13. Le commentateur donnera la réponse à d'autres objections.

CHAP. II. — 1-3. Ordres de Jérémie au sujet du feu sacré et de la fidélité à la loi divine. — *In descriptionibus*. Grec : ἐν ταῖς ἀπογραφαῖς. Expression qui désigne des documents publics, officiels. Au lieu de *invenitur*... *Jeremiæ*, le grec emploie une autre construction. Littéralement : Jérémie le prophète est trouvé dans les documents, qu'il ordonna... C. à d. : On trouve dans les documents anciens, que Jérémie ordonna... Le texte n'attribue donc pas à Jérémie les écrits en question, qui n'étaient nullement inspirés ou canoniques. — *Ignem* : le feu sacré dont il vient d'être longuement parlé. Les auteurs de la lettre se proposent de confirmer par la conduite de Jérémie leur récit relatif au recouvrement miraculeux de ce feu. — *Qui transmigrabant* : les Juifs déportés par les Chaldéens. — *Ut significatum est*. Voyez 1, 19. — *Dedit... legem ne...* (vers. 2). Ces mots semblent dire que Jérémie donna à ces malheureux, avant leur départ, un exemplaire du Pentateuque, pour les empêcher d'oublier la loi sainte. — *Videntes*... La lettre de Jérémie rattachée au livre de Baruch a précisément pour objet de mettre les Juifs exilés en garde contre l'idolâtrie des Chaldéens. Cf. Bar. vi, 1 et ss. Mais elle ne raconte pas le fait qui suit; ce n'est donc point sur elle que porte l'allusion. — *Ornamenta eorum*. Les idoles babyloniennes étaient cou-

vertes de vêtements et d'ornements somptueux. Cf. Bar. vi, 6, 12, 22, 57. Jérémie craignait que l'éclat du culte païen ne produisit une impression fâcheuse sur les déportés. — *Hortabatur*. Imparfait qui marque la sainte ardeur avec laquelle Jérémie réitérait son exhortation.

4-5. Comment Jérémie avait caché le tabernacle, l'arche et l'autel des parfums après la ruine de Jérusalem. — *Erat... in scriptura*. Ce dernier mot représente le document qui a été mentionné plus haut. Cf. vers. 1^a. La phrase revient à dire : Il y avait dans cet écrit. L'imparfait se rapporte au moment où les auteurs de la lettre consultaient l'écrit en question. De même aux vers. 9^a et 13^a. — *Tabernaculum* : l'ancien tabernacle dressé par Moïse. Après la construction du temple de Salomon, on l'avait conservé à Jérusalem comme une précieuse relique. Cf. III Reg. viii, 4; II Par. v, 5. — *Arcam*. L'arche d'alliance, transportée dans le temple à la même époque. Cf. III Reg. viii, 3-6. — *Divino responso*... : en vertu d'une révélation spéciale. Le substantif grec χρηματισμός désigne, en effet, un divin oracle. — *Comitari secum*. Évidemment Jérémie n'ordonna pas au tabernacle et à l'arche de se mettre à sa suite d'une manière miraculeuse. Le verbe συνακολουθεῖν n'exige nullement cette interprétation ridicule, que lui donnent certains rationalistes; d'ailleurs, la suite de la narration suppose clairement que Jérémie avait avec lui des compagnons, et ce sont eux qui avaient porté les divers objets à la suite du prophète. Quant aux objections qu'on a essayé de tirer de l'histoire de ces temps (Jérémie était

5. Et veniens ibi Jeremias, invenit locum speluncæ, et tabernaculum, et arcam, et altare incensi intulit illuc; et ostium obstruxit.

6. Et accesserunt quidam simul, qui sequebantur, ut nota-ent sibi locum et non potuerunt invenire.

7. Ut autem cognovit Jeremias, cum invenisset illos dixit: Quod ignotus erit locus, donec congreget Deus congregationem populi, et propitius fiat;

8. et tunc Dominus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini, et nubes erit, sicut et Moysi manifestabatur, et sicut cum Salomon petiit ut locus sanctificaretur magno Deo, manifestabat hæc.

5. Étant arrivé là, Jérémie trouva une caverne, et il y porta le tabernacle, l'arche et l'autel de l'encensement; puis il obstrua l'entrée.

6. Or quelques-uns de ceux qui l'avaient suivi s'approchèrent ensemble, pour remarquer ce lieu, et ils ne purent le trouver.

7. Lorsque Jérémie l'apprit, les blâmant, il dit que ce lieu demeurerait inconnu, jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé et qu'il lui eût fait miséricorde;

8. et qu'alors le Seigneur montrerait ces choses, et que la majesté du Seigneur apparaîtrait, et qu'il y aurait une nuée, comme elle avait apparu à Moïse, et comme elle fut manifestée lorsque Salomon demanda que le temple fût sanctifié par le grand Dieu.

alors prisonnier, nous dit-on, et le temple avait été incendié), elles ne sont point sérieuses pour quiconque lit attentivement et sans parti pris les prophéties de l'homme de Dieu. Jérémie fut délivré de prison et traité avec beaucoup de respect par les Chaldéens, qui lui laissèrent une grande liberté (cf. Jer. xxxix, 11 et ss.); en outre, un mois s'écoula entre la prise de Jérusalem et la destruction du temple (cf. Jer. xxxix, 2, et lxx, 12-13). Naturellement, « cette affaire se fit dans le dernier secret, et sans que personne en fût informé, sinon un petit nombre de prêtres. » Calmet, *h. l.* — *Montem in quo...* Le mont Nébo, du sommet duquel Dieu avait fait contempler à Moïse une partie de la terre sainte. Cf. Deut. xxxiv, 1-4 (*Atl. géogr.*, pl. vii). C'est la Palestine qui reçoit ici le nom de *Det hereditatem* (cf. Gen. xii, 7; xiii, 15, etc.). — *Locum speluncæ* (vers. 5). Grec: οἶκον ἀντροῦ. A la lettre: une maison en forme de caverne. La Vulgate donne bien le sens. — *Altare incensi*: l'autel d'or, placé dans le sanctuaire, et sur lequel on brûlait chaque jour les parfums sacrés. Le narrateur complète, en le mentionnant ici, l'énumération faite au vers. 4^a. Cet autel est sans doute aussi celui qui datait du temps de Moïse. Cf. Ex. xxx, 1-10 (*Atlas archéol.*, pl. civ, fig. 2). — *Ostium obstruxit*: probablement avec des rochers, de manière à rendre la caverne invisible.

6-8. Jérémie prêche à ceux qui l'avaient accompagné sur le Nébo que ces objets sacrés devaient demeurer cachés pendant un certain temps. — *Quidam... qui...* C.-à-d., quelques-uns des prêtres que Jérémie avait eumencés avec lui. — *Ut nota-ent*: par des signes extérieurs, comme l'indique l'expression employée dans le grec. Ces signes devaient servir à reconnaître plus tard l'emplacement exact de la grotte, lorsqu'on viendrait reprendre le trésor caché. — *Non potuerunt...* Le récit paraît supposer un fait surnaturel. — *Ut autem...* (vers. 7). Jérémie re-

procha à ses compagnons leur curiosité et leur montra qu'elle était inutile, puisqu'il entra dans le plan divin que le lieu de la caverne demeura pendant longtemps inconnu. — *Donec congreget...* Cette expression désigne, comme d'ordinaire, la fin de la captivité de Babylone; mais elle est générale par elle-même, et les commentateurs ont cherché à la préciser, pour savoir au juste à quelle époque Dieu devait manifester à son peuple l'endroit où avait été placé le précieux dépôt. Trois opinions se sont formées sur ce point. 1^o Les interprètes juifs et les anciens commentateurs chrétiens pensent que la prophétie contenue dans les vers. 7 et 8 ne devait s'accomplir qu'aux jours du Messie. 2^o Cornelius à Lap. et d'autres placent sa réalisation seulement à la fin du monde. 3^o D'autres exégètes supposent que le tabernacle, l'arche et l'autel furent retrouvés et remis en place aussitôt après l'exil, de même que le feu sacré fut alors rendu aux Juifs. Cette dernière opinion n'est guère soutenable. En effet, les rabbins affirment positivement que l'arche était absente du second temple, et l'historien Josèphe ne la mentionne point parmi les dépositions sacrées dont s'emparèrent les Romains après la prise de Jérusalem par Titus. La prophétie est mystérieuse, et l'on manque de données suffisantes pour expliquer le temps et le mode de son accomplissement. — *Et tunc* (adverbe fortement accentué, vers. 8); au temps marqué par la Providence. — *Apparebit majestas...*: la présence divine, manifestée par une nuée lumineuse (*et nubes...*). — *Sicut et Moysi...*: d'abord au moment de sa consécration (cf. Ex. xl, 34 et s.), puis d'une manière habituelle (cf. Num. ix, 15 et s.; xiv, 10). — *Sicut cum...* Salomon avait joui du même privilège, lorsqu'il dédia solennellement le temple. Cf. III Reg. viii, 10 et s.; II Par. vi, 41, et vii, 1 et s. — *Petit...* Cette prière célèbre se lit II Par. vi, 4 et ss. — Les mots *magno Deo* sont omis dans le grec, qui, à leur place, emploie l'adverbe

9. Car il faisait éclater sa sagesse d'une manière magnifique, et, comme un homme rempli de sagesse, il offrit le sacrifice de la dédicace et de la consommation du temple.

10. De même que Moïse pria le Seigneur, et que le feu descendit du ciel et consuma l'holocauste; de même Salomon pria aussi, et le feu descendit du ciel et consuma l'holocauste.

11. Et Moïse dit : Parce que la victime qui était offerte pour le péché n'a pas été mangée, elle a été consommée.

12. Et semblablement Salomon célébra pendant huit jours la dédicace.

13. Ces mêmes choses se trouvaient aussi dans les écrits et dans les mémoires de Néhémie, et la manière dont il forma une bibliothèque et rassembla

9. Magnifice etenim sapientiam tractabat; et ut sapientiam habens, obtulit sacrificium dedicationis et consummationis templi.

10. Sicut et Moyses orabat ad Dominum, et descendit ignis de cælo, et consumpsit holocaustum; sic et Salomon oravit, et descendit ignis de cælo, et consumpsit holocaustum.

11. Et dixit Moyses : Eo quod non sit comestum quod erat pro peccato, consumptum est.

12. Similiter et Salomon octo diebus celebravit dedicationem.

13. Inferebantur autem in descriptionibus et commentariis Nehemiæ hæc eadem, et ut construens bibliothecam congregavit de regionibus libros, et pro-

μεγάλως, transporté par la Vulgate au début du vers. 9 (*magnifice*). — *Manifestabat hæc*. Dans le grec, cette proposition commence une nouvelle phrase et à nouveau verset. Elle se rapporte à la « scriptura » des vers. 1 et 4, et continue d'en exposer le contenu.

9-12. Autres faits relatifs au feu sacré et racontés dans le document. — *Etenim... tractabat*. Cette phrase aussi est omise dans le texte primitif. D'après la Vulgate, elle concerne la sagesse de Salomon. Sur cette sagesse extraordinaire, effet d'un don spécial de Jéhovah, voyez III Reg. III, 4 et ss., 12; IV, 29 et ss.; Eccl. XLVII, 14 et ss. Ce grand roi était, pour les Hébreux, « l'idéal de la sagesse humaine. » — *Obtulit sacrificium... Voyez I^{er} Reg. VIII, 5, 62-63; II Par. V, 6; VII, 4 et ss. — Dixit et Moyses... (vers. 10)*. Sur les deux prières et les deux miracles auxquels la lettre fait ici allusion, voyez Lev. IX, 23 et s., et II Par. VII, 1. — *Dixit Moyses... (vers. 11)*. Cette fois, l'allusion porte sur Lev. X, 16 et ss., c.-à-d. sur une grave négligence d'Éléazar et d'Ithamar, fils d'Aaron, concernant les chairs des sacrifices, qu'ils avaient omis de consommer; mais la parole même de Moïse n'est pas citée dans le Pentateuque. — *Quod... pro peccato*: le sacrifice pour le péché. Locution technique, qui désigne, dans le rituel mosaïque, toute une catégorie d'offrandes sacrées. Cf. Lev. V, 1 et ss. — *Salomon octo...* (vers. 12). Voyez II Par. VII, 8-9.

6° Autres documents anciens attestant ces mêmes faits. II, 13-15.

13. Zèle de Néhémie pour la préservation des Livres saints. — *Inferebantur*. Grec : ἐξήγοῦντο, on racontait. Sur l'emploi de l'imparfait, voyez la note du vers. 4^o. — *In descriptionibus*. Comme au vers. 1^o. Ici, le grec porte ἀναγραφῶν, au lieu de ἀπογραφῶν; mais le sens est le même. — *Commentariis*. Dans le grec : ὑπομνηματισμοῖς. Ce mot explique le précédent, et ensemble ils font allusion à des compo-

sitions de Néhémie, distinctes du livre canonique qui porte son nom et perdues depuis longtemps. — *Hæc eadem* : les faits que racontent les vers. 1-12. — *Construens*. Grec : καταβάλλομενος, fondant. — *Bibliothecam*. Bibliothèque toute sacrée, comme l'indique l'énumération qui suit. — *De regionibus* (faute de copiste, pour « regibus ») *libros...* Grec : les livres des rois et ceux des prophètes. — *Et David*. Dans le grec : καὶ τὰ τοῦ Δαυιδ. C.-à-d., les livres de David. — *Et epistolas... et de...* Grec : Et les lettres des rois qui concernaient les dons (les présents faits au temple). — Ce passage est très important pour l'histoire du canon des saintes Écritures. Par livres des rois, il faut certainement entendre les quatre écrits qui portent ce nom dans le Septante et la Vulgate (d'après la Bible hébraïque, les deux livres de Samuel et les deux des Rois); probablement aussi, Josué, les Juges et Ruth, les Paralipomènes. Les livres des prophètes comprenaient au moins les œuvres d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel et des petits prophètes (en exceptant tout au plus Malachie). Le nom de « livres de David » représente d'abord les Psaumes, et peut-être même tous les hagiographes, comme dans saint Luc, XXIV, 44. Quant aux lettres des rois, ce sont sans doute les édits promulgués par Cyrus, Darius et Artaxerxès au sujet des dons à faire au temple de Jérusalem, et il est naturel de supposer que les livres d'Esdras et de Néhémie sont ainsi désignés, attendu que les édits en question sont cités à travers ces livres. Cf. Esdr. I, 7-11; VI, 8-9; VII, 15, 19-22; Neh. II, 8, etc. « C'est là ce qu'on a appelé le second canon des Juifs. » La première collection des Livres saints est généralement attribuée à Esdras. « Le troisième canon se forma peu à peu et comprit tous les autres livres de l'Ancien Testament hébreu, ceux qui forment la troisième partie de la Bible hébraïque, connus sous le nom vague d'« écrits », *Ketûbim* en hébreu, hagiographes en grec. La première mention de ce troisième canon,

phetarum, et David, et epistolas regum, et de douariis.

14. Similiter autem et Judas ea quæ deciderant per bellum, quod nobis acciderat, congregavit omnia, et sunt apud nos.

15. Si ergo desideratis hæc, mittite qui perferant vobis.

16. Acturi itaque purificationem, scripsimus vobis; bene ergo facietis, si egeritis hos dies.

17. Deus autem, qui liberavit populum suum, et reddidit hereditatem omnibus, et regnum, et sacerdotium, et sanctificationem,

18. sicut promisit in lege, speramus quod cito nostri mierebitur, et congregabit de sub cælo in locum sanctum.

19. Eripuit enim nos de magnis periculis, et locum purgavit.

de divers pays les livres des prophètes et ceux de David, et les lettres des rois, et ce qui concernait les dons.

14. Semblablement, Judas a aussi recueilli tout ce qui s'était perdu pendant la guerre qui nous est survenue, et ces écrits sont chez nous.

15. Si donc vous les désirez, envoyez-nous des personnes qui vous les porteront.

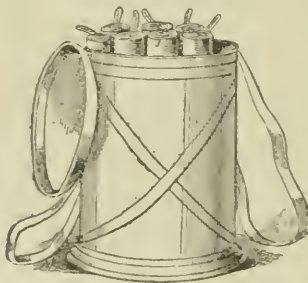
16. Ainsi donc, sur le point de célébrer la purification, nous vous avons écrit, et vous ferez bien de célébrer ces jours.

17. Quant à Dieu, qui a délivré son peuple, qui a rendu à tous l'héritage et le royaume, le sacerdoce et le sanctuaire,

18. selon qu'il l'avait promis dans la loi, nous espérons qu'il aura bientôt pitié de nous, et qu'il nous rassemblera dans le lieu saint, de tous les pays qui sont sous le ciel.

19. Car il nous a délivrés de grands périls, et il a purifié le lieu.

ou plutôt de cette troisième partie du canon, se trouve dans le prologue de l'Écclésiastique, dans lequel l'auteur énumère, outre la loi et les prophètes, « les autres livres des pères » (τὰ ἄλλα πατρία βιβλία) et « le reste des livres » (τὰ λοιπὰ τῶν βιβλίων), sans nous faire d'ailleurs



Rouleaux de parchemin réunis dans une boîte.

connaître expressément quels ils étaient. » *Man. bibl.*, t. 1, n. 27, 5^e. Il est étonnant, à première vue, que le Pentateuque ait été omis dans cette liste; mais le vers. 2 suppose son existence.

14-15. Activité déployée par Judas dans le même sens. — *Similiter* : comme l'avait fait antérieurement N hémlé. — *Judas, Judas Machabée*, d'après l'opinion que nous avons adoptée plus haut. Voyez 1, 10^b, et les notes. — *Ea quæ deciderant* est une bonne traduction du grec διαπεπωκότα. Ce mot désigne des livres saints non pas entièrement perdus, mais simplement égarés par suite des malheurs des temps. — *Per*

bellum quod... La guerre occasionnée par la résistance aux volontés d'Antiochus Épiphane. Cette expression serait difficile à expliquer dans l'hypothèse où il ne serait pas tel question de Judas Machabée. — *Si... desideratis...* (vers. 15). Dans le grec : Si vous en avez besoin. Les Juifs de Palestine offrent aimablement à leurs frères d'Égypte de partager avec eux leurs richesses sacrées.

7^e Conclusion de la lettre. II, 16-19.

16. Les Juifs d'Égypte sont invités de nouveau à célébrer la fête de la Purification. — *Purificationem*. Voyez 1, 18, 35, et les notes.

17-19. Sentiment de confiance en Dieu, basé sur ses bienfaits précédents. — *Deus... qui liberavit...* Les auteurs de la lettre mentionnent, en terminant, les grands privilèges accordés par Dieu à leur nation, spécialement à leur époque.

— *Populum suum*. Dans le grec, avec beaucoup d'emphase : Tout son peuple. — *Hereditatem* : la terre sainte. Voyez la note du vers. 4^b. — *Regnum*. Dans le sens large : l'autonomie de la nation. — *Sacerdotium* : la liberté religieuse dans toute son étendue. — *Sanctificationem* : la prérogative d'être un peuple saint, consacré à Dieu. Dans ce passage on entend certainement un écho du livre de l'Exode, xix, 6, où il est parlé de la dignité royale et sacerdotale d'Israël en temps qu'il était le peuple de Jéhovah. — *Sicut promisit...* (vers. 18). Voyez Lev. xxvi, 3 et ss.; Deut. iv, 29-31; xx, 3-10; xxviii, 1 et ss. — *Speramus quod...* Les bontés précédentes du Seigneur faisaient espérer aux Juifs qu'il ne les abandonnerait pas dans le présent. — *Congregabit de sub cælo*. Beaucoup de leurs coreligionnaires subsalaient encore les douleurs de l'exil. Cf. 1, 27 et 29. Le grec dit plus clairement : Il rassemblera de toute (région) sous le ciel :

20. En ce qui concerne Judas Machabée et ses frères, la purification du grand temple et la dédicace de l'autel,

21. comme aussi les combats qui ont été livrés sous Antiochus l'Illustre et sous son fils Eupator,

22. et les apparitions qu'ont reçues du ciel ceux qui ont combattu vaillamment pour les Juifs, de sorte que, malgré leur petit nombre, ils se sont rendus maîtres de tout le pays, ont mis en fuite une multitude barbare,

23. ont recouvert le temple le plus célèbre qui soit dans tout l'univers, ont délivré la ville et rétabli les lois qui

20. De Juda vero Machabæo, et fratribus ejus, et de templi magni purificatione, et de aræ dedicatione;

21. seu et de præliis, quæ pertinent ad Antiochum Nobilem, et filium ejus Eupatorem;

22. et de illuminationibus quæ de cælo factæ sunt ad eos qui pro Judæis fortiter fecerunt, ita ut universam regionem, cum pauci essent, vindicarent, et barbaram multitudinem fugarent,

23. et famosissimum in tote orbe templum recuperarent, et civitatem liberarent, et leges, quæ abolitæ erant,

c.-à-d., de toutes les directions. — *In locum sanctum*. La Judée, et, mieux encore, Jérusalem et le temple. Cette délivrance nouvelle, décrite en termes si solennels, que les Juifs attendaient alors avec une vive impatience, était sans doute à leurs yeux celle que devait opérer le Messie. — *Eripuit enim...* (vers. 19). La lettre se termine, comme elle avait commencé, par la mention du grand péril auquel la Judée et Jérusalem avaient échappé naguère. Cf. I, 11.

DEUXIÈME PARTIE

Abrégé des cinq livres écrits par Jason de Cyrène sur l'histoire des Machabées.
II, 20 — XV, 40.

SECTION I. — HISTOIRE DE LA JUDÉE PENDANT LA DERNIÈRE ANNÉE DE SÉLEUCUS PHILOPATOR ET SOUS LE RÈGNE D'ANTIOCHUS ÉPIPHANE.
II, 20 — X, 9.

§ I. — *Préface de l'abrégé.* II, 20-33.

Dans ce petit prologue, il nous fait connaître successivement : le sujet qu'il se propose de traiter, vers. 20-23; ses sources, vers. 24; son plan et sa méthode, vers. 25-33. Son genre comme écrivain apparaît très nettement dès ces premières lignes. Voyez l'Introduction, p. 634-635.

1^o Le sujet traité et les sources. II, 20-24.

20-23. L'argument du livre. — *De Judæa... Machabæo*. Le héros principal du livre nous est immédiatement présenté. Dans le cours du récit il n'est appelé Judas Machabée, c.-à-d., de son nom complet, qu'en deux autres endroits (cf. v, 27; viii, 1). D'ordinaire, le narrateur le nomme tantôt Judas (cf. viii, 12; xii, 5, 12; xiii, 1; xiv, 9, etc.), tantôt Machabée (cf. x, 1, 16, 19, 21, 25, etc.). Sur l'origine et le sens du mot Machabée, voyez l'Introduction, pp. 628 et 629. — *Fratribus ejus*. L'auteur du premier livre donne une liste pour ainsi dire officielle des cinq frères de Judas. Cf. ii, 2-5. Le nôtre se borne à les signaler à l'occasion comme des personnages connus de ses lecteurs. Cf. viii, 22; x, 19-20. — *De templi... purificatione*. Ce fait sera raconté x, 5 et ss. L'auteur le mentionne en premier lieu, quoique une lutte longue et acharnée l'ait précédé, à cause de la

place considérable que le temple de Jérusalem tient dans son livre. — *Magni*. C'est sous le rapport moral et au point de vue de sa dignité que le sanctuaire juif reçoit l'épithète de « grand », et même de « très grand » dans le texte grec (τοῦ μεγίστου). — *De aræ dedicatione*. Voyez x, 3 et I Mach. iv, 47, 53. — *Et de præliis...* (vers. 21). Tout le livre, en effet, va retentir de bruits de guerre. Les chap. viii et ix racontent la lutte des Juifs contre Antiochus Épiphane; les chap. x-xiii, leurs combats avec Antiochus Eupator; les chap. xiv-xv, la guerre qu'ils eurent à soutenir contre Démétrius I^{er} Soter. — *Antiochum Nobilem*. Dans le grec : τὸν Ἐπιφανῆ. Sur ce prince, voyez I Mach. i, 11 et le commentaire. — *Eupatorem*. Voyez I Mach. vi, 17 et la note. — *De illuminationibus* (vers. 22). Traduction un peu singulière du mot grec ἐπιφανείας, manifestations. L'écrivain sacré désigne par ce nom les apparitions célestes et les autres signes surnaturels au moyen desquels Dieu montra visiblement, à cette époque, qu'il protégeait son peuple. Cf. iii, 24-29, 33-34; v, 2-4; x, 29-30; xi, 6-11; xii, 22; xv, 12-16. Ces manifestations sont un des traits caractéristiques de notre livre. — *Pro Judæis*. D'après le grec : pour le « judaïsme ». Mot rare, que nous retrouverons viii, 1 et xiv, 38. Cf. Gal. i, 13. Il désigne la religion juive, par opposition à l'ἑλληνισμός; (la religion grecque) et à l'ἄλλοφυλισμός; (la religion païenne en général). Voyez iv, 13 et vi, 24, dans le texte primitif. — *Ita ut...* Tel fut le résultat des vaillants combats des Juifs. — *Vindicarent*. Le grec λεηλατεῖν a ordinairement le sens de piller; il signifie ici : conquérir. Il fait allusion aux victoires et aux conquêtes de Judas Machabée. Cf. I Mach. iii, 5, 8; v, 1 et ss.; vii, 24, etc. — *Le trait cum pauci essent met en relief la bravoure de ses soldats non moins que leurs succès.* — *Barbaram multitudinem*. C.-à-d., les armées syriennes. « L'auteur applique aux Grecs l'épithète de barbares, par laquelle ils désignaient eux-mêmes toutes les autres nations. » Les Syriens se conduisirent envers les Juifs comme de vrais barbares. — *Et famosissimum...* (vers. 23). A la lettre, dans le grec : une chose au sujet de laquelle on crie. Cet adjectif est évidemment pris ici en bonne part. Philon nomme le sanctuaire de Jérusalem : « le

restituerentur, Domino cum omni tranquillitate propitio facto illis;

24. itemque ab Jasone Cyrenæo quinque libris comprehensa, tentavimus nos unum volumine breviare.

25. Considerantes enim multitudinem librorum, et difficultatem volentibus aggredi narrationes historiarum, propter multitudinem rerum,

26. curavimus volentibus quidem legere, ut esset amici oblectatio; studiosis vero, ut facilius possint memoriæ commendare; omnibus autem legentibus utilitas conferatur.

27. Et nobis quidem ipsis, qui hoc opus breviandi causa suscepimus, non facilem laborem, immo vero negotium plenum vigiliarum et sudoris assumpsimus.

28. Sicut hi qui præparant convivium,

avaient été abolies, le Seigneur leur ayant été propice en toute bienveillance

24. nous avons tâché d'abrégé en un seul volume ce qui a été écrit en cinq livres par Jason de Cyrène.

25. Car, considérant la multitude des livres, et la difficulté qui existe pour ceux qui veulent apprendre les récits de l'histoire, à cause de la multitude des choses,

26. nous avons fait en sorte que celui-ci soit une jouissance de l'esprit pour ceux qui voudront lire, que les hommes studieux puissent le confier plus facilement à leur mémoire, et que tous les lecteurs y trouvent de l'utilité.

27. Quant à nous-même, qui avons entrepris ce travail d'abréviation, nous ne nous sommes pas imposé une tâche facile, mais un travail qui demande beaucoup de veilles et de sueurs.

28. Comme ceux qui préparent un

plus célèbre et le plus illustre des temples » (Leg. ad Catum, 29). — *Recuperarent*. Antiochus Épiphane avait enlevé aux Juifs d'une manière sacrilège l'usage de leur temple. Cf. I Mach. 1, 47 et ss. — *Civitatem liberarent*. Cf. x, 1. Néanmoins, c'est seulement Simon Machabée qui réussit à reprendre aux Syriens l'Acra, ou la citadelle bâtie à l'ouest de la ville. Voyez I Mach. 1, 35 et ss.; XIII, 49-51. — *Leges quæ aboliæ*. Plutôt, d'après le grec : les lois qui étaient sur le point d'être abolies. Elles l'auraient été en réalité, si Antiochus Épiphane avait réussi à faire adopter toutes ses mesures Iniques. — *Domino .. propitio*. Sans les secours de Jéhovah, les Juifs n'auraient jamais triomphé de leurs puissants adversaires. Cette pieuse réflexion est tout à fait dans le genre du narrateur. Voyez l'Introduction, p. 635.

24. Les sources de l'abréviateur. — *Itemque* (ce mot n'a rien qui lui corresponde dans le grec) *ab Jasone...* Nous avons vu dans l'Introduction, p. 630, qu'on ne sait absolument rien de certain au sujet de ce Jason. Son nom était alors très commun chez les Grecs. Souvent les Juifs hellénistes qui le portaient avaient reçu à la circoncision celui de Josué. — *Cyrenæo*. Jason était donc originaire de la ville importante de Cyrène, capitale de la Cyrénaïque, qui était située sur la côte septentrionale de l'Afrique, et qui appartenait alors aux Ptolémées d'Égypte (*Atl. géogr.*, pl. 1). Les Juifs y étaient assez nombreux. — Le participe *comprehensa* se rapporte à tous les faits énumérés dans les vers. 20-23. — *Quinque libris*. On a essayé de retrouver ces cinq livres dans l'abrégé que nous en donne notre auteur. Le premier aurait correspondu au récit du chap. III; le second, aux chap. IV-VII; le troisième trait de VIII, 1 à X, 9; le quatrième, de XI, 10 à XIII, 20; le cinquième, de XIV, 1 à XV, 37.

Simple conjecture, assurément. — *Uno volumine*. Grec : en un seul traité.

2° Le but et le genre littéraire de l'écrivain. II, 25-33.

25-26. Le but qu'il se propose est de rendre plus facile et plus agréable la lecture de ses récits. — *Multitudinem librorum*. D'après le grec : la masse des nombres. C.-à-d. la grande quantité des chiffres notés dans les annales de Jason pour exprimer les dates (années, mois et jours), le nombre des combattants, des morts, des prisonniers, etc. La mention de ces divers chiffres rend nécessairement une narration assez aride. — *Difficultatem* : la difficulté très réelle qu'on éprouve, dans l'étude de l'histoire, à ne pas se laisser encombrer et dominer par les matériaux (*propter multitudinem...*). Au lieu de *rerum*, le grec a ἱστορίας, la matière. — *Aggredi narrationem...* Le grec dit élégamment : (Pour ceux qui veulent) pénétrer en tournant dans les récits. — *Amici oblectatio*. Le substantif grec ψυχγωγία n'est employé qu'en cet endroit de la Bible. Il désigne, au propre, l'action de ramener du séjour des morts l'âme des trépassés; au dérivé, une récréation, un plaisir. — *Studiosis*. Grec : ceux qui ont du goût; c.-à-d. les hommes d'étude, par opposition aux simples lecteurs. — *Memoriæ commendare*. « La rareté et le prix élevé des manuscrits rendaient commune dans l'ancien monde la pratique d'apprendre par cœur des traités entiers. » — *Omnibus .. utilitas*. L'écrivain sacré a donc en vue de procurer à ses lecteurs plaisir, facilité, utilité.

27-28. Pour atteindre ce but, il n'a reculé devant aucune fatigue. — *Nobis quidem ..* Il passe à son rôle personnel, dont il ne se dissimule pas les difficultés. — *Breviandi causa*. Voyez dans l'Introduction, p. 632, ce qu'il faut penser de lui comme abréviateur. — *Hoc opus* : l'ouvrage

festin et qui cherchent à satisfaire le goût des autres, pour l'avantage d'un grand nombre, nous entreprenons volontiers ce travail ;

29. nous reposant de la vérité de chaque chose sur les auteurs, et nous appliquant nous-même seulement à abrégé, selon la forme voulue.

30. Car de même que l'architecte d'une nouvelle maison doit prendre soin de toute la construction, et comme celui qui est chargé de la peindre doit rechercher ce qui est propre à l'embellir, ainsi doit-on juger de nous.

31. En effet, recueillir les matériaux, arranger le style, et rechercher avec soin chaque circonstance particulière, c'est le rôle de l'auteur d'une histoire ;

32. mais on doit accorder à celui qui fait un abrégé de s'appliquer à la brièveté de la diction et d'éviter les longs discours.

33. Nous commencerons donc ici notre

et quærent aliorum voluntati parere propter multorum gratiam, libenter laborem sustinemus ;

29. veritatem quidem de singulis auctoribus concedentes, ipsi autem secundum datam formam brevitati studentes.

30. Sicut enim novæ domus architecto de universa structura curandum est ; ei vero qui pingere curat, quæ apta sunt ad ornatum exquirenda sunt : ita æstimandum est in nobis.

31. Etenim intellectum colligere, et ordinare sermonem, et curiosius partes singulas quasque disquirere, historiæ congruit auctori ;

32. breviter vero dictionis sectari, et executiones rerum vitare, breviantium concedendum est.

33. Hinc ergo narrationem incipit

de Jason. — *Plenum vigiliarum...* Abréger l'ouvrage d'un autre est souvent, en effet, une tâche très ardue. — *Sicut hi...* (vers. 28). Le narrateur a recours à une comparaison pratique, familière, pour mettre en relief l'étendue de son travail : un festin délicatement préparé est agréable aux convives ; mais celui à qui incombe le soin de pourvoir à tout, de diriger les cuisiniers et les serveurs, a une tâche assez délicate. « L'auteur semble faire allusion à la coutume des anciens, qui, dans les festins, choisissaient ordinairement un d'entre eux, pour avoir soin de préparer toutes choses, et de faire en sorte que chacun fût content. C'était un emploi fort difficile de plaire au goût de tout le monde, et de ménager leurs intérêts communs. » (Calmet, h. l.) Cf. Eccl. xxxii, 1-2 ; Joan. ii, 10. — *Quærent...* propter... gratiam. Nuance dans le grec : (De même que, pour celui qui prépare un festin) et qui cherche l'utilité des autres, ce n'est pas chose facile ; de même, en vue de la reconnaissance (ou : du plaisir) d'un grand nombre, nous supportons volontiers la peine. La Vulgate a condensé la phrase.

29-32. Différence entre l'œuvre de Jason et celle de son abrégiateur. — Le vers. 29 se rattache très étroitement au 28^e, car les participes *concedentes* et *studentes* dépendent du verbe *sustinemus*. La Vulg. exprime imparfaitement le sens. Le grec dit : Laissant à l'auteur (au lieu du pluriel *auctoribus*) le soin de traiter exactement de chaque chose (*de singulis*), et prenant de la peine pour suivre les règles d'un abrégé. L'auteur (συγγραφεύς) n'est autre que Jason. L'abrégiateur montre fort bien en quoi sa part de labeur a différé de l'œuvre originale : lui, il ne s'est inquiété que d'abréger, conformément aux lois littéraires d'un tel travail ; c'est natu-

rellement l'historien qui a eu la part principale, celle de faire les recherches que demandait un récit exact et fidèle. — *Sicut enim...* (vers. 30). Pour rendre plus claire encore la relation qui existe entre son œuvre et celle de Jason, l'abrégiateur a recours à une autre comparaison très pittoresque : Jason est l'architecte qui a construit l'édifice ; il n'est, lui, que le peintre qui a décoré les murs. — *Ei vero qui...* Dans le grec : Mais celui qui entend de la peinture (la construction) à l'encaustique, et d'y représenter des objets vivants. Sur la peinture à l'encaustique, fréquente chez les Assyriens, les Chaldéens, les Grecs et les Romains, voyez Plin., *Hist. nat.*, xxxv, 11 ; Vitruve, vii, 5, 9 ; Calmet, h. l. ; Guhl et Konec, *La vie antique, Manuel d'archéologie grecque et romaine*, t. II, p. 281 de la trad. franç. (Paris, 1885). A Ninive et à Babylone, « la surface des briques et des tuiles était couverte d'un vernis sur lequel des dessins étaient peints ; on fixait ensuite la peinture en soumettant les briques à la chaleur d'une fournaise. » Au fond, le procédé est resté le même en tous lieux. — *Ita æstimandum...* Grec : C'est ainsi que je juge également en ce qui nous concerne. — *Etenim...* (vers. 31). Ce verset et le suivant précisent encore davantage, en les opposant l'un à l'autre, le genre propre à l'historien et celui qui convient à l'abrégiateur. — *Intellectum colligere*. Le grec dit simplement : pénétrer (au cœur même du sujet par des recherches intellectuelles). — *Ordinare sermonem*. Dans le grec : rendre compte de tout. — *Curiosius... disquirere*. C.-à-d., s'étendre en détail sur les divers points. — *Brevitatem... sectari* (vers. 32). Grec : rechercher la concision du style. — *Executiones rerum* : l'exposé trop complet des matières.

33. Conclusion de la préface. — *Hinc ergo...*

mus : de præfatione tantum dixisse sufficiat; stultum etenim est ante historiam effluere, in ipsa autem historia succingi.

narration; en fait de préface, que ce que nous avons dit suffise; car il serait insensé d'être diffus avant de commencer une histoire, et d'être succinct dans l'histoire même.

CHAPITRE III

1. Igitur cum sancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optime custodirentur, propter Oniæ pontificis pietatem, et animos odio habentes mala,

2. fiebat ut et ipsi reges et principes locum summo honore dignum ducerent, et templum maximis muneribus illustrarent;

3. ita ut Seleucus, Asiæ rex, de redivitibus suis præstaret omnes sumptus ad ministerium sacrificiorum pertinentes.

4. Simon autem, de tribu Benjamin, præpositus templi constitutus, conten-

1. Lorsque la cité sainte était habitée au milieu d'une paix parfaite, et que les lois étaient encore très bien observées à cause de la piété du grand prêtre Onias et des cœurs qui haïssaient le mal,

2. il arrivait que les rois eux-mêmes et les princes regardaient ce lieu comme digne d'un très grand honneur, et qu'ils ornaient le temple de riches présents;

3. à tel point que Séleucus, roi d'Asie, fournissait de son revenu toutes les dépenses qui concernaient le ministère des sacrifices.

4. Mais Simon, de la tribu de Benjamin, qui avait été établi intendant du

Transition, pour passer au récit proprement dit. — *De præfatione... sufficiat.* Dans le grec : N'ayant ajouté que cela à ce qui a été dit auparavant. « Ccla », c.-à-d. les vers. 25-32. — Motif qui porte le narrateur à abrégé sa préface : *stultum est enim...* En effet, mettre une longue introduction en avant d'un petit volume serait une chose étrange.

§ II. — Le sacrifice d'Héliodore et son châttiment. III, 1-40.

1° Héliodore est envoyé à Jérusalem par le roi Séleucus pour piller le temple. III, 1-8.

CHAP. III. — 1-3. Tableau général de la situation : la paix et la piété règnent à Jérusalem, les rois de Syrie eux-mêmes se montrent pleins de respect pour le temple. — *Igitur cum...* Pour mieux mettre en relief l'atrocité de l'entreprise impie qu'il va décrire, l'historien sacré ouvre sa narration par une petite description dramatique de la paix profonde qu'Héliodore vint troubler. — *Sancta civitas.* Beau nom donné ici à Jérusalem pour la seconde fois. Cf. I, 12. — *In... pace.* L'adjectif *omni* est très accentué. Paix intense, que rien ne menaçait ni au dedans ni au dehors. — *Et leges...* Les mots *adhuc optime* supposent un état de choses subséquent, durant lequel la loi mosaïque devait être violée et oubliée par un grand nombre de Juifs. Cf. I Mach. I, 12 et ss., 43 et ss. — *Propter Oniæ...* Cause spéciale de cette fidélité à la loi. Le grand prêtre tel nommé n'est pas Onias I^{er}, qui a été mentionné I Mach. XII, 7 et s., mais Onias III, qui exerça le souverain pontificat de 198 à 176 avant J.-C. Sur sa piété et ses hautes qualités, voyez

IV, 2 et XV, 12; Josèphe, *Ant.*, XII, 4, 10. — *Et animos...* Le peuple entier était fervent, bien disposé. Dans le grec, le mot unique (*μισοπονηριον*) qui correspond aux quatre mots latins « animos... mala », se rapporte encore à Onias : (A cause de la piété d'Onias) et de sa haine pour le mal. — *Fiebat ut...* (vers. 2). Autre trait destiné à relever l'étendue de l'attentat. Les rois et les princes païens eux-mêmes honoraient le temple et lui envoyaient des présents. L'auteur a surtout en vue les rois de Syrie, notamment Antiochus III le Grand et son fils Séleucus (voyez les vers. 3). Ptolémée II Philadelphe et Ptolémée III Evergète, rois d'Égypte, s'étaient conduits de même d'après Josèphe, *Ant.*, XII, 2, 4, etc. — *Ita ut Seleucus* (vers. 3). Séleucus IV, dit Philopator, qui régna de 187 à 176 avant J.-C. C'est sous son règne, et par conséquent avant l'année 176, qu'eut lieu la tentative criminelle d'Héliodore. — Sur le titre *Asiæ rex*, voyez I Mach. VIII, 6 et le commentaire. — *Sumptus... sacrificiorum.* Il ne faut pas trop presser l'adjectif *omnes*, puisqu'il est supposé, au vers. 6, qu'une partie de l'argent du trésor sacré servait aux frais des sacrifices. Longtemps avant l'époque des Machabées, les rois de Perse Darius, fils d'Hystaspes, et Artaxercès Longue-Main avaient assigné des revenus spéciaux pour subvenir aux frais du culte dans le temple de Jérusalem. Cf. Esdr. VI, 9 et VII, 20-23. Démétrius... Soter offrit plus tard de faire de même. Cf. I Mach. X, 39.

4-6. Simon, gouverneur du temple, excite la convoitise des Syriens en parlant des trésors qu'il renfermait. — *De tribu Benjamin.* Il n'appartenait donc pas à la race sacerdotale. — *Præpositus*

temple, s'efforçait, malgré la résistance que lui opposait le prince des prêtres, de tramer quelque chose d'injuste dans la ville.

5. Mais, ne pouvant pas vaincre Onias, il alla trouver Apollonius, fils de Tharsée, qui commandait en ce temps-là dans la Coelé Syrie et dans la Phénicie ;

6. et il lui annonça que le trésor de Jérusalem était rempli de sommes énormes, que la richesse publique était immense, qu'elle n'était pas réservée pour la dépense des sacrifices, et qu'il était possible de faire tout tomber entre les mains du roi.

7. Lorsque Apollonius eut rapporté au roi ce qu'on lui avait dit touchant cet argent, celui-ci fit venir Héliodore, qui était préposé à ses affaires, et l'envoya avec ordre de faire transporter l'argent.

8. Aussitôt Héliodore se mit en route, en apparence pour visiter les villes de

debat, obsistente sibi principe sacerdotum, iniquum aliquid in civitate moliri.

5. Sed cum vincere Oniam non posset, venit ad Apollonium, Tharsææ filium, qui eo tempore erat dux Coesyriæ et Phœnicis ;

6. et nuntiavit ei pecuniis innumerabilibus plenum esse ærarium Jerusalemis, et communes copias immensas esse, quæ non pertinent ad rationem sacrificiorum ; esse autem possibile sub potestate regis cadere universa.

7. Cumque retulisset ad regem Apollonius de pecuniis quæ delatæ erant, ille accitum Heliodorum, qui erat super negotia ejus, misit cum mandatis, ut prædictam pecuniam transportaret.

8. Statimque Heliodorus iter est aggressus, specie quidem quasi per Coele-

templi. On ignore au juste en quoi consistait cette fonction. Josphé, *Ant.*, xx, 8, 11, suppose que c'était celle de trésorier du temple. Il s'agirait, selon d'autres, du capitaine de la garde du sanctuaire (cf. Act. iv, 5 ; v, 24), ou de l'officier chargé de surveiller les livraisons en nature ou en numéraire faites au temple. — *Contendebat...* Occasion de l'odieuse et criminelle indiscrétion de ce « préposé ». — *Iniquum aliquid...* La Vulgate ne traduit pas littéralement le texte, qui porte : Il entra en lutte avec le grand prêtre au sujet de transgressions de la loi. Quelques manuscrits ont ἀγορανομίας, au lieu de παρανομίας. Le sens serait, si leur leçon est authentique : Au sujet de la surveillance du marché public. — *Sed cum vincere...* (vers. 5). Le saint et vénéré pontife l'emporta naturellement dans ce litige, et le vaincu mérita aussitôt une ignoble vengeance. — *Apollonium, Tharsææ...* L'historien romain Polybe, xxxi, 21, 2, mentionne un personnage de ce nom, qui exerçait une grande influence sur Séleucus IV. D'autre part, il est question, I Mach. iii, 10-12, d'un général syrien également nommé Apollonius, qui fut le premier adversaire de Judas Machabée. On a identifié le fils de Tharséas (grec : Θρασαίου, « Tharsæus ») tantôt au premier, tantôt au second. Ce ne sont là que des hypothèses. Il diffère certainement d'un autre Apollonius mentionné plus bas (cf. v, 24). Voyez I Mach. i, 30 et les notes. — *Dux.* Dans le grec : στρατηγός, chef militaire. — *Coesyriæ.* A l'origine, ce nom de « Syrie creuse » désignait la profonde vallée qui sépare le Liban de l'Anti-Liban (*Atl. géogr.*, pl. i, vii, x). Plus tard, il fut appliqué à toute la Syrie méridionale. — *Plenum... ærarium...* (vers. 6) : le trésor du temple, qui s'était enrichi peu à peu, grâce aux dons des princes et des simples particuliers (vases sacrés en or et en

argent, nnméraire, etc.). Si l'on ajoute à cela les dépôts que les Juifs avaient été autorisés à y faire de leur argent privé, on conçoit que, par la suite des temps, ce trésor fût arrivé à contenir d'immenses richesses : *pecuniis innumerabilibus* (grec : indicibles). — *Et communes copias...* Le grec porte, d'après la leçon qui semble la meilleure : De sorte que la multitude des sommes était incalculable. — *Quæ non pertinent...* C.-à-d. que les sommes en question étaient distinctes de celles qui servaient aux frais des sacrifices. Le grec dit plus : (Des sommes incalculables) qui n'étaient pas en rapport avec les sacrifices ; c.-à-d. que ces valeurs dépassaient de beaucoup ce qu'exigeaient les frais des sacrifices. — *Esse autem possibile...* Insinuation extrêmement perfide.

7-8. Le roi, averti, envoie Héliodore à Jérusalem, avec mission de s'emparer de ces richesses. — *Cumque retulisset...* Apollonius avait parfaitement saisi le sens des dernières paroles de Simon, et s'était hâté d'aller avertir le roi, lequel, de son côté, se mit aussitôt à agir. — *Heliodorum.* Appien, *Syr.*, 45, le mentionne parmi les principaux officiers de Séleucus IV. D'après ce même auteur, Héliodore fut par assassin son maître, dont il prit même la place pendant un court espace de temps. — *Qui super negotia...* C'était donc le premier ministre. « On a retrouvé, en 1877 et 1879, dans l'île de Délos, deux inscriptions grecques qui se rapportent à lui. Elles nous font connaître que son père s'appelait Eschyle, et qu'il était d'Antioche. L'une de ces inscriptions lui donne le même titre que le livre des Machabées et dans les mêmes termes (ἐπὶ τῶν πραγμάτων τεταγμένον.) F. Vigoureux, *les Livres saints et la critique*, t. IV, p. 153 de la 2^e édit. — *Cum mandatis, ut...* Rien de plus naturel que cette mission sous ce

syriam et Phœnicen civitates esset peragraturus, re vera autem regis propositum perfecturus.

9. Sed, cum venisset Jerosolymam, et benigne a summo sacerdote in civitate esset exceptus, narravit de dato indicio pecuniarum, et cujus rei gratia adisset aperuit; interrogabat autem, si vere hæc ita essent.

10. Tunc summus sacerdos ostendit deposita esse hæc, et victualia viduarum et pupillarum;

11. quædam vero esse Hircani Tobie, viri valde eminentis, in his quæ detulerat impius Simon; universa autem argenti talenta esse quadringenta, et auri ducenta;

12. decipi vero eos, qui credidissent loco et templo, quod per universum mundum honoratur, pro sui veneratione et sanctitate, omnino impossibile esse.

Cœlésyrie et de Phénicie, mais en réalité pour exécuter l'intention du roi.

9. Mais, lorsqu'il fut arrivé à Jérusalem, et qu'il eut été reçu avec amabilité dans la ville par le grand prêtre, il fit part de l'information donnée au sujet de l'argent, et déclara le motif de sa présence; puis, il demanda si tel était l'état des choses.

10. Alors le grand prêtre lui représenta que cet argent était en dépôt, que c'était la subsistance des veuves et des orphelins;

11. qu'une partie des sommes dont l'impie Simon avait parlé appartenait à Hircan, fils de Tobie, homme très éminent; que le tout consistait en quatre cents talents d'argent et en deux cents talents d'or;

12. qu'au reste il était absolument impossible de tromper ceux qui avaient eu confiance dans un lieu et dans un temple qui était honoré dans le monde entier, pour sa majesté et sa sainteté.

rapport historique. Il a été dit plus haut (voyez les notes de I Mach. III, 29-30) à quels embarras financiers les rois de Syrie étaient réduits depuis que Rome leur avait imposé une lourde contribution de guerre. Le prédécesseur et le successeur de Séleucus IV essayèrent également de remplir leur trésor en pillant un temple. Voyez les notes de I, 17, et I Mach. VI, 1 et ss. — *Statinque...* (vers. 8). Chacun des complices déploya beaucoup d'activité dans cette triste besogne. — *Specte quidem...* Il fallait donner le change sur le but du voyage d'Héliodore; autrement les Juifs auraient en tout le temps de mettre les richesses du temple en sûreté.

2° Grande surexcitation et profonde douleur dans la ville, lorsqu'on connut les intentions de l'envoyé royal. III, 9-21.

9-14°. Héliodore révèle au grand prêtre l'objet de sa mission; Onias tente en vain d'en empêcher l'exécution. — *Benigne... exceptus*. Ce trait souligne davantage les intentions sinistres d'Héliodore. — *De dato indicio...*; les informations communiquées par Simon à Apollonius, puis par ce dernier au roi. — *Tunc summus...* (vers. 10). Onias exposa simplement et loyalement quelle était la nature des richesses du temple. Elles consistaient, pour une part considérable, en dépôts faits par les veuves et les orphelins (*deposita... et victualia...*). En effet, « dans les temps anciens, les banques de dépôts faisant complètement défaut, il arrivait fréquemment que les temples leur servaient de substituta. Assurément, aucun intérêt n'était alloué; mais les dépositaires avaient le droit de retirer leurs dépôts à vue. » Sur le caractère particulièrement sacré de la propriété des veuves et des orphelins d'après les idées bibliques, voyez Deut. XXVII, 19; Job,

XXIV, 3; Ps. XCIII, 6, etc. — *Quædam vero...* (vers. 11). Une autre partie notable de l'argent déposé appartenait à Hircan, fils de Tobie. Josèphe, *Ant.*, XII, 4, 2-11, nous fournit, croit-on, sur ce Juif d'intéressants détails. Son père s'était enrichi en Égypte comme collecteur des impôts, et il avait lui-même acquis une fortune considérable en exerçant des fonctions analogues d'une manière plus ou moins honnête. Mais cette identification est loin d'être certaine. — *Viri... eminentis*. Grec : placé dans une très haute position. — *In his quæ...* D'après le grec : Non comme l'avait rapporté l'impie Simon. Celui-ci avait prétendu que tout l'argent du trésor sacré était une propriété nationale, tandis qu'en réalité une grande partie consistait en propriétés individuelles. — *Universa autem...* Onias indiqua exactement au ministre syrien le montant des richesses contenues dans le trésor. On se demande si l'auteur a voulu parler du talent hébreu. En soi cela paraîtrait assez naturel, puisqu'il s'agit d'évaluer les richesses du temple juif; mais, comme c'est à un officier syrien que le grand prêtre fournissait ce renseignement, il est possible aussi qu'il l'ait fait à la manière syrienne. Or, chez les Syriens, le talent d'argent et le talent d'or ne valaient qu'environ la moitié du talent hébreu. — *Argentum... et aurum...* La valeur du talent d'argent chez les Juifs était de 8 500 fr.; celle du talent d'or, de 131 850 fr. Les sommes ici marquées étaient donc respectivement de 3 400 000 fr., et de 26 370 000 fr.; ce qui fait un total de 29 770 000 fr. Somme très considérable assurément, mais qui n'a rien d'exorbitant, si l'on pense aux dépôts mentionnés ci-dessus et à la richesse du temple en vases sacrés, etc. — *Decipi vero...* (vers. 12). Onias, par quelques paroles rem-

13. Mais lui, sur les ordres qu'il avait reçus du roi, disait qu'il fallait à tout prix que ces sommes fussent portées au roi.

14. Au jour marqué, Héliodore entra dans le temple pour exécuter cette entreprise. Cependant une vive émotion régnait dans toute la ville.

15. Les prêtres se prosternèrent devant l'autel avec leurs vêtements sacerdotaux, et ils invoquaient dans le ciel celui qui a fait la loi relative aux dépôts, afin qu'il les conservât intacts à ceux qui les avaient déposés.

16. Mais quiconque regardait le visage du grand prêtre était blessé jusqu'au cœur; car sa physionomie et le changement de son teint déclaraient la douleur intérieure de son âme.

17. Car une certaine tristesse était répandue autour de lui, et le frisson de son corps manifestait à ceux qui le regardaient la douleur de son cœur.

18. Plusieurs accouraient aussi en troupes des maisons, conjurant Dieu par

13. At ille, pro his quæ habebat in mandatis a rege, dicebat omni genere regi ea esse deferenda.

14. Constituta autem die intrabat de his Heliodorus ordinaturus. Non modica vero per universam civitatem erat trepidatio.

15. Sacerdotes autem ante altare cum stolis sacerdotalibus jactaverunt se, et invocabant de cælo eum, qui depositis legem posuit, ut his, qui deposuerant ea, salva custodiret.

16. Jam vero qui videbat summi sacerdotis vultum, mente vulnerabatur; facies enim et color immutatus declarabat internum animi dolorem.

17. Circumfusa enim erat mœstitia quædam viro, et horror corporis, per quem manifestus aspicientibus dolor cordis ejus efficiebatur.

18. Alii etiam gregatim de domibus confluebant, publica supplicatione obse-

plées de vigueur et de sagesse, essaya de dissuader Héliodore de son entreprise sacrilège. — *Omnino impossibile...* Ce que demandait le ministre du roi était « une iniquité tellement monstrueuse, qu'elle paraissait moralement impossible » à Onias. A un païen, le grand prêtre ne pouvait pas proposer d'argument plus frappant. — *At ille...* (vers. 13). Refus froid et formel d'Héliodore. — *Omni genere.* Dans le grec : πάντως, absolument. — *Constituta... die* (verset 14^b) : au jour qu'Héliodore avait fixé durant son entrevue avec Onias. — *Intrabat.* C.-à-d., il était sur le point d'entrer. Tel est ici le sens de l'imparfait.

14^b-21. La ville entière est plongée dans l'affliction et le deuil. Beau tableau, pathétique comme les faits. Toutes les classes de la société manifestent leur angoisse, chacune à sa manière. — *Non modica...* Formule générale (vers. 14^b), servant d'introduction. — *Trepidatio.* Le grec emploie le substantif très expressif ἀγωνία, qui désigne au propre un combat; puis, au dérivé, une grande angoisse d'âme, une agonie. — *Sacerdotes...* (vers. 15). La description commence par les prêtres, qu'elle nous montre, dans leur costume officiel (*cum stolis...*), prosternés devant l'autel des holocaustes (*ante altare*) et adressant à Dieu de ferventes prières. — *De cælo.* Grec : vers le ciel. Cf. I Mach. III, 50; IX, 46. — *De depositis legem.* Sur cette loi relative aux dépôts, voyez Ex. XXII, 7 et ss., etc. — *Jam vero...* (vers. 16-17). Description spéciale de la douleur du grand prêtre. — *Mente vulnerabatur.* Son aspect faisait mal à voir, tant son chagrin était profondément empreint sur sa physionomie. — *Circumfusa enim...* Répétition de la

pensée pour la renforcer. — *Alii etiam...* (vers. 18) Le narrateur décrit maintenant la conduite de la masse des habitants. D'eux-mêmes, poussés par leur vif esprit de religion, ils accourent au temple (*locus*), pour conjurer ensemble le Seigneur de le préserver. — *Accinctisque...* (versets 19-20). Conduite spéciale des femmes. — *Cilicis* : les sacs grossiers dont se revêtaient les Juifs en signe de pénitence. Cf. I Mach. II, 14, III, 47. — *Virgines...* concluse : les jeunes filles



Femmes en deuil. (Scène de l'Orient moderne.)

qu'on gardait à la maison, conformément à la coutume orientale de ces temps. Voyez Philon, de Spec. leg., 31. — *Procurrerent ad Oniam.* Le grec présente une variante considérable : Elles couraient les unes aux portes, les autres aux

erantes, pro eo quod in contemptum locus esset venturus.

19. Accinctæque mulieres cilicis petus, per plateas confluebant; sed et virgines, quæ conclusæ erant, procurrebant ad Oniam, aliæ autem ad muros, quædam vero per fenestras aspiciabant;

20. universæ autem, protendentes manus in cælum, deprecabantur;

21. erat enim misera commistæ multitudinis, et magni sacerdotis in agone constituti expectatio.

22. Et hi quidem invocabant omnipotentem Deum, ut credita sibi, his qui crediderant, cum omni integritate conservarentur;

23. Heliodorus autem, quod decreverat, perficiebat eodem loco, ipse cum satellitibus circa ærarium præsens.

24. Sed spiritus omnipotentis Dei magnam fecit suæ ostensionis evidentiam, ita ut omnes, qui ausi fuerant parere ei, ruentes Dei virtute, in dissolutionem et formidinem converterentur.

25. Apparuit enim illis quidam equus terribilem habens sessorem, optimis operimentis adornatus; isque cum impetu Heliodoro priores calces elisit; qui autem ei sedebat, videbatur arma habere aurca.

26. Alii etiam apparuerunt duo juvenes virtute decori, optimi gloria, speciosique

des prières publiques, parce que ce lieu allait être exposé au mépris.

19. Les femmes, la poitrine ceinte de cilices, allaient en foule par les rues; les jeunes filles mêmes, qui demeuraient renfermées, couraient les unes vers Onias, les autres vers les murailles, et quelques-unes regardaient par les fenêtres;

20. toutes priaient, en étendant leurs mains vers le ciel:

21. car l'attente de cette multitude confuse et du grand prêtre accablé d'affliction était digne de pitié.

22. Ils invoquaient le Dieu tout-puissant, afin que les sommes qu'on leur avait confiées fussent très intégralement conservées à ceux qui les avaient déposées;

23. et Héliodore exécutait dans le même lieu le dessein qu'il avait résolu, étant présent avec ses gardes auprès du trésor.

24. Mais l'esprit du Dieu tout-puissant se manifesta avec une telle évidence, que tous ceux qui avaient osé obéir à Héliodore, renversés par la force de Dieu, furent frappés d'impuissance et d'effroi.

25. Car il leur apparut un cheval, monté par un cavalier terrible, et orné de housses magnifiques; et il frappa avec impétuosité Héliodore de ses sabots de devant, et celui qui le montait semblait avoir des armes d'or.

26. Deux autres jeunes hommes apparurent aussi, pleins de vigueur, brillants

murs. Non pas, sans doute, aux portes et aux murs de la ville, puisqu'elles étaient enfermées, mais aux portes de leurs propres maisons et aux murs de leurs jardins: leur angoisse ne leur permettait pas de rester en place. — *Per fenestras*. « Les fenêtres, gardées par un treillis, donnaient souvent sur la rue et fournissaient d'excellents postes d'observation pour ceux qui désiraient voir sans être vus. » Voyez *l'All. arch.*, pl. xv, fig. 4, 6, 11-13. — *Protendentes manus*. Le geste de la prière. Cf. Ps. xxvii, 2; Thren. II, 41, etc. *Erat enim...* (vers. 21). Conclusion de cette tragique description. Dans le grec: C'était pitié (de voir) les prostrations de la foule mélangée et l'attente du grand prêtre qui était à l'agonie.

3° Héliodore est miraculeusement frappé. III, 23-30.

22-23. Il se dispose à exécuter son sinistre projet. — *Et hi quidem...* Translition, et saisissant contraste. — *Credita*: les dépôts mentionnés à différentes reprises. Cf. vers. 10, 15^b. — *Heliodorus autem...* (vers. 23). Il se prépare à

piller le temple, sans se laisser émonvoir par ce qu'il voyait et entendait. — *Cum satellitibus*. Les vers. 28 et 35 nous diront qu'il était venu à Jérusalem accompagné de tout un corps d'armée, prêt à lutter de vive force en cas de résistance.

24-29. Le Seigneur intervient pour défendre son sanctuaire. Le vers. 24 contient l'idée générale, les vers. 25-29 donnent des détails sur l'apparition miraculeuse. — *Spiritus omnipotentis Dei*. Expression solennelle. Divers manuscrits et le syriaque portent: le Seigneur des esprits (c.-à-d., des anges) et de toute puissance. D'autres manuscrits plus nombreux disent: le Seigneur des pères (c.-à-d., des patriarches). — *Magnam... evidentiam*. Simplement, dans le grec: Il fit une grande manifestation (ἐπέδειξεν). — *Qui ausi... parere...* (grec: Ceux qui avaient osé entrer avec lui. — *Ruentes...* D'après le grec: Étant effrayés par la puissance de Dieu. — *Apparuit enim...* (vers. 25). Première partie de l'apparition miraculeuse. — *Isque...* (grec: Et celui-ci)

de gloire et richement vêtus, qui, se tenant auprès de lui, le fouettaient des deux côtés, et le frappaient sans relâche de coups multipliés.

27. Héliodore tomba tout à coup à terre, et on l'emporta enveloppé de profondes ténèbres, et on le chassa après l'avoir mis sur une chaise à porteurs.

28. Ainsi celui qui était entré dans le trésor avec un grand nombre de courriers et de gardes, était emporté sans que personne lui portât secours, la force de Dieu s'étant fait connaître manifestement.

29. Et lui était étendu sans voix, par la force divine, privé de toute espérance et de salut.

30. Mais les autres bénissaient le Seigneur, parce qu'il glorifiait son lieu saint; et le temple, qui peu auparavant était plein de frayeur et de tumulte, fut rempli d'allégresse et de joie, le Seigneur tout-puissant y ayant apparu.

31. Alors quelques-uns des amis d'Héliodore prièrent Onias en toute hâte d'invoquer le Très-Haut, afin qu'il donnât la vie à celui qui était réduit à la dernière extrémité.

32. Le souverain prêtre, considérant que le roi soupçonnerait peut-être les Juifs d'avoir commis quelque attentat

amictu, qui circumsteterunt eum, et ex utraque parte flagellabant, sine intermissione multis plagis verberantes.

27. Subito autem Heliodorus concidit in terram, eumque multa caligine circumfusum rapuerunt, atque in sella gestatoria positum ejecerunt.

28. Et is, qui cum multis cursoribus et satellitibus prædictum ingressus est ærarium, portabatur nullo sibi auxilium ferente, manifesta Dei cognita virtute.

29. Et ille quidem per divinam virtutem jacebat mutus, atque omni spe et salute privatus.

30. Hi autem Dominum benedicebant, quia magnificabat locum suum; et templum, quod paulo ante timore ac tumultu erat plenum, apparente omnipotente Domino, gaudio et lætitia impletum est.

31. Tunc vero ex amicis Heliodori quidam rogabant confestim Oniam ut invocaret Altissimum, ut vitam donaret ei qui in supremo spiritu erat constitutus.

32. Considerans autem summus sacerdos, ne forte rex suspicaretur malitiam aliquam ex Judæis circa Heliodorum

S'élançant avec impétuosité, il frappa Héliodore avec ses pieds de devant. — *Qui... sedebat.* Un ange évidemment, comme les deux jeunes gens que mentionnent les versets suivants. — *Adi etiam...* (vers. 26). Deuxième partie de l'apparition. — *Virtute decori.* C.-à-d., remarquables par leur vigueur. — *Optimi gloria.* Tout resplendissants d'un éclat surnaturel. — *Circumsteterunt.* Le châtement, digne du forfait. — *Caligine circumfusum* (vers. 27). Manière de dire qu'Héliodore s'évanouit et perdit conscience de ce qui se passait autour de lui. — *In sella...* Les litères furent de très bonne heure en usage chez les Égyptiens (*Atl. arch.*, pl. xxviii, fig. 1, 3, 5). Les Persans les employaient même dans leurs expéditions de guerre. Voyez Hérodote, vii, 41. — *Et is, qui...* (vers. 28). L'historien sacré relève, par une antithèse frappante, la toute-puissance manifestée par Dieu dans cet incident. — *Cum... cursoribus et...* Grec : avec un grand train et toute sa garde. — *Nullo... ferente.* D'après le grec : Ne pouvant se secourir lui-même. — *Manifesta Dei...* Il était visible, en effet, que Dieu était intervenu dans cette affaire. Petite variante dans le grec : Ayant reconnu d'une manière évidente la puissance (divine). — *Et ille quidem...* (vers. 29). L'auteur insiste sur l'état d'impulsion auquel Héliodore se trouvait réduit.

30. Joie et reconnaissance des Juifs. — *Hi autem...* Les habitants de Jérusalem, d'après le contexte. — *Quia magnificabat...* Ce prodige éclatant ne pouvait manquer de procurer une grande gloire au lieu saint (*locum suum*). — *Et templum quod...* Encore une antithèse. Elles abondent dans cette description. — *Apparente... Domino.* Non que Dieu eût apparu en personne; mais, dans l'apparition de l'ange (cf. vers. 25), les Juifs reconnurent la manifestation de Dieu lui-même.

4° Héliodore est rendu à la vie, grâce aux prières d'Onias. III, 31-34.

31-32. L'intercession du grand prêtre est son motif. — *Ex amicis...* Quelques-uns des officiers syriens qui avaient accompagné Héliodore à Jérusalem. — *Ut invocaret...* Quoique païens, et sans cesser de le demeurer, ces hommes ne purent s'empêcher de reconnaître la puissance du Dieu des Juifs, dont ils avaient sous les yeux une preuve irrécusable. Déjà Nabuchodonosor avait donné à Jéhovah ce même titre de Très-Haut (cf. Dan. iii, 93; iv, 2, 34); Darius le Méd l'avait appelé le Dieu vivant (cf. Dan. vi, 20, 26). Darius fils d'Hystaspes et Artaxerxès, le Dieu du ciel (cf. Esdr. vi, 9-10; viii, 21, 23). — *Considerans... ne forte...* (vers. 32). La crainte d'Onias était parfaitement légitime; car le roi, ou appro-

consummatam, obtulit pro salute viri hostiam salutarem.

33. Cumque summus sacerdos exoraret, iidem juvenes, eisdem vestibus amicti, astantes Heliodoro, dixerunt : Oniæ sacerdoti gratias age ; nam propter eum Dominus tibi vitam donavit.

34. Tu autem a Deo flagellatus, nuntia omnibus magnalia Dei et potestatem. Et his dictis, non comparuerunt.

35. Heliodorus autem, hostia Deo oblata, et votis magnis promissis ei qui vivere illi concessit, et Oniæ gratias agens, recepto exercitu, repedabat ad regem.

36. Testabatur autem omnibus ea quæ sub oculis suis viderat opera magni Dei.

37. Cum autem rex interrogasset Heliodorum, quis esset aptus adhuc semel Jerosolymam mitti, ait :

38. Si quem habes hostem, aut regni tui insidiatorem, mitte illum, et flagellatum eum recipies, si tamen evaserit, eo quod in loco sit vere Dei quædam virtus.

39. Nam ipse, qui habet in cælis habitationem, visitator et adiutor est loci illius, et venientes ad malefaciendum percudit ac perdit.

40. Igitur de Heliodoro, et ærarii custodia, ita res se habet.

contre Héliodore, offrit pour la guérison de cet homme une victime salutaire.

33. Et tandis que le grand prêtre priait, les mêmes jeunes hommes, couverts des mêmes vêtements, se tenant près d'Héliodore, lui dirent : Rends grâces au prêtre Onias ; car c'est à cause de lui que le Seigneur t'a donné la vie.

34. Et toi, flagellé par Dieu, annonce à tous les merveilles de Dieu et sa puissance. Après avoir dit cela, ils disparurent.

35. Héliodore, ayant offert une victime à Dieu et fait de grandes promesses à celui qui lui avait accordé de vivre, rendit aussi grâces à Onias, rejoignant son armée et retourna auprès du roi.

36. Et il rendait témoignage à tous des œuvres du grand Dieu, qu'il avait vues de ses yeux.

37. Et le roi ayant demandé à Héliodore qui lui paraissait propre à être envoyé encore à Jérusalem, il dit :

38. Si tu as quelque ennemi ou quelqu'un qui ait formé des desseins contre ton royaume, envoie-le là-bas, et tu le reverras flagellé, si toutefois il en échappe, parce qu'il y a vraiment dans ce lieu quelque vertu divine.

39. Car celui qui a sa demeure dans les cieux est lui-même présent en ce lieu, il en est le protecteur, et il frappe et fait périr ceux qui y viennent pour faire du mal.

40. Voilà donc ce qui se passa au sujet d'Héliodore et de la préservation du trésor.

nant l'échec si humiliant de son ministre, aurait pu tirer des Juifs une vengeance terrible, sous prétexte que toute l'affaire avait été habilement complotée par eux. — *Hostiam* (l'adjectif *salutarem* manque dans le grec). Le sacrifice que l'on nommait : pour le péché.

33-34. Grave avertissement donné à Héliodore par les anges. — *Cumque... exoraret*. Grec. — Tandis que le grand prêtre faisait la propitiation ; c.-à-d., offrait le sacrifice destiné à expier le crime d'Héliodore. — *Eisdem vestibus...* Comp. le vers. 20. — *A Deo flagellatus*. Grec : frappé par le ciel.

35. Il revint en Syrie et proclame hautement l'éloge du Dieu des Juifs. III, 35-40.

36. Il quitte Jérusalem avec ses troupes, après avoir rendu grâces à Dieu et au grand prêtre.

Hostia... oblata. Les païens avaient le droit d'offrir des sacrifices au vrai Dieu. Cf. XII, 23. Num. xv, 14 ; Jseph, c. Ap., I, 5, etc. — *Votis*

magnis... La locution grecque peut désigner soit des prières, soit des vœux proprement dits. — *Repedabat*. Le grec emploie une expression militaire. A la lettre : Il changea de camp.

36-39. Témoignage qu'il rendit au Seigneur le long de la route et en présence du roi. — *Testabatur...* : fidèle à l'avertissement que lui avaient donné les anges. Cf. vers. 34. — *Cum... interrogasset...* (vers. 37). Le roi attribuait sans doute à Héliodore lui-même l'insuccès de l'entreprise.

— *Quis*. Dans le grec : ποῦς τις, quelle sorte d'homme en général. Séleucus ne demanda par à son envoyé de lui désigner tel ou tel personnage spécial. — *Si quem habes...* Héliodore fit une réponse pleine de sens et de finesse (vers. 38 et 39). — *Visitator et adiutor...* D'après le grec : Il a les yeux sur ce lieu, et il le défend.

40. Conclusion du récit. — *Ærarii custodia*. C.-à-d., la manière dont le trésor du temple fut gardé par les anges.

CHAPITRE IV

1. Mais Simon, délateur, comme il a été dit, du trésor et de la patrie, parlait mal d'Onias, comme si c'eût été lui qui avait poussé Héliodore à faire ces choses, et comme s'il avait été la cause de ces maux ;

2. et il osait accuser d'être un traître envers le royaume le protecteur de la ville, le défenseur de sa nation et le zéléteur de la loi de Dieu.

3. Mais comme cette inimitié allait si loin, qu'il se commettait même des meurtres par quelques amis de Simon,

4. Onias, considérant le danger de ces querelles, et l'emportement d'Apollonius, qui, en tant que gouverneur de la Coélé Syrie et de la Phénicie, excitait la malice de Simon, alla trouver le roi,

5. non pour accuser ses concitoyens, mais se proposant en lui-même l'intérêt commun de tout le peuple.

6. Car il voyait que, sans l'intervention royale, il était impossible de paci-

1. Simon autem, prædictus pecuniarum et patriæ delator, male loquebatur de Onia, tanquam ipse Heliodorum instigasset ad hæc, et ipse fuisset inceptor malorum ;

2. provisoremque civitatis, ac defensorem gentis suæ, et æmulatorem legis Dei, audebat insidiatorem regni dicere.

3. Sed cum inimicitia in tantum procederent, ut etiam per quosdam Simonis necessarios homicidia fierent,

4. considerans Onias periculum contentionis, et Apollonium insanire, utpote ducem Coesyriæ et Phœnicis, ad augendam malitiam Simonis, ad regem se contulit,

5. non ut civium accusator, sed communem utilitatem apud semetipsum universæ multitudinis considerans.

6. Videbat enim sine regali providentia impossibile esse pacem rebus dari,

§ III. — *Conduite criminelle de plusieurs grands prêtres.* IV, 1 — V, 10.

1^o Onias, faussement accusé auprès du roi, se rend à Antioche pour se défendre. IV, 1-6.

CHAP. IV. — 1-2. Bruit calomnieux répandu par Simon au sujet du grand prêtre. — *Simon... prædictus.* Voyez III, 4 et ss. — *Pecuniarum et patriæ...* « En livrant le secret des richesses contenues dans le trésor du temple, il avait trahi les intérêts de son pays. » — *Male... de Onia.* Son premier plan de vengeance ayant échoué, il espérait être plus heureux en ayant recours à la calomnie. — *Tanquam ipse...* C.-à-d., comme si Onias avait habilement organisé cette duperie. Voyez III, 32, et la note. — L'écrivain sacré proteste contre cette infâme accusation, en traçant, par quelques mots éloquentes, le vrai portrait du grand prêtre (vers. 2). Il lui décerne trois louanges en gradation ascendante : *provisorem..., defensorem..., æmulatorem...*

3-6. Ces calomnies et d'autres graves motifs décident Onias à aller trouver le roi. — *Inimicitia...* La haine de Simon pour Onias. Elle fut l'étincelle qui alluma le violent incendie par lequel Israël faillit être consumé. — *Per quosdam... homicidia.* Simon avait ses partisans à Jérusalem, dans le parti helléniste que mentionne I Mach. I, 12-16. Ils allèrent jusqu'à massacrer quelques membres du parti orthodoxe, dont Onias était le chef naturel. Au lieu du pluriel « per quosdam », le grec emploie le singulier :

Par l'un des amis de Simon. — *Considerans... periculum...* (vers. 4). Cette discorde constituait en réalité un immense péril pour le judaïsme, vu surtout les circonstances d'alors. — *Apollonium.* Le même dont il a été question III, 5. — *Insanire.* Expression très forte. Il était, lui aussi, comme fou de rage de ce que la tentative dirigée contre le temple n'avait pas réussi. — *Utpote ducem...* Ses fonctions lui donnaient une influence réelle et le rendaient très dangereux, d'autant plus qu'il travaillait directement à exciter la haine de Simon (*ad augendam...*). — *Ad regem...* Dans une entrevue personnelle avec le roi, Onias espérait pouvoir se disculper aisément et rétablir la vérité des faits. — *Non ut civium...* (vers. 5). Trait délicat. L'historien, jaloux de l'honneur d'Onias, insiste sur le véritable caractère et le véritable but de la démarche du grand prêtre. S'il allait à la cour, ce n'était pas pour accuser une catégorie, même coupable, de ses concitoyens et pour les citer devant un tribunal païen ; c'était pour défendre la nation entière, dont la paix était menacée par quelques perturbateurs égoïstes : *sed ut communem...* Dans le grec : Ayant en vue l'intérêt de toute la multitude, en général et en particulier. — *Sine regali...* (vers. 6). C.-à-d., si le roi n'y mettait ordre. Le résultat du voyage d'Onias n'est pas indiqué. Séleucus IV mourut peu après, comme il va être dit (cf. vers. 7), et n'eut sans doute pas le temps d'intervenir. Du reste, sa conduite antérieure (cf. III, 7 et ss.) a suffisamment dé-

nec Simonem posse cessare a stultitia sua.

7. Sed post Seleuci vitæ excessum, cum suscepisset regnum Antiochus, qui Nobilis appellabatur, ambiebat Jason, frater Oniæ, summum sacerdotium;

8. adito rege, promittens ei argenti talenta trecenta sexaginta, et ex redditibus aliis talenta octoginta;

9. super hæc promittebat et alia centum quinquaginta, si potestati ejus con-

fier les choses, et que Simon ne se désisterait pas de sa folie.

7. Mais, après la mort de Séleucus, lorsque Antiochus, surnommé l'Illustre, fut monté sur le trône, Jason, frère d'Onias, tâchait d'usurper le souverain sacerdoce :

8. étant venu trouver le roi, il lui promit trois cent soixante talents d'argent et quatre-vingts talents tirés d'autres revenus;

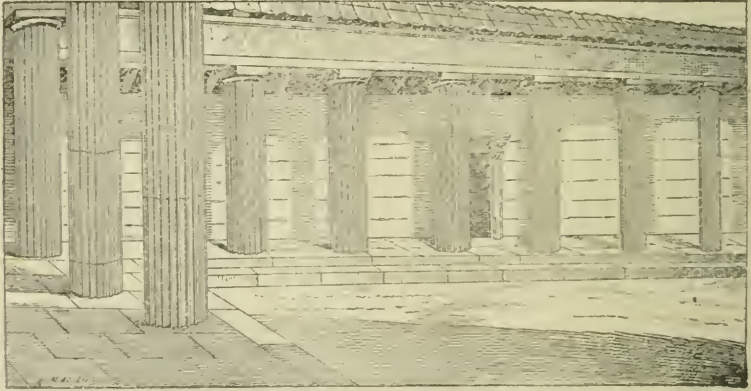
9. il lui en promettait de plus cent cinquante autres, si on lui donnait le pou-

montré que ses sympathies étaient plutôt pour Simon que pour les Juifs fidèles. — *Stultitia sua*. On nomme ainsi, à la manière juive, la perversité morale de Simon.

2° Jason achète le souverain pontificat et fait faire de grands progrès à l'hellénisme en Judée. IV, 7-17.

7-9. Son entente simoniacque avec le roi de Syrie. — *Post Seleuci... excessum*. A la lettre dans le grec : Séleucus ayant changé de vie. Expression qui exprime la croyance à une autre

(vers. 8). Démarche absolument antithéocratique; car de quel droit le roi païen de Syrie pouvait-il instituer un grand prêtre juif, surtout lorsque le titulaire légitime vivait encore? Mais il avait la force en mains, ce que l'ambitieux Jason n'ignorait pas. — *Argenti talenta...* 3 060 000 fr., s'il s'agit du talent hébreu. Voyez la note de III, 11^b. — *Ex redditibus...* Dans le grec, au singulier : D'un autre revenu. Les 80 talents surajoutés (680 000 fr.) devaient donc être tirés d'une autre source que la somme marquée pré-



Intérieur d'un gymnase grec. (D'après Gohl et Koner, la Vie antique.)

vie. Nous savons par Appien, *Syr.*, 46, que Séleucus Philopator mourut en 176 avant J.-C., assassiné par un de ses courtisans, nommé Héliodore, lequel ne diffère vraisemblablement pas du ministre dont il a été longuement question au chap. III. — *Antiochus... Nobilis*. Antiochus IV Epiphane, frère de Séleucus. Voyez la note de II, 21. — *Jason*. Son vrai nom était Josué. Voyez Josephé, *Ant.*, XII, 5, 1. En conformité avec ses principes hellénistes, il le remplaça par le nom grec qui s'en rapprochait le plus. — *Ambiebat*. Le grec signifie : s'efforcer d'obtenir une chose par des moyens mauvais. Jason différait du tout au tout de son saint frère Onias. — *Adito rege*

cédenment. — *Super hæc* (vers. 9). Dans le grec : En outre, il promit de s'engager par écrit pour 150 autres talents (1 075 000 fr.). D'après le vers. 23, ces sommes ne furent payées que trois ans plus tard. — *Potestati ejus* : à son autorité individuelle, sans qu'il eût besoin de consulter personne sur le point en question. — *Gymnasium*. Voyez I Mach. I, 15^a, et la note. — *Ephedam* est une simple transcription du mot grec ἐφηβία, « adolescence », qui ne signifie rien tel, à moins qu'on ne lui donne le sens de ἐφηβείον, « lieu d'exercices pour les jeunes gens »; et c'est ainsi que le traduisent les meilleurs interprètes. Le gymnase servait plutôt pour les

voir de se faire un gymnase et une éphébie, et d'inscrire les habitants de Jérusalem comme citoyens d'Antioche.

10. Lorsque le roi y eut consenti, et qu'il eut obtenu le premier rang, il commença aussitôt à faire passer ses concitoyens aux coutumes des Gentils.

11. Et ayant aboli ce que, pour un motif de clémence, les rois avaient accordé aux Juifs par l'entremise de Jean, père d'Eupolémus, qui avait été envoyé en ambassade chez les Romains, pour traiter d'amitié et d'alliance, et renversant les droits légitimes des citoyens, il établit des institutions impies.

12. Car il osa bâtir un gymnase sous

cederetur gymnasium et ephébiā sibi constituere, et eos, qui in Jerosolymis erant, Antiochenos scribere.

10. Quod cum rex annuisset, et obtinisset principatum, statim ad gentilen ritum contribules suos transferre cœpit.

11. Et amotis his quæ humanitatis causa Jndæis a regibus fuerant constituta, per Joannem, patrem Eupolemi, qui apud Romanos de amicitia et societate functus est legatione, legitima civium jura destituens, prava instituta sanciebat.

12. Etenim ausus est sub ipsa arce

hommes faits. Jason comprenait bien ce qu'il faisait; « cette institution était tellement grecque, et elle différait tellement des anciennes habitudes Israélites, qu'elle ne pouvait point ne pas exercer une très grande influence sur le ton général des mœurs et des manières » de la jeunesse juive. — *Sibi constituere*. Le pronom est très accentué : selon ses intentions, conformément à son but. — *Et eos qui...* C.-à-d., de conférer aux habitants de Jérusalem le titre de citoyens d'Antioche, capitale du royaume de Syrie. Ce titre conférait certains avantages, comme à Rome et à Alexandrie. Cet autre détail montre de la façon la plus évidente où voulaient en venir Jason et ses partisans. « Sa première vue en tout cela était de rapprocher insensiblement les Juifs des païens, d'ôter aux premiers cette aversion invincible qu'ils avaient des cérémonies étrangères, de détruire le mur de séparation qui séparait le Grec du Juif, ... et de faire oublier la loi du Seigneur. » Calmet, h. l.

10-17. Muni de pleins pouvoirs par Antiochus, Jason travaille à tout helléniser à Jérusalem. — *Cum rex annuisset*. Les projets de l'apostat servaient trop bien les intérêts du monarque, pour que celui-ci y fit la moindre opposition; sans compter qu'on lui offrait des sommes considérables, à lui qui avait un si grand besoin d'argent. — *Principatum* : le souverain pontificat, avec toute l'autorité civile qui s'y trouvait alors associée de fait. Le grand prêtre était le premier personnage de la nation juive, depuis qu'elle avait cessé d'avoir un roi, et ses pouvoirs étaient incontestés. — *Ad gentilem ritum*. D'après le grec : au caractère hellénique; c.-à-d., au genre de vie et aux mœurs qui caractérisaient les Grecs. — *Amotis...* (vers. 11). Ce verset et les suivants exposent en détail l'abominable conduite de Jason, dont le vers. 10 a simplement donné une idée générale. Il commença par abolir les privilèges royaux (grec : *φιανθρωπα βραβύλλια*. Vulg. : *his quæ... a regibus*), qui avaient été accordés aux Juifs, notamment par Antiochus le Grand. Voyez Josephé, *Ant.*, XII, 3, 3. « Le plus important de tous consistait dans le droit de se gouverner par leurs propres lois » et de pratiquer librement leur religion. En outre,

les prêtres et les lévites étaient exempts d'impôts. — *Per Joannem*. Ce personnage avait donc joué un rôle considérable dans l'obtention de ces privilèges. Sur la part que son fils Eupolème prit dans la conclusion d'un traité d'alliance entre les Juifs et les Romains sous Judas Machabée, voyez I Mach. VIII, 17 et ss. — *Civium jura...* Dans le grec : renversant les institutions conformes à la loi. L'adjectif *legitima* se rapporte à « la jura », et non à *legatione*. — *Prava instituta...* Grec : Il établissait de nouvelles coutumes, contraires à la loi. Il y a contraste entre *νομίμας* et *παράνομους*. — *Ausus est... constituere* (vers. 12). Simplement dans le grec : Il bâtit avec jol; c.-à-d., avec empressement. — *Sub ipsa arce*. Sous l'acropole même, dit le texte primitif. C.-à-d., tout près de l'Acra, cita-



Le petasus. (D'après un bas-relief grec.)

delle qui s'élevait sur le mont Sion. Voyez I Mach. I, 35, et la note. Établir un gymnase si près de la ville sainte était, aux yeux de l'historien, une circonstance aggravante du crime de Jason, un acte de profanation audacieuse. — *Et optimos... in lupanaribus...* D'après notre version latine, « l'auteur sacré parle ici de ces lieux d'exercices des jeunes hommes comme d'autant de lieux de corruption, ... à cause du danger continué que courait la chasteté dans ces sortes d'exercices. »

gymnasium constituere, et optimos quosque ephëborum in lupanaribus ponere.

13. Erat autem hoc non initium, sed incrementum quoddam, et profectus gentilis et alienigenæ conversationis, propter impii et non sacerdotis Jasonis nefarium et inauditum scelus;

14. ita ut sacerdotes jam non circa altaris officia dediti essent, sed contempto templo, et sacrificiis neglectis, festinarent participes fieri palæstræ, et præbitionis ejus injustæ, et in exercitiis disci.

15. Et patrios quidem honores nihil habentes, græcas glorias optimas arbitrabantur.

la citadelle même, et exposer les plus nobles des jeunes gens dans des lieux infâmes.

13. Or cela n'était pas un commencement, mais un développement et un progrès de la vie païenne et étrangère, causés par la scélératesse détestable et inouïe de l'impie Jason, usurpateur du sacerdoce;

14. à tel point que les prêtres, ne s'attachant même plus aux fonctions de l'autel, mais méprisant le temple et négligeant les sacrifices, couraient prendre part à la palestre, et à ses récompenses injustes, et aux exercices du disque.

15. Et, ne faisant aucun cas de ce qui était en honneur dans leur pays, ils regardaient comme excellentes les distinctions à la manière grecque.

Calmet, h. l. Le grec a une tout autre leçon : Et s'assujettissant les principaux jeunes gens, il leur fit porter le pétasus. Ou bien, d'après une autre traduction : Et plaçant les jeunes gens sous le pétasus, il les conduisait (il les élevait ainsi). Le *pétaso*; était un chapeau à larges bords, qui garantissait fort bien du soleil et de la pluie. Sur les monuments figurés, il sert très souvent de coiffure à Mercure, le dieu qui était censé présider aux exercices gymnastiques; c'est pourquoi il était regardé comme l'insigne des gymnastes. Il était donc devenu particulièrement odieux aux Juifs fidèles, qui le considéraient comme un emblème idolâtrique. — *Erat... non initium...* (vers. 13). Plus fortement dans le grec : Telle était la hauteur extrême (*ἄνωγ*); littéralement : la cime, le point culminant de l'hellénisme et la croissance des manières païennes, que... C.-à-d. : Jason réussit à un tel degré à faire adopter les mœurs helléniques par les Juifs de Jérusalem, que... — *Impii et non sacerdotis*. Le narrateur caractérise en passant, par ces épithètes vigoureuses, la conduite criminelle de Jason. Quelque prêtre de fait et de race, il était indigne d'avoir une place dans l'anguste lignée des pontifes Juifs. — *Ita ut...* (vers. 14). Jusqu'où allait l'*ἄνωγ* des Juifs hellénisants. — *Jam non... dediti...* Trait bien fort en réalité : les prêtres, désormais sans zèle pour leurs fonctions saintes, laissaient les sacrifices incomplets, et accouraient eux-mêmes, dès que le signal retentissait, pour prendre part aux jeux dans la gymnase. — *Palæstræ et... injustæ*. Dans le grec : A la représentation illégale qui avait lieu dans la palestre. Le mot *παιστρα* désignait tantôt le local où avaient lieu les exercices gymnastiques, tantôt ces exercices mêmes. Le texte grec lui donne ici le premier de ces deux sens, et notre version latine le second. — *Et... distet*. Grec : Après la proclamation du disque. Le disque était un palet habituellement de métal et de forme circulaire, qu'on s'exerçait à lancer le plus loin possible. C'est par lui que s'ouvraient les exercices du gymnase, après qu'on avait adressé aux assistants

une proclamation les invitant à y prendre part. — *Et patrios quidem...* (vers. 15). L'auteur stigmatise par cette réflexion la manière de faire de ces prêtres. Pour eux, l'honneur et la gloire



Discobole. (D'après une statue romaine.)

n'étaient point là où les avaient placés leurs ancêtres, mais là où les mettaient les Grecs; leurs sentiments étaient donc antinationaux et anti-théocratiques. Pour les anciens Hébreux, la vraie gloire avait consisté à faire partie du peuple de Dieu, à observer fidèlement la loi, etc. — *Græcas glorias* : l'honneur et les récompenses que

16. Il y avait pour cela entre eux une dangereuse émulation; ils enviaient les institutions de ceux qui avaient été leurs ennemis et leurs meurtriers, et ils désiraient leur être en tout semblables.

17. Car on n'agit pas impunément d'une manière impie contre les lois divines; la suite de cette histoire le démontrera.

18. Tandis que l'on célébrait les jeux quinquennaux de Tyr, en présence du roi.

19. L'impie Jason envoya de Jérusalem des hommes pervers, qui portaient trois cents didrachmes d'argent pour un sacrifice à Hercule; et ceux qui les apportaient demandèrent qu'elles ne fussent pas employées à ces sacrifices, parce que cela ne devait pas être, mais qu'on s'en servît pour d'autres dépenses.

20. Ainsi, elles furent offertes pour le sacrifice d'Hercule par celui qui les

16. Quarum gratia periculosa eos contentio habebat, et eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes et preempiores habuerant.

17. In leges enim divinas impie agere impune non cedit; sed hoc tempus sequens declarabit.

18. Cum autem quinquennalis agon Tyri celebraretur, et rex præsens esset,

19. misit Jason facinorosus ab Jerosolymis viros peccatores, portantes argenti didrachmas trecentas in sacrificium Herculis; quas postulaverunt hi qui asportaverant ne in sacrificiis erogarentur, quia non oporteret, sed in alios sumptus eas deputari.

20. Sed hæc oblatæ sunt quidem, ab eo qui miserat, in sacrificium Herculis;

l'on conquérait en se distinguant dans les jeux publics. — *Quarum gratia...* (vers. 16). Plutôt: « quorum gratia »; à cause de ces choses (la conduite coupable de Jason, des prêtres et d'une partie notable des habitants). — *Periculosa... contentio...* Grec: Une fâcheuse calamité les saisit (au préterit). Allusion à la persécution d'Antiochus Épiphane. — *Et eorum... quos...* Profonde pensée. Dans les maux dont les Syriens vont accabler les Juifs, l'auteur inspiré voit un châtement de la légèreté criminelle avec laquelle un certain nombre de ses compatriotes avaient adopté les coutumes grecques, aux dépens de leurs anciennes pratiques. Il y eut, pense-t-il, une vengeance providentielle dans ce fait que « l'instrument de leur punition fut le peuple même dont ils avaient été si ardents à s'approprier les usages et les mœurs sur certains points ». C'est là une forme nouvelle de l'adage: On est puni par où l'on a péché. — Au lieu de *habuerant*, il faudrait le préterit: ils eurent. — *In leges enim...* (vers. 17). Par cette autre réflexion, l'auteur cherche à baser sur les lois du monde moral la vérité qu'il vient d'exprimer. Il n'est pas possible de braver longtemps les lois de Dieu avec impunité. — *Hoc tempus...* Le cours des temps et la marche des événements montrent toujours qu'on ne gagnerait rien à désobéir aux volontés divines. Ou bien, dans un sens plus spécial: La suite de la narration montrera comment de tels crimes attirent infailliblement la vengeance du ciel. Voyez, en ce qui concerne Jason, le vers. 26 et 7, 7-10.

3^o Conduite servile et méprisable de Jason envers Antiochus Épiphane. IV, 18-22.

18-20. Il envoie des ambassadeurs et de l'argent pour faire offrir un sacrifice à l'Hercule tyrien. — *Agon*. L'expression technique, calquée sur le grec, pour désigner les jeux. — *Quinquennalis*. Ce qu'on nommait en Grèce les « grands

jeux » n'avait lieu que tous les deux ans, ou tous les quatre ans (comme les jeux Olympiques). Ceux qu'on avait installés à Tyr se célébraient seulement une fois tous les cinq ans. — *Rex præsens...* Épiphane aimait beaucoup les jeux (cf. Polybe, xxxi, 3, 4), et on l'avait naturellement invité aux fêtes tyriennes. — *Misit Jason* (vers. 19). L'épithète *facinorosus* ne saurait être mieux appliquée, car c'était le comble de l'impunité, de la part d'un grand prêtre juif, que d'envoyer officiellement de l'argent pour faire offrir un sacrifice en l'honneur d'une divinité païenne. Par cette démarche honteuse, Jason espérait évidemment s'attirer les bonnes grâces du roi. — *Viros peccatores*. Dans le grec: θεωροφύς, des envoyés sacrés. Nom réservé aux messagers auxquels on confiait une mission religieuse. Le texte primitif ajoute, et ce petit détail a sa valeur: (Des messagers) qui étaient d'Antioche. C.-à-d., d'après le vers. 9: qui avaient reçu le droit de cité dans cette ville. — *Didrachmas...* D'après le grec, des drachmes, et non des didrachmes. La drachme attique ne valant alors que 87 cent., la somme totale, 261 fr., semblerait bien modique. Le syriaque et quelques manuscrits grecs ont 3 300 au lieu de 300, ce qui ferait 2 871 fr.; et ce chiffre paraîtrait préférable, s'il était mieux garanti. Mais peut-être s'agit-il de la drachme d'Alexandrie, qui valait le double de celle d'Athènes. — *In sacrificium Herculis*. L'Hercule tyrien n'était autre que le dieu phénicien Melkarth, auquel les Grecs avaient donné un nom qui le rattachait à leur mythologie. C'était le protecteur de Tyr, et, dans la circonstance présente, on avait sans doute associé aux jeux une grande solennité en son honneur. — *Quas... hi qui...* Le projet de Jason était tellement étrange, que ses ambassadeurs eux-mêmes, quoique choisis dans son entourage intime, en eurent du scrupule, et « jugèrent bon »

propter præsentés autem datæ sunt in fabricam navium triremium.

21. Misso autem in Ægyptum Apollonio, Mnesthei filio, propter primates Ptolemæi Philometoris regis, cum cognovisset Antiochus alienum se a negotiis regni effectum, propriis utilitatibus consulens, profectus inde venit Joppen, et inde Jerosolymam.

22. Et magnifice ab Jasone et civitate susceptus, cum facularum luminibus et laudibus ingressus est; et inde in Phœnicem exercitum convertit.

23. Et post triennii tempus misit Jason Menelaum, supradicti Simonis fra-

avait envoyées; mais, à cause de ceux qui les apportèrent, on les employa à la construction de navires à trois rangs de rames.

21. Cependant Apollonius, fils de Mnesthée, ayant été envoyé en Égypte à cause des premiers ministres du roi Ptolémée Philométor, Antiochus apprit qu'on l'avait rendu étranger aux affaires du royaume; alors, songeant à ses propres intérêts, il partit de là, vint à Joppé, et ensuite à Jérusalem.

22. Magnifiquement reçu par Jason et par la ville, il fit son entrée à la lumière des flambeaux et parmi les acclamations, et de là il conduisit son armée en Phénicie.

23. Après un intervalle de trois ans, Jason envoya Ménélaüs, frère de ce

(ainsi dit le grec, au lieu de *postulaverunt*) de donner à l'argent une autre destination : *sed in alios...* — *Quia non oporteret.* C'était d'une suprême inconvenance. — *Sed hæc...* (vers. 20). Ainsi donc, dans l'intention de Jason (*ab eo qui...*), l'argent était envoyé pour subvenir aux frais d'un sacrifice en l'honneur d'Hercule; mais, de fait, les ambassadeurs (*presentes*, par opposition à « qui miserat ») donnèrent la somme au roi pour sa marine (*in fabricam...*). — *Triremium* : des vaisseaux à trois rangs de rameurs.

21-22. Antiochus vient à Jérusalem, où Jason lui fait une réception magnifique. — L'occasion est brièvement décrite au vers. 21 : *misso autem...* — *Apollonio, Mnesthei...* Cet Apollonius n'a rien de commun avec son homonyme, fils de Thraséas, dont il a été question à deux reprises dans ce livre. Cf. vers. 4, et III, 5-7. — *Propter principes.* D'après la Vulgate, à cause des tout-puissants ministres égyptiens dont nous allons parler dans un instant. Variante dans le grec : A cause de la *πρωτοχλίσια*; c.-à-d., de l'intronisation, du couronnement. — *Ptolemæi Philometoris.* Ce prince, qui n'avait pas alors quinze ans accomplis, fut couronné comme roi d'Égypte l'an 173 avant J.-C., à la mort de sa mère Cléopâtre, sœur d'Antiochus Epiphane, régente depuis environ huit ans. — *Cum cognovisset...* C'est sans doute par son ambassadeur Apollonius qu'Antiochus apprit quelles étaient, à son égard, les vraies dispositions de la cour d'Égypte. — *Attenuum se...* Variante dans le grec : (Ayant appris) qu'il (Ptolémée Philométor) était devenu étranger à ses affaires (aux affaires d'Antiochus Epiphane). Litote, pour signifier que le roi d'Égypte nourrissait des intentions hostiles contre celui de Syrie. Ce fait est attesté par l'histoire profane. Ptolémée n'était qu'un instrument entre les mains de ses deux ministres, Eulaeus et Lénæus. Or ceux-ci avaient indisposé le jeune roi contre son oncle Epiphane, dans l'espoir que l'Égypte parviendrait, en se montrant menaçante, à reprendre aux Syriens la Coelé Syrie et la

Phénicie, y compris la Palestine, qu'elle avait longtemps possédées, et qui avaient été promises comme dot à Cléopâtre. — *Propriis utilitatibus...* Pour plus de sûreté, Antiochus se dirigea vers le sud de son royaume, afin d'être prêt à défendre les deux provinces, si les Égyptiens les attaquaient. En réalité, la guerre éclata peu après, et fut désastreuse pour ces derniers. Voyez Dan. XI, 25 et ss., et le commentaire. — *Profectus inde.* D'après la Vulgate, Antiochus semblerait être parti de Tyr. Le grec dit : C'est pourquoi étant parti. Leçon qui laisse le point de départ indéterminé. — *Venit Joppen.* Port ancien et très important, qu'Antiochus inspecta et mit en état de défense. Cf. I Mach. x, 75, etc. — *Inde Jerosolymam* : vraisemblablement pour s'assurer des dispositions des habitants. Il dut être satisfait : *magnifice... susceptus* (vers. 22). — *Cum facularum...* Les illuminations des rues, et même les processions aux flambeaux, n'étaient pas chose inconnue pour les Grecs et pour les Juifs. — *Laudibus.* Grec : βοῶν, des cris; c.-à-d., des acclamations, des vivats.

4° Jason est dépouillé du souverain pontificat, qui est vendu à Ménélaüs. IV, 23-29.

Cet épisode ne démontre pas moins que les précédents le degré de perversité dans lequel étaient tombés un grand nombre de prêtres juifs, et quels terribles dangers courut alors la théocratie.

23-25. Ménélaüs, envoyé par Jason auprès d'Antiochus, réussit à obtenir pour lui-même la dignité de grand prêtre. — *Post triennii...* Suivant l'opinion la plus probable, ces trois ans doivent être comptés à partir du moment où Jason avait été nommé pontife. Cf. vers. 10. — *Simonis fratrem.* Coup. le vers. 1, et III, 4. C'est à tort que Josèphe, *Ant.*, XII, 4, 10, et 5, 1, fait de Ménélaüs le frère d'Onias et de Jason. — *Portantem pecunias...* assurément, les sommes énormes que Jason s'était engagé à payer à Antiochus, en échange du souverain pontificat. Cf. vers. 8-9. — Autre mission dont avait été

Simon dont il a été parlé plus haut, pour porter de l'argent au roi et pour transmettre sa réponse sur des affaires importantes.

24. Mais lui, ayant acquis la bienveillance du roi en recevant la grandeur de sa puissance, fit retomber sur lui-même le souverain sacerdoce, en offrant trois cents talents d'argent de plus que Jason.

25. Et après avoir reçu les ordres du roi, il revint, n'ayant rien qui fût digne du sacerdoce, mais apportant les instincts d'un cruel tyran et la colère d'une bête farouche.

26. Ainsi Jason, qui avait surpris son propre frère, fut trompé lui-même, et, ayant été expulsé, il se réfugia au pays des Ammonites.

27. Ménélaüs obtint donc le souverain pouvoir; mais il n'envoya pas au roi l'argent promis, quoique Sostrate, qui commandait la citadelle, le pressât d'en faire le payement,

28. car il avait l'intendance des tributs; c'est pourquoi ils furent mandés tous deux auprès du roi.

29. Ménélaüs fut déposé du ponti-

trem, portantem pecunias regi, et de negotiis necessariis responsa perlaturum.

24. At ille commendatus regi, cum magnificasset faciem potestatis ejus, in semetipsum retorsit summum sacerdotium, superponens Jasoni talenta argenti trecenta.

25. Acceptisque a rege mandatis venit, nihil quidem habens dignum sacerdotio, animos vero crudelis tyranni, et feræ belluæ iram gerens.

26. Et Jason quidem, qui proprium fratrem captivaverat, ipse deceptus, profugus in Ammanitem expulsus est regionem.

27. Ménélaüs autem principatum quidem obtinuit; de pecuniis vero regi promissis nihil agebat, cum exactionem faceret Sostratus, qui arci erat præpositus,

28. nam ad hunc exactio vectigalium pertinebat; quam ob causam utrique ad regem sunt evocati.

29. Et Menelaus amotus est a sacerdo-

chargé Ménélaüs : *et de negotiis...* Il devait rappeler à Épiphanes des promesses que celui-ci n'avait pas tenues. Tel paraît être, du moins, le sens du texte grec. — *Commendatus regi* (vers. 24). Simplement, dans le grec : Ayant été conduit en présence du roi. Dans cette audience, Ménélaüs, qui songeait surtout à ses intérêts personnels, réussit à plaire au monarque en le flattant : *cum magnificasset...* Le grec dit, avec une nuance : L'ayant glorifié par l'apparence de la puissance. L'envoyé de Jason prit donc de grands airs, comme s'il jouissait d'une influence considérable, et Antiochus « se sentit flatté par les attentions d'un tel homme. » — *In semetipsum...* Frère de Simon d'après le vers. 23, Ménélaüs appartenait à la tribu de Benjamin (cf. III, 4) et ne pouvait devenir ni prêtre ni grand prêtre d'une manière régulière; mais un Antiochus Épiphanes ne s'arrêtait guère à de tels scrupules, lui qui projetait de détruire entièrement le judaïsme. Plus tard, en parlant d'Alcime, qui avait été élevé au souverain pontificat par Eupator, les Juifs disaient : Quelqu'un qui est prêtre de la famille d'Aaron... ne nous trompera pas (I Mach. VII, 13). Cette réflexion suppose qu'il y avait eu des irrégularités dans la nomination des grands prêtres. — *Superponens...* Ménélaüs savait qu'on pouvait tout obtenir d'Épiphanes à prix d'argent. — *Talentis... trecenta.* 2 550 000 fr., s'il s'agit du talent hébreu. — *Acceptis... mandatis* (vers. 25) : « les lettres patentes de sa nomination. » — *Venit* : à Jérusalem, pour prendre au plus vite possession de sa dignité. — *Nihil quidem...* Selon

sa coutume, le narrateur caractérise par quelques mots énergiques la conduite de Ménélaüs. Le trait *animos... crudelis...* ne sera qu'un trop justifié. Voyez les vers. 34-35; v, 5-6.

26. Fuite de Jason. — *Qui proprium...* Comp. les vers. 7 et ss. Talion tout divin. Au lieu de *captivaverat*, le grec dit : Qui avait trompé. — *In Ammanitem...* C.-à-d., dans le pays des Ammonites. Fidèle à sa haine invétérée contre les Juifs, ce petit peuple était toujours disposé à accueillir favorablement quiconque était animé de sentiments hostiles à l'égard de la nation rivale.

27-28. Ménélaüs, incapable de payer la somme promise, est mandé auprès du roi. — *Cum exactionem...* Sostratus, personnage inconnu, réclamait au pontife le payement de sa dette. Sur l'acropole (*arci*) dont il était le gouverneur, voyez la note du vers. 12. « Cette citadelle n'était pas encore dans l'état où elle fut mise dans le suite. » (Calmet.) Cf. I Mach. I, 35. — *Nam ad hunc...* (vers. 28). En sa qualité de commandant de la garnison syrienne de Jérusalem, Sostratus était chargé de lever les impôts et de les transmettre au trésor royal. — *Utrique ad regem...* le grand prêtre, parce qu'il refusait de payer, prétextant sans doute que le gouverneur n'avait rien à voir dans cette affaire; Sostratus, parce qu'il n'avait pas réussi à faire verser l'argent.

29. Ménélaüs est déposé, et Lysimaque élu à sa place. Tel est du moins le sens de la Vulgate, d'après laquelle Épiphanes aurait dépossédé de leurs fonctions aussi bien Ménélaüs que Sostra-

tio, succedente Lysimacho, fratre suo; Sostratus autem praelatus est Cypriis.

30. Et cum hæc agerentur, contigit Tharsenses et Mallotas seditionem movere, eo quod Antiochidi, regis concubinae, dono essent dati.

31. Festinanter itaque rex venit sedare illos, relicto suffecto uno ex comitibus suis Andronico.

32. Ratus autem Menelaüs accepisse se tempus opportunum, aurea quædam vasa e templo furatus donavit Andronico, et alia venderat Tyri, et per vicinas civitates.

33. Quod cum certissime cognovisset

ficat, et Lysimaque, son frère, lui succéda; et Sostrate fut nommé gouverneur des Chypriens.

30. Pendant que ces choses se passaient, il arriva que les habitants de Tharse et de Mallo excitèrent une sédition, parce qu'ils avaient été donnés en présent à Antiochide, concubine du roi.

31. C'est pourquoi le roi se hâta d'y venir pour les apaiser, ayant laissé comme son lieutenant Andronicus, un de ses compagnons.

32. Mais Ménélaüs, persuadé que cette occasion lui était favorable, déroba du temple quelques vases d'or, et en donna une partie à Andronicus, et vendit les autres à Tyr et dans les villes voisines.

33. Lorsque Onias l'eut appris avec

tins : *amotus est...*, *succedente...* Mais il y a une variante considérable dans le grec : Et Ménélaüs laissa comme successeur (*διάδοχον*) du sacerdoce Lysimaque son frère, et Sostratus (laissa) Cratès, qui était gouverneur des Chypriens. D'après cela, l'historien sacré semble donc simplement dire qu'en quittant Jérusalem pour se rendre auprès du roi, le grand prêtre et le gouverneur se donnèrent chacun un remplaçant pour le temps de leur absence. Il est vrai que le mot *διάδοχος* est pris d'ordinaire dans le sens de successeur proprement dit; mais, plus bas, xiv, 26, notre auteur l'emploie de même pour représenter celui qui fait l'interim d'une fonction. D'ailleurs, comp. les vers. 32 et ss., et v, 5, où nous voyons Ménélaüs continuer d'exercer le souverain pontificat. Calmet a donc raison de dire : « On ne convient pas que Lysimaque ait succédé à Ménélaüs en qualité de grand prêtre; il ne paraît pas qu'il ait jamais été reconnu en cette qualité, ni qu'il en ait fait les fonctions; il fut simplement son vice-gérant, pour faire ses affaires et pour exercer quelques-unes de ses fonctions en son absence. » Il est vrai encore que l'île de Chypre appartenait alors à l'Égypte, et que, eût-elle été sous la domination syrienne, on ne conçoit guère que son gouverneur ait occupé à Jérusalem un poste secondaire. Mais c'est peut-être antérieurement à la présente date que Cratès avait gouverné la Chypre, et, depuis, il s'était mis au service d'Antiochus; ou bien, si n'exerça que plus tard cette fonction, lorsque l'île tomba au pouvoir des Syriens, et, dans ce cas, il serait ainsi nommé d'une manière anticiquée. Au lieu de *Κρατήτης*, le Cod. Vat. a *κρατήσης*; Sostratus ayant obtenu le gouvernement des Chypriens. Cette leçon revient à celle de la Vulgate. Le récit demeure muet sur le résultat de l'enquête royale, parce qu'Épiphane, appelé subitement en Cilicie (cf. vers. 30), n'était plus à Antioche lorsque Ménélaüs et Sostratus y arrivèrent.

50 Le saint pontife Onias est cruellement assassiné. IV, 30-32.

30-33. Ménélaüs s'empara des vases sacrés, pour les donner ou pour les vendre; Onias lui

adresse à ce sujet de sévères reproches. — *Contigit...* L'écrivain signale d'abord, vers. 30-31, un incident historique qui servit d'occasion à divers crimes de Ménélaüs. — *Tharsenses et Mallotas*: les habitants de Tarse et de Mallos, villes importantes de la Cilicie (*Atl. géogr.*, pl. xvii). — *Antiochidi...* *dono...* Les anciens historiens mentionnent fréquemment cette coutume, en vertu de laquelle les rois assignaient les revenus d'une ou de plusieurs villes à tel personnage qu'ils désiraient favoriser. Cf. I Mach. x, 89; Thucydide, I, 138; Cicéron, in *Verr.*, II, 3, 43, etc. — *Seditionem movere*: apparemment, parce qu'ils se sentaient humiliés d'avoir été donnés à une telle créature. — *Relicto suffecto...* (vers. 31) : en qualité de régent ou de vice-roi. On ignore ce qu'était cet Andronicus. — *Ex comitibus...* Grec : un de ceux qui étaient en dignité. — *Ratus autem* (vers. 32). Ménélaüs venait alors d'arriver à Antioche. Comp. les vers. 28^b-29. L'absence du roi le mettait à l'aise, car un intrigant de cette trempe avait plus d'un moyen de tout arranger avec Andronicus. — *Vasa... furatus*. Il les avait, ce semble, apportés avec lui, pour payer à Antiochus une partie de sa dette; il s'en servit pour acheter les bonnes grâces du régent. — *Alia vendiderat...* : tant son besoin d'argent était pressant. Horrible sacrilège de la part d'un grand prêtre, qui aurait dû, au contraire, défendre au prix de sa vie le trésor sacré. — *Onias arguebat...* (vers. 33). Le saint pontife (cf. III, 1) fut blessé jusqu'à l'âme en apprenant ce crime. Mais, avant de protester énergiquement, il voulut avoir une certitude complète (*cum certissime...*), pour ne pas agir avec précipitation et risquer inutilement sa vie. — *Antiochie*. Il a été dit plus haut (cf. vers. 4-5) qu'Onias s'était rendu dans cette ville, afin d'exposer au roi le véritable état des choses à Jérusalem. Épiphane l'avait probablement contraint d'y rester, après l'avoir dépouillé de sa dignité. — Les mots *scelus Daphnem* sont ajoutés pour distinguer Antioche de Syrie de plusieurs autres cités homonymes. Daphné était un enclos sacré, situé au sud-ouest et à environ

certitude, il le lui reprocha, se tenant toutefois dans un lieu sûr à Antioche, près de Daphné.

34. C'est pourquoi Ménélaüs alla trouver Andronicus et le pria de tuer Onias. *Andronicus* étant venu auprès d'Onias, et lui ayant donné la main avec serment (quoiqu'il le tint pour suspect), lui persuada de sortir de son asile, et le tua aussitôt, sans craindre la justice.

35. Pour ce motif, non seulement les Juifs, mais encore les autres nations s'indignaient et supportaient avec peine la mort injuste d'un si grand homme.

36. Aussi, le roi étant revenu de Cilicie, les Juifs allèrent le trouver à Antioche, ainsi que les Grecs, se plaignant du meurtre inique d'Onias.

37. Antiochus fut attristé dans son cœur à cause d'Onias, et, touché de compassion, il répandit des larmes, se souvenant de la modération du défunt et de sa modestie;

38. puis, vivement irrité, il ordonna qu'on dépouillât Andronicus de la pourpre, qu'on le menât à travers toute la ville, et que ce sacrilège fût privé de la vie au même lieu où il avait commis cette impiété contre Onias, le Seigneur lui rendant la punition qu'il avait méritée.

Onias, arguebat eum, ipse in loco tuto se contiens Antiochiæ secus Daphnem.

34. Unde Menelaus accedens ad Andronicum, rogabat ut Oniam interficeret. Qui cum venisset ad Oniam, et datus dextris cum jurejurando (quamvis esset ei suspectus) suavisset de asylo procedere, statim eum peremit, non veritus justitiam.

35. Ob quam causam non solum Judæi, sed aliæ quoque nationes indignabantur, et moleste ferebant de nece tanti viri injusta.

36. Post regressum regem de Ciliciæ locis adierunt Judæi apud Antiochiam, simul et Græci, conquærentes de iniqua nece Oniæ.

37. Contristatus itaque animo Antiochus propter Oniam, et flexus ad misericordiam, lacrymas fudit, recordatus defuncti sobrietatem et modestiam;

• 38. accensisque animis, Andronicum purpura exutum, per totam civitatem jubet circumduci, et in eodem loco, in quo in Oniam impietatem commiserat, sacrilegum vita privari, Domiuo illi condignam retribuente pœnam.

40 stades (8 kil.) de la capitale, sur l'emplacement actuel de Beit-el-Mâ. On vantait au loin son temple, bâti en l'honneur d'Apollon et de Diane, ses fontaines, ses bosquets, son droit d'asile. Voyez Amm. Marcellin, xix, 12, 13; Dion Cassius, li, 7, etc. « Onias, tout pieux qu'il était, ne craignit point, dans une occasion si périlleuse, de se retirer dans l'asile d'une fausse divinité. Il est permis dans ces occasions, non pas de reconnaître les faux dieux, mais de profiter des privilèges que l'erreur des hommes a attachés à leurs temples, ou aux bois qui leur sont consacrés. » Calmet, h. l.

34. Andronicus tue lâchement Onias, à l'instigation de Ménélaüs. — *Unde Menelaus*. Vivement irrité, le faux pontife ne songea qu'à se venger de ce qu'il regardait comme une insulte. — *Rogabat*. L'imparfait de la durée, de l'insistance. — *Datus dextris cum...* Détail qui fait ressortir la perfide d'Andronicus. — *Suavisset de asylo...* Les Grecs et les Romains ne violaient que rarement le droit d'asile dont jouissaient un certain nombre de leurs sanctuaires. Il arrivait parfois, comme dans le cas présent, qu'on réussissait à faire sortir par la ruse celui qui s'était réfugié dans l'enclos sacré, et qu'on le massacrait alors; mais cette manière d'agir était généralement réprochée. Voyez Hérodote, v, 10; Thucydide, i, 126-135. — *Eum peremit*.

A la lettre dans le grec : Il l'exclut (du droit d'asile); e.-à-d., l'attira au dehors et le tua. — *Non veritus justitiam* : la justice de la divinité vengeresse. Les anciens croyaient qu'un acte de ce genre portait malheur non seulement à celui qui s'en rendait coupable, mais aussi à ses descendants.

35-38. Sentiments d'indignation excités par ce meurtre; Épiphane condamne à mort le meurtrier. — *Non solum...*, *sed...* Ce trait montre à quel point Onias était vénéré de tous. — *De Ciliciæ locis* (vers. 36) : des villes de Tarse et de Mallus. Voyez le vers. 30. — *Judæi apud...* Grec : les Juifs qui habitaient la ville. Il y avait à Antioche une colonie juive considérable. — *Contristatus...* (vers. 37). « Le caractère d'Antiochus Épiphane était extraordinaire... Il était remarquable par ses étranges inconstances et sa curieuse combinaison de traits opposés. » Ce prince se manifesta rarement sous un meilleur aspect que dans la circonstance présente. — *Sobrietatem et modestiam*. Dans le grec : σωφροσύνην καὶ εὐταξίαν; la sobriété morale, qui fait qu'on domine toutes ses passions, et la régularité parfaite de conduite qui résulte de cette sobriété. — *Accensisque...* (vers. 38). Le roi voulut que le châtiement du coupable fût exemplaire, quelque confiance qu'il lui eût témoigné auparavant. — *Purpura exutum*. Le grec ajoute ;

39. Multis autem sacrilegiis in templo a Lysimacho commissis, Menelai consilio, et divulgata fama, congregata est multitudo adversum Lysimachum, multo jam auro exportato.

40. Turbis autem insurgentibus, et animis ira repletis, Lysimachus, armatis fere tribus millibus, iniquis manibus uti coepit, duce quodam tyranno, ætate pariter et dementia provecto.

41. Sed ut intellexerunt conatum Lysimachi, alii lapides, alii fustes validos arripere, quidam vero cinerem in Lysimachum jecere.

42. Et multi quidem vulnerati, quidam autem et prostrati, omnes vero in fugam conversi sunt; ipsum etiam sacrilegum secus ærarium interfecerunt.

43. De his ergo coepit iudicium adversus Menelaum agitari.

44. Et cum venisset rex Tyrum, ad ipsum negotium detulerunt missi tres viri a senioribus.

45. Et cum superaretur Menelaus, promisit Ptolemæo multas pecunias dare ad suadendum regi.

39. Or, Lysimaque ayant commis de nombreux sacrilèges dans le temple, par le conseil de Ménélaüs, et le bruit s'en étant répandu, la foule se rassembla contre Lysimaque, lorsque beaucoup d'or avait déjà été emporté.

40. Comme les foules se soulevaient et que les esprits étaient remplis de colère, Lysimaque arma environ trois mille hommes et commença à user de violence, ayant pour chef un certain tyran, également avancé en âge et en malice.

41. Mais lorsqu'ils comprirent que cette tentative venait de Lysimaque, ils saisirent, les uns des pierres, les autres de gros bâtons, et quelques-uns jetèrent de la cendre contre Lysimaque.

42. Et beaucoup de ses gens furent blessés et quelques-uns furent tués, et tous furent mis en fuite; ce sacrilège fut aussi tué lui-même près du trésor.

43. On commença donc à instruire un procès contre Ménélaüs, au sujet de ces choses.

44. Et le roi étant venu à Tyr, trois hommes, envoyés par les anciens, lui portèrent cette affaire.

45. Et comme Ménélaüs se voyait battu, il promit à Ptolémée de lui donner beaucoup d'argent, pour qu'il persuadât le roi.

Et ayant déchiré ses vêtements. — *Per totam civitatem...* : afin que tous les habitants fussent témoins de la punition. C'est l'opposé de ce qui a été raconté Gen. xli, 43; Esth. vi, 11, et I Mach. x, 63. — *Domino illi...* Encore le talion divin. Cf. vers. 26; iii, 24, 28, 29, etc.

6° Les Juifs de Jérusalem se soulèvent contre Lysimaque, qui périt dans une émeute. IV, 39-42.

39. L'occasion. — *Multis... sacrilegiis...* La fin du verset montre qu'il s'agit de vols sacrilèges. Lysimaque suivait en cela l'exemple et les conseils de son frère Ménélaüs, qui le dirigeait depuis Antioche, où il avait été retenu par le roi. — *Dieulgata...* Le bruit de ces forfaits ne tarda pas à se répandre dans la ville. De là un mécontentement très vif, qui produisit bientôt un soulèvement général.

40-42. On se bat dans les rues de Jérusalem; mort de Lysimaque. — *Armatis...* C'est donc Lysimaque qui prit l'initiative de la lutte. — *Quodam tyranno.* D'après le grec : un certain Auranos. La leçon *τυράννου*, qu'on voit dans quelques manuscrits, est beaucoup moins garantie. Stelle est authentique, *τυράννος* serait un nom propre. — *Ætate pariter...* Le chef de la bande armée par Lysimaque est brièvement et vigoureusement caractérisé, à la manière de notre auteur. — *Ut intellexerunt...* (vers. 41). Grec : Ayant vu l'attaque de Lysimaque. — *Alii lapides, ... fustes...* Comme dans toutes les émeutes

soudaines, chacun prit la première arme qui lui tomba sous la main. — *Cinerem* : de la pousière, pour la jeter dans les yeux des soldats. — Le vers. 42 décrit le résultat de la lutte. La victoire resta à la foule, qui s'était si noblement levée pour défendre son temple. Les mots *multi, quidam* et *omnes* désignent les partisans de Lysimaque. — *Secus ærarium.* Il est possible qu'on ait choisi ce lieu à dessein, pour châtier le coupable à l'endroit même où il avait commis ses excès sacrilèges.

7° Ménélaüs, accusé auprès du roi comme étant la cause principale de ces troubles, obtient à prix d'argent un jugement favorable. IV, 43-50.

43-44. L'accusation. — *De his* : au sujet de ces troubles. — *Capiti... agitari.* Le grec est plus simple : Une accusation fut portée contre Ménélaüs. C'est l'idée générale, développée dans les versets suivants. — *A senioribus.* Grec : (Envoyés) par la *γερονσία*, c.-à-d. le sénat juif. Voyez la note de 1, 10^o.

45-46. Moyen de défense auquel Ménélaüs eut recours. — *Superatus* : trouvé coupable. Les preuves abondaient contre lui. Dans le grec : *λελειμένος*, « omni defensione destitutus », quelqu'un qui ne peut rien alléguer pour prouver son innocence. — *Promisit... dare.* D'après le grec il promit à Ptolémée (fils de Dorymène. Sur ce personnage influent, voyez viii, 8; x, 12-13; I Mach. iii, 33. Le Cod. Vatic. a lu,

46. Ptolémée alla donc auprès du roi, le conduisit dans un vestibule comme pour se rafraîchir, et le fit changer de résolution ;

47. et il déclara Ménélaüs innocent, quoiqu'il fût coupable de tous les crimes, et il condamna à mort des malheureux qui auraient été jugés innocents, même s'ils avaient plaidé leur cause chez les Scythes.

48. Ainsi ceux qui avaient soutenu la cause de la ville, et du peuple, et des vases sacrés, subirent aussitôt un châtement injuste.

49. C'est pourquoi les Tyriens eux-mêmes, indignés, se montrèrent très généreux dans la sépulture qu'ils leur rendirent.

50. Cependant Ménélaüs se maintenait dans l'autorité, à cause de l'avarice de ceux qui étaient au pouvoir, et il croissait en malice, tendant des pièges à ses concitoyens.

46. Itaque Ptolemæus in quodam atrio positum quasi refrigerandi gratia regem adiit, et deduxit a sententia ;

47. et Menelaum quidem universæ malitiæ reum criminibus absolvit, miseros autem, qui, etiamsi apud Scythas causam dixissent, innocentes judicarentur, hos morte damnavit.

48. Cito ergo injustam pœnam dederunt, qui pro civitate, et populo, et sacris vasis, causam prosecuti sunt.

49. Quam ob rem Tyrii quoque indignati, erga sepulturam eorum liberalissimi extiterunt.

50. Menelaus autem, propter eorum qui in potentia erant, avaritiam, permanebat in potestate, crescens in malitia ad insidias civium.

CHAPITRE V

1. En ce même temps, Antiochus préparait une seconde expédition contre l'Égypte.

2. Or il arriva que l'on vit dans toute

1. Eodem tempore Antiochus secundam profectioem paravit in Ægyptum.

2. Contigit autem per universam Jero-

comme la Vulgate, *δωρουμένος*, « daturus », au lieu de *Δορυμένους*. — *Itaque...* (vers. 46). Ptolémée accepta l'offre sans hésiter. C'est là une chose courante en Orient. — *In quodam... adiit*. La scène est décrite d'une façon très vivante. Pour parler au roi sans témoins, Ptolémée le fit sortir un instant de la salle d'audience, sous prétexte de prendre l'air un instant, le conduisit sous un péristyle (tel est le mot grec qui correspond à *atrio*) et l'amena sans peine à changer de sentiment (*deduxit...*).

47-50. Ménélaüs est absous, tandis que ses accusateurs sont mis à mort. —

Menelaum... miseros autem... Frappant contraste. La barbare injustice du monarque arrache un cri d'horreur à l'historien : *qui etiamsi...* Le nom des Scythes était alors synonyme de cruauté sauvage. Cf. Col. III, 11; Cicéron, *in Ferr.*, II, 5, 58, etc. — *Cito ergo...* (vers. 48). Continuation des réflexions douloureuses du narrateur. — *Quamobrem...* (vers. 49). L'injustice était si flagrante, qu'elle excita l'indignation des Tyriens eux-mêmes, qui voulurent témoigner publiquement leur désapprobation en faisant, à leurs propres frais, de magnifiques funérailles aux trois victimes. — *Menelaus autem...* (vers. 50).

L'indigne pontife conserva quand même sa dignité, dont il continua de faire parade pour le plus grand déshonneur de ses concitoyens. — *Propter... avaritiam* : puisque c'était à prix d'argent qu'il avait acheté une sentence favorable.

8° Jason pénètre dans Jérusalem avec une bande armée et sévit cruellement contre les habitants; il meurt misérablement à Sparte. V, 1-10.

CHAP. V. — 1-4. La seconde expédition d'Antiochus en Égypte; manifestations surnaturelles



Guerriers scythes. (D'après les monuments.)

grosses de menaces. — *Secundam...* La première campagne d'Épiphane contre les Égyptiens avait eu lieu en 172 avant J.-C.; notre auteur y a fait allusion plus haut (cf. IV, 21).

solymorum civitatem videri, diebus quadraginta, per aera equites discurrentes, auratas stolas habentes, et hastis, quasi cohortes, armatos;

3. et cursus equorum per ordines digestos, et congressiones fieri cominus, et scutorum motus et galeatorum multitudinem gladiis districtis, et telorum jactus, et aureorum armorum splendorem, omnisque generis loricarum.

4. Quapropter omnes rogabant in bonum monstra converti.

5. Sed cum falsus rumor exisset, tanquam vita excessisset Antiochus, assumptis Jason non minus mille viris, repente aggressus est civitatem; et civibus ad murum convolantibus, ad ultimum apprehensa civitate, Menelaus fugit in arcem.

6. Jason vero non parcebat in caede

la ville de Jérusalem, pendant quarante jours, des cavaliers qui couraient dans les airs, couverts de manteaux d'or et armés de lances, comme des cohortes,

3. et des escadrons de cavaliers qui couraient les uns contre les autres, des combats qui avaient lieu de main à main, des boucliers agités, une multitude d'hommes munis de casques et d'épées nues, des dards lancés, des armes d'or étincelantes et des cuirasses de toutes sortes.

4. C'est pourquoi tous priaient pour que ces prodiges tournassent à leur avantage.

5. Mais comme le faux bruit se répandit qu'Antiochus était mort, Jason, ayant pris au moins mille hommes avec lui, attaqua tout à coup la ville; et, quoique les citoyens fussent accourus aux murailles, il se rendit enfin maître de la ville, et Ménélaüs s'enfuit dans la citadelle.

6. Cependant Jason n'épargnait pas ses

La seconde fut entreprise en 170-169; le roi de Syrie s'empara des villes de Péluse et de Memphis, dans le Delta (*Atl. géogr.*, pl. iv et v), et d'une grande partie du pays. Ptolémée Philométor tomba même entre ses mains. Voyez Polybe, xxviii, 20-22; Appien, *Syr.*, 66. — *Contigit autem...* (vers. 2). Manifestations surnaturelles dont Jérusalem fut alors le théâtre. — *Per universam...* Le nom *Jerosolymorum* est omis dans le grec; mais il s'agit certainement de la capitale juive, que ce livre appelle souvent « la ville » par antonomase. Cf. vers. 5 et 17; iii, 14^b, etc. — *Per acra...* Il n'y a pas la moindre raison de mettre en doute la véracité



Cavalier armé d'une longue lance. (D'après un bas-relief.)

du récit, ni la réalité objective des apparitions. Celles-ci étaient miraculeuses, évidemment; mais l'historien les présente comme telles (comp. le vers. 4). « L'imagination et l'erreur du peuple,

et la trop grande crédulité des historiens ont sans doute beaucoup grossi (ces sortes de miracles); mais cela ne doit pas nuire aux prodiges certains et véritables... Ce ne sont point des phénomènes qui n'aient fait que passer devant peu de personnes...; ils ont paru pendant quarante jours, à la vue de toute une ville où il y avait plus de cent mille habitants. » Calmet, *h. l.* — *Equites...* Les apparitions consistaient en deux corps de cavaliers, qui combattaient l'un contre l'autre dans les airs. Le narrateur mentionne d'abord la lutte d'une manière rapide et générale (*discurrentes*); il décrit ensuite, dans un pêle-mêle très pittoresque, l'armure des adversaires et leurs diverses évolutions. — *Hastis*. Grec : de lances. — *Aureorum armorum* (vers. 5). Grec : des ornements d'or. — *Quapropter...* (vers. 4). Comme ces prodiges présentaient certainement la guerre, les Juifs priaient avec fervor, pour que les événements eussent une issue qui leur fût favorable. — *Monstra*. Dans le grec : τῶν ἐπιφανείων, la manifestation. Cf. ii, 22; iii, 14, etc.

5-6. Apprenant, par suite d'un faux bruit, la mort d'Antiochus, Jason attaque Jérusalem et s'en empare momentanément. — *Cum falsus rumor* : ainsi qu'il s'en répandait si aisément et si promptement durant une guerre. — *Assumptis...* Après avoir été dépouillé du souverain pontificat, Jason s'était retiré chez les Ammonites (cf. iv, 26); de sa retraite il pouvait suivre la marche des faits, de manière à profiter de toutes les circonstances qui lui permettraient de ressaisir le pouvoir. La mort d'Antiochus, protecteur de son rival Ménélaüs, eût été une occasion très favorable pour Jason. — *Mille viris*. C'était peu; mais l'attaque fut soudaine,

concitoyens dans le carnage, et il ne considérait pas que la victoire gagnée contre des proches est un très grand malheur, et il croyait remporter un trophée de ses ennemis et non de ses concitoyens.

7. Néanmoins il ne put pas s'emparer du pouvoir; mais il reçut la confusion comme fruit de sa perfidie, et il se retira de nouveau, comme fugitif, au pays des Ammonites.

8. Enfin, pour sa perte, poursuivi par Arétas, roi des Arabes, fuyant de ville en ville, haï de tous comme un violateur des lois, comme un homme exécrationnable, comme un ennemi de sa patrie et de ses concitoyens, il fut chassé en Égypte;

9. et lui, qui avait banni tant de personnes de leur pays, périt sur la terre étrangère, étant allé à Lacédémone, comme pour y trouver un refuge à cause de sa parenté;

10. et celui qui avait fait jeter les corps d'un grand nombre sans sépulture fut jeté lui-même sans être ni pleuré ni enseveli, n'ayant en partage ni une sépulture étrangère, ni le tombeau de ses pères.

11. Ces choses s'étant passées ainsi,

civibus suis, nec cogitabat prosperitatem adversum cognatos malum esse maximum, arbitrans hostium, et non civium, se trophæa capturum.

7. Et principatum quidem non obtinuit, finem vero insidiarum suarum confusionem accepit, et profugus iterum abiit in Ammaniten.

8. Ad ultimum, in exitium sui conclusus ab Areta, Arabum tyranno, fugiens de civitate in civitatem, omnibus odiosus, ut refuga legum et execrabilis, ut patriæ et civium hostis, in Ægyptum extrusus est;

9. et qui multos de patria sua expulerat, peregre periit, Lacedæmonas profectus, quasi pro cognatione ibi refugium habiturus;

10. et qui insepultos multos abjecerat, ipse et illamentatus, et insepultus abjicitur, sepultura neque peregrina usus, neque patrio sepulcro participans.

11. His itaque gestis, suspicatus est

inattendue, et Jason ne manquait pas de partisans dans la ville; aussi les assallants eurent-ils d'abord un plein succès. — Au lieu de *civibus... convolantibus*, le grec porte : Ceux qui étaient sur les murs (pour les défendre) ayant été repoussés. — *In arcem* : dans l'acropole, occupée par une garnison assyrienne. Cf. iv, 12 et 27. — *Non parcebat* (vers. 6). Le grec dit avec plus de force : Jason faisait sans pitié des massacres de ses concitoyens dans la ville. — *Nec cogitabat*. L'historien sacré moralise, suivant sa coutume. Voyez l'Introd., p. 635. — *Prosperitatem... malum*. Il y a un jeu de mots intéressant dans le grec : εὐτημερίαν δυστημερίαν εἶναι... A la lettre : (Il ne pensait pas) que gagner la journée sur ses concitoyens, c'était perdre le plus possible la journée. — *Hostium... trophæa*. Manière de dire que Jason traitait ses compatriotes comme s'ils eussent été ses pires ennemis.

7-10. Il échoue finalement dans son entreprise, est obligé de fuir de ville en ville et meurt misérablement à Lacédémone. — *Principatum... non*. En effet, d'une part, Ménélaüs tint bon dans la citadelle (cf. vers. 5^b); de l'autre, Antiochus accourut en toute hâte pour reprendre Jérusalem (cf. vers. 10). Jason fut donc contraint de battre en retraite; ce qui fut pour lui une grande humiliation : *confusionem*. — *In exitium sui* (vers. 8). Le grec est diversement traduit : La fin d'une vie mauvaise arriva; ou bien : A la fin il rencontra un

funeste revers, etc. — *Areta*. Nom assez fréquemment porté par des chefs arabes. Cf. II Cor. xi, 32; Josephé, *Ant.*, xiii, 13, 5, etc. — *De civitate in...* : sans pouvoir trouver de sécurité nulle part. — *Omnibus... hostis*. Éloquent résumé des forfaits de Jason. — *In Ægyptum*. Ennemel d'Antiochus Épiphanes, il finit par obtenir un asile dans cette contrée, qui avait été plusieurs fois en guerre avec les Syriens. Il lui fut cependant impossible de s'y fixer, comme va le dire le vers. 9. — *Et qui multos* (vers. 9). Encore le côté providentiel du châtement. Cf. iv, 35^b, etc. — *Pro cognatione* : à raison de la parenté que les Spartiates et les Juifs croyaient exister entre eux. Voyez I Mach. xii, 21, et le commentaire. — *Et qui insepultos* (vers. 10). De nouveau la philosophie de l'histoire de ce misérable pontife. N'être pas enterré dans le tombeau de ses pères, être même entièrement privé de sépulture, c'était pour les Juifs le comble du malheur et du châtement. Cf. III Reg. xiii, 22, etc. — *Neque peregrina*. Grec : ni d'une sépulture quelconque; e.-à-d., pas même de la plus humble des sépultures.

§ IV. — *Conduits impie et cruelle d'Antiochus Épiphanes contre les Juifs*. V, 11-VII, 42.

1^o Horrible carnage à Jérusalem et pillage du temple. V, 11-20.

Passage parallèle : I Mach. i, 21-29.

11. Antiochus revient d'Égypte tout furieux, et envahit Jérusalem avec ses troupes. — *His*

rex societatem deserturos Judæos; et ob hoc profectus ex Ægypto efferatis animis, civitatem quidem armis cepit.

12. Jussit autem militibus interficere, nec parcere occurrentibus, et per domos ascendentes trucidare.

13. Fiebant ergo cædes juvenum ac seniorum, et mulierum et natorum exterminia, virginumque et parvulorum neces.

14. Erant autem toto triduo octoginta millia interfecti, quadraginta millia vincti, non minus autem venundati.

15. Sed nec ista sufficiunt; ausus est etiam intrare templum universa terra sanctius, Menelao ductore, qui legum et patriæ fuit proditor;

16. et scelestis manibus sumens sancta vasa, quæ ab aliis regibus et civitatibus erant posita ad ornatum loci et gloriam, contrectabat indignè, et contaminabat.

le roi soupçonna que les Juifs abandonneraient l'alliance; c'est pourquoi il partit d'Égypte plein de fureur, et il prit la ville par les armes.

12. Il ordonna aux soldats de tuer, et de ne pas épargner ceux qu'ils rencontreraient, et de monter dans les maisons pour égorger.

13. Il y eut donc des carnages de jeunes hommes et de vieillards, des massacres de femmes et d'enfants, des meurtres de jeunes filles et de petits enfants.

14. Pendant trois jours, quatre-vingt mille furent tués, quarante mille faits captifs, et il n'y en eut pas moins de vendus.

15. Mais cela même ne suffit pas; il osa aussi entrer dans le temple le plus saint de toute la terre, conduit par Ménélaus, qui fut traître aux lois et à la patrie;

16. et prenant avec ses mains criminelles les vases sacrés, que les autres rois et les villes avaient placés en ce lieu pour en être l'ornement et la gloire, il les maniait indignement et les profanait.

ttaque... Allusion aux faits racontés dans les vers. 5-8. — *Suspictatus... deserturos*. Grec : Il pensa que les Juifs étaient en révolte. Il est possible que telle ait été réellement la première impression d'Antiochus, en apprenant que Jason avait réussi à pénétrer dans Jérusalem. Mais, lorsqu'il arriva à son tour sous les murs de la ville sainte, il était certainement mieux informé, et savait très bien, d'une part, que Jason ne s'était pas mis en révolte contre la domination syrienne, mais s'était proposé avant tout de reconquérir sa dignité de grand prêtre; d'autre part, que ce même Jason avait finalement échoué dans son projet, et que tout était rentré dans l'ordre après son départ. La vérité est que le roi de Syrie était furieux de ce que les Romains l'avaient obligé de quitter l'Égypte au beau milieu de ses succès, et qu'il fut heureux d'avoir un prétexte de se venger en frappant les Juifs (*profectus... efferatis...*). — *Armis cepit*. Il prit Jérusalem de vive force, puis il la traita en cité rebelle et reconquise.

12-14. Les habitants sont livrés à toute la brutalité des soldats. — *Jussit*. Il y eut un ordre formel du roi en ce sens. Le massacre fut général, soit dans les rues, soit dans les maisons. — *Per domos ascendentes* : ceux qui montaient sur les terrasses des maisons pour échapper au carnage. — *Fiebant* (vers. 13). L'imparfait de la durée. Tout fut égorgé pêle-mêle, sans distinction d'âge ou de condition : *juvenum ac...* — *Erant autem...* (vers. 14). D'après la Vulg., il y aurait en tout cent soixante mille victimes; à savoir, quatre-vingt mille morts, quarante

mille prisonniers, quarante mille personnes vendues comme esclaves. Mais le grec porte : Quatre-vingt mille furent perdus, quarante mille tués et quarante mille vendus comme esclaves. Ce qui réduit la somme de moitié, car le premier chiffre doit être regardé comme le total des victimes. C'est à tort que l'on a regardé parfois ces nombres comme exagérés. — *Venundati*. C'était alors la coutume de vendre les prisonniers de guerre. Cf. VIII, 10-11; I Mach. III, 41.

15-20. Antiochus, conduit par l'infâme Ménélaus, pénétra dans le temple pour le piller. Cf. I Mach. I, 23-24. — *Sed nec ista...* Grec : Non content de cela. Transition à un attentat d'un autre genre. — *Ausus est*. Le grec emploie un verbe composé, très expressif : *κατετόμηνεν*. — *Universa... sanctius*. Voyez II, 22; III, 12, et l'Introd., p. 635, 2. — *Menelao ductore*. Détail propre à notre auteur, et plus affreux en lui-même que la profanation du temple par le roi païen; de là cette juste expression : *quis legum...* — *Vasa que a regibus...* (vers. 16). Cyrus (cf. Esdr. I, 11) avait donné à Zorobabel, pour le temple de Jérusalem, un nombre considérable de vases sacrés, enlevés autrefois par Nabuchodonosor. Artaxerxès Longue-Main en avait offert d'autres à Esdras (cf. Esdr. VII, 19). Divers rois et plusieurs villes avaient imité ces exemples. Cf. III, 2 et la note. — *Contrectabat... et contaminabat*. D'après le grec : Les douant (à ses serviteurs pour qu'ils les emportassent), les souillant de ses mains profanes. — *Ita...* Les vers. 17-20 contiennent des réflexions morales inspirées au narrateur par ce vol sacrilège. Confor-

17. Ainsi Antiochus, ayant perdu l'esprit, ne considérait pas que Dieu était irrité pour peu de temps contre les habitants de la ville, à cause de leurs péchés, et que c'était pour cela que la profanation s'était approchée de ce lieu;

18. autrement, s'ils n'avaient pas été coupables de péchés nombreux, à l'exemple d'Héliodore, qui fut envoyé par le roi Séleucus pour piller le trésor, dès son arrivée lui aussi aurait été fouetté, et empêché d'exécuter son acte audacieux.

19. Toutefois ce n'est pas à cause du lieu que Dieu a *choisi* la nation; mais c'est à cause de la nation qu'il a choisi le lieu.

20. C'est pourquoi le lieu aussi a eu sa part des maux du peuple, mais plus tard il sera associé à ses biens; et après avoir été abandonné à cause de la colère du Dieu tout-puissant, il sera de nouveau élevé à une souveraine gloire, lorsque le grand Seigneur se réconciliera avec son peuple.

21. Antiochus, ayant donc emporté du temple dix-huit cents talents, s'en retourna promptement à Antioche, pensant, dans son orgueil, qu'il pouvait naviguer sur la terre et transformer la mer en chemin, tant son cœur était exalté.

22. Mais il laissa aussi des officiers

17. Ita alienatus mente Antiochus, non considerabat quod propter peccata habitantium civitatem, modicum Deus fuerat iratus, propter quod et accidit circa locum despectio;

18. alioquin, nisi contigisset eos multis peccatis esse involutos, sicut Heliodorus, qui missus est a Seleuco rege ad expoliandum ærarium, etiam hic statim adveniens flagellatus, et repulsus utique fuisset ab audacia.

19. Verum non propter locum gentem, sed propter gentem locum Deus elegit.

20. Ideoque et ipse locus particeps factus est populi malorum, postea autem fiet socius bonorum; et qui derelictus in ira Dei omnipotentis est, iterum in magni Domini reconciliatione cum summa gloria exaltabitur.

21. Igitur Antiochus, mille et octingentis ablatis de templo talentis, velociter Antiochiam regressus est, existimans se, præ superbia, terram ad navigandum, pelagus vero ad iter agendum deducturum, propter mentis elationem.

22. Reliquit autem et præpositos ad

mément à son genre, il se propose d'expliquer pourquoi Dieu, qui avait pris vengeance la défense du peuple contre l'impie Héliodore, n'opposa cette fois aucune résistance à Antiochus. Depuis le premier attentat, le peuple juif s'était rendu gravement coupable, et le Seigneur voulut le châtier ainsi. — *Alienatus mente*. Grec : « Elato animo », rempli d'orgueil. — *Propter peccata*. Sur ces péchés, voyez IV, 12 et ss.; I Mach. I, 12-16. — *Modicum... iratus*. Dieu n'était irrité que pour un temps contre son peuple; sa colère ne devait pas subsister à jamais. — *Circa locum despectio*. Allusion à la manière effrayante dont Épiphanes avait traité le sanctuaire. — *Sicut Heliodorus* (vers. 17). Cf. III, 7 et ss. — *Verum non propter...* (vers. 18). Remarque très profonde. Si Dieu avait eu absolument besoin d'un temple, il aurait su le défendre contre toute profanation; mais, comme c'est surtout en vue de la sanctification de son peuple qu'il avait accepté d'avoir un sanctuaire à Jérusalem, le sort du temple dépendait de la conduite d'Israël : lorsque les Juifs se montraient infidèles à leur Dieu, celui-ci ne s'inquiétait plus de protéger le temple : *ideoque et ipse...* (vers. 19). — *Postea... fiet*. Le grec emploie le prétérit : il

participa ensuite aux biens. Allusion à ce qui sera dit plus loin au sujet de la purification du sanctuaire. Cf. X, 1-8. En rendant ses faveurs aux Juifs, Dieu les rendit aussi au temple. — *Et qui derelictus...* Répétition emphatique de la pensée.

2° Après s'être éloigné de Jérusalem, Antiochus continue de persécuter les Juifs par l'intermédiaire de ses officiers. V, 21-27.

21. Le roi rentre à Antioche, chargé de dépouilles et rempli d'orgueil. — *Mille et octingentis...* C.-à-d., à supposer qu'il soit question de talents hébreux, 15300000 fr. Somme énorme pour ce temps-là. — *Existimans se...* L'orgueil effréné du monarque est admirablement bien décrit par l'écrivain sacré : vainqueur de l'Égypte et des Juifs, Épiphanes croyait que rien ne dépassait désormais sa puissance, pas même les choses les plus impossibles : *terram...*, *pelagus...* « L'histoire a conservé la mémoire de l'entreprise de Xerxès et de Callgula, qui, par un effet d'une vanité ridicule, voulaient rendre la terre navigable, et la mer ferme et propre à y marcher à cheval. » Calmet, h. I.

22-23. Il confie le gouvernement de la Judée et de la Galilée à des hommes sans pitié. — *Præpositos... ad affigendam...* Détail significatif :

affligendam gentem : Jerosolymis quidem Philippum, genere Phrygem, moribus crudeliorem eo ipso a quo constitutus est;

23. in Garizim autem Andronicum et Menelaum, qui gravius quam ceteri imminebant civibus.

24. Cumque appositus esset contra Judæos, misit odiosum principem, Apollonium, cum exercitu viginti et duobus millibus, præcipiens ei omnes perfectæ ætatis interficere, mulieres ac juvenes vendere.

25. Qui cum venisset Jerosolymam, pacem simulans, quievit usque ad diem sanctum sabbati; et tunc feriatis Judæis, arma capere suis præcepit.

26. Omnesque qui ad spectaculum processerant, trucidavit, et civitatem cum armatis discurrens, ingentem multitudinem peremit.

27. Judas autem Machabæus, qui de-

pour affliger la nation : à Jérusalem, Philippe, Phrygien de race, plus cruel de sentiments que celui qui l'avait établi;

23. et au Garizim, Andronicus et Ménélaüs, plus acharnés que les autres contre leurs concitoyens.

24. Et étant rempli de haine contre les Juifs, il leur envoya le détestable prince Apollonius, avec une armée de vingt-deux mille hommes, lui ordonnant de tuer tous ceux qui seraient dans la force de l'âge, et de vendre les femmes et les jeunes hommes.

25. Lorsqu'il fut venu à Jérusalem, feignant de vouloir la paix, il se tint en repos jusqu'au saint jour du sabbat; puis, tandis que les Juifs le célébraient, il commanda à ses gens de prendre les armes.

26. Il égorga tous ceux qui étaient allés à la cérémonie, et, parcourant la ville avec ses soldats, il massacra une grande multitude.

27. Cependant Judas Machabée, qui

la fonction de ces officiers devait moins consister à gouverner les Juifs qu'à les tourmenter. — *Philippum...*, *moribus...* Plus cruel qu'Antiochus lui-même : cela n'est pas peu dire, après ce qui a été raconté plus haut (cf. vers. 12-14). — *In Garizim* (vers. 23). Ce mont célèbre est nommé ici pour représenter la ville antique de Sichem, ou Samarie, capitale du petit peuple samaritain, bâtie à sa base. Sur son sommet se dressait le temple élevé par les Samaritains (cf. Joan. iv, 20; *Atl. géogr.*, pl. x). Les Syriens se défiaient aussi de cette nation remuante, qui ne tenait guère moins que les Juifs à sa religion et à ses coutumes. — *Andronicum*. Non pas celui qui a été mentionné ci-dessus (iv, 3, et ss.), puisqu'il avait été mis à mort par Antiochus, mais un autre officier du même nom. — *Et Menelaum*. D'après la Vulg., cet indigne grand prêtre aurait été adjoint à Andronicus pour gouverner la Samarie. Il n'en est point ainsi d'après le texte original, qui porte : Et, outre ceux-ci (Philippe et Andronicus), Ménélaüs, qui, pire que les autres, s'élevait au-dessus des citoyens. Ménélaüs n'était donc pas gouverneur en titre : il avait simplement reçu la mission de prêter au besoin son concours soit à Philippe, soit à Andronicus.

24-26. Cruautés exercées à Jérusalem par Apollonius. — *Cumque appositus...* Dans le grec, ces mots sont rattachés au vers. 23, et se rapportent à Ménélaüs. Suivant la Vulgate, ils marquent, de la part d'Antiochus, un redoublement de colère contre les Juifs, qui le décida à envoyer à Jérusalem un autre officier spécial. — *Oditosum principem*. Dans le grec : *μισόεχθρον*; expression rare, qui désigne l'au-

teur de quelque crime horrible, un chef criminel. — *Apollonium*. Probablement l'ancien gouverneur de la Cœlésyrie et de la Phénicie, dont les agissements ont été notés iii, 5 et iv, 4. Il venait en Judée avec le titre de contrôleur des impôts. Cf. I Mach. i, 30. — *Cum... viginti et duobus*. Toute une armée. Épiphané voulait être vraiment le maître du pays, pour mieux exécuter ses perfides projets. — *Præcipiens...* Ordres analogues à ceux que nous avons lus plus haut (cf. vers. 12). — *Perfectæ ætatis*. Grec : *τους ἐν ἡλικίᾳ*, les hommes en état de porter les armes. — *Juvenes*. D'après le grec : les plus jeunes; c.-à-d., les enfants. — *Pacem simulans* (vers. 25). Pendant quelques jours, Apollonius cacha habilement son jeu, pour s'emparer plus adroitement de la ville. — *Ad diem sanctum...* Il supposait que, ce jour-là, ceux des habitants contre lesquels il venait lutter ne lui opposeraient aucune résistance. Cf. I Mach. ii, 34 et ss. — *Ad spectaculum*. Par cette expression, calquée sur le grec (*τῶν θεωρῶντων*), il faut entendre les cérémonies religieuses du sabbat, qui avaient attiré au temple des Juifs nombreux. C'est à tort qu'on lui a fait désigner les jeux profanes du gymnase installé par Jason (cf. iv, 12 et ss.); car ce n'est point cela qui aurait attiré, surtout à pareil jour, la partie orthodoxe de la population.

27. Judas Machabée et un certain nombre de Juifs se retirent au désert. — *Judas autem...* Passant entièrement Mathathias sous silence (cf. I Mach. ii, 1 et ss.), notre auteur rattache toute la lutte d'Israël contre les rois de Syrie au nom de Judas Machabée, dont il fait son héros principal. — *Qui decimus...* Judas avait

était le dixième, s'était retiré en un lieu désert, où il vivait avec les siens sur les montagnes parmi les bêtes sauvages; et ils demeuraient là, se nourrissant d'herbe, afin de ne pas prendre part à la souillure.

cimus fuerat, secesserat in desertum locum, ibique inter feras vitam in montibus cum suis agebat; et fœni cibo vescentes, demorabantur, ne participes essent coinquinationis.

CHAPITRE VI

1. Mais, peu de temps après, le roi envoya un certain vieillard d'Antioche, pour forcer les Juifs à abandonner les lois de Dieu et de leur pays,

2. et aussi pour profaner le temple qui était à Jérusalem, et pour l'appeler temple de Jupiter Olympien, et pour appeler celui de Garizim temple de Jupiter l'Hospitalier, comme l'étaient ceux qui habitaient en ce lieu.

3. L'invasion des maux fut très mauvaise et dure pour tous;

4. car le temple était rempli des dissolutions et des festins des Gentils, qui se livraient à l'impudicité avec des courtisanes, et des femmes entraient d'elles-mêmes dans les édifices sacrés, y introduisant des choses qui étaient défendues.

1. Sed non post multum temporis, misit rex senem quemdam Antiochenum, qui compelleret Judæos ut se transferrent a patriis et Dei legibus;

2. contaminare etiam quod in Jerosolymis erat templum, et cognominare Jovis Olympii, et in Garizim, prout erant hi qui locum inhabitabant, Jovis hospitalis.

3. Pessima autem et universis gravis erat malorum incursio;

4. nam templum luxuria et comessationibus gentium erat plenum, et scortantium cum meretricibus, sacratisque ædibus mulieres se ulro ingerebant, intro ferentes ea quæ non licebat.

donc avec lui neuf compagnons. — *In desertum*. Sans doute dans le désert de Judée. Cf. I Mach. IV, 26-27. — *Inter feras*. Grec : à la manière des bêtes fauves. Ce détail et le suivant ont pour but de relever, en termes hyperboliques, la situation douloureuse à laquelle étaient alors réduits les Juifs fidèles. — *Fœni cibo*. C.-à-d., de fruits sauvages, d'herbes et de racines. — *Coinquinationis* : l'idolâtrie, qu'Antiochus IV avait voulu contraindre tous les Juifs de pratiquer.

3^o Antiochus Épiphane entreprend d'extirper entièrement le judaïsme. VI, 1-17.

Chap. VI. — 1-7. Conduite particulièrement cruelle d'un commissaire royal à Jérusalem. — *Non post multum...* C.-à-d., peu après l'arrivée d'Apollonius dans la ville sainte, en 168-167 avant J.-C. Cf. v, 24 et ss. — *Senem*. Au lieu de *Antiochenum*, le grec dit : Ἀθηναίων, Athénien. Cette leçon n'est pas dépourvue de vraisemblance, attendu qu'Épiphane était alors à Athènes, occupé à faire construire un temple en l'honneur de Jupiter Olympien. Cf. Polybe, xxvi, 1, 10. Néanmoins, divers critiques préfèrent la variante de notre version latine. — *Ut se transferrent...* C'était une véritable apostasie qui était exigée des Juifs, comme le montrent clairement les versets suivants. Cf. I Mach. I, 43 et ss.; Josephé, *Ant.*, xii, 5, 4. — *Contaminare... templum* (vers. 2). Voyez plus

bas, vers. 4-5 (cf. I Mach. I, 57 et ss.), quelques détails relatifs à cette odieuse profanation. — *Jovis Olympii*. Jupiter avait reçu ce surnom parce que le centre de son culte chez les Grecs était à Olympa, dans l'Élide. Voyez Hérodote, II, 7. — *Et in Garizim*. Antiochus ordonna de souiller aussi le temple des Samaritains. Voyez IV, 23^a et la note. — *Jovis hospitalis* (grec : ξενίου). Sous cet autre nom, Jupiter était honoré comme le protecteur des voyageurs et des étrangers. Cf. Homère, *Il.*, XIII, 628, et *Od.*, I, 270; Pindare, VIII, 38, etc. — *Prout erant hi...* C.-à-d., en conformité avec le caractère des habitants du pays. D'où il suit que les Samaritains étaient alors regardés comme très hospitaliers. Ce témoignage que leur rend un membre de la nation qu'ils détestaient est particulièrement remarquable. — *Pessima autem...* (vers. 3). Ces mots relèvent l'intensité de la persécution religieuse en Judée. — *Templum luxuria...* (vers. 4). Les Syriens se permirent dans le temple de Jérusalem toutes les orgies abominables auxquelles ils se livraient dans leurs propres sanctuaires. — *Ædibus*. D'après le grec, les cours extérieures du temple. — *Ferentes ea quæ...* Par exemple, des porceaux, des chiens, des viandes impures selon la loi juive, etc. Voyez I Mach. I, 50-51; Didore de Sicile, xxxrv, 1. — Avec le temple, on profana aussi d'une manière spéciale l'autel des holocaustes :

5. Altare etiam plenum erat illicitis, quæ legibus prohibebantur.

6. Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies solemnes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur.

7. Ducebantur autem cum amara necessitate in die natalis regis ad sacrificia; et cum Liberi sacra celebrarentur, cogebantur hedera coronati Libero circuire.

8. Decretum autem exiit in proximas Gentilium civitates, suggerentibus Ptolemæis, ut pari modo et ipsi adversus Judæos agerent, ut sacrificarent;

9. eos autem, qui nolent transire ad instituta gentium, interficerent. Erat ergo videre miseriam.

10. Duæ enim mulieres delatæ sunt natos suos circumcidisse, quas, infanti-

5. L'autel aussi était plein de choses illicites, qui étaient prohibées par les lois,

6. On n'observait pas les sabbats, et on ne gardait pas les fêtes solennelles du pays, et nul n'avouait simplement qu'il était Juif.

7. Ils étaient menés avec une amère nécessité aux sacrifices, le jour de la naissance du roi; et, lorsqu'on célébrait les mystères de Bacchus, on les contraignait d'aller par les rues couronnés de lierre, en l'honneur de Bacchus.

8. Un édit suggéré par les Ptolémées fut publié dans les villes des Gentils les plus rapprochées, pour les presser d'agir, eux aussi, de la même manière contre les Juifs, afin qu'ils sacrifiasent,

9. et de tuer ceux qui ne voudraient point passer aux coutumes des Gentils. On ne voyait donc que misère.

10. Car deux femmes, accusées d'avoir circoncis leurs fils, furent menées

altare etiam... (vers. 5). Cf. I Mach. I, 57 et 62. — Neque... sabbata... (vers. 6). Cf. I Mach. I, 48. Grec : Il n'était pas permis de faire le sabbat ni de célébrer des fêtes. — Nec simpliciter... Personne n'osait avouer ouvertement qu'il était Juif, car ce seul nom était alors regardé comme

cesseurs des Séleucides, les Antiochus de Commagène. » Vigouroux, *les Livres saints et la critique*, p. 176 de la 2^e édit. — *Liberti sacra*. Les Dionysiaques, comme on les appelait, se célébraient chaque année très régulièrement, dans les pays grecs; d'ordinaire en automne, à l'époque de la vendange. Elles étaient renommées pour leur caractère bruyant et immoral. Une procession solennelle avait lieu alors (*circuire*; dans le grec, *πομπήθειν*, marcher avec solennité), et ceux qui y prenaient part portaient des couronnes ou des guirlandes de lierre, la plante dédiée à Bacchus (*hedera*...).



Bacchus sur son char. (L'après un bas-relief antique.)

8-9. La persécution sévit contre les Juifs jusque dans les villes grecques habitées par eux. — *Decretum*... Décret distinct de celui qui précède. Cf. vers. 1-7. Il était adressé aux villes grecques (*in proximas*...; mieux vaudrait : « ad civitates ») qui renfermaient des colonies juives. — *Suggestentibus Ptolemæis*. Leçon surprenante, car les Ptolémées étant rois d'Égypte, amis des

Juifs et ennemis d'Antiochus Épiphane, il est difficile qu'ils aient fait à ce prince une telle suggestion, qui concernait l'administration intérieure de ses États. Aussi est-il probable qu'on doit mettre le singulier au lieu du pluriel, à la suite de plusieurs manuscrits grecs; Ptolémée suggérant. Dans ce cas, il s'agirait de l'officier de ce nom mentionné ci-dessus (cf. IV, 45), qui jouissait d'une grande autorité auprès d'Antiochus. — *Eos autem*... (vers. 9). Les récalcitrants devaient être mis à mort sans merci. — *Erat ergo*... Résumé pathétique de la situation, et transition aux détails qui suivent.

10-11. Deux épisodes de la persécution. — *Delatæ sunt*... Supplice de deux mères con-

10-11. Deux épisodes de la persécution. — *Delatæ sunt*... Supplice de deux mères con-

publiquement par toute la ville, ayant leurs enfants pendus à leurs mamelles, puis précipitées du haut des murs.

11. D'autres, qui s'étaient assemblés dans des cavernes voisines, et qui y célébraient secrètement le jour du sabbat, furent dénoncés à Philippe, et ils furent consumés dans les flammes, parce qu'ils n'osèrent point, par religion et par obéissance, se défendre de leur propre main.

12. Je conjure ceux qui liront ce livre de ne pas se scandaliser de tant de maux, mais de considérer que ce qui est arrivé a eu lieu non pour la ruine, mais pour le châtement de notre nation.

13. Car ne pas laisser les pécheurs vivre longtemps selon leurs désirs, mais employer aussitôt la correction, est une marque de grande bienveillance.

14. En effet, si le Seigneur attend avec patience à l'égard des autres nations, pour les punir dans la plénitude de leurs péchés lorsque le jour du jugement sera venu,

15. il n'agit pas de même envers nous, de manière à se venger finalement de nous lorsque nos péchés sont montés à leur comble.

16. C'est pourquoi il ne retire jamais de nous sa miséricorde; mais, châtant son peuple par l'adversité, il ne l'abandonne pas.

17. Que ces choses soient dites par

bus ad ubera suspensis, cum publice per civitatem circumduxissent, per muros præcipitaverunt.

11. Alii vero, ad proximas coeuntes speluncas, et latenter sabbati diem celebrantes, cum indicati essent Philippo, flammis succensi sunt, eo quod verebantur, propter religionem et observantiam manu sibimet auxilium ferre.

12. Obsecro autem eos qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorrescant propter adversos casus, sed reputent ea quæ acciderunt, non ad interitum, sed ad corruptionem esse generis nostri.

13. Etenim multo tempore non sinere peccatoribus ex sententia agere, sed statim ultiones adhibere, magni beneficii est indicium.

14. Non enim, sicut in aliis nationibus, Dominus patienter expectat, ut eas, cum iudicii dies advenerit, in plenitudine peccatorum puniat,

15. ita et in nobis statuit, ut, peccatis nostris in finem devolutis, ita demum in nos vindicet.

16. Propter quod nunquam quidem a nobis misericordiam suam amovet; corripiens vero in adversis, populum suum non derelinquit.

17. Sed hæc nobis ad commotionem

pables d'avoir fait circoncire leurs fils nouveaux. Cf. I Mach. I, 63-64. — *Alii vero...* (vers. 11). Ce fait semble identique à celui qui a été déjà raconté I Mach. II, 32-33, avec plus de détails. — *Ad... speluncas*: dans les grottes naturelles dont les montagnes de Judée sont remplies. — *Philippo*: Philippe le Phrygien, qui gouvernait alors si cruellement les provinces juives. Cf. v, 22. — *Flammis succensi...* On alluma de grands feux à l'entrée des grottes, de manière à asphyxier ceux qui s'y étaient réfugiés. — *Eo quod verebantur...*: par respect pour le repos du sabbat. Cf. IV, 25.

13-17. But que Dieu voulait atteindre en permettant que son peuple fût ainsi persécuté. Belles réflexions morales du narrateur. — *Obsecro autem...* Il s'interrompt tout à coup dans le récit à peine commencé des atrocités de la persécution, pour remonter le courage de ses lecteurs juifs et leur inspirer des pensées pleines de foi. — *Ne abhorrescant*. Grec: de ne pas se laisser consterner. — L'écrivain sacré énonce d'abord un fait, vers. 12^b: *ea quæ... non... ad...* En réalité, cette persécution cruelle, bien loin de détruire le peuple de Dieu, le purifia et le fortifia merveilleusement. — *Etenim...*

(vers. 13). Principe d'une grande vérité, que les vers. 14 et ss. commenteront assez longuement. — *Multo tempore non...* Durant le cours de l'histoire sainte, Dieu n'avait généralement pas patienté longtemps à l'égard des péchés d'Israël; mais il les avait presque aussitôt châtiés. Cela, dit notre auteur, était un bienfait paternel du Seigneur, une marque de sa profonde affection pour son peuple. En effet, telle n'est pas d'ordinaire sa manière d'agir envers les autres nations; il les laisse souvent comblées de leurs crimes, puis il intervient soudain pour briser les coupables (*ut eas, cum...*, vers. 14). Cf. Gen. xv, 16; Dan. VIII, 23, etc. Tout autres sont ses procédés à l'égard des Juifs (*non... ita et in nobis*, vers. 15): il les châtie de leurs fautes avant que celles-ci se soient accumulées et qu'ils soient eux-mêmes devenus incorrigibles (*ut peccatis... in finem...*). — *Propter quod...* (vers. 18). Toute l'histoire du peuple de Jéhovah est un commentaire vivant de cette assertion. — *Populum non derelinquit*: sinon lorsque Israël eut à son tour excité au plus haut degré la colère divine, et rejeté tous les moyens de salut qui lui avaient été offerts. Cf. Matth. xxiii, 32 et ss.; 1 Thess. II, 16, etc. —

legentium dicta sint paucis; jam autem veniendum est ad narrationem.

18. Igitur Eleazarus, unus de primoribus scribarum, vir ætate provectus, et vultu decorus, apertæ ore hians compellatur carnem porcina manducare.

19. At ille gloriosissimam mortem magis quam odibilem vitam complectens, voluntarie præibat ad supplicium.

20. Intuens autem quemadmodum oporteret accedere, patienter sustinens, destinavit non admittere illicita propter vitæ amorem.

21. Hi autem qui astabant, iniqua miseratione commoti, propter antiquam viri amicitiam, tollentes eum secreto, rogabant afferri carnes quibus vesci ei licebat, ut simularetur manducasse, sicut rex imperaverat, de sacrificii carnibus,

nous en peu de mots pour l'instruction des lecteurs; maintenant il faut revenir à la narration.

18. Éléazar, l'un des premiers des scribes, homme avancé en âge et beau de visage, fut pressé de manger de la chair de porc, la bouche ouverte par force.

19. Mais lui, préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, marchait volontairement au supplice.

20. Considérant ce qu'il lui faudrait souffrir, et endurant avec patience, il résolut de ne rien faire d'illicite par amour pour la vie.

21. Ceux qui étaient présents, touchés d'une compassion coupable, à cause de l'ancienne amitié qu'ils avaient pour lui, le prièrent à part, et le priaient de faire apporter des viandes dont il lui était permis de manger, pour feindre d'avoir mangé des viandes du sacrifice, comme le roi l'avait ordonné,

Sed hæc... Transition (vers. 17), pour renouer le fil de la narration. — *Ad commotionem.* Les lignes qui précèdent contiennent, en effet, un grave avertissement pour le lecteur. — *Dicta paucis.* Ces mots désignent les réflexions renfermées dans les vers. 12-17.

4^e Héroïque martyr du saint vieillard Éléazar. VI, 18-31.

18-20. Éléazar préfère mourir plutôt que de violer la loi en mangeant de la chair de porc. — *Eleazarus.* Nom commun chez les Juifs. Lazare en était l'abréviation. — *De primoribus...* Sur les scribes, voyez I Mach. VII, 12 et la note. Il est possible qu'Éléazar fût membre du sénat juif. Les vers. 21 et 22 montrent qu'il appartenait aux premiers rangs de la société et qu'il était très honorablement connu des autorités syriennes. — *Ætate provectus.* Il avait quatre-vingt-dix ans d'après le vers. 24. — *Aperto ore hians...* C.-à-d. qu'on lui avait ouvert la bouche de vive force et qu'on y avait inséré un morceau de chair de porc. Ce trait met en relief la violence de la persécution. La viande de porc était interdite par la loi mosaïque, et les Syriens se faisaient un malin plaisir de contraindre les Juifs à en manger. (Cf. I Mach. I, 49-51. — *Gloriosissimam... magis quam...* (vers. 19). Antithèse qui est bien dans le genre de notre auteur. — *Odibilem vitam.* Grec : La vie avec une souillure. — *Voluntarie præibat* : de lui-même, spontanément, sans qu'il fût besoin de le conduire. — *Ad supplicium.* Dans le grec : εἰς τὸ τύμπανον. Le mot « tympanum », qui désigne habituellement le tambourin, représente évidemment ici un instrument de torture, mais on ne sait pas au juste lequel : probablement une sorte de roue, sur laquelle le supplicié était étendu et frappé à coups redoublés. Sur l'allusion que l'épître aux

Hébreux (XI, 35) fait à ce passage, voyez l'Introd., p. 636. — *Intuens* (vers. 20). Variante considérable dans le grec : Ayant craché. Trait drama-



Le supplice de la roue. (D'après un bas-relief grec)

tique. Éléazar rejeta vivement le morceau de viande impure qu'on avait placé malgré lui dans sa bouche. — *Quemadmodum oporteret...* D'après le texte original, ces mots retombent sur le verbe « præibat », et ils diffèrent tant soit peu du latin : (Il s'avancait) comme il convient que marchent ceux qui sont résolus à refuser les choses qu'il n'est pas permis de goûter, quelque amour qu'on ait pour la vie. Manière de dire que le saint vieillard s'avancait avec un noble courage, prêt à mourir plutôt que de désobéir à la loi.

21-22. Subterfuge auquel ses juges veulent recourir afin de le sauver. — *Qui astabant.* Dans le grec : Ceux qui présidaient à cette fête inique. La Vulgate a traduit ce dernier mot par *iniqua miseratione commoti*. La fête en question était sans doute un sacrifice en l'honneur de quelque divinité païenne. C'étaient certainement des officiers syriens qui présidaient à la

22. afin que, par cet acte, il fût sauvé de la mort; ils usaient donc de cette humanité à son égard, à cause de leur ancienne amitié pour lui.

23. Mais lui, il commença à considérer la haute dignité de son âge et de sa vieillesse, les cheveux blancs qui accompagnaient sa noblesse naturelle, et les actes de sa vie sans tache depuis son enfance, et, selon les ordonnances de la loi sainte établie par Dieu, il répondit aussitôt en disant qu'il voulait être envoyé dans le séjour des morts.

24. Car il n'est pas digne de notre âge, dit-il, d'user d'une fiction qui serait cause que beaucoup de jeunes gens, s'imaginant qu'Éléazar, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, aurait passé à la manière de vivre des païens,

25. seraient eux-mêmes trompés par cette feinte, dont j'aurais usé pour un petit reste de cette vie corruptible; et j'attirerais par là la honte et l'exécration sur ma vieillesse.

26. Car, alors même que j'échapperais présentement aux supplices des hommes, je ne pourrais néanmoins fuir la main du Tout-Puissant, ni pendant ma vie ni après ma mort.

27. C'est pourquoi, en quittant courageusement la vie, je paraîtrai digne de la vieillesse;

28. et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, si je souffre avec joie et avec constance une mort honorable pour nos lois très vénérables et

22. ut, hoc facto, a morte liberaretur; et propter veterem viri amicitiam, hanc in eo faciebant humanitatem.

23. At ille cogitare cœpit ætatis ac senectutis suæ eminentiam dignam, et ingenitæ nobilitatis canitiam, atque a puero optimæ conversationis actus; et secundum sanctæ et a Deo conditæ legis constituta, respondit cito, dicens, præmitti se velle in infernum.

24. Non enim ætati nostræ dignum est, inquit, fingere, ut multi adolescentium, arbitrantes Eleazarum nonaginta annorum transisse ad vitam alienigenarum,

25. et ipsi, propter meam simulationem, et propter modicum corruptibilis vitæ tempus, decipiantur; et per hoc maculam, atque execrationem meæ senectuti conquiram.

26. Nam, etsi in præsentî tempore supplicii hominum eripiar, sed manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam.

27. Quamobrem fortiter vita excedendo, senectute quidem dignus apparebo;

28. adolescentibus autem exemplum forte relinquam, si prompto animo, ac fortiter pro gravissimis ac sanctissimis legibus honesta morte perfungar. His

cérémonie. Cf. I Mach. I, 53 et ss.; II, 15 et ss. L'instrument du supplice était dressé tout auprès. — *Amicitiam*. Grec : γνῶσιν, connaissance. — *Rogabant afferrî*... Les juges proposèrent donc à Éléazar de manger un morceau de viande légalement pure, qu'on substituerait ensuite à la chair de porc: grâce à cette formalité, il paraîtrait ainsi obéir aux ordres du roi et échapperait au supplice. — *Et propter*... (vers. 22). Le narrateur insiste sur le motif qui porta le président de la fête à épargner Éléazar.

23-28. Courageux refus du vieux vieillard. — *At ille*... Sa réponse n'était pas douteuse, après ce que nous ont dit de lui les vers. 19-20. L'écrivain sacré en donne d'abord un abrégé rapide, vers. 23; puis il la cite intégralement, vers. 24 et ss. — *Cogitare... eminentiam*... Première raison qui inspira à Éléazar sa résolution: il ne voulait pas déshonorer sa vieillesse si auguste. — *Atque a puero*... Autre raison: il ne pouvait consentir à souiller en un instant toute une vie sainte, irréprochable. — *Et secundum*... Troisième raison, d'ordre supérieur: les prescriptions formelles de la loi divine. Grec:

Et (pensant) surtout à la législation sainte et établie par Dieu. — *Respondit cito*... D'après le grec: Il répondit en conséquence (c.-à-d., d'une manière conforme à ses sentiments et à ses réflexions), leur disant de l'envoyer aussitôt dans le séjour des morts (ἐί: τὸν ἄδην, le 50^o hébreu). — *Non enim*... Dans cette première partie de sa réponse, vers. 24-26, Éléazar signale trois résultats fâcheux qui auraient résulté infailliblement de sa conduite, s'il s'était prêté à la feinte qu'on lui proposait: 1^o Il aurait donné à ses coreligionnaires un exemple très pernicieux, car ils auraient cru qu'il avait lâchement succombé (vers. 24-25^a); 2^o cause de scandale pour un grand nombre, il aurait souillé sa vieillesse immaculée (vers. 25^b); 3^o il n'aurait pas échappé, plus tard, au châtement divin (vers. 26). La croyance à une vie future, où les méchants seront punis de leurs crimes, ne pouvait pas être plus clairement exprimée qu'elle l'est dans les mots *Nam etsi... nec... effugiam*. — *Quamobrem*... Vers. 27-28: l'autre côté de la question, ou heureux résultats de la résistance d'Éléazar, soit pour lui-même, soit pour les autres. — *si*

dictis, confestim ad supplicium trahatur.

29. Ili autem qui eum ducebant, et paulo ante fuerant mitiores, in iram conversi sunt propter sermones ab eo dictos, quos illi per arrogantiam prolato arbitrabantur.

30. Sed, cum plagis perimeretur, ingemuit, et dixit : Domine, qui habes sanctam scientiam, manifeste tu scis quia, cum a morte possem liberari, durus corporis sustineo dolores ; secundum animam vero, propter timorem tuum, libenter hæc patior.

31. Et iste quidem hoc modo vita decessit, non solum juvenibus, sed et universæ genti, memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.

très saintes. Ayant proféré ces paroles, il fut aussitôt traîné au supplice.

29. Ceux qui le conduisaient, et qui peu auparavant s'étaient montrés plus doux, passèrent à la colère, à cause des paroles qu'il avait dites, et qu'ils croyaient avoir été proférées par orgueil.

30. Lorsqu'il fut sur le point de mourir sous les coups, il soupira et dit : Seigneur, qui avez la sainte science, vous savez clairement qu'ayant pu me délivrer de la mort, je supporte dans mon corps de rudes douleurs ; mais dans mon âme je les souffre avec joie pour votre crainte.

31. C'est ainsi qu'il quitta la vie, en laissant non seulement aux jeunes gens, mais aussi à toute la nation, le souvenir de sa mort, comme un exemple de vertu et de fermeté.

CHAPITRE VII

1. Contigit autem et septem fratres una cum matre sua apprehensos, compelli a rege edere, contra fas, carnes porcinas, flagris et taureis cruciatis.

1. Or il arriva que l'on prit aussi sept frères avec leur mère, et que le roi voulut les contraindre à manger, contre la défense de la loi, de la chair de porc, en les tourmentant avec des fouets et des lanières de taureau.

prompto... Nuance dans le grec : (Je laisserai l'exemple) de la manière de mourir volontiers et courageusement pour les lois vénérables et saintes. — *Trahebatur*. Plutôt, d'après le grec : Il alla immédiatement au supplice. Comp. le vers. 19^b.

29-31. Glorieuse mort d'Éléazar. — *In iram conversi...* La bienveillance des juges se changea en une haine violente, lorsqu'ils virent leur offre rejetée. — *Quos... per arrogantiam*. Grec : (Les paroles...) qu'ils croyaient être une folie. « Le monde considère toujours comme une folie les souffrances endurées pour obéir à la conscience. » Cf. Sap. v, 4 ; Act. xxvi, 24. — *Ingemuit* (vers. 30). Étendu sur le tympanum et frappé à coups redoublés, Éléazar ne put s'empêcher de gémir ; mais il sut se consoler admirablement, en épanchant son âme dans le sein de Dieu : *Domine, qui habes...* — *Secundum animam...* Touchant contraste entre son corps torturé, auquel la souffrance répugnait, et son âme généreuse qui acceptait tout pour Dieu. — *Et iste...* (vers. 31). Conclusion de l'histoire. — *Non solum juvenibus...* Éléazar avait mentionné les jeunes gens d'une manière spéciale, comme

devant entre tous profiter de son exemple (comp. les vers. 24 et 28) ; en réalité, c'est pour son peuple entier qu'il fut un modèle de vertu et de courage. — *Virtutis*. Dans le grec : ἀρετῆς, la vertu proprement dite, la perfection morale. Son nom est assez rarement employé dans la Bible avec cette signification. Cf. xv, 12 ; Sap. iv, 1 ; Phil. iv, 8 ; II Petr. i, 5.

5^o Le martyre de sept frères et de leur vaillante mère. VII, 1-42.

Admirable récit, qui prélude à ceux du Martyrologe chrétien. Le quatrième livre (apocryphe) des Machabées le développe longuement. D'après le vers. 20, c'est en un seul et même jour que la mère et ses sept fils furent martyrisés.

CHAP. VII. — 1. Introduction. — *Compelli a rege*. La narration suppose d'un bout à l'autre que le roi en personne assistait au supplice. Il est vrai qu'il avait quitté depuis longtemps Jérusalem (cf. v, 21) ; mais rien n'empêche d'admettre avec le Martyrologe romain, l'historien grec Malalas, de nombreuses Églises d'Orient et d'Occident, et divers interprètes, que la scène se passa à Antioche. Comp. vi, 8-9, où notre auteur

2. Mais l'un d'eux, qui était l'aîné, parla ainsi : Que cherches-tu et que veux-tu apprendre de nous ? Nous sommes prêts à mourir plutôt que de violer les lois de Dieu et de nos pères.

3. Le roi, irrité, ordonna de chauffer des poêles et des chaudières d'airain ; et dès qu'elles furent chauffées,

4. il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avait parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, et qu'on lui coupât les extrémités des mains et des pieds, à la vue de ses frères et de sa mère.

5. Après qu'il l'eut fait ainsi tout mutiler, il ordonna qu'on l'approchât du feu et qu'on le fit rôtir dans la poêle pendant qu'il respirait encore ; tandis qu'il y était longtemps tourmenté, les autres avec leur mère s'encourageaient mutuellement à mourir pleins de courage,

6. en disant : Le Seigneur Dieu verra la vérité, et il sera consolé en nous, selon

2. Unus autem ex illis, qui erat primus, sic ait : Quid quæris, et quid vis discere a nobis ? Parati sumus mori, magis quam patrias Dei leges prævaricari.

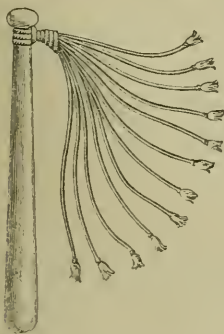
3. Iratus itaque rex, jussit sartagine et ollas æneas succendi ; quibus statim succensis,

4. jussit, ei qui prior fuerat locutus, amputari linguam, et, cute capitis abstracta, summas quoque manus et pedes ei præscindi, ceteris ejus fratribus et matre inspicientibus.

5. Et cum jam per omnia mutilus factus esset, jussit ignem admoveri, et adhuc spirantem terreri in sartagine ; in qua cum diu cruciaretur, ceteri una cum matre invicem se hortabantur mori fortiter,

6. dicentes : Dominus Deus aspiciet veritatem, et consolabitur in nobis,

à pris soin de dire que la persécution contre les Juifs ne sévit pas seulement à Jérusalem, mais dans toutes les villes grecques du royaume.



Fouet antique. (D'après les monuments.)

— *Flagris et tauris* : des fouets de cordes (μαστίγες) et des lanières de peau de bœuf (νευρά).

2-6. Supplice du premier frère. — *Primus*. Dans le grec : προήγορος, celui qui prend le premier la parole. C.-à-d. que l'héroïque jeune homme prit les devants sur le roi, en l'interpellant lui-même. — *Quid quæris... ?* A quel bon cet interrogatoire, qui n'est qu'une pure formalité ? — *Patrias Dei leges* : les lois prescrites par le Seigneur aux ancêtres des Juifs. — *Iratus* (vers. 3). Dans le grec : ἔχθρμος, mis hors de lui-même par la fureur. — *Sartagine et...* Le supplice du feu remontait à une

très haute antiquité ; mais cette forme, plus cruelle, était relativement récente. On remplissait probablement les chaudières (ollas ; grec : λέβητες) de charbons ardents, et l'on plaçait au-dessus d'eux des poêles gigantesques, qui étaient bientôt chauffées à blanc. — *Amputari linguam* (vers. 4) : pour punir le jeune homme de la liberté de son langage. — *Cute capitis abstracta*. Hérodote, iv, 64, Plin, *Hist. nat.*, vii, 11, et d'autres anciens auteurs citent cette barbare comme étant pratiquée par les Scythes, et le mot grec περισχυρίσιντας, employé ici, signifie précisément : scalper à la manière des Scythes. — *Summas... præscindi*. Supplice qu'on voit représenté sur les monuments assyriens et chaldéens (*Atl. archéol.*, pl. LXXII, fig. 7). Cf. Dan. ii, 5^b et la note ; Xénophon, *Anab.*, i, 9, 13. Le mot grec ἀρωτηρίζειν signifie : couper les extrémités ; c.-à-d., non seulement les mains et les pieds, mais aussi le nez, les oreilles, etc. — *Ceteris... et matre...* Antiochus espérait ainsi les effrayer et les amener plus aisément à ses fins. — *Mutilus factus* (vers. 5). Réduit à un misérable état et incapable de se mouvoir. — *Jussit ignem...* Grec : Il ordonna qu'on l'approchât du feu. — *In qua cum diu...* Variante dans le grec : Et comme la vapeur de la poêle se réandait au loin. De même dans le syriaque. L'historien nomme « vapeur » l'odeur de la chair grillée. — *Invicem se hortabantur*. Loin d'être intimidés, ils étaient au contraire encouragés par ce noble exemple. — *Dominus... aspiciet...* (vers. 6). Plutôt, d'après le grec : Le Seigneur contemple, et en vérité Il se console en nous. — *Quemadmodum...* Ils citent, pour justifier leur assertion encourageante, une parole de Moïse, empruntée à son cantique du Deutéronome, xxxii, 36. — *Protestatione can-*

quemadmodum in protestatione cantici declaravit Moyses : Et in servis suis consolabitur.

7. Mortuo itaque illo primo hoc modo, sequenter deducebant ad illudendum ; et cute capitis ejus cum capillis abstracta, interrogabant, si manducaret prius quam toto corpore per membra singula puniretur.

8. At ille, respondens patria voce, dixit : Non faciam. Propter quod et iste, sequenti loco, primi tormenta suscepit ;

9. et in ultimo spiritu constitutus, sic ait : Tu quidem, scelestissime, in præsentī vita nos perdis ; sed rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æternæ vitæ resurrectione suscitabit.

10. Post hunc tertius illuditur ; et linguam postulatus cito protulit, et manus constanter extendit,

11. et cum fiducia ait : E cælo ista possideo, sed propter Dei leges nunc hæc ipsa despicio, quoniam ab ipso me ea recepturum spero ;

12. ita ut rex, et qui cum ipso erant, mirarentur adolescentis animum, quod tanquam nihilum duceret cruciatu.

13. Et hoc ita defuncto, quartum vexabant similiter torquentes.

14. Et cum jam esset ad mortem, sic ait : Potius est ab hominibus morti

que Moïse l'a déclaré dans son cantique par ces paroles : Il sera consolé dans ses serviteurs.

7. Le premier étant donc mort de la sorte, ils amenèrent le second pour l'outrager ; et lui ayant arraché la peau de la tête avec les cheveux, ils lui demandaient s'il voulait manger, plutôt que d'être torturé dans tout son corps, membre par membre.

8. Mais il répondit dans la langue de ses pères : Je n'en ferai rien. C'est pour quoi, lui aussi, il souffrit en second lieu les mêmes tourments que le premier ;

9. et près de rendre l'esprit, il parla ainsi : Toi, ô le plus scélérat des hommes, tu nous perds pour la vie présente ; mais le roi du monde nous ressuscitera pour la vie éternelle, nous qui serons morts pour ses lois.

10. Après celui-ci on outragea le troisième ; on lui demanda sa langue, qu'il présenta aussitôt, et il tendit courageusement ses mains,

11. et il dit avec confiance : J'ai reçu ces membres du ciel ; mais je les méprise maintenant à cause des lois de Dieu, parce que j'espère qu'il me les rendra un jour ;

12. de sorte que le roi et ceux qui l'accompagnaient admirèrent le courage de ce jeune homme, qui considérait comme rien les tourments.

13. Celui-ci étant mort de la sorte, ils tourmentèrent le quatrième, le torturant de la même manière.

14. Et comme déjà il était près de la mort, il dit : Il est avantageux que ceux

llei. Le grec porte : Dans le cantique qui proteste contre eux en face (c.-à.-d., ouvertement, vivement). Allusion aux vers. 15-33 de ce cantique, dans lesquels Moïse adresse aux Hébreux d'énergiques reproches au sujet de leurs nombreuses infidélités envers Jéhovah. — *In servis...* L'hébreu dit : Il aura pitié de ses serviteurs. La citation est faite d'après les LXX : παρακληθήσεται, il se laissera consoler ; puis, au dérivé, il aura pitié.

7-9. Supplice du second fils. — *Ad illudendum*. L'épître aux Hébreux semble faire allusion à ce passage, lorsqu'elle dit, xi, 36 : « All... Indubria... experti. » Il n'était que trop conforme aux cruels usages de ces temps d'insulter les condamnés avant de les faire mourir. Il est possible, d'ailleurs, que le mot outrage soit pris ici dans le sens large de tourment. — *Cute capitis*... On le scalpait comme son frère. Cf. vers. 4. — *Si manducaret* : de la chair de porc, d'après le vers. 1. — *Toto corpore per*... A lui aussi, on devait couper les extrémités de tous

les membres. Cf. vers. 4-5. — *Patria voce* (vers. 8). En araméen, idiomme que les Juifs parlaient depuis l'exil. — *Non faciam*. Brève et énergique réponse. — *Scelestissime* (vers. 9). Le grec emploie une expression d'une force particulière : ἀλίστορος, homme coupable de crimes inouïables. — *Sed rex mundi*... Autre parole qui atteste nettement la croyance aux dogmes de l'immortalité de l'âme et de la résurrection des corps. Elles abondent dans ce récit. Comp. les vers. 11, 14, 23, 29, 36 ; vi, 26, etc.

10-12. Martyre du troisième frère. — *Linguam... et manus*... Il fut, lui aussi, coupé en morceaux. — *Constanter*. D'après le grec : « avari animo. » — *E cælo ista*... (vers. 11). La foi suggérait à tous ces jeunes héros d'admirables réponses. — *Ita ut rex*... (vers. 12). Une telle patience et un tel courage dans les tourments étaient choses nouvelles pour le roi et ses ministres.

13-14. Le quatrième frère. — *Similiter*. Toujours les mêmes tortures, vaillamment suppor-

qui sont livrés à la mort par les hommes puissent attendre de Dieu qu'il les ressuscitera ; car pour toi il n'y aura pas de résurrection pour la vie.

15. Ayant fait approcher le cinquième, ils le tourmentaient. Mais lui, regardant le roi, dit :

16. Comme tu exerces le pouvoir parmi les hommes, quoique tu sois mortel, tu fais ce que tu veux ; mais ne t'imagines pas que notre nation soit abandonnée de Dieu.

17. Attends seulement un peu, et tu verras la grandeur de sa puissance et comment il te tourmentera. toi et ta race.

18. Après celui-ci ils amenèrent le sixième ; et comme il commençait à mourir, il dit : Ne t'abuse pas vainement ; car nous souffrons ceci à cause de nous-mêmes, ayant péché contre notre Dieu, et ce qui nous arrive est digne d'admiration.

19. Mais toi, ne t'imagines pas que tu demeureras impuni, après avoir entrepris de combattre contre Dieu.

20. Cependant la mère extraordinairement admirable et digne du souvenir des bons, qui, voyant périr ses sept fils en un même jour, le supportait avec courage, à cause de l'espérance qu'elle avait en Dieu,

21. exhortait fortement chacun d'eux dans la langue de ses pères, remplie de sagesse ; et, alliant un mâle courage avec la tendresse d'une femme,

datos spem expectare a Deo, iterum ab ipso resuscitandos ; tibi enim resurrectio ad vitam non erit.

15. Et cum admovissent quintum, vexabant eum. At ille respiciens in eum, dixit :

16. Potestatem inter homines habens, cum sis corruptibilis, facis quod vis ; noli autem putare genus nostrum a Deo esse derelictum.

17. Tu autem patienter sustine, et videbis magnam potestatem ipsius, qualiter te et semen tuum torquet.

18. Post hunc ducebant sextum, et is, mori incipiens, sic ait : Noli frustra errare ; nos enim propter nosmetipsos hæc patimur, peccantes in Deum nostrum, et digna admiratione facta sunt in nobis.

19. Tu autem ne existimes tibi impune futurum, quod contra Deum pugnare tentaveris.

20. Supra modum autem mater mirabilis, et bonorum memoria digna, quæ pereuntes septem filios sub unius diei tempore conspiciens, bono animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat,

21. singulos illorum hortabatur voce patria fortiter, repleta sapientia ; et, femineæ cogitationi masculinum animum inserens,

tées. — *Spem expectare*. Le grec emploie le pruriel : des espérances (celles de la résurrection, de la vie éternelle et du bonheur sans fin). — *Tibi... non erit*. Les méchants aussi ressusciteront, mais point *ad vitam*, comme le dit si bien le saint jeune homme, et comme le supposent d'autres passages de l'Ancien Testament Cf. Is. LXVI, 23-24 ; Dan. XII, 2, etc.

15-17. Le cinquième frère. — *Respiciens...* Trait dramatique : regardant fixement le roi. — *Cum sis corruptibilis* (vers. 16). Quoique monarque tout-puissant, Éphraïm était cependant un homme faible et fragile, comme les autres mortels. — *Noli... putare...* Ainsi qu'il a été dit plus haut, VI, 12 et ss., le Seigneur ne punissait alors son peuple que pour le purifier et l'améliorer. — *Tu autem...* (vers. 17). Langage très ironique : Continue d'agir à ta guise et de commettre tes cruautés ; ton tour viendra. — *Qualiter te...* En parlant ainsi, le jeune martyr exprimait une pensée très souvent exprimée dans les saints Livres et parfaitement conforme à la justice divine : à savoir, que les méchants sont fréquemment châtiés dès cette vie. Cf.

Ex. XX, 5 ; xxxiv, 7 ; Lev. xxvi, 39, etc. Sa menace se réalisa à la lettre pour Antiochus. Cf. IX, 5-28 ; XIV, 2.

18-19. Le sixième fils. — *Ducebant*. On le conduisait au supplice. — *Noli...* Le langage qu'il tient au tyran est encore plus énergique que celui de ses frères. — *Frustra errare* : en croyant que le peuple juif sera prochainement, extirpé. — *Nos enim* : la nation entière, et pas seulement les sept fils et leur mère. — *Propter nosmetipsos* : à cause de leurs péchés. Cf. VI, 12-17. — *Contra Deum pugnare* (vers. 19). Telle était au fond l'intention intime d'Antiochus Éphraïm. Cf. Dan. XI, 36.

20-23. Courage admirable de la mère des sept martyrs. — *Bonorum memoria...* Grec : digne d'un bon souvenir. — *Quæ pereuntes...* L'écrivain sacré commente en un très beau langage les épithètes louangeuses par lesquelles il vient de caractériser la conduite de cette mère héroïque. C'est dans sa foi qu'elle puisait un si grand courage : *propter spem...* — *Singulos...* *hortabatur* (vers. 21) : au fur et à mesure que le moment du supplice venait pour chacun

22. dixit ad eos : Nescio qualiter in utero meo apparuistis ; neque enim ego spiritum et animam donavi vobis et vitam, et singulorum membra non ego ipsa compegi ;

23. sed enim mundi Creator, qui formavit hominis nativitatem, quique omnium invenit originem, et spiritum vobis iterum cum misericordia reddet et vitam, sicut nunc vosmetipsos despexit propter leges ejus.

24. Antiochus autem, contemni se arbitratus, simul et exprobrantis voce despecta, cum adhuc adolescentior superesset, non solum verbis hortabatur, sed et cum juramento affirmabat, se divitem et beatum facturum, et translatum a patris legibus amicum habiturum, et res necessarias ei præbiturum.

25. Sed ad hæc cum adolescens nequaquam inclinaretur, vocavit rex matrem, et suadebat ei ut adolescenti fieret in salutem.

26. Cum autem multis eam verbis esset hortatus, promisit suasuram se filio suo.

27. Itaque inclinata ad illum, irridens crudelem tyrannum, ait patria voce :

22. elle leur dit : Je ne sais comment vous êtes apparus dans mon sein ; car ce n'est pas moi qui vous ai donné l'esprit, l'âme et la vie, et ce n'est pas moi qui ai joint les membres de chacun de vous ;

23. mais le Créateur du monde, qui a réglé la naissance de l'homme, et qui a déterminé l'origine de toutes choses, vous rendra de nouveau l'esprit et la vie dans sa miséricorde, parce que vous vous méprisez maintenant vous-mêmes à cause de ses lois.

24. Or Antiochus crut qu'on le méprisait, et, la voix de ses reproches n'étant pas écoutée, comme le plus jeune restait encore, non seulement il l'exhortait par ses paroles, mais il lui affirmait avec serment qu'il le rendrait riche et heureux, et que, s'il abandonnait les lois de ses pères, il le ferait son ami et lui donnerait les choses nécessaires.

25. Mais comme le jeune homme ne consentait nullement à cela, le roi appela la mère, et il la pressait de s'employer à sauver le jeune homme.

26. Après donc qu'il l'eut exhortée par beaucoup de paroles, elle promit de persuader son fils.

27. C'est pourquoi, s'étant penchée vers lui, se moquant de ce cruel tyran,

d'eux. — *Voce patria.* Voyez le vers. 8. — *Fortiter, repleta...* Dans le grec : Remplie d'un esprit courageux. — *Femineæ cogitationi...* Elle n'était qu'une simple femme, douloureusement émue par les tortures que ses fils subissaient sous ses yeux ; mais elle manifestait une énergie toute virile. — *Dixit...* Le narrateur cite (vers. 22-23) quelques-unes de ses exhortations, par manière d'exemple. — *Nescio qualiter...* Cf. Eccl. xi, 5. « La génération et la croissance ont toujours été des mystères, et le demeure encore, malgré la vivisection et le microscope. La première formation du corps humain dans le sein maternel est fort bien comparée à sa seconde formation, après que la mort et la dissolution auront eu lieu. Elles sont l'une et l'autre une œuvre divine, et demandent pour leur accomplissement un divin pouvoir et une divine connaissance. La puissance qu'a Dieu d'opérer la première nous encourage à croire qu'il peut effectuer aussi la seconde. Tel est l'argument de la pieuse mère. » — *Membra.* Dans le grec, στοιχείωσιν, c.-à-d., les principes élémentaires du corps humain. — *Compegi.* Belle métaphore, développée dans Job, x, 8-12 et ss., et au Ps. cxxxviii, 13 et ss. — *Nativitatem* (vers. 23). Grec : γένεσιν, l'origine. Allusion à Gen. i, 26-27 ; ii, 7, 18 et ss. — *Cum misericordia.* La résurrection sera, en effet, une œuvre de grande bonté de la part de Dieu.

24-25. Manifestation plus mémorable encore

du courage de la mère. — *Contemni se...* Antiochus n'avait pas compris les paroles qu'il précède, proférées en araméen (comp. le vers. 21^a) ; mais, d'après le ton sur lequel elles étaient prononcées, il soupçonna qu'elles contenaient des reproches à son adresse. — *Exprobrantis voce...* Dans le grec : Soupçonnant (« suspecta », au lieu de *despecta*) le ton du reproche. — *Adolescentior* : le septième et dernier des fils. — *Hortabatur.* Le roi essaya de contrebalancer l'influence maternelle au moyen de brillantes promesses. — *Translatum a... legibus.* C'était la condition : il fallait d'abord que le jeune homme consentît à apostasier. — *Amicum.* « Ami » d'après le sens spécial qui a été marqué dans la note de I Mach. ii, 18 ; c.-à-d., l'un des premiers dignitaires royaux. — *Et res necessarias...* D'après le grec : Et qu'il lui confierait des dignités (χρείας, « officia », de hautes fonctions). — *Sed ad hæc cum...* (vers. 25). Voyant l'insuccès complet de sa démarche, l'odieux tyran osa engager la mère à lui prêter son concours pour pervertir elle-même son fils. — *Vocavit...* et *suadebat...* Il est possible qu'elle ait compris le grec ; sinon, Antiochus employa un interprète pour lui exprimer son désir. — *Promisit* (vers. 26). Nous allons voir de quelle manière admirable elle tint sa promesse. — *Inclinata* (vers. 27). Trait dramatique : pour donner plus de force à ses paroles. — *Miserere met.* C'est en demeurant ferme jusqu'au bout,

elle dit dans la langue de ses pères : Mon fils, aie pitié de moi, qui t'ai porté neuf mois dans mon sein, qui t'ai donné mon lait pendant trois ans et qui t'ai nourri, et qui t'ai élevé jusqu'à cet âge.

28. Je te conjure, mon fils, de regarder le ciel et la terre, et toutes les choses qu'ils contiennent, et de comprendre que Dieu les a faites de rien, ainsi que la race des hommes ;

29. de la sorte, il arrivera que tu ne craindras pas ce bourreau ; mais devenant le digne compagnon de tes frères, accepte la mort, afin que je te reçoive avec tes frères dans cette miséricorde que nous attendons.

30. Comme elle parlait encore, le jeune homme dit : Qu'attendez-vous de moi ? Je n'obéis point au commandement du roi, mais au précepte de la loi qui nous a été donnée par Moïse.

31. Quant à toi, qui t'es fait l'auteur de tous les maux pour les Hébreux, tu n'éviteras pas la main de Dieu.

32. Car, pour nous, c'est à cause de nos péchés que nous souffrons ces choses,

33. et si le Seigneur notre Dieu s'est un peu irrité contre nous pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs.

34. Mais toi, ô scélérat et le plus abominable de tous les hommes, ne t'élève pas inutilement par de vaines espérances, et l'enflamment de fureur contre ses serviteurs ;

35. car tu n'as pas encore échappé au jugement du Dieu tout-puissant et qui voit tout.

Fili mi, miserere mei, quæ te in utero novem mensibus portavi, et lac triennio dedi et alui, et in ætatem istam perduxī.

28. Peto, nate, ut aspicias ad cælum et terram, et ad omnia que in eis sunt, et intelligas quia ex nihilo fecit illa Deus, et hominum genus ;

29. ita fiet, ut non timeas carnificem istum ; sed dignus fratribus tuis effectus particeps, suscipe mortem, ut in illa miseratione cum fratribus tuis te recipiam.

30. Cum hæc illa adhuc diceret, ait adolescens : Quem sustinetis ? Non obedio præcepto regis, sed præcepto legis, quæ data est nobis per Moysen.

31. Tu vero, qui inventor omnis malitiæ factus es in Hebræos, non effugies manum Dei.

32. Nos enim pro peccatis nostris hæc patimur,

33. et si nobis propter increpationem et correptionem Dominus Deus noster modicum iratus est, sed iterum reconciliabitur servis suis.

34. Tu autem, o sceleste, et omnium hominum flagitiosissime, noli frustra extolli vanis spebus, in servos ejus inflammatus ;

35. nondum enim omnipotentis Dei, et omnia inspicientis, judicium effugisti.

comme ses frères, qu'il aura pitié de sa mère. — *Que te in utero...* Elle lui rappelle toutes les souffrances qu'elle a endurées pour lui avant et après sa naissance. — *Lac triennio...* En Orient, la coutume a toujours été de ne sevrer les enfants qu'à l'âge de trois ans, ou même de quatre ans. Comp. Gen. xxi, 8 ; Ex. ii, 9, et aussi II Par. xxxi, 16, où nous apprenons que les enfants des prêtres ne recevaient une part des viandes sacrées que lorsqu'ils avaient trois ans accomplis. — *Peto, nate...* (vers. 28). C'est le passage le plus célèbre et le plus pathétique de ce petit discours. — *Ad cælum et terram.* Le spectacle de la nature devait rappeler au jeune martyr l'existence d'un Dieu infiniment bon et infiniment puissant. — *Ex nihilo.* Grec : ἐξ οὐκ ὄντων, de ce qui n'est pas. — *Et hominum genus.* Dans le grec : Et la race des hommes est formée de même ; c.-à-d., du néant. — *Carnificem istum* (vers. 29). L'expression n'était pas exagérée : Antiochus se conduisait alors en cruel bourreau. — *In... miseratione.* Le pronom

illa manque dans le grec : Grâce à la miséricorde divine ; ou, selon d'autres, au temps de la résurrection, lorsque Dieu manifestera pleinement sa bonté. — *Te recipiam.* La pleuse mère comptait sûrement revoir ses fils dans le ciel.

30-40. Suppliee du septième fils. — *Cum... adhuc...* Le jeune homme laisse à peine à sa mère le temps d'achever son discours, tant son désir du martyre était enflammé. — *Tu vero...* (vers. 31). A son tour (comp. les vers. 17 et 19), il menace le roi des vengeances divines, pour avoir persécuté les Juifs. — *Hebræos.* L'ancien nom du peuple de Dieu est assez souvent employé dans ce livre. — *Nos... pro peccatis...* (vers. 32). Comp. le vers. 18. — *Si... propter...* (vers. 33). Même enseignement que plus haut (vi, 12 et ss.). — *Modicum* : pour un temps relativement court. Cf. v, 17. — *Vanis spebus* (vers. 34) : l'espoir d'amener les Juifs à oublier leur Dieu et sa loi, pour obéir aux volontés d'Antiochus. — *Nondum enim...* (vers. 35). Grave avertissement donné au tyran. Comp. les

36. Nam fratres mei, modico nunc dolore sustentato, sub testamento æternæ vitæ effecti sunt: tu vero, iudicio Dei justas superbiæ tuæ pœnas exsolves.

37. Ego autem, sicut et fratres mei, animam et corpus meum trado pro patris legibus, invocans Deum maturius genti nostræ propitium fieri, teque cum tormentis et verberibus confiteri quod ipse est Deus solus.

38. In me vero et in fratribus meis desinet Omnipotentis ira, quæ super omne genus nostrum juste superducta est.

39. Tunc rex, accensus ira, in hunc super omnes crudelius desævit, indigne ferens se derisum.

40. Et hic itaque mundus obiit, per omnia in Domino confidens.

41. Novissime autem post filios et mater consumpta est.

42. Igitur de sacrificiis, et de nimis crudelitatibus satis dictum est.

36. Quant à mes frères, après avoir supporté une douleur passagère, ils sont entrés maintenant dans l'alliance de la vie éternelle; mais toi, tu subiras, au jugement de Dieu, les justes châtements de ton orgueil.

37. Pour moi, comme mes frères, je livre mon corps et mon âme pour les lois de mes pères, en conjurant Dieu de se rendre bientôt favorable à notre nation, pour que tu confesses, dans les tourments et sous les coups, qu'il est le seul Dieu.

38. Mais en moi et en mes frères s'arrêtera la colère du Tout-Puissant, qui est tombée justement sur toute notre race.

39. Alors le roi, embrasé de colère, sévit plus cruellement encore sur celui-ci que sur tous *les autres*, ne pouvant souffrir qu'on se moquât de lui.

40. Il mourut donc à son tour dans son innocence, se confiant parfaitement dans le Seigneur.

41. En dernier lieu, après ses fils, la mère souffrit aussi la mort.

42. Mais nous avons assez parlé des sacrifices et des cruautés excessives.

CHAPITRE VIII

1. Judas vero Machabæus, et qui cum illo erant, introbant latenter in castella, et convocantes cognatos et amicos, et eos qui permanserunt in judaismo assumentes, eduxerunt ad se sex millia virorum.

1. Cependant Judas Machabée et ceux qui étaient avec lui entraient secrètement dans les villages, et rassemblant leurs parents et leurs amis, et prenant avec eux ceux qui étaient demeurés fermes dans le judaïsme, ils attirèrent à eux six mille hommes.

vers. 17 et 19. — *Nam fratres...* (vers. 36). Contraste : déjà les victimes ont reçu leur récompense; mais le cruel bourreau recevra son châtement. — *Sub testamento vitæ...* A la lettre dans le grec : Ils sont tombés sous l'alliance de la vie éternelle. C.-à-d. : ils participent au suprême bienfait de la divine alliance, qui promet et qui donne la vie éternelle à tous les Juifs fidèles. — *Ego autem...* (vers. 37). Le jeune homme veut imiter jusqu'au bout l'exemple que lui ont donné ses frères. — *Teque... confiteri...* Cette prière fut exaucée, car Éplhane fut obligé de reconnaître, au milieu des tortures de son agonie, qu'il avait eu tort d'attaquer le peuple de Dieu. Cf. ix, 12-17. — *In me vero et...* (vers. 38). Ces victimes innocentes calmèrent en effet la colère du Seigneur, qui envoya un sauveur aux Juifs. — *Tunc rex...* (vers. 39). Atroce vengeance du tyran. — *Mundus obiit* (vers. 40) : sans s'être laissé souiller par l'idolâtrie.

41. Supplice de la mère : *Novissime autem...*
42. Conclusion du narrateur : *Igitur de sacrificiis...* Il aime les récapitulations de ce genre. Cf. III, 40; X, 9; XIII, 26; XV, 38-39.

§ V. — *Victoires remportées par Judas Machabée sur les généraux d'Antiochus.* VIII, 1-36.

L'historien sacré passe maintenant à la guerre entreprise par Judas et ses frères contre les Séleucides, pour délivrer leur peuple. Ce récit occupera toute la suite du livre; nous en avons ici le début, qui correspond à I Mach. III-IV.

1° Judas Machabée se lève courageusement pour défendre les intérêts de son Dieu et de sa patrie. VIII, 1-7.

CHAP. VIII. — 1-4. Il groupe autour de lui une petite armée, pleine de courage et de plété. — *Et qui cum eo...* Comp. v, 27, où il a été dit que Judas s'était retiré au désert avec neuf amis fidèles. — *Introbant...* La petite troupe grossit peu à peu, de manière à devenir un vrai

2. Et ils invoquaient le Seigneur, afin qu'il regardât son peuple que tout le monde foulait aux pieds, qu'il eût compassion de son temple qui était profané par les impies.

3. qu'il eût pitié aussi des ruines de la ville, qui allait être bientôt détruite, et qu'il écoutât la voix du sang qui criait vers lui ;

4. qu'il se souvînt aussi des meurtres si injustes des enfants innocents, et des blasphèmes proférés contre son nom, et qu'il conçût de l'indignation contre ces excès.

5. Or Machabée, ayant rassemblé une multitude, devenait formidable aux nations, car la colère du Seigneur se changea en miséricorde.

6. Et tombant à l'improviste sur les villages et sur les villes, il les brûlait ; et occupant les lieux les plus avantageux, il infligeait aux ennemis de nombreuses défaites.

7. C'est surtout pendant les nuits qu'il faisait ces sortes d'expéditions, et le bruit de sa valeur se répandait de toutes parts.

8. Alors Philippe voyant que cet homme grandissait peu à peu, et que ses entre-

2. Et invocabant Dominum, ut respireret in populum, qui ab omnibus calcabatur, et misereretur templo, quod contaminabatur ab impiis ;

3. misereretur etiam exterminio civitatis, quæ esset illico complananda, et vocem sanguinis ad se clamantis audiret ;

4. memoraretur quoque iniquissimas mortes parvulorum innocentum, et blasphemias nomini suo illatas, et indignaretur super his.

5. At Machabæus, congregata multitudine, intolerabilis gentibus efficiebatur ; ira enim Domini in misericordiam conversa est.

6. Et superveniens castellis et civitatibus improvisis, succendebat eas ; et opportuna loca occupans, non paucas hostium strages dabat.

7. Maxime autem noctibus ad hujusmodi excursus ferebatur, et fama virtutis ejus ubique diffundebatur.

8. Videns autem Philippus paulatim virum ad profectum venire, ac frequen-

corps d'armée, avec lequel on pouvait commencer la lutte. — *Eos qui permanserunt...* C'était la partie la plus considérable de la nation. — *Invocabant...* (vers. 2). L'imparfait de la durée. Ces soldats improvisés n'étaient pas moins pleux que vaillants ; ils sentaient d'ailleurs qu'en face d'un ennemi aussi redoutable qu'Antiochus, ils avaient un besoin absolu du secours du Dieu des batailles. — *Ut respireret...* Jusqu'à la fin du vers. 4, le narrateur indique sur quels points spéciaux portaient les supplications de Judas et de ses soldats. C'est en même temps une description pathétique des maux déplorables qu'endurait alors le peuple juif. — *Templo quod...* Quelques-unes de ces profanations ont été racontées v, 15-21 ; vi, 2-5. Cf. I Mach. I, 23 et ss., 57 et ss. — *Exterminio civitatis...* (vers. 3). La ville aussi avait terriblement souffert. Cf. iv, 39 et ss. ; v, 5 et ss. ; vi, 1 et ss. ; I Mach. I, 32 et ss., etc. Antiochus était décidé à la détruire entièrement, s'il fallait cela pour la dompter : *quæ... illico...* — *Vocem sanguinis*. Des flots de sang avaient déjà coulé dans Jérusalem (cf. v, 14, 24 ; vi, 10-31) et ils criaient vengeance vers le ciel. Cf. Gen. iv, 10 ; Apoc. vi, 10. — *Mortes parvulorum* (vers. 4). Allusion à vi, 10. Cf. I Mach. I, 63-64. — *Et delostaretur*. Grec : Et qu'il détestât le mal ; c.-à-d., qu'il manifestât, en le châtiant, toute l'horreur qu'il en ressentait.

5-7. Les premiers succès de Judas. — *Mul-*

titudine : son armée de six mille hommes. Cf. vers. 1^b. — *Intolerabilis...* Grec : Il était devenu irrésistible. Les victoires racontées I Mach. III, 10-26, et passées sous silence par notre auteur, sont le meilleur commentaire de son résumé rapide. — *Ira enim...* Comme l'avait prédit naguère le jeune martyr. Cf. vii, 28. — *Et superveniens...* Quelques détails (vers. 6-7) sur la tactique adoptée d'abord par Judas Machabée. Il procédait par surprises et faisait beaucoup de mal à l'ennemi. — *Castellis et...* : les villages et les villes qui étaient alors au pouvoir des Syriens et des Juifs apostats. — *Opportuna loca* : les points stratégiques qui convenaient le mieux à son plan. — *Fama virtutis...* Résultat final de ces succès guerriers.

2° Le général syrien Nicanor subit une défaite totale. VIII, 8-29.

En comparant ce passage au récit parallèle de I Mach. III, 38-IV, 25, on voit que notre auteur a beaucoup abrégé ; de là quelques divergences apparentes qui n'ont rien de bien sérieux.

8-9. Une armée de vingt mille hommes est envoyée de Syrie, sous les ordres de Nicanor, pour écraser l'insurrection juive. — *Philippus*. C'était le gouverneur syrien de Jérusalem. Cf. v, 22 et vi, 11. — *Ad Ptolemæum* : celui qui a été mentionné plus haut, iv, 45-46. Cf. I Mach. III, 38. Il avait remplacé, dans le gouvernement de la Coélesyrie et de la Phénicie, Apollonius,

tius res ei cedere prospere, ad Ptolemæum, ducem Coelesyriæ et Phœnicis, scripsit, ut auxilium ferret regis negotiis.

9. At ille velociter misit Nicanorem Patrocli, de primoribus amicis, datis ei de permistis gentibus armatis non minus viginti millibus, ut universum Judæorum genus deleret, adjuncto ei et Gorgia, viro militari, et in bellicis rebus experientissimo.

10. Constituit autem Nicanor ut regi tributum, quod Romanis erat dandum, duo millia talentorum, de captivitate Judæorum suppleret;

11. statimque ad maritimas civitates misit, convocans ad coemptionem judæicorum mancipiorum, promittens se nonaginta mancipia talento distracturum, non respiciens ad vindictam, quæ eum ab Omnipotente esset consecutura.

12. Judas autem ubi comperit, indicavit his qui secum erant Judæis, Nicanoris adventum.

13. Ex quibus quidam formidantes, et non credentes Dei justitiæ, in fugam vertebantur;

prises réussissaient presque toujours, écrivit à Ptolémée, qui commandait dans la Coëlesyrie et dans la Phénicie, d'apporter du secours aux affaires du roi.

9. Ptolémée lui envoya promptement Nicanor, fils de Patrocle, l'un des plus grands de la cour, à qui il ne donna pas moins de vingt mille hommes armés, de diverses nations, afin qu'il exterminât toute la race des Juifs; et il lui adjoignit Gorgias, grand capitaine et très expérimenté dans les choses de la guerre.

10. Nicanor résolut de fournir au roi, par la vente des captifs juifs, le tribut de deux mille talents qui devait être payé aux Romains;

11. et il envoya aussitôt vers les villes maritimes, pour inviter à acheter des esclaves juifs, promettant de donner quatre-vingt-dix esclaves pour un talent, sans penser à la vengeance qui devait l'atteindre de la part du Tout-Puissant.

12. Dès que Judas eut appris l'arrivée de Nicanor, il en avertit les Juifs qui étaient avec lui.

13. Quelques-uns d'entre eux, effrayés et n'ayant pas confiance en la justice de Dieu, prirent la fuite;

qui avait péri dans une bataille livrée à Judas. Cf. III, 5; IV, 4; V, 24; I Mach. III, 10-11. — *Ut auxilium...* C'est en triomphant des Juifs qu'il devait prêter secours « aux affaires du roi ». — *At ille... misit...* (vers. 9). D'après I Mach. III, 38, c'est Lysias, régent des provinces occidentales du royaume de Syrie pendant l'absence d'Antiochus, qui conçut le plan de cette campagne, et qui chargea simultanément les généraux Ptolémée, Nicanor et Gorgias de l'exécuter. Les deux récits se complètent mutuellement. — *De primoribus amicis*. C.-à-d., un des principaux dignitaires du royaume. Voyez I Mach. II, 18 et la note. — *De permistis...* Les soldats qui composaient l'armée syrienne appartenaient, comme c'était alors l'usage, à toute sorte de nations. — *Non minus viginti...* D'après I Mach. III, 39, il y avait quarante mille fantassins et sept mille cavaliers. Comme la conjecture dom Calmet, *h. l.*, les vingt mille hommes mentionnés ici ne formaient qu'une partie de l'armée envoyée contre Judas par Lysias. D'autres admettent une erreur de copiste (voyez l'Introd., p. 632). — *Ubi deleret*. Cf. I Mach. III, 35-36. — *Adjuncto... Gorgia*. Cf. I Mach. III, 38; IV, 1 et ss.

10-11. Belles espérances de Nicanor. — *Constituit...* Ce fut là une chose entièrement déterminée d'avance dans son esprit, tant il était sûr de la victoire. — *Tributum quod...* Sans doute, l'imposition de guerre qui remontait à la défaite d'Antiochus III, à Magnésie. Voyez

I Mach. VIII, 6-7, et le commentaire. — *Duo millia...* Dix-sept millions de francs, s'il s'agit du talent hébreu (à 8500 fr.); mais il est possible que notre auteur ait voulu parler du talent assyrien, et alors il faudrait réduire la somme de moitié. — *De captivitate*. L'abstrait pour le concret : « de captifs ». Nicanor comptait faire prisonniers un grand nombre de soldats juifs et les vendre ensuite à l'encan. — *Ad maritimas...* (vers. 11). Spécialement en Phénicie, où l'on faisait un commerce considérable d'esclaves. Voyez Ez. XXVII, 13; Joel, III, 4-6, etc. — *Nonaginta mancipia*. Grec : Quatre-vingt-dix corps. Nom de mépris qui donnait aux esclaves chez les païens. Quatre-vingt-dix esclaves pour un talent étaient à un bon marché extraordinaire. En effet, les prisonniers de guerre étaient payés communément une mine, ou cent quarante et un francs. Les esclaves robustes et intelligents se vendaient jusqu'à dix mines et plus. On a calculé que Nicanor se proposait de les céder pour les deux tiers d'une mine, ou environ soixante-quatorze francs. — *Non respiciens...* C'était le molindre de ses soucis.

12-13. Grande émotion causée parmi les troupes de Judas, lorsqu'elles apprirent l'approche des Syriens. — *Ubi comperit, indicavit...* Il importait que la petite armée fût avertie; sans cela elle aurait pu éprouver une surprise douloureuse, qui aurait aisément dégénéré en panique. — *Quidam... in fugam...* (vers. 13). Quelques lâches s'étaient glissés parmi ces courageux

14. les autres vendaient ce qui leur était resté, et en même temps ils conjuraient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor, qui, avant même de s'être approché d'eux, les avait vendus,

15. et s'il ne le *faisait* pas pour eux, *qu'il le fit* du moins à cause de l'alliance conclue avec leurs pères, et parce que son nom saint et magnifique avait été invoqué sur eux.

16. Machabée, ayant rassemblé les sept mille hommes qui étaient avec lui, les conjurait de ne se pas réconcilier avec leurs ennemis et de ne pas craindre cette multitude d'adversaires qui venaient injustement contre eux, mais de combattre avec courage,

17. ayant devant les yeux la profanation indigne dont ils avaient déshonoré le lieu saint, et aussi les insultes et les outrages faits à la ville, et encore la violation des institutions des anciens.

18. Car pour eux, dit-il, ils se confient dans leurs armes et dans leur audace; mais nous, nous mettons notre confiance dans le Seigneur tout-puissant, qui peut détruire par un clin d'œil et ceux qui s'avancent contre nous, et le monde entier.

19. Il les fit souvenir aussi des secours de Dieu qui avaient été donnés à leurs pères, et des cent quatre-vingt-cinq mille hommes qui avaient péri au temps de Sennachérib;

14. alii vero si quid eis supererat vendebant, simulque Dominum deprecabantur ut eriperet eos ab impio Nicanore, qui eos, priusquam cominus veniret, venderat;

15. et si non propter eos, propter testamentum tamen quod erat ad patres eorum, et propter invocationem sancti et magnifici nominis ejus super ipsos.

16. Convocatis autem Machabæus septem millibus qui cum ipso erant, rogabat ne hostibus reconciliarentur neque metuerent inique venientium adversum se hostium multitudinem, sed fortiter contenderent,

17. ante oculos habentes contumeliam quæ loco sancto ab his injuste esset illata, itemque et ludibrio habitæ civitatis injuriam, adhuc etiam veterum instituta convulsa.

18. Nam illi quidem armis confidunt, ait, simul et audacia; nos autem in omnipotente Domino, qui potest et venientes adversum nos, et universum mundum uno nutu delere, confidimus.

19. Admonuit autem eos et de auxiliis Dei, quæ facta sunt erga parentes, et quod sub Sennacherib centum octoginta quinque millia perierunt;

volontaires. Le narrateur, allant au fond des choses selon sa coutume, attribue cette lâcheté à un manque de foi : *non credentes...* — *Dei justitie*. Il semblait, en effet, que le Dieu de toute justice ne pouvait pas abandonner son peuple à la merci des païens. — *Alii vero...* (vers. 14). Tous étaient effrayés, puisque ceux-là même qui demeuraient auprès de Judas vendaient, pour les soustraire à la rapacité des Syriens, les quelques biens qu'ils possédaient (vraiment, le reste du butin conquis dans leurs précédentes campagnes). — *Simulque Dominum...* Ceux-ci, du moins, avaient conservé toute leur foi. — *Qui eos, priusquam...* Comp. le vers. 11. Ce trait, dont ils avaient eu connaissance, les avait naturellement exaspérés. — *Et si non propter...* (vers. 15). Défall d'une grande délicatesse. Sur l'alliance conclue par Dieu, soit avec les patriarches, soit avec la nation israélite tout entière, voyez I, 2 et le commentaire; Ex. xix, 5 et ss.; xxiv, 3 et ss., etc. — *Propter invocationem...* C.-à-d., parce que les Juifs portaient le glorieux nom de peuple du Seigneur. Cf. Ex. xxxiii, 13; Dent. ix, 26, etc. Les livrer aux mains des Syriens, c'eût donc été, de la part de Jéhovah, oublier l'alliance du Sinaï et laisser déshonorer son saint nom.

16-21. Judas Machabée encourage ses soldats. Comp. I Mach. iii, 57-60; iv, 8-11. — *Septem millibus...* Six mille seulement, d'après le grec. — *Ne reconciliarentur...* C.-à-d., de ne pas entrer en composition avec les Syriens. Variante dans le grec : (Il les conjurait) de ne pas être frappés d'effroi par les ennemis (de ne pas s'effrayer de leur grand nombre). — *Inique venientium*. Détail important : les assaillants étaient des hommes injustes et impies, dont Dieu ne bénirait certainement pas les efforts. — *Ante oculos...* (vers. 17). Autres motifs par lesquels Judas relève le courage des siens; ils faisaient appel tout à la fois aux sentiments religieux, nationaux et politiques, de la petite armée. — *Veterum instituta...* Grec : l'abolition du gouvernement de leurs aïeux. C'est à cela que tendaient toutes les menaces d'Antiochus Épiphane. — *Nam...* *ait...* (vers. 18). L'écrivain sacré insère maintenant dans son récit quelques-unes des paroles prononcées par son héros. — *Illi...* *nos...* Contraste saisissant, des plus exacts. — *Admonuit...* *de auxiliis...* (vers. 19). Ce résumé des merveilles opérées par Jéhovah en faveur de son peuple était bien capable de remonter le courage des patriotes juifs dans cette circonstance critique. — *Quod sub Sennacherib...*

20. et de prælio quod eis adversus Galatas fuit in Babylonia, ut omnes, ubi ad rem ventum est, Macedonibus sociis hæsitantibus, ipsi sex milia soli peremerunt centum viginti millia, propter auxilium illis datum de cælo, et beneficia pro his plurima consecuti sunt.

21. His verbis constantes effecti sunt, et pro legibus et patria mori parati.

22. Constituit itaque fratres suos duces utriusque ordini : Simonem, et Josephum, et Jonathan, subjectis unicuique millenis et quingentis.

23. Ad hoc etiam ab Esdra lecto illis sancto libro, et dato signo adjutorii Dei,

20. et de la bataille qu'ils avaient livrée aux Galates en Babylonie, dans laquelle, lorsqu'on en vint aux mains, les Macédoniens, leurs alliés, ayant chancelé, eux seuls, au nombre de six mille en tout, avaient tué cent vingt mille hommes, à cause du secours qu'ils avaient reçu du ciel; et ils avaient obtenu pour cela de grandes faveurs.

21. Ces paroles les remplirent de courage, et ils furent prêts à mourir pour leurs lois et leur patrie.

22. Alors il établit ses frères, Simon, Joseph et Jonathan, chefs de chaque division, chacun d'eux ayant sous lui quinze cents hommes.

23. Puis, après que le livre saint leur eût été lu par Esdras, et que l'assurance

Sur ce fait célèbre, voyez IV Reg. xix, 35; I Mach. vii, 41, etc. — *Et de prælio...* (vers. 20). Épisode relativement récent, mais qu'il nous est difficile d'identifier, faute de documents suffisants. La valeur guerrière des Galates était proverbiale (cf. Justin, *Hist.*, xxv, 2, 10). Ils servaient très volontiers en qualité d'auxiliaires dans les armées étrangères, et c'est sans doute à ce titre que nous les voyons combattre en Babylonie, si loin de leur pays (*Atl. géogr.*, pl. viii). Peut-être l'allusion porte-t-elle sur la guerre qu'Antiochus III soutint contre Molon, gouverneur de Médie, qui s'était révolté. D'après Sézarins, Cornelius à Lap. et d'autres, le fait en question remonterait au règne d'Antiochus I^{er} Soter (280-261 avant J.-C.), fils et successeur de Séleucus I^{er} sur le trône de Syrie. Nous savons, en effet, par Arrhen, *Syr.*, que, grâce au concours des Juifs, il repoussa les Galates lorsque ceux-ci envahirent l'Asie. Voyez Josèphe, *Ant.*, xiii, 2. — *Macedonibus*. Ce nom désigne ici les Gréco-Syriens des Séleucides, dont beaucoup étaient originaires de Macédoine. Le grec ajoute que les Macédoniens n'étaient qu'un nombre de quatre mille. — *Centum viginti milia*. Chiffre énorme, assurément; mais la victoire des Juifs est citée comme un éclatant prodige (*propter auxilium...*), et, admit-on, ce qui n'est nullement requis, la possibilité d'une erreur de copiste sur ce point, le fait en lui-même demeure incontestable. Si ce triomphe n'est pas mentionné ailleurs, on doit se souvenir qu'il ne nous est parvenu, sur les guerres des Séleucides en Asie, que des documents très pauvres et la plupart du temps incomplets. — *Beneficia... plurima*. Grec : un avantage considérable. Par exemple, un riche butin; ou bien, des faveurs accordées par le roi de Syrie. — *His verbis...* (vers. 21). Heureux effet produit par l'allocution de Judas.

22-23. Le combat; grande victoire des Juifs. — *Constituit...* La Vulg. omet quelques mots importants qui terminent le vers. 21 dans le texte primitif : il partagea l'armée en quatre.

— *Duces... ordini*. C.-à-d. que Judas plaça trois de ses frères à la tête de trois de ces corps d'armée, se réservant de commander le quatrième. Voyez le vers. 23^b. — *Millenis et...* Quatre colonnes de quinze cents hommes chacune; six mille soldats en tout, comme il a été dit plus haut (note du vers. 16^a). — *Josephum* est certainement ici (de même plus bas, x, 19) une faute de copiste pour « Joannem », car Judas Machabée n'avait pas de frère nommé Joseph. Cf. I Mach. ii, 2-5. — *Ab Esdra* (vers. 23). Autre faute, pour « ab Eleazar », ainsi qu'il ressort du texte grec. Éléazar était aussi un frère de Judas (cf. I Mach. ii, 5 et vi, 43). Dans la circonstance présente, il accompagnait l'armée comme prêtre d'office (cf. Num. x, 9; II Par. xiii, 12). C'est lui qui fut chargé par le commandant en chef de faire, sur le front de l'armée, la proclamation exigée par la loi mosaïque, qui donnait à certaines catégories de citoyens, moins aptes au combat, le droit de quitter le champ de bataille et de rentrer dans leurs foyers : *lecto illis...* Cf. Deut. xx, 2 et ss.; I Mach. iii, 56. On abandonne généralement, et à bon droit, à la suite de la Vulg., du syriaque et de plusieurs manuscrits grecs, la leçon ordinaire du texte original, qui n'est pas grammaticale, et qui ne fournirait aucun sens raisonnable. Elle semblerait dire qu'Éléazar commandait aussi un corps d'armée; ce qui serait en contradiction avec le contexte, puisque c'est Judas qui se mit lui-même à la tête de la quatrième colonne. — *Sancto libro*. Un exemplaire du Pentateuque, ou tout au moins du Deutéronome. — *Signo* équivalait ici à mot d'ordre. Le grec *σύνθημα* était précisément l'expression technique correspondant à cette idée. Le mot d'ordre des Juifs fut donc : Secours de Dieu (*Θεοῦ βοήθεια*; *auxilium* est un génitif d'apposition). La coutume de donner un signal de ce genre avant une bataille est très ancienne. Cf. xiii, 15; Xénophon, *Anab.*, i, 8, 17 (« *ἀπιπτερ* sauveur et victoire »); *Cyrop.*, iii, 3, 55; Appien, *Bell. civ.*, ii, 76, etc. — *Commisit...* Voyez les

du secours de Dieu leur eût été donnée, le général lui-même, au premier rang, engagea le combat avec Nicanor.

24. Et le Tout-Puissant s'étant fait leur auxiliaire, ils tuèrent plus de neuf mille hommes, et ils contraignirent la plus grande partie de l'armée de Nicanor, affaiblie par les blessures, de prendre la fuite.

25. Ils prirent aussi l'argent de ceux qui étaient venus pour les acheter, et ils les poursuivirent au loin;

26. mais ils revinrent, pressés par l'heure, car c'était la veille du sabbat; ce qui fut cause qu'ils ne continuèrent pas de les poursuivre.

27. Ayant ensuite ramassé leurs armes et leurs dépouilles, ils célébrèrent le sabbat, bénissant le Seigneur, qui les avait délivrés en ce jour-là, et qui avait répandu sur eux les premières gouttes de sa miséricorde.

28. Après le sabbat, ils firent part des dépouilles aux infirmes, aux orphelins et aux veuves; et ils retinrent le reste pour eux et pour les leurs.

in prima acie ipse dux commisit cum Nicanore

24. Et factio sibi adjutore Omnipotente, interfecerunt super novem millia hominum; majorem autem partem exercitus Nicanoris vulneribus debilem factam fugere compulerunt.

25. Pecuniis vero eorum, qui ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, ipsos usquequaque persecuti sunt;

26. sed reversi sunt hora conclusi, nam erat ante sabbatum; quam ob causam non perseveraverunt insequentes.

27. Arma autem ipsorum et spolia congregantes, sabbatum agebant, benedicentes Dominum qui liberavit eos in isto die, misericordiae initium stillans in eos.

28. Post sabbatum vero, debilibus, et orphanis, et viduis diviserunt spolia; et residua ipsi cum suis habuere.

détails du combat dans I Mach. iv, 6-17. —



Guerrier couvert d'une armure.
(D'après un ancien bas-relief grec.)

sant rendu par l'historien au vrai vainqueur. — *Novem millia*. Seulement trois mille, d'après I Mach. iv, 15. — *Majorem autem...* Ce détail est destiné, comme le précédent, à montrer combien la lutte fut vive et opiniâtre. — *Pecuniis vero...* (vers. 25). Comp. le vers. 11 et I Mach. iii, 41. Ce dut être une somme considérable. — *Usquequaque persecuti...* Jusqu'aux frontières du pays des Philistins et de l'Idumée. Cf. I Mach. iv, 15. — *Hora conclusi* (vers. 26). C.-à-d., empêchés par le manque de temps. « L'heure », c'est ici le coucher du soleil, car alors commençait le sabbat. — *Arma... et spolia...* (vers. 27). Cf. I Mach. iv, 13. Les armes furent particulièrement les bienvenues, car les Juifs en étaient alors très dépourvus. Voyez I Mach. iv, 6^b. — *Stillans*. La Vulg. a lu *στάξαντος*, variante qu'on rencontre dans un certain nombre de manuscrits; la leçon habituelle est *τάξαντος*, « constituens ». — *Debilibus...* (vers. 28). Selon quelques auteurs, à ceux des Juifs qui avaient été blessés dans le combat. D'après d'autres, aux infirmes de toute la nation. Plus probablement : à ceux qui avaient contracté quelque infirmité par suite de la persécution. — *Orphanis et...* Trait touchant. Les vainqueurs n'oublièrent point leurs frères malheureux, et leur réservèrent la première part dans la distribution du butin. — *Et residua...* Grec : Eux et les enfants (des combattants, par opposition aux orphelins) partagèrent le reste. Cf. I Reg. xxx, 25-26. — *Communiter...* Prière distincte de l'action de grâces qu'a mentionnée le vers. 27. — *Ut... reconciliaretur*. La persécution syrienne était, en effet, une marque de la colère du Seigneur envers son peuple.

Factio... adjutore (vers. 24). Hommage reconnaiss-

29. His itaque gestis, et communiter ab omnibus facta obsecratione, misericordem Dominum postulabant ut in finem servus suis reconciliaretur.

30. Et ex his, qui cum Timotheo et Bacchide erant contra se contententes, super viginum millia interfecerunt; et munitiones excelsas obtinuerunt, et plures prædas diviserunt, æquam portionem febilibus, pupillis et viduis, sed et senioribus facientes.

31. Et cum arma eorum diligenter collegissent, omnia composuerunt in locis opportunis; residua vero spolia Jerosolymam detulerunt.

32. Et Philarchen, qui cum Timotheo erat, interfecerunt, virum scelestum, qui in multis Judæos afflixerat.

33. Et cum epinicia agerent Jerosolymis, eum qui sacras januas incenderat, id est, Callisthenem, cum in quoddam domicilium refugisset incenderunt, digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.

34. Facinorosissimus autem Nicanor,

29. Après cela, tous ensemble ils firent une prière, conjurant le Seigneur miséricordieux de se réconcilier tout à fait avec ses serviteurs.

30. Ils tuèrent aussi plus de vingt mille hommes de ceux qui combattaient contre eux avec Timothée et Bacchidès; ils s'emparèrent de forteresses aux murs élevés, et partagèrent, par portions égales, un grand butin entre les malades, les orphelins, les veuves et aussi les vieillards.

31. Et après avoir ramassé les armes avec soin, ils les placèrent toutes en des lieux convenables; puis ils portèrent le reste des dépouilles à Jérusalem.

32. Ils tuèrent aussi Philarche, homme pervers, qui était avec Timothée, et qui avait fait beaucoup de mal aux Juifs.

33. Tandis qu'ils fêtaient cette victoire à Jérusalem, ils brûlèrent celui qui avait mis le feu aux portes sacrées, à savoir Callisthène, qui s'était réfugié dans une maison, lui rendant le juste salaire de ses impiétés.

34. Mais le tres infâme Nicanor, qui

Cl. VII, 32-33. La locution *in finem* peut signifier à jamais, ou bien, complètement; cette seconde acception est préférable ici.

3° Autres victoires gagnées sur les Syriens par Judas Machabée. VIII, 30-32.

30-32. Les généraux Timothée et Bacchidès sont battus à leur tour par les Juifs. La mention de ces succès est propre à notre auteur. — *Timotheo et Bacchide*. Timothée est distinct de celui qui est mentionné XII, 2, 18 et ss. (cf. I Mach. V, 6, 37); nous le retrouvons au chap. X, 21 et ss. Il n'est pas certain que Bacchidès soit identique à son homonyme de I Mach. VII, 8 et ss. — *Super viginti millia*. Ce chiffre représente probablement le nombre des Syriens tués par les Juifs dans plusieurs combats consécutifs, et n'a rien d'exagéré. — *Munitiones*. Entre autres, la ville de Bethsura, qui tomba au pouvoir de Judas après la défaite de Lysias. Cf. I Mach. IV, 29 et la note. L'adjectif *excelsas* met en relief la force des places en question. — *Æquam portionem*... Comme on avait fait naguère. Comp. le vers. 28. — Selon quelques interprètes, le mot *senioribus* ne désignerait pas les vieillards ordinaires, mais les anciens ou notables, c.-à-d., les chefs des villes et des villages; on leur aurait envoyé une part du butin, pour la distribuer aux indigents qui vivaient sous leur juridiction. — *Et cum arma*... (vers. 31). Voyez la note du vers. 27. — *In locis opportunis*: dans des arsenaux improvisés, où on emmagasina ces armes. — *Philarchen* (vers. 32). Le grec emploie l'article devant ce mot (τοῦ φυλάχου); d'où l'on a parfois conclu que c'est

un nom commun; le phylarque, c.-à-d., le chef de tribu (φυλάχ). Mais cette opinion est peu vraisemblable. — *Virum scelestum, qui*... Il avait bien mérité son châtiement.

4° On célèbre une fête solennelle à Jérusalem en l'honneur de ces victoires; fuite honteuse de Nicanor. VIII, 33-36.

33. La fête. Détail propre à notre livre. — Le substantif *epinicia* a été calqué sur le grec ἐπινίκια, fête à l'occasion d'une victoire. — *Jerosolymis*. D'après le grec: Dans la patrie. Mais c'est évidemment Jérusalem qui est ainsi désignée, car « il eût été inutile de noter que la Judée fut le théâtre d'une fête juive ». Le syriaque a la même leçon que la Vulgate. — *Eum qui... incenderat*. Le grec emploie le pluriel: Ceux qui avaient brûlé... Puis il mentionne à part Callisthène (« et Callisthenem », au lieu de *id est*...), à cause du rôle spécialement odieux joué par lui dans cette circonstance. — *Sacras januas*: les portes du temple. Cf. I, 8 et I Mach. IV, 38. — *In quoddam*... Grec: dans une petite maison. — *Refugisset*. Quelques manuscrits grecs supposent que tous les incendiaires sacrilèges s'étaient réfugiés dans la maison avec Callisthène. — *Digna et*... On lui infligea aussi la peine du talion. Réflexion conforme au genre de notre auteur. Comp. le vers. 35. Les pronoms sont aussi au pluriel dans plusieurs manuscrits: « digna eis... pro impietatibus ipsorum... »

34-36. Fuite et profonde humiliation de l'orgueilleux Nicanor. Ces détails sont encore une particularité du second livre. — *Facinorosissimus*. D'après le grec: Trois fois pécheur. — Le

avait amené mille marchands pour leur vendre les Juifs,

35. humilié, grâce au secours du Seigneur, par ceux qu'il avait regardés comme des gens de néant, s'enfuit par la Méditerranée, après s'être dépouillé de ses vêtements de gloire, et il arriva seul à Antioche, ayant trouvé le comble du malheur dans la perte de son armée.

36. Et celui qui avait promis de payer le tribut aux Romains au moyen des captifs pris à Jérusalem publiait maintenant que les Juifs avaient Dieu pour protecteur, et qu'ils étaient invulnérables grâce à lui, parce qu'ils observaient les lois établies par lui.

qui mille negotiantes ad Judæorum venditionem adduxerat,

35. humiliatus, auxilio Domini, ab his quos nullos existimaverat, deposita veste gloriæ, per Mediterranea fugiens, solus venit Antiochiam, summam infelicitatem de interitu sui exercitus consecutus.

36. Et qui promiserat Romanis se tributum restituere de captivitate Jerosolymorum, prædicabat nunc protectorem Deum habere Judæos, et ob ipsum invulnerables esse, eo quod sequerentur leges ab ipso constitutas.

CHAPITRE IX

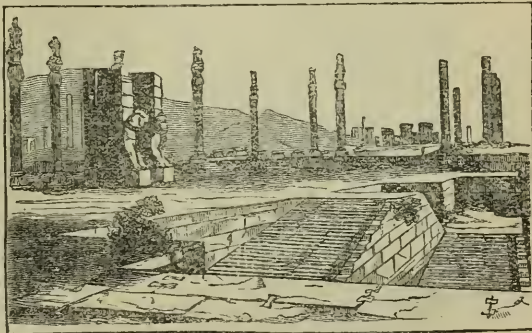
1. En ce même temps, Antiochus revenait honteusement de Perse.

1. Eodem tempore Antiochus inhoneste revertebatur de Perside.

détail qui mille... complète ce qui a été dit aux vers. 11 et 25. — *Humiliatus... ab his...* (vers. 35). Frappante antithèse, et allusion à la bravade de Nicanor (cf. vers. 11-12). — *Deposita...* Il en fut réduit à se déguiser et à se cacher sous des vêtements vulgaires, pour ne pas tomber entre les mains des Juifs. — *Per Mediterranea*. Le grec porte : διὰ τῆς μεσογείου (sous-entendu ὁδοῦ), par le chemin situé au milieu des terres; c.-à-d., par la voie la plus directe. — *Fugiens solus*. Le grec est plus complet : A la manière d'un fugitif, s'étant rendu solitaire (ayant renvoyé sa suite pour mieux se dissimuler). — *Summam infelicitatem...* D'après le texte primitif : Ayant eu un très grand déshonneur. Dans quelques manuscrits, avec beaucoup d'ironie : Ayant tout à fait réussi. Mais cette leçon est peu probable. — *Et qui... Romants...* (vers. 36). Voyez les notes du vers. 10. — *Prædicabat nunc...* : contraint malgré lui, comme précédemment Héliodore (cf. III, 36-39), de rendre hommage au Dieu des Juifs et à la fidélité de ces derniers.

mique, et qui sont aisément conciliables, les deux narrations sont réellement d'accord. Nous avons ici des détails plus complets sur la maladie et sur les derniers actes d'Antiochus. Sur les difficultés plus graves que présente le récit du chap. I, vers. 11 et ss., voyez l'explication de ce passage.

CHAP. IX. — 1-2. Échec et humiliation d'Épi-



Ruines de Persepolis.

phane en Perse. — *Eodem tempore* : à l'époque où Nicanor et les autres généraux syriens étaient battus par Judas Machabée. Cf. VIII, 1 et ss. — *Inhoneste* : d'une manière ignominieuse. Cette expression sera développée au vers. 2. — *De Perside*. Antiochus s'était dirigé vers les régions orientales de son royaume avec une armée considérable, dans l'espoir d'en rapporter de riches dépouilles. Cf. I Mach. III, 31. Il n'avait pas encore quitté la Perse lorsqu'il mourut. — *Persepolis* (vers. 2) était la capitale de cette contrée

§ VI. — *Le cruel persécuteur du peuple de Dieu reçoit son châtement; purification du temple.* IX, 1-X, 9.

1^o Malade terrible et mort d'Antiochus Éphane. IX, 1-29.

Voyez le récit parallèle de I Mach. VI, 1-16, et le commentaire. A part quelques divergences, qu'on s'est plu à exagérer dans un but polé-

2. Intraverat enim in eam, quæ dicitur Persepolis, et tentavit exspoliare templum, et civitatem opprimere; sed multitudinem ad arma concurrentem, in fugam versi sunt; et ita contigit ut Antiochus post fugam turpiter rediret.

3. Et cum venisset circa Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem et Timotheum gesta sunt.

4. Elatus autem in ira, arbitrabatur se, injuriam illorum qui se fugaverant, posse in Judæos retorquere; ideoque jussit agitari currum suum, sine intermissione agens iter, cælesti cum judicio perurgente, eo quod ita superbe locutus est : Se venturum Jerosolimam, et congeriem sepulchri Judæorum eam facturum.

5. Sed qui universa conspicit Dominus, Deus Israel, percussit eum insanabili et invisibili plaga. Ut enim fuivit hunc ipsum sermonem, apprehendit eum dolor dirus viscerum, et amara internum tormenta;

6. et quidem satis juste, quippe qui multis et novis cruciatibus aliorum torserat viscera, licet ille nullo modo a sua malitia cessaret.

7. Super hoc autem superbia repletus,

2. Car il était entré dans la ville appelée Persépolis, et il avait tenté de piller le temple et d'opprimer la ville; mais tout le peuple ayant couru aux armes, il fut mis en fuite avec les siens; et ainsi il arriva qu'Antiochus, après cette fuite, s'en revenait honteusement.

3. Lorsqu'il fut arrivé près d'Ecbatane, il apprit ce qui était arrivé à Nicanor et à Timothée.

4. Transporté de colère, il s'imaginait qu'il pourrait retourner les Juifs l'outrage de ceux qui l'avaient mis en fuite; c'est pourquoi il ordonna de conduire rapidement son char et de voyager sans délai, poursuivi par la vengeance céleste, parce qu'il avait dit avec orgueil qu'il irait à Jérusalem et qu'il ferait d'elle le tombeau des Juifs.

5. Mais le Seigneur Dieu d'Israël, qui voit toutes choses, le frappa d'une plaie incurable et invisible. Car à peine eut-il achevé cette parole, qu'il fut saisi d'une cruelle douleur d'entrailles et d'affreuses tortures intérieures;

6. et c'était assez juste, puisqu'il avait déchiré lui-même les entrailles des autres par de nombreux et de nouveaux tourments, et qu'il n'avait nullement depuis renoncé à sa malice.

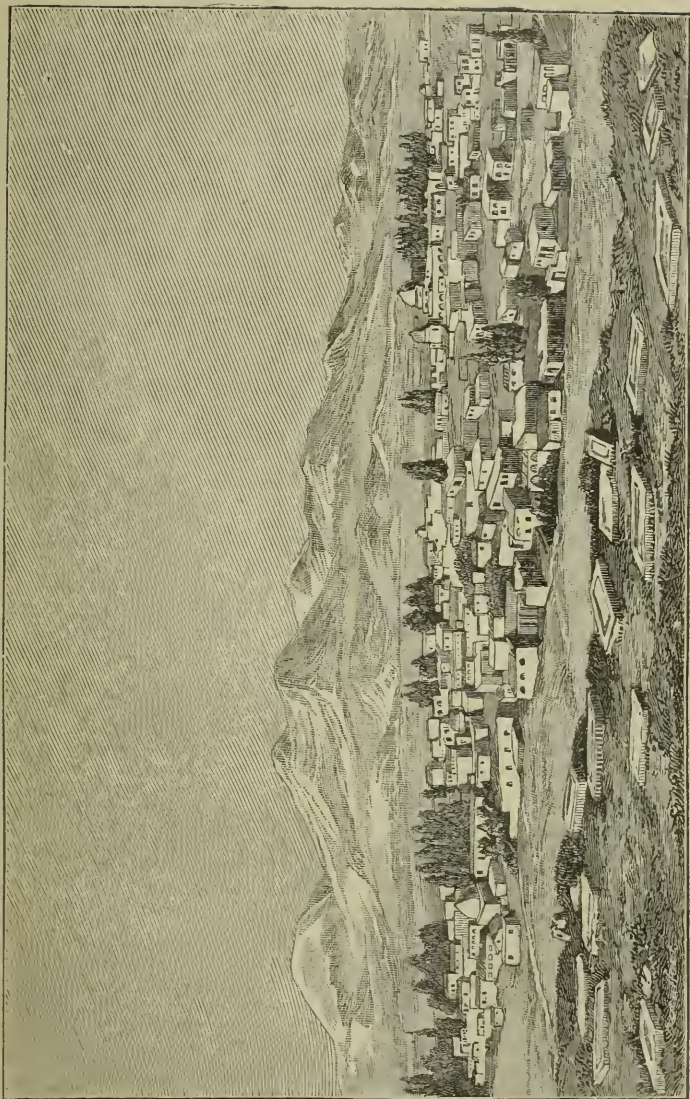
7. Rempli au contraire d'orgueil, res-

célèbre. Alexandre le Grand l'avait autrefois pillée et brûlée en partie; mais il lui restait de précieux trésors, spécialement dans son temple, et la convulsion d'Antiochus en fut excitée. — *Sed multitudine...* Résistance vigoureuse des habitants. Cf. I Mach. vi, 3-4, et Polybe, xxxi, 11, 3. — *In fugam versi...* : à savoir, le roi de Syrie et son armée. — Les mots et *ita contigit...* nous ramènent au vers. 1.

3-4. Dans un accès de colère, Antiochus se propose d'anéantir complètement la nation juive. — *Circa Ecbatanam*. Ayant échoué à Persépolis et désireux de ne pas rentrer en Syrie les mains vides, le roi cherchait sans doute à piller quelque autre ville. Ecbatane, l'ancienne capitale de la Médie, était située bien au nord de Persépolis (*Att. géogr.*, pl. viii). — *Recognovit quæ...* Voyez viii, 22-23, 30-31. — *Injuriam illorum quæ...* (vers. 4). C.-à-d., l'outrage que lui avaient fait subir les habitants de Persépolis. — *In Judæos retorquere*. Apparaissant déjà Antiochus Épiphane s'était vengé sur les Juifs des humiliations qu'il avait reçues des Romains en Égypte. Cf. v, 11 et ss.; I Mach. i, 21 et ss. — *Jussit agitari...* : tant son désir de vengeance était violent. Mais, comme le fait remarquer le narrateur, dans sa hâte furieuse, c'est au-devant de son propre châtiement qu'Antiochus s'élançait : *cælesti eum...* — Motif des

jugements divins contre le roi : *eo quod ita...* — *Congieriem sepulchri*. D'après le grec : un sépulchre commun. Épiphane voulait donc détruire Jérusalem de fond en comble et ensevelir les habitants sous les ruines de la ville.

5-10. Épiphane est atteint d'une maladie incurable. — *Qui universa...* L'historien sacré relève, à sa manière accoutumée, la vigilance exercée par Dieu sur les œuvres des hommes, en vue de les châtier ou de les récompenser, suivant leur valeur morale. Le Dieu d'Israël ne pouvait pas demeurer toujours insensible aux cruautés du persécuteur de son peuple : *percussit eum...* — *Invisibilis* : d'une maladie intérieure. — *Ut enim...* Il y eut donc une connexion intime entre le langage blasphémateur du roi (cf. vers. 4^b) et le mal terrible qui va être décrit. — *Et quidem...* (vers. 6). L'auteur insiste sur la justice de la punition. — *Quippe quæ... viscera*. C.-à-d., lui qui avait fait subir d'atroces souffrances à un grand nombre de Juifs innocents. Les entrailles sont citées ici dans un sens général, comme siège et centre de la douleur physique au plus intime de l'être. — *Atque ille...* Dans le grec, ces mots sont rattachés à la phrase et au verset qui suivent : même après avoir été frappé par Dieu, Épiphane continua de se montrer plein d'orgueil et animé d'une vraie rage contre les Juifs. — *A sua malitia*.



Ecbatane.

ignem spirans animo in Judæos, et præcipiens accelerari negotium, contigit illum impetu euntem de curru cadere, et gravi corporis collisione membra vexari.

8. Isque qui sibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, supra humanum modum superbia repletus, et montium altitudines in statera appendere, nunc humiliatus ad terram in gestatorio portabatur, manifestam Dei virtutem in semetipso contestans;

9. ita ut de corpore impii vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent, odore etiam illius et fetore exercitus gravaretur.

10. Et qui paulo ante sidera cæli contingere se arbitrabatur, eum nemo poterat, propter intolerantiam fetoris, portare.

11. Hinc igitur cœpit, ex gravi superbia deductus, ad agnitionem sui venire, divina admonitus plaga, per momenta singula doloribus suis augmenta capientibus.

12. Et cum nec ipse jam fetorem suum ferre posset, ita ait : Justum est

pirant du feu contre les Juifs dans ses pensées, il ordonna d'accélérer le voyage; mais il arriva que, dans sa course impétueuse, il tomba de son char, et par de graves lésions de son corps, il eut les membres tout meurtris.

8. Ainsi celui qui, rempli d'un orgueil surhumain, croyait pouvoir commander même aux flots de la mer et peser dans une balance les hauteurs des montagnes, humilié maintenant jusqu'à terre, était porté dans une litière, attestant la puissance de Dieu, qui se manifestait en lui;

9. car il sortait des quantités de vers du corps de cet impie, et, tandis qu'il vivait dans les douleurs, ses chairs tombaient en lambeaux, avec une odeur et une puanteur qui incommodaient l'armée.

10. Et celui qui, peu auparavant, s'imaginait qu'il pourrait atteindre les astres du ciel, ne pouvait plus être porté par personne, à cause de son infection intolérable.

11. Il commença donc à revenir de ce grand orgueil à la connaissance de lui-même, averti par le coup dont Dieu l'avait frappé, et ses douleurs s'accroissant à chaque instant.

12. Et comme il ne pouvait plus lui-même supporter sa puanteur, il parla

Grec : de son insolence. — *Ignem spirans* (vers. 7). Image très expressive. — *Præcipiens... negotium*. D'après le grec : Ordonnant d'accélérer la marche. — *De curru cadere*. Il était relativement facile de tomber des petits chars des anciens, surtout lorsqu'ils étaient lancés à toute vitesse. — *Membra*. Grec : tous les membres. Le mal fut dès lors tout à la fois extérieur et intérieur. — *Isque qui...* (vers. 8). Réflexions morales inspirées au narrateur par ce terrible Jugement de Dieu; en même temps, contraste entre l'orgueil du tyran et son humiliation. — *Etiam fluctibus...* Marque d'une vanité effrénée. Cf. v, 21 et la note; Job, xxxviii, 11; Ps. lxxv, 8; Is. li, 15, etc. Le fait est qu'Antiochus Épiphanes s'attribuait une puissance divine et qu'il se laissa appeler dieu par ses sujets; bien plus, il alla jusqu'à prendre ce titre sur ses monnaies. Cf. Dan. xi, 36-37; Josèphe, *Ant.*, xii, 5, 5, etc. — *Supra humanum...* : un orgueil tout à fait démoniaque. — *Altitudines in statera*. Comp. Is. xi, 12, où ce trait est appliqué au vrai Dieu. Voyez aussi Ps. lxxv, 7. — *Humiliatus*... Glissant à terre après sa chute. — *In gestatorio*. Cf. iii, 27^b et la note. Antiochus était désormais trop malade pour continuer son voyage sur un char. — *Manifestam*... Grec : Montrant à tous la puissance évidente de Dieu.

— *Ita ut...* Autres circonstances épouvantables de la maladie d'Antiochus, vers. 9-10. — *Vermes scaturirent*. Hérode Agrippa I^{er} fut châtié plus tard de la même manière. Cf. Act. xii, 23. Les médecins nomment ce mal terrible l'helminthiasis. — *Viventes... effluerent*. Ses chairs corrompues tombaient par lambeaux. — *Odore etiam...* Conséquence naturelle de ce genre de maladie. Cf. vers. 12. — *Et qui paulo ante...* (vers. 10). Nouvelle antithèse. Cf. vers. 8. — *Sidera... contingere...* Comparez le sentiment semblable du roi de Babylone, d'après Is. xiv, 13-14.

11-17. Ainsi frappé, Antiochus s'humilie, invoque le Seigneur et promet de réparer ses injustices envers les Juifs. L'auteur du premier livre s'est borné à esquisser brièvement les regrets du persécuteur (cf. I Mach. vi, 12-13); nous trouvons ici la description complète de ce fait important. — *Ad agnitionem...* Le pronom *sui* manque dans le grec; mais il complète fort bien la pensée. Il en est de même du participe *admonitus*. Antiochus comprit par quelle main et pour quel motif un pareil coup lui avait été porté. — *Per momenta...* La maladie ne faisait qu'empirer, malgré les soins prodigués au roi. — *Justum est...* (vers. 12). Il comprend à présent sa petitesse et sa faiblesse en face de Dieu, et

ainsi : Il est juste d'être soumis à Dieu, et, lorsqu'on est mortel, de ne pas s'égalier à Dieu.

13. Or ce scélérat priaït le Seigneur, de qui il ne devait pas obtenir miséricorde;

14. et la ville vers laquelle il venait en toute hâte, pour la raser jusqu'à terre et pour en faire un sépulcre de cadavres entassés, il souhaite maintenant de la rendre libre;

15. et les Juifs qu'il n'avait pas même jugés dignes de la sépulture, et de qui il avait dit qu'il les livrerait en proie aux oiseaux et aux bêtes sauvages, et qu'il exterminerait jusqu'aux petits enfants, il promet maintenant de les égaler aux Athéniens.

16. Il promet aussi d'orner de dons précieux le saint temple qu'il avait pillé auparavant, et d'augmenter le nombre des vases sacrés, et de fournir de ses revenus les dépenses nécessaires pour les sacrifices;

17. et même de se faire Juif, et de parcourir tous les lieux de la terre pour publier la puissance de Dieu.

18. Mais comme ses douleurs ne cessaient point, parce que le juste jugement

subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire.

13. Orabat autem hic scelestus Dominum, a quo non esset misericordiam consequetur;

14. et civitatem, ad quam festinans veniebat ut eam ad solum deduceret, ac sepulcrum congestorum faceret, nunc optat liberam reddere;

15. et Judæos, quos nec sepultura quidem se dignos habiturum, sed avibus ac feris diripiendos traditurum, et cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Atheniensibus facturum pollicetur;

16. templum etiam sanctum, quod prius expoliaverat, optimis donis ornaturum, et sancta vasa multiplicaturum, et pertinentes ad sacrificia sumptus de redditibus suis præstaturum;

17. super hæc, et Judæum se futurum, et omnem locum terræ perambulaturum, et prædicaturum Dei potestatem.

18. Sed non cessantibus doloribus, supervenerat enim in eum justum Dei

prêche l'humilité, la soumission. — *Paria Deo sentire* : ainsi qu'il ne l'avait que trop fait lui-même. Voyez les vers. 8 et 10. — *Orabat autem...* (vers. 13). Le voici réduit maintenant à invoquer Celui dont il avait résolu de détruire entièrement le culte. Cf. vi, 1 et ss. — Vaine prière, comme le remarque aussitôt l'auteur inspiré : *a quo non...* En effet, la patience et la miséricorde du Seigneur ont des bornes, qui lui sont imposées par sa justice. Cf. Prov. i, 24-33; Hébr. x, 27 et xii, 17. Antiochus avait mis le comble à ses iniquités, et il n'avait plus à attendre maintenant que le rigoureux accomplissement des jugements divins; les jeunes martyrs qu'il avait si cruellement tourmentés le lui avaient prédit. Cf. vii, 14, 17, 19, 31, 34, 35-36. Son repentir était superficiel et sans sincérité. — *Et civitatem...* (vers. 14). On cite coup sur coup quatre promesses par lesquelles il s'engageait à réparer ses fautes, dans le cas où il reviendrait à la santé. La première consistait à faire de Jérusalem une cité libre, comme elle l'avait été sous Antiochus III et Séleucus IV. — *Ad quam festinans...* Contraste entre cette promesse et les intentions récentes du tyran. Cf. vers. 5 et 7. — *Et Judæos...* (vers. 15). Seconde promesse : tous les Juifs devaient jouir de droits et de privilèges très avantageux. — *Quos nec...* Contraste analogue à celui du vers. 14. — *Et cum parvulis...* Trait caractéristique : Épiphanes se était proposé d'exterminer la race en-

tière. — *Æquales... Atheniensibus...* C.-à-d., dotés, comme ce peuple célèbre, d'une constitution très libérale. Si, comme on l'a parfois conjecturé, Ἀθηναίους est une faute de copiste pour Ἀντιόχειοι, le privilège en question serait celui qui avait été accordé antérieurement à un certain nombre d'habitants de Jérusalem. Cf. iv, 9 et la note. — *Templum etiam...* (vers. 16). Troisième promesse, relative au temple. — *Quod prius...* Cf. iv, 16; I Mach. i, 23-24. — *Donis ornaturum*. Suivant en cela les exemples de son père et de son frère. Voyez iii, 2-3 et les notes. — *Vasa multiplicaturum*. Grec : de rendre tous les vases sacrés, multipliés. C.-à-d., de rendre ceux qu'il avait volés et d'en donner encore d'autres. — *Et pertinentes...* Il s'engageait à faire les frais des sacrifices. Cf. iii, 3. — *Super hæc...* (vers. 17). Quatrième promesse, la plus forte de toutes. — *Judæum... futurum*. Non pas nécessairement dans le sens strict de cette expression, mais tout au moins en devenant prosélyte et en reconnaissant Jéhovah comme le vrai Dieu.

18-27. Lettre adressée aux Juifs par Antiochus Épiphanes. Elle a pour but de leur annoncer officiellement sa maladie, et de les bien disposer envers son fils et successeur. Le ton en est très conforme aux circonstances qui précèdent (cf. vers. 11-17). On a prétendu, sans raison suffisante, qu'elle aurait été inventée de toutes pièces. — *Sed non...* Le vers. 18 sert d'introduction. — *Desperans*. Sentant son mal

judiciuni, disperans, scripsit ad Judæos, in modum deprecationis, epistolam hæc continentem :

19. Optimis civibus Judæis plurimam salutem, et bene valere, et esse felices, rex et princeps Antiochus.

20. Si bene valetis, et filii vestri, et ex sententia vobis cuncta sunt, maximas agimus gratias.

21. Et ego in infirmitate constitutus, vestri autem memor benigne, reversus de Persidis locis, et infirmitate gravi apprehensus, necessarium duxi pro communi utilitate curam habere;

22. non desperans memetipsum, sed spem multam habens effugiendi infirmitatem.

23. Respiciens autem quod et pater meus, quibus temporibus in locis superioribus ducebat exercitum, ostendit qui post se susciperet principatum;

24. ut si quid contrarium accideret, aut difficile nuntiaretur, scientes hi qui in regionibus erant, cui esset rerum summa derelicta, non turbarentur.

25. ad hæc considerans de proximo potentes quosque et vicinos temporibus

de Dieu était tombé sur lui, désespéré, il écrivit aux Juifs une lettre en forme de supplication, qui contenait ce qui suit

19. Aux Juifs, excellents citoyens, le roi et le prince Antiochus souhaite le salut, la santé, et le bonheur.

20. Si vous êtes en bonne santé, ainsi que vos enfants, et si tout vous réussit à souhait, nous en rendons de grandes grâces à Dieu.

21. Et moi, je suis malade, mais je me souviens de vous avec bonté; à mon retour des régions de la Perse, saisi par une maladie grave, j'ai cru nécessaire de prendre soin des intérêts communs;

22. non que je désespère de moi-même, mais j'ai une grande espérance que je guérirai de ma maladie.

23. Considérant donc que mon père lui-même, dans les temps où il conduisait son armée dans les provinces supérieures, désigna celui qui devait régner après lui,

24. afin que, s'il arrivait quelque malheur, ou qu'on publiât quelque fâcheuse nouvelle, ceux qui étaient dans les provinces, sachant à qui l'autorité était laissée, ne fussent pas troublés;

25. considérant en outre que tous les princes des environs et nos voisins ob-

emplir toujours, le roi comprit qu'il allait bientôt mourir. — *In modum deprecationis.* Le ton de la lettre est réellement celui d'un suppliant. Le cruel et orgueilleux despote est maintenant dompté. — *Optimis...* Les vers. 19-20 contiennent la salutation accoutumée. D'ordinaire, dans les formules de ce genre, l'auteur de la lettre mettait son nom en avant, et celui du destinataire à la fin; le roi suit ici une pratique contraire, s'humiliant à dessein devant les Juifs, dont il voulait gagner les faveurs pour son fils. — *Rex et princeps.* Dans le grec : Roi et général (*στρατηγός*). — *Si... ex sententia...* (vers. 20). C.-à-d., si vous possédez tout ce que vous désirez. — *Maximas... gratias.* Le grec est plus complet : Je donne de très grands remerciements à Dieu, ayant mon espérance dans le ciel. — *Et ego...* Il annonce aux Juifs sa maladie, vers. 21 et ss. — *Necessarium duxi...* Tombé malade au loin, il songe à prendre des mesures destinées à assurer le bien de ses sujets (*pro communi...*); c.-à-d., comme il l'indiquera plus bas en détail, à garantir la transmission pacifique du pouvoir, au cas où sa maladie aurait une issue fatale. — *Non desperans...* (vers. 22). Il désespérait en réalité, ainsi qu'il a été affirmé plus haut (cf. vers. 18); mais il tenait à cacher cette circonstance. — *Respiciens autem...* (vers. 23). Le premier motif qui avait

porté Antiochus à désigner d'avance son successeur : la conduite analogue de son père, Antioche III le Grand, dans une occasion semblable. — *In locis superioribus.* Allusion à la campagne si malheureuse que, pour payer aux Romains les sommes énormes qu'il leur devait, le père d'Épiphané avait faite, en 187, dans les régions supérieures et orientales de son royaume. Voyez t, 17 et les notes. — *Ostendit qui...* Nous ne connaissons ce trait que par notre auteur. Il est tout à fait conforme aux anciens usages de l'Orient. « Un roi était censé avoir le droit de faire un choix parmi ses fils adultes, et, s'il n'en avait aucun dans cette condition, de nommer un régent ou de transmettre la couronne à son frère. En fait, la loi de la primogéniture était la plupart du temps respectée. » C'est Séleucus IV, fils aîné d'Antiochus III, qui lui succéda. Cf. III, 3, et le commentaire. — *Si quid contrarium* (vers. 24). Euphémisme, qui revient à dire : Si le roi mourait dans son expédition. — *Ad difficile.* Grec : Si quelque chose de pénible était annoncé. Expression analogue à la précédente. — *Hi qui in regionibus...* C.-à-d., les habitants des différentes provinces du royaume. — *Rerum summa* : l'autorité royale. — *Non turbarentur* : la couronne étant régulièrement transmise à l'héritier désigné. — *Ad hæc...* (vers. 25). Autre considération, qui, jointe à l'exemple de son

servent les temps et attendent les événements, j'ai désigné pour roi mon fils Antiochus, lui que j'ai souvent recommandé à beaucoup d'entre vous, dans mes voyages à travers les royaumes supérieurs; et je lui ai écrit ce qui suit.

26. Je vous prie donc et je vous demande de vous souvenir des bienfaits reçus en général et en particulier, et de garder chacun la fidélité envers moi et mon fils.

27. Car j'ai confiance qu'il se conduira avec modération et avec douceur, qu'il suivra mes conseils, et qu'il sera affable à votre égard.

28. Ainsi donc, ce meurtrier et ce blasphémateur, frappé d'une plaie horrible, et traité comme il avait lui-même traité les autres, finit sa vie sur les montagnes, loin de son pays, par une mort misérable.

29. Philippe, son frère de lait, fit transporter son cadavre, et, craignant le fils d'Antiochus, il s'en alla en Égypte auprès de Ptolémée Philométor.

insidiantes, et eventum expectantes, designavi filium meum Antiochum regem, quem sæpe recurrens in superiora regna multis vestrum commendabam; et scripsi ad eum quæ subjecta sunt.

26. Oro itaque vos et peto, memores beneficiorum publice et privatim, ut unusquisque conservet fidem ad me et ad filium meum.

27. Confido enim eum modeste et humane acturum, et sequentem propositum meum, et communem vobis fore.

28. Igitur homicida et blasphemus, pessime percussus, et ut ipse alios tractaverat, peregre in montibus miserabili obitu vita functus est.

29. Transferebat autem corpus Philipus, collactaneus ejus, qui metuens filium Antiochi, ad Ptolemæum Philometorem in Ægyptum abiit.

père, avait porté Antiochus IV à choisir d'avance son successeur. Les mots de *proximo potentes* représentent le nom des contrées limitrophes, qui ne demandaient qu'à profiter de la première occasion favorable (*temporibus insidiantes*; locution pittoresque) pour s'agrandir aux dépens de la Syrie, et qui n'auraient pas manqué de courir aux armes si des troubles avaient éclaté après la mort du roi. — *Designavi fi...*: Antiochus V Eupator. Cf. I Mach. vi, 15. Et "instaurant son successeur, Épiphané avait gravement lésé les droits de son neveu Démétrius, fils et héritier légitime de Séleucus IV. Cf. I Mach. vii, 1 et la note. — *Sæpe recurrens*... Nous ne connaissons qu'une seule des campagnes d'Antiochus IV dans les régions supérieures de l'est, celle-ci même dans laquelle il perdit la vie. — *Multis... commendabam*. Il était naturel qu'avant de quitter Antioche pour ses expéditions lointaines et périlleuses, Épiphané recommandât son fils à ceux des Juifs hellénistes qu'il connaissait personnellement. — *Et scripsi*... Les mots que *subjecta sunt* supposent que la lettre d'Antiochus à son fils était jointe à celle que nous lisons en ce moment. Jason, ou son abrégiateur, n'a pas cru devoir insérer ce document dans son récit.

26-27. Le roi implore la fidélité des Juifs envers son fils. — *Memores beneficiorum*. Ce détail paraît tout d'abord étrange. Et pourtant Épiphané pouvait fort bien, à son point de vue, regarder comme des bienfaits accordés par lui aux Juifs le titre de citoyen d'Antioche, que possédaient un certain nombre d'entre eux, et l'autorisation de construire un gymnase à Jérusalem. Cf. iv, 2. — *Fidem ad me, et...* Envers

lui, tant qu'il vivrait; puis envers son fils, après sa mort. — *Confido*... (vers. 27). Il exprime, en terminant, l'espoir que ce dernier sera un excellent roi pour ses sujets. — *Communem... fore*. Le grec signifie : s'accorder au caractère et aux inclinations de quelqu'un, s'accorder parfaitement avec lui.

2^o Antiochus Épiphané meurt misérablement. IX, 28-29.

28-29. Sa mort ignominieuse et ses funérailles. — *Ut ipse alios*... Le talion divin. Comp. le vers. 8^b. — *Peregre in montibus*... Loin de sa patrie et du palais de ses pères, dans une contrée sauvage. Cf. I Mach. vi, 13. « Tabæ », où mourut Antiochus IV, était située dans une région très montagneuse de l'Élymaïde. Voyez Strabon, xv, 5, 2. — *Transferebat... corpus*... (vers. 29) : pour lui donner une sépulture royale à Antioche. Philippe était un des premiers ministres d'Épiphané. En mourant, le roi lui avait confié la régence de l'empire et l'éducation de son fils. Cf. I Mach. vi, 14, 55, 63. — *Collactaneus regis*. Probablement dans le sens large : élevé avec lui. Cf. I Mach. i, 7. — *Qui metuens*... D'après I Mach. vi, 55-63, ce n'est que plus tard que Philippe partit pour l'Égypte, lorsqu'il eut été battu et expulsé d'Antioche par Lysias, lequel, nommé antérieurement tuteur d'Eupator et régent du royaume (cf. I Mach. iii, 32 et ss.), refusa de reconnaître l'autorité de son rival, se mit en opposition ouverte contre lui, et réussit à le renverser. — *Ptolemæum Philometorem*. Ptolémée VI, qui régna de 181 à 146 avant J.-C. Philippe espérait trouver un refuge auprès de cet ennemi de la Syrie.

CHAPITRE X

1. Machabæus autem, et qui cum eo erant, Domino se protegente, templum quidem, et civitatem recepit.

2. Aras autem, quas alienigenæ per plateas exstruxerant, itemque delubra demolitus est;

3. et purgato templo, aliud altare fecerunt; et de ignitis lapidibus igne concepto, sacrificia obtulerunt post biennium, et incensum, et lucernas, et panes propositionis posuerunt.

4. Quibus gestis, rogabant Dominum, prostrati in terram, ne amplius talibus malis inciderent; sed et si quando peccassent, ut ab ipso mitius corriperentur, et non barbaris ac blasphemis hominibus traderentur.

5. Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesima quinta mensis, qui fuit casleu.

1. Cependant Machabée et ceux qui étaient avec lui reprirent, grâce à la protection du Seigneur, le temple et la ville.

2. Ils détruisirent les autels que les étrangers avaient dressés sur les places publiques, ainsi que les sanctuaires;

3. et, après avoir purifié le temple, ils érigèrent un autre autel; et, ayant tiré des étincelles de pierres à feu, ils offrirent des sacrifices après deux ans, et ils mirent l'encens, les lampes et les pains de proposition.

4. Cela fait, ils demandaient au Seigneur, prosternés à terre, de ne plus tomber dans de tels maux; mais, s'ils péchaient jamais, d'être châtiés plus doucement par lui, et de n'être plus livrés à des barbares et à des blasphémateurs.

5. Or il arriva que la purification du temple eut lieu le même jour où il avait été profané par les étrangers, le vingt-cinq du mois de casleu.

6° Judas Machabée purifie le temple de Jérusalem, profané par les Syriens. X, 1-9.

Antiochus Épiphane mourut en 163. Or, d'après I Mach. iv, 28, la purification du temple avait précédé d'environ une année cet événement. Le narrateur abandonne donc ici l'ordre chronologique. Voyez la note placée en tête du paragraphe suivant. Le récit parallèle de I Mach. vi, 30-54, est beaucoup plus circonstancié; le nôtre contient néanmoins plusieurs particularités intéressantes.

CHAP. X. — 1. Judas Machabée reprend possession du temple et de la ville de Jérusalem. — *Templum... et civitatem*. Le sanctuaire fut entièrement repris aux Syriens. Quant à la ville, Judas n'en put recouvrer qu'une partie, quelque considérable. Cf. viii, 31 et ss. Les Syriens réussirent à se maintenir dans la citadelle jusqu'à l'époque de Simon Machabée. Cf. I Mach. iv, 41 et ss.; vi, 18 et ss.; xiii, 49-51; xiv, 36.

2-5. Purification du temple et de la ville. *Aras autem...* Les païens érigeaient volontiers des autels à leurs dieux dans les rues et les places de leurs cités. Ils avaient suivi cette pratique à Jérusalem pour la profaner. Cf. I Mach. i, 50 et 57^b. — *Delubra*. Dans le grec: τεπέων, les enclos sacrés. Cf. I Mach. i, 47 (dans le texte grec). — *Templo...* (vers. 3). Voyez les détails I Mach. iv, 42 et ss. — *Altud altare*. Il s'agit de l'autel des holocaustes, qui avait été souillé odieusement par les païens. Cf. I Mach. i, 57; iv, 44-47. — *Et de ignitis...* C.-à-d., avec

des pierres rendues brûlantes par le frottement. Ce trait est propre à notre livre. Le feu sacré, retrouvé miraculeusement par Néhémie (cf. i, 18 et ss.), avait été éteint par les Syriens dès le début de la persécution d'Antiochus Épiphane. Pour le rallumer, on eut recours à un moyen naturel, très conforme aux idées des anciens, d'après lesquels « la nature est pure, tandis que tout ce qui est entré en contact avec l'homme est plus ou moins souillé ». On conçoit donc fort bien que les Juifs n'aient pas voulu porter sur l'autel un feu ordinaire et vulgaire.

— *Post biennium*. Suivant I Mach. i, 47, et iv, 52, il s'était écoulé exactement trois ans entre le jour où le temple fut profané par les Syriens et celui où Judas Machabée le purifia. Notre auteur ne contredit pas cette donnée; s'il ne parle que de deux ans, c'est parce que Judas, autour duquel gravite tout son récit, n'était pas encore à la tête du peuple durant la première année. Voyez Patrizi, l. c., p. 256. — *Incensum, et...* Cf. I Mach. iv, 50-51, et le commentaire. — *Rogabant* (vers. 4). L'imparfait marque une supplication prolongée. — *Prostrati*: dans la plus humble des attitudes de la prière (*Att. arch.*, pl. xcvi, fig. 7). — *Ut ab ipso...* David avait un jour adressé à Dieu cette même demande. Cf. II Reg. xxiv, 14. — *Barbaris*. Voyez ii, 21 et la note. — *Qua die...* Date de la purification du temple. Comp. I Mach. i, 57; iv, 52-54, et le commentaire.

6-7. Saint enthousiasme avec lequel les Juifs

6. Ils célébrèrent cette fête avec joie pendant huit jours, comme celle des Tabernacles, se souvenant que, peu de temps auparavant, ils avaient passé la fête solennelle des Tabernacles sur les montagnes et dans les cavernes, à la manière des bêtes sauvages.

7. C'est pourquoi ils portaient des branches couvertes de feuillage, des rameaux verts et des palmes, en l'honneur de celui qui leur avait procuré la faveur de purifier son temple.

8. Et ils enjoignirent, par une déclaration et une ordonnance générales, à toute la nation des Juifs, de célébrer tous les ans ces jours de fête.

9. Telle fut donc la fin de la vie d'Antiochus, qui fut appelé le Noble.

6. Et cum lætitia diebus octo egerunt in modum Tabernaculorum, recordantes quod, ante modicum temporis, diem solemnem Tabernaculorum in montibus et in speluncis, more bestiarum, egerant.

7. Propter quod thyrsos, et ramos virides, et palmas præferabant ei qui prosperavit mundari locum suum.

8. Et decreverunt, communi præcepto et decreto, universæ genti Judæorum, omnibus annis agere dies istos.

9. Et Antiochi quidem, qui appellatus est Nobilis, vitæ excessus ita se habuit.

célébrèrent cette fête. Cf. I Mach. iv, 54^b-58. — *In modum Tabernaculorum*. C.-à-d., d'après les rites usités pour la solennité des Tabernacles. Voyez les détails au vers. 7. Comp. Josèphe, *Ant.*, xii, 7, et xiii, 13, 5. — *Recordantes quod...* Motif spécial qui engagea les Juifs à emprunter, pour la purification du temple, les cérémonies jusqu'alors réservées à la fête des Tabernacles. — *Ante modicum...* Cette fête durait du 15 au 22 *tisri* (septième mois de l'année juive, qui correspondait à la fin de septembre et au commencement d'octobre); le mois de « casleu » ou *kislev* (cf. vers. 5^b), choisi pour purifier le sanctuaire, était le neuvième de l'année (novembre-décembre) : deux mois à peine s'étaient donc écoulés depuis qu'on avait célébré la solennité des Tabernacles *in montibus et in...* — *More bestiarum*. Détail pathétique. Cf. v, 27. — *Propter quod... præferabant...* Voyez *v. xxiii, 40*; *Neh.* viii, 15. — *Thyrsos* (θύρσος). Les Grecs nommaient ainsi des baguettes qu'ils couvraient de feuilles de lierre et de vigne. Ici, ce mot désigne d'une manière générale des branches ornées de feuillage.

8. Institution d'une fête annuelle, en souvenir de cet heureux événement. — *Decreverunt...* Cf. I Mach. iv, 59 et le commentaire.

9. Conclusion du récit relatif à la mort d'Antiochus Épiphane, et transition au règne de son fils Eupator.

SECTION III. — HISTOIRE DES JUIFS DE JUDÉE SOUS LE GOUVERNEMENT D'ANTIOCHUS V ET DE DÉMÉTRIUS I^{er}. X, 10-XV, 40.

§ I. — Victoires remportées par Judas Machabée sur les Iduméens et les Syriens. X, 10-38.

Nous avons vu plus haut (cf. X, 1) notre auteur substituer l'ordre logique à la suite réelle des événements. C'est ce qu'il va continuer de faire pendant quelque temps : de là quelques difficultés pour faire cadrer sa narration, à partir de ce passage jusqu'à xiii, 26, avec le récit pa-

rallèle du premier livre (cf. I Mach. iv, 26-vi, 63). De part et d'autre, nous trouvons deux expéditions de Lysias contre les Juifs (cf. I Mach. iv, 26-35 et vi, 17-63); mais le premier livre place la première campagne avant la mort d'Antiochus Épiphane, tandis que le second paraît supposer qu'elle n'eut lieu que plus tard. De part et d'autre aussi, les narrateurs racontent avec quelques développements les combats victorieux des Machabées contre les Iduméens et les autres nations païennes qui avoisinaient la Judée (cf. I Mach. v, 1-68; II Mach. x, 16 et ss.; xii, 1-45); mais, tandis que, dans le premier livre, tous ces combats sont traités comme s'ils avaient précédé la mort du persécuteur, et comme s'ils avaient été livrés simultanément ou sans interruption, ils sont séparés en deux groupes, dans le second livre, par une des campagnes de Lysias, et le tout est placé après la mort d'Épiphane. Toutefois ce ne sont là que des contradictions apparentes. En effet, pour ce qui concerne les expéditions de Lysias, la première est exposée d'une manière si différente dans les deux livres, qu'il y a tout lieu de croire que les historiens n'ont pas eu en vue une seule et même campagne, mais deux campagnes distinctes, de sorte qu'il y aurait eu, en réalité, trois expéditions de Lysias contre les Juifs. I Mach. iv, 26-35, raconterait la première; II Mach. xi et ss., la seconde; I Mach. vi, 17-63, et II Mach. xiii, 1 et ss., la troisième. Quant aux guerres de Judas contre les païens d'alentour, elles sont certainement les mêmes dans les deux livres, et l'on admet en général que l'ordre suivi par l'auteur du second livre est le meilleur; c'est un groupement logique que l'autre narrateur a opéré. Autre point à expliquer. Si Jason (ou son abrégiateur) a placé ces divers événements sous le règne d'Antiochus Eupator, quoique plusieurs d'entre eux se fussent passés du vivant d'Antiochus Épiphane, cela tient au plan qu'il avait adopté. Il ne songeait nullement à écrire les annales régulières et complètes de son peuple, mais seulement à noter

10. Nunc autem de Eupatore, Antiochi impii filio, quæ gesta sunt narrabimus, breviantes mala quæ in bellis gesta sunt.

11. Hic enim, suscepto regno, constituit super negotia regni Lysiam quemdam, Phœnicis et Syriæ militiæ principem.

12. Nam Ptolemæus, qui dicebatur Macer, justus tenax erga Judæos esse constituit, et præcipue propter iniquitatem quæ facta erat in eos, et pacifice agere cum eis.

13. Sed ob hoc accusatus ab amicis apud Eupatorem, cum frequenter proditor audiret, eo quod Cyprum creditam sibi a Philometore deseruisset, et ad Antiochum Nobilem translatus etiam ab eo recessisset, veneno vitam finivit.

10. Nous raconterons maintenant les actions d'Eupator, fils de l'impie Antiochus, en exposant brièvement les maux arrivés pendant ses guerres.

11. Lorsqu'il prit possession du pouvoir, il établit sur les affaires du royaume un certain Lysias, chef de l'armée de Phénicie et de Syrie.

12. Car Ptolémée, surnommé Macer, résolu d'être tout à fait juste envers les Juifs, surtout à cause de l'injustice qu'on leur avait faite, et d'agir avec eux dans un esprit de paix.

13. Mais, à cause de cela, il fut accusé auprès d'Eupator par ses amis, et comme il s'entendait souvent appeler traître, parce qu'il avait abandonné la Chypre, que Philométor lui avait confiée, et qu'après être passé dans le parti d'Antiochus le Noble, il s'était aussi éloigné de lui, il finit sa vie par le poison.

les circonstances les plus essentielles; il avait donc le droit de combiner à sa manière, et par conséquent d'intervenir au besoin les faits. C'est ainsi qu'il a pu, après avoir raconté l'origine de la persécution, puis la mort d'Épiphané et la purification du temple, placer la suite de la lutte sous le règne d'Eupator; ce qui d'ailleurs, dans l'ensemble, est conforme à la réalité. En outre, il ne faut pas oublier qu'Antiochus Épiphané avait ouïté la Syrie pour se diriger vers l'Asie supérieure avant que Lysias commençât ses expéditions contre les Juifs, et qu'il avait confié à ce général la régence du royaume et la tutelle de son fils pendant son absence; dans ces conditions, c'est d'une certaine manière sous le gouvernement d'Eupator qu'eurent lieu les campagnes de Lysias. Voyez Patrizi, de *Consensu utriusque libri Machab.*, pp. 213 et ss., 257 et ss.

1^o Introduction, X, 10-15.

10-13. Lysias remplace Ptolémée comme gouverneur de la Cœlésyrie et de la Phénicie. — *Nunc autem...* Le vers. 10 sert pour ainsi dire de titre à cette section entière (x, 10-xv, 40). — *Eupatore*. Son nom complet était Antiochus (V) Eupator. Il n'avait que neuf ans à la mort de son père, et il régna de 163-161 avant J.-C. Sur son règne, voyez Appien, *Syr.*, 45; Polybe, xxxi, 12, 7 et 19, 2. — *Breviantes*: conformément à un plan adopté plus haut (cf. II, 31). — *Hic...* *constituit...* (vers. 11). C'est d'Antiochus Épiphané, comme il a été rappelé plus haut, que Lysias tenait véritablement ses pouvoirs, et le jeune roi ne fut qu'un simple instrument entre les mains de son tuteur tout-puissant; mais l'historien adapte naturellement son langage aux apparences extérieures, et parle comme si Eupator avait joué en plein de l'autorité royale. Comp. I Mach. vi, 22, 28 et 33, où d'autres actes importants sont de même attribués à ce prince. — *Super negotia...*: en qualité

de premier ministre. — *Lysiam quemdam*. Cette locution surprend de prime abord, car elle semblerait désigner un personnage peu connu, tandis que Lysias jouissait alors d'une grande notoriété, comme notre auteur lui-même nous le dira plus bas (cf. xi, 1). Elle est sans doute employée ici d'une manière méprisante, à cause du mal fait aux Juifs par le régent. — *Phœnicis et Syriæ*. Plutôt, d'après le Cod. Alex.: de la Cœlésyrie et de la Phénicie. Sur ces deux provinces, voyez III, 5; IV, 4, etc. (*Atl. géogr.*, pl. x). — *Militiæ principem*. Dans le grec: στρατηγὸν προτάρχον, le général qui commandait en premier. D'après le vers. 14, Gorgias commandait en second dans les mêmes conditions. — *Nam Ptolemæus...* (vers. 12). Le même, évidemment, qui a été mentionné VII, 8. — *Macer*. Grec: Μάκρων, le long. — *Justus tenax...* Grec: Se décidant à pratiquer la justice envers les Juifs, à cause de l'injustice qu'on leur avait faite. Les cruautés exercées à leur égard avaient été de telle nature, qu'elles pouvaient bien exciter la pitié même d'une conscience païenne. Cf. v, 12-23; vi, 1 et ss., 18 et ss.; vii, 1 et ss. — *Sed ob hoc...* (vers. 13). Ces sentiments généreux et cette noble conduite de Ptolémée n'étaient malheureusement guère en harmonie avec les idées de la cour. — *Amicis*. Non pas les amis personnels du gouverneur, mais les amis du roi, c.-à-d., les premiers officiers du royaume. Cf. I Mach. II, 18 et la note: III, 38; vi, 26, etc. — *Cum... audivit*. Il s'entendait souvent donner le nom infamant de traître. En effet, chargé précédemment de gouverner l'île de Chypre au nom du roi d'Égypte, Ptolémée VI Philométor, à laquelle elle appartenait alors, Macron avait abandonné la cause égyptienne et livré l'île à Antiochus Épiphané (169 avant J.-C.). Cf. Polybe, xxvii, 11. Il devait lui être particulièrement dur de s'entendre

14. Or Gorgias, qui commandait en ces lieux, ayant pris des troupes étrangères, combattait souvent contre les Juifs.

15. Mais les Juifs, qui occupaient des forteresses avantageuses, recevaient ceux qui avaient été chassés de Jérusalem, et cherchaient à faire la guerre.

16. Cependant ceux qui étaient avec Machabée, ayant conjuré par leurs prières le Seigneur de venir à leur secours, attaquèrent avec vigueur les forteresses des Iduméens;

17. et, après de vigoureux efforts, ils s'emparèrent de ces places, mirent à mort ceux qu'ils rencontrèrent, et tous ensemble n'épargèrent pas moins de vingt mille hommes.

18. Et comme quelques-uns s'étaient réfugiés dans deux tours très fortifiées, où ils avaient tout ce qui était nécessaire pour se défendre,

19. Machabée laissa pour les forcer Simon, Joseph et Zachée, et les hommes assez nombreux qui étaient avec eux, et il partit lui-même pour des expéditions qui pressaient davantage.

14. Gorgias autem, cum esset dux locorum, assumptis advenis, frequenter Judæos debellabat.

15. Judæi vero, qui tenebant opportunas munitiones, fugatos ab Jerosolymis suscipiebant, et bellare tentabant.

16. Hi vero qui erant cum Machabæo, per orationes Dominum rogantes ut esset sibi adjutor, impetum fecerunt in munitiones Idumæorum;

17. multaque vi insistentes, loca obtinuerunt, occurrentes interemerunt, et omnes simul non minus viginti millibus trucidaverunt.

18. Quidam autem, cum confugissent in duas turres valde munitas, omnem apparatus ad repugnandum habentes,

19. Machabæus ad eorum expugnationem, relicto Simone, et Josepho, itémque Zachæo, eisque qui cum ipsis erant satis multis, ipse ad eas, quæ amplius perurgebant, pugnas conversus est.

procher cette trahison par ceux-là même qui en avaient le plus profité. — *Nobilem*. Épiphane, d'après le grec. — *Translatus*. C. à d., qu'il s'était déclaré partisan d'Antiochus IV. — *Etiâ ab eo...* Si la leçon de la Vulgate est exacte, ces mots signifient simplement que Ptolémée Macron, en traitant les Juifs avec bonté, avait cessé d'agir conformément aux volontés du roi de Syrie. Le texte grec est assez obscur en cet endroit. Il peut signifier : Voyant qu'il n'était pas dans une place honorable; ou bien : Et ne portant pas son autorité comme il convient à un homme noble.

14-15. Le général syrien Gorgias fait la guerre aux Juifs de concert avec les Iduméens. Ce passage et le suivant (vers. 16-23) sont parallèles au récit de I Mach. v, 2-3, qu'ils complètent notablement. — *Gorgias* a été mentionné ci-dessus (cf. viii, 9) comme « un capitaine expérimenté ». Il avait joué un rôle important dans la campagne de Nicanor contre Judas. Cf. I Mach. iv, 1-5, 18-22. — *Assumptis advenis*. Son armée se composait donc en grande partie de mercenaires étrangers, suivant la coutume de ces temps. — *Judæi vero...* (vers. 15). Selon la Vulgate, il s'agissait « des Juifs renégats qui tenaient pour Antiochus et qui retiraient dans leurs forteresses ceux que Judas chassait de Jérusalem » (Calmet, *h. l.*). Le grec a une variante considérable : Et en union avec eux (avec les mercenaires; ou, d'après le Cod. Vat. : en union avec lui, c. à d., avec Gorgias), les Iduméens aussi, qui occupaient certaines forteresses avantageuses, luttaient contre les Juifs.

Dans cette expédition, Gorgias eut donc les Iduméens pour alliés.

2° Avantages remportés par Judas sur les Iduméens. XI, 16-23.

Ce passage est sans doute le développement de I Mach. v, 3.

16-17. Il réussit à reprendre les villes juives dont les Iduméens s'étaient emparés. — *Per orationes*. C'était là, très régulièrement, le premier acte de Judas avant d'attaquer l'ennemi. Cf. viii, 2 et ss.; I Mach. iii, 44, etc. — *Munitiones* : les places fortes qui ont été mentionnées au verset précédent. Elles étaient situées dans la région sud-est de la Judée. — *Multaque vi...* (vers. 17). Détails qui montrent avec quelle vigueur les Iduméens résistèrent, et aussi combien la victoire de Judas fut complète.

18-23. Incident particulier de cette campagne. — *Quidam autem...* D'après le grec : Plusieurs, qui n'étaient pas moins de 9 000. — *Duas turres*. Selon toute vraisemblance, des forteresses proprement dites, et pas de simples tours, puisqu'elles pouvaient contenir un si grand nombre de soldats. Voyez le vers. 23^b et la note. — *Omnem apparatus...* Elles étaient très approvisionnées en vivres et en armes. — *Machabæus, ... relicto...* (vers. 19). Le siège de ces deux forteresses était une entreprise relativement secondaire, que Judas pouvait confier à ses subordonnés; pour lui, il jugea meilleur de s'élaner vers des conquêtes plus importantes. — *Simone*. Son frère aîné. Cf. I Mach. ii, 3. — *Josepho*. On croit qu'ici comme au chap. viii, vers. 22, il faut lire Jean au lieu de Joseph. Dans ce cas, il

20. Illi vero qui cum Simone erant, cupiditate ducti, a quibusdam qui in turribus erant suasi sunt pecunia, et septuaginta millibus didrachmis acceptis, dimiserunt quosdam effugere.

21. Cum autem Machabæo nuntiatum esset quod factum est, principibus populi congregatis, accusavit, quod pecunia fratres vendidissent, adversariis eorum dimissis.

22. Hos igitur proditores factos interfecit, et confestim duas turres occupavit.

23. Armis autem ac manibus omnia prospere agendo, in duabus munitionibus plus quam viginti millia peremit.

24. At Timotheus, qui prius a Judæis fuerat superatus, convocato exercitu peregrinæ multitudinis, et congregato

20. Mais ceux qui étaient avec Simon, poussés par la cupidité, furent gagnés à prix d'argent par quelques-uns de ceux qui étaient dans les tours, et, ayant reçu soixante-dix mille didrachmes, ils en laissèrent échapper quelques-uns.

21. Mais lorsqu'on eut rapporté à Machabée ce qui avait eu lieu, il assembla les princes du peuple, et accusa ces hommes d'avoir vendu leurs frères pour de l'argent, en laissant échapper leurs ennemis.

22. Il fit donc mourir ceux qui étaient devenus des traîtres, et il s'empara aussitôt des deux tours.

23. Et, tout cédant heureusement à ses armes et à ses efforts, il tua dans ces deux forteresses plus de vingt mille hommes.

24. Mais Timothée, qui avait auparavant été vaincu par les Juifs, ayant levé une armée de troupes étrangères

serait question d'un autre frère de Judas. Zachée est entièrement inconnu. — La locution *hi... qui cum...* (vers. 20) désigne les principaux officiers de Simon. — *Cupiditate ducti*. Fait unique jusqu'ici dans la lutte si généreuse des Juifs pour leur indépendance religieuse et politique. — *Septuaginta millibus...* Le grec ne parle que de drachmes, et non de didrachmes. La drachme valait environ soixante-dix-sept centimes depuis l'époque d'Alexandre le Grand; ce qui fait une somme totale de 60 900 francs. — *Cum... nuntiatum...* (vers. 21). Vraisemblablement, lorsque Judas revint de l'expédition signalée naguère (cf. vers. 19^b). On comprend la peine très vive que cette conduite égoïste et déloyale lui causa. — *Principibus...*: les principaux officiers, réunis en conseil de guerre. — *Fratres vendidissent*. L'expression n'est pas exagérée; en effet, mettre en liberté de si cruels ennemis, c'était leur rendre le pouvoir de massacrer les Juifs. — *Interfecit*. (vers. 22). La mort seule pouvait expier un tel forfait. — *Confestim... occupavit*: par une attaque soudaine et vigoureuse. — *Armis... ac manibus...* (vers. 23). Grec: Ayant réussi par les armes en tout ce qu'il avait entre les mains; c.-à-d., dans tout ce qu'il avait entrepris. — *Plus quam viginti...* Il y a peut-être ici une erreur de transcription, puisque, d'après le vers. 18 (voyez le commentaire), neuf mille hommes seulement s'étaient réfugiés dans les deux tours, et qu'un certain nombre d'entre eux avaient reconstruit ensuite leur liberté (cf. vers. 20). Mais il est bon de remarquer que le narrateur dit ici: *in duabus munitionibus* (*ὀχυρώμασι*), et non: dans les deux tours. Celles-ci étaient donc ou des citadelles proprement dites, ou les points avancés de deux places fortes qui renfermaient des troupes considérables, contre lesquelles Judas eut à lutter.

3^e Victoires remportées par Judas sur le général syrien Timothée. X, 24-38.

Cette campagne paraît être identique à celle qui est brièvement racontée I Mach. v, 6-8. Dans ce cas, elle aurait été, elle aussi, antérieure à la mort d'Épiphané.

24. Timothée menace d'envahir la Judée avec une très forte armée. — *Timotheus, qui prius...* Comp. VIII, 30. L'auteur du premier livre n'a pas mentionné cette première défaite. — *Exercitu peregrinæ...* Comme au vers. 14^a. — *Et congregato...* Dans le grec: Ayant rassemblé



Soldat romain à cheval. (D'après la colonne de Marc-Aurèle.)

des chevaux d'Asie, point en petit nombre. La haute Asie tout entière était renommée pour ses chevaux. La Médie et la Perse étaient les contrées qu'en fournissaient le plus. — *Adventis*

et assemblé de la cavalerie d'Asie, s'avança comme pour s'emparer de la Judée par les armes.

25. Or, comme il approchait, Machabée et ceux qui étaient avec lui conjuraient le Seigneur, la tête couverte de terre et les reins ceints de cilices,

26. prosternés au pied de l'autel, de leur être propice et d'être l'ennemi de leurs ennemis et l'adversaire de leurs adversaires, comme dit la loi.

27. Ainsi, après la prière, ayant pris les armes, et s'étant avancés assez loin de la ville, ils s'arrêtèrent lorsqu'ils furent près des ennemis.

28. Dès que le soleil commença à paraître, les deux armées engagèrent le combat, les uns ayant, outre leur valeur, le Seigneur même pour garant de la victoire et du succès, les autres n'ayant que leur courage pour guide dans la lutte.

29. Mais, au plus fort du combat, cinq hommes apparurent du ciel aux ennemis, sur des chevaux ornés de freins d'or, servant de guides aux Juifs

30. Deux d'entre eux, ayant Machabée au milieu d'eux, le couvraient de leurs armes, et le conservaient sain et sauf; mais ils lançaient des traits et la foudre contre les ennemis, qui tombaient frappés d'aveuglement et mis en désordre.

31. Il y en eut vingt mille cinq cents de tués, et six cents cavaliers.

equitatu asiato, advenit quasi armis Judæam capturus.

25. Machabæus autem, et qui cum ipso erant, appropinquante illo, deprecabantur Dominum, caput terra aspergentes, lumbosque ciliciis præcincti,

26. ad altaris crepidinem provoluti, ut sibi propitius, inimicis autem eorum esset inimicus, et adversariis adversaretur, sicut lex dicit.

27. Et ita post orationem, sumptis armis, longius de civitate procedentes, et proximi hostibus effecti, resederunt.

28. Primo autem solis ortu utrique commiserunt, isti quidem victoriæ et prosperitatis sponsores cum virtute Dominum habentes, illi autem ducem belli animum habebant.

29. Sed, cum vehemens pugna esset, apparuerunt adversariis de cælo viri quinque in equis, frenis aureis decori, ducatum Judæis præstantes.

30. Ex quibus duo Machabæum medium habentes, armis suis circumseptum incolumem conservabant; in adversarios autem tela et fulmina jaciebant, ex quo et cæcitate confusi, et repleti perturbatione, cadebant.

31. Interfecti sunt autem viginti milia quingenti, et equites sexcenti.

quasi... Cette locution exprime fort bien le projet et les espérances de Timothée.

25-26. Judas et ses soldats se préparent au combat par la prière. Comp. le vers. 16. — *Caput terra...* En signe d'humiliation. Cf. I Reg. iv, 12; II Reg. i, 2; Neh. ix, 1; I Mach. xi, 72, etc. — *Lumbosque...* Autre signe de deuil. Cf. I Mach. iii, 47, etc. — *Ad altaris...* (vers. 26). Sur la base qui supportait l'autel des holocaustes dans la cour du temple. Judas et ses troupes étaient donc alors à Jérusalem. — *Inimicis...*, *sicut lex...* Allusion à Ex. xxiii, 22 : Je serai un ennemi pour tes ennemis, et un adversaire pour tes adversaires.

27-31. Le combat. — *Longius de civitate...* Les Juifs allèrent jusque sur la frontière des Ammonites, d'après I Mach. v, 6. Timothée, voyant personnellement qu'il s'exposait à un échec certain en attaquant Jérusalem, s'était retiré de l'autre côté du Jourdain. — *Resederunt.* Judas n'attaqua pas immédiatement les Syriens, mais campa en face d'eux jusqu'au lendemain matin. — *Utrique commiserunt...* (vers. 28). Le narrateur relève, sous la forme antithétique qui lui est chère, l'entraîn avec lequel les deux armées

s'élançèrent l'une contre l'autre. Les Juifs avaient deux garants de la victoire : le Seigneur, qu'ils avaient pieusement invoqué (cf. vers. 25), et leur propre courage (*cum virtute*). Leurs adversaires ne pouvaient compter que sur leur fureur guerrière (*ducem... animum...*). Les meilleures chances de succès étaient donc du côté des Juifs. — *Sed, cum...* (vers. 29). Pendant quelque temps, les deux armées se disputèrent vivement la victoire; puis, tout à coup, le Seigneur intervint miraculeusement en faveur de son peuple. — *Viri in equis.* Comme l'ange qui avait frappé Héliodore (cf. iii, 25), et comme celui qui vint plus tard secourir Judas (cf. xi, 8). — *Frenis aureis.* Grec : avec des rênes d'or. — *Decor.* Plutôt : brillants, éclatants (*διεκρησπις*). — *Ex quibus duo* (vers. 30). Dans le grec : Les deux (avec l'article); c.-à-d., les deux principaux. — *Fulmina...* Un violent orage éclata donc au milieu de la bataille. — *Cæcitate...* Les Syriens tombaient, aveuglés par les éclairs et percés par les javalots. Aussi un très grand nombre d'entre eux restèrent sur le terrain (vers. 31).

32-38. Timothée se réfugie à Gazara, où il

32. Timotheus vero confugit in Gazaram, præsidium munitum, cui præerat Chæreas.

33. Machabæus autem, et qui cum eo erant, lætantes, obsederunt præsidium diebus quatuor.

34. At hi qui intus erant, loci firmitate confisi, supra modum maledicebant, et sermones nefandos jactabant.

35. Sed cum dies quinta illucesceret, viginti juvenes ex his qui cum Machabæo erant, accensi animis propter blasphemiam, viriliter accesserunt ad murum, et feroci animo incedentes ascendebant;

36. sed et alii similiter ascendentes, turres portasque succedere aggressi sunt, atque ipsos maledicos vivos concremare.

37. Per continuum autem biduum præsidio vastato, Timotheum occultantem se, in quodam repertum loco peremerunt; et fratrem illius Chæream et Apollophanem occiderunt.

38. Quibus gestis, in hymnis et confessionibus benedicebant Dominum, qui magna fecit in Israël, et victoriam dedit illis.

32. Quant à Timothée, il s'enfuit à Gazara, place forte où commandait Chæreas.

33. Machabée et ceux qui étaient avec lui, pleins de joie, assiégèrent cette forteresse pendant quatre jours.

34. Ceux qui étaient dedans, se confiant dans la force de la place, les maudissaient sans mesure et proféraient des paroles abominables.

35. Mais, à l'aube du cinquième jour, vingt jeunes hommes de ceux qui étaient avec Machabée, irrités par ces blasphèmes, s'approchèrent courageusement de la muraille, et y montèrent avec une ardeur intrépide;

36. et d'autres, y étant montés de même, commencèrent à mettre le feu aux tours et aux portes, et à brûler vifs ces blasphémateurs.

37. Pendant deux jours entiers ils pillèrent la place, et ayant trouvé Timothée qui se cachait dans un certain lieu, ils le mirent à mort; ils tuèrent aussi son frère Chæreas et Apollophanès.

38. Cela fait, ils bénissaient par des hymnes et des cantiques le Seigneur, qui avait fait de grandes choses en Israël, et qui leur avait donné la victoire.

est assiégé par Judas, vaincu pour la seconde fois et mis à mort. — *In Gazaram*. Si, comme le pensent beaucoup d'interprètes, cette campagne est identique à celle de I Mach. v, 6-8, la ville en question, nommée Gazer par l'auteur du premier livre, sera la Jazer de Num. xxxii, 35, située dans la tribu de Gaï, au nord d'Ilésébon, de l'autre côté du Jourdain (*Att. géogr.*, pl. vii et x). Quelques commentateurs la confondent avec la cité de même nom qui a été mentionnée I Mach. vii, 45; xiii, 54, etc., et qui était bâtie dans la plaine maritime du sud, à l'est d'Accaron. — *Chæreas* était frère de Timothée, d'après le vers. 37^b; il ne nous est pas autrement connu. — *Lætantes* (vers. 33). Judas et les siens se réjouissaient, parce qu'ils espéraient que la ville serait incapable de leur résister longtemps, et que Timothée tomberait avec elle entre leurs mains. Les assiégés, non moins confiants, maudissaient hautement les Juifs et blasphémaient leur Dieu : *at hi qui...*

(vers. 34). — *Viginti... accensi...* (vers. 35). La foi de ces vingt héros, excités par les blasphèmes des Syriens, leur mit au cœur un courage indomptable. Leur exemple enflamma l'ardeur de leurs frères : *sed et alii...* (vers. 36). Variante dans le grec, qui est plus complet : D'autres, montant de même après eux, tandis qu'ils étaient occupés avec ceux qui étaient à l'intérieur, incendièrent les tours, et, allumant des feux, ils brûlèrent les blasphémateurs vivants; d'autres brisèrent les portes, et, ayant fait entrer le reste de l'armée, prirent la ville. — *Per continuum... vastato* (vers. 37). Ce détail manque dans le texte primitif. — *In quodam... loco*. Grec : dans un certain creux; c.-à-d., vraisemblablement, dans une citerne. — *Apollophanem*. Autre personnage inconnu. — *Benedicebant...* (vers. 38). Les Juifs n'étaient pas moins fidèles à remercier Dieu après leurs triomphes qu'à l'invoquer avant le combat. Cf. viii, 27; ix, 17; xi, 9, etc.

CHAPITRE XI

1. Mais peu de temps après, Lysias, gouverneur du roi et son parent, préposé aux affaires *du royaume*, supportant avec peine ce qui était arrivé,

2. assembla quatre-vingt mille hommes et toute la cavalerie, et marcha contre les Juifs, s'imaginant qu'il ferait de la ville, après l'avoir prise, une résidence pour les Gentils ;

3. qu'il tirerait de l'argent du temple, comme des autres sanctuaires des païens, et qu'il vendrait tous les ans le sacerdoce :

4. ne songeant nullement à la puissance de Dieu, mais emporté par l'orgueil, il se confiait dans la multitude de ses fantassins, dans ses milliers de cavaliers et dans ses quatre-vingts éléphants.

5. Étant entré donc en Judée et s'étant approché de Bethsura, qui était dans un lieu étroit, à la distance de cinq stades de Jérusalem, il attaqua cette forteresse.

1. Sed parvo post tempore, Lysias, procurator regis et propinquus, ac negotiorum præpositus, graviter ferens de his quæ acciderant,

2. congregatis octoginta millibus, et equitatu universo, veniebat adversus Judæos, existimans se civitatem quidem captam gentibus habitaculum facturum ;

3. templum vero in pecuniæ quæstum, sicut cetera delubra gentium, habiturum, et per singulos annos venale sacerdotium :

4. nusquam recogitans Dei potestatem, sed mente effrenatus, in multitudine peditum, et in millibus equitum, et in octoginta elephantis confidebat.

5. Ingressus autem Judæam, et appropians Bethsuræ, quæ erat in angusto loco, ab Jerosolyma intervallo quinque stadiorum, illud præsidium expugnabat.

II. — Grande victoire remportée sur Lysias, et conclusion de la paix. XI, 1-38.

Ainsi qu'il a été dit dans la note placée en tête du § I (p. 855), il n'est pas probable que cette campagne soit identique à celle de I Mach. iv, 28-35. C'est plutôt une expédition nouvelle, dont notre auteur a seul conservé le souvenir, car les faits racontés sont presque entièrement neufs.

1^o Défaite de l'armée de Lysias. XI, 1-12.

CHAP. XI. — 1-4. Lysias s'avance contre les Juifs avec des troupes considérables, pour venger Timothée et pour piller le temple de Jérusalem. — *Procurator*. Le grec ἐπίτροπος a aussi le sens de ministre ou de tuteur. — *Propinquus*. Lysias faisait donc partie de la famille royale. — *Negotiorum præpositus* : en qualité de régent du royaume, comme il a été dit plus haut (note de x, 11). — *Graviter ferens*. Son mécontentement provenait soit des échecs subis précédemment par ses généraux Nicanor et Gorgias (cf. I Mach. iv, 26-27), soit des récentes défaites de Timothée (cf. x, 14 et ss.). — *Congregatis...* (vers. 2). Son armée était réellement formidable, en comparaison des faibles ressources des Juifs. Aussi Lysias comptait-il sur un triomphe assuré : *existimans...* L'historien sacré nous dévoile en termes dramatiques ses projets insolents et ses pensées sacrilèges (vers. 2-4). — *Gentium habi-*

taculum... Après s'être emparé de Jérusalem, Lysias se proposait d'en expulser entièrement les Juifs ; cela fait, elle serait une ville toute païenne. — *Templum vero...* (vers. 3). Il espérait tirer de gros revenus du temple, en exigeant un impôt de ceux qui viendraient y prier, y sacrifier, etc. On faisait ainsi dans les sanctuaires païens : *sicut cetera...* — *Et... venale...* Deux grands prêtres juifs, Jason (cf. iv, 7-8) et Ménélaius (cf. iv, 24-27) avaient déjà acheté à grand prix le souverain pontificat ; Lysias avait l'intention de continuer ce genre de commerce, si profitable au trésor royal, et même de le renouveler tous les ans. De la sorte, le grand prêtre juif, qui était la première autorité de la nation, ne serait plus qu'un instrument docile entre les mains du roi de Syrie. — *Nusquam recogitans...* (vers. 4). Dans ses calculs, Lysias n'oubliait qu'un détail, et c'était le principal de tous, qui devait renverser l'échafaudage de ses plans habilement combinés. — *Octoginta elephantis*. Nombre relativement considérable. Cf. XIII, 2, et I Mach. vi, 30.

5. Lysias met le siège devant Bethsura. — *Bethsuræ*. C'était une place très forte, située au sud de Jérusalem. Cf. I Mach. iv, 29 et la note. — *Quinque stadiorum* (925 m.) est une faute évidente, car un coup d'œil jeté sur la carte (*Atl. géogr.*, pl. x) suffit pour montrer que Bethsura était assez éloignée de Jérusalem

6. Ut autem Machabæus, et qui cum eo erant, cognoverunt expugnari præsidia, cum fletu et lacrymis rogabant Dominum, et omnis turba simul, ut bonum angelum mitteret ad salutem Israël.

7. Et ipse primus Machabæus, sumptis armis, ceteros adhortatus est simul secum periculum subire, et ferre auxilium fratribus suis.

8. Cumque pariter prompto animo procederent, Jerosolymis apparuit præcedens eos eques in veste candida, armis aureis hastam vibrans.

9. Tunc omnes simul benedixerunt misericordem Dominum, et convalescunt animis, non solum homines, sed et bestias ferocissimas, et muros ferreos parati penetrare.

10. Ibant igitur prompti, de cælo habentes adiutorem, et miserantem super eos Dominum.

11. Leonum autem more impetu irruentes in hostes, prostraverunt ex eis undecim millia peditum, et equitum mille sexcentos;

12. universos autem in fugam verterrunt, plures autem ex eis vulnerati nudi evaserunt; sed et ipse Lysias turpiter fugiens evasit.

13. Et quia non insensatus erat, secum ipse reputans factam erga se diminutionem, et intelligens invictos esse

6. Lorsque Machabée et ceux qui étaient avec lui apprirent que les fortresses étaient attaquées, ils priaient le Seigneur avec pleurs et avec larmes, et tout le peuple en même temps qu'eux, d'envoyer un bon ange pour le salut d'Israël.

7. Et Machabée, prenant lui-même le premier les armes, exhorta les autres à s'exposer comme lui au péril et à porter secours à leurs frères.

8. Et comme ils s'avançaient ensemble avec un courage assuré, au sortir de Jérusalem un cavalier parut, qui marchait devant eux, ayant un vêtement blanc et des armes d'or, et brandissant une lance.

9. Alors ils bénirent tous ensemble le Seigneur miséricordieux, et ils s'animent de courage, prêts à attaquer non seulement les hommes, mais même les bêtes les plus farouches et des murailles de fer.

10. Ils marchaient donc avec entrain, ayant du ciel un protecteur et le Seigneur qui répandait sur eux sa miséricorde.

11. Comme des lions, se jetant impétueusement sur leurs ennemis, ils leur tuèrent onze mille fantassins et seize cents cavaliers;

12. ils mirent tous les autres en fuite et plusieurs d'entre eux s'échappèrent blessés et sans armes; Lysias lui-même n'échappa que par une fuite honteuse.

13. Comme il ne manquait pas de sens, considérant en lui-même la perte qu'il avait faite, et comprenant que les

(À vingt milles romains, d'après Eusèbe et saint Jérôme; à environ cent soixante stades, ou 21 kil. 600 m.).

6-12. Les Juifs, secourus par le Seigneur, remportent une éclatante victoire sur les Syriens. — *Expugnari præsidia*. Ce pluriel indique que Judas et ses partisans regardèrent le siège de Bethsura « comme le commencement d'une attaque systématique de toutes leurs forteresses ». — *Cum fletu et...* Leur angoisse fut grande; mais ils savaient d'où leur viendrait le secours: *rogabant...* — *Ut bonum angelum...* Prière très naturelle de la part de ces peuples Israélites, qui se rappelaient, d'un côté, les promesses que Dieu avait faites d'envoyer ses anges au secours de son peuple (cf. Ex. xxiii, 20; xxxii, 34; xxxiii, 2; Ps. xc, 11, etc.); de l'autre côté, les délivrances merveilleuses qu'il avait de fait opérées par l'intermédiaire des esprits célestes (cf. Jos. v, 13 et ss.; Jnd. vi, 11 23 et xiii, 3-20; II Reg. xxiv, 16-17; IV Reg. vi, 17, etc.). — *Ipsè primus...* (vers. 7). Trait bien conforme à la nature de Judas. — *Auxilium fratribus...*

à ceux des leurs qui étaient assiégés dans Bethsura. — *Apparuit... eques...* (vers. 8). Ce fut la réponse du Seigneur à leur prière. — *In veste candida*. Symbole de la sainteté angélique. Cf. Ez. ix, 2; Matth. xxviii, 3; Joan. xx, 12; Act. i, 10, etc. — *Armis... vibrans*. Grec: Agitant sa panoplie d'or. — *Tunc omnes...* Heureux effet que produisit cette manifestation miraculeuse (vers. 9-10). — *Leonum autem...* Le combat et son résultat (vers. 11-12). — *Nudi*. C.-à-d., sans armes. Ils les avaient jetées pour fuir plus rapidement. — *Sed et ipse...* Contraste frappant avec ses orgueilleux projets (cf. vers. 2-4).

3° Lysias propose une paix avantageuse à Judas, qui accepte, XI, 13-15.

13-15. La paix est conclue entre les Juifs et les Syriens. — *Non insensatus*. Littote. Lysias avait trop d'esprit pour ne pas voir qu'il usait ses troupes et l'argent du royaume à lutter contre un peuple invincible. — *Dei auxilio*. Fait très conforme aux principes du paganisme, qui permettaient de croire à la puissance des



Éléphants armés pour le combat. (D'après un bas-relief indien.)

Hebræos, omnipotentis Dei auxilio inuitentes, misit ad eos;

14. promisitque se consensurum omnibus quæ justa sunt, et regem compulsurum amicum fieri.

15. Annuit autem Machabæus precibus Lysia, in omnibus utilitati consulens; et quæcumque Machabæus scripsit Lysia de Judæis, ea rex concessit.

16. Nam erant scriptæ Judæis epistolæ a Lysia quidem hunc modum continentem: Lysias populo Judæorum, salutem.

17. Joannes et Abesalom, qui missi fuerant a vobis, tradentes scripta, postulabant ut ea, quæ per illos significabantur, implerem.

18. Quæcumque igitur regi potuerunt perferri, exposui, et quæ res permittebat, concessit.

19. Si igitur in negotiis fidem conseruaueritis, et deinceps bonorum vobis causa esse tentabo.

20. De ceteris autem per singula verbo mandavi, et istis, et his qui a me missi sunt, colloqui vobiscum.

21. Bene valete. Anno centesimo quadagesimo octavo, mensis dioscori die vigesima et quarta.

Ilébreux étaient invincibles, parce qu'ils s'appuyaient sur le secours du Dieu tout-puissant, il envoya auprès d'eux,

14. et il leur promit de consentir à tout ce qui serait juste, et de persuader au roi de devenir leur ami.

15. Machabée se rendit aux prières de Lysias, se proposant en toutes choses ce qui était utile; et tout ce que Machabée écrivit à Lysias en faveur des Juifs, le roi l'accorda.

16. Car la lettre que Lysias écrivit aux Juifs était conçue en ces termes: Lysias au peuple des Juifs, salut.

17. Jean et Abésalom, qui avaient été envoyés par vous, m'ont remis vos lettres et m'ont demandé d'accomplir les choses qu'elles contenaient.

18. Tout ce qui pouvait être représenté au roi, je le lui ai exposé, et il a accordé ce que les circonstances permettaient.

19. Si donc vous conservez la fidélité dans les affaires, je tâcherai encore à l'avenir d'être pour vous une cause de biens.

20. Quant aux autres choses, j'ai chargé en détail et verbalement ceux que vous m'avez envoyés, et ceux que je vous envoie, d'en conférer avec vous.

21. Portez-vous bien. L'an cent quarante-huit, le vingt-quatrième jour du mois de dioscore.

dieux étrangers. — *Misit ad eos.* C'est donc Lysias qui fit les premières avances. Il offrait aux Juifs de fixer eux-mêmes leurs conditions, promettant de les faire accepter par le roi, si elles n'étaient pas trop dures pour les Syriens (vers. 14). — *Annuit autem...* (vers. 15). Judas fit un bon accueil à cette proposition, sentant bien que la guerre, même accompagnée de perpétuelles victoires, aurait fini par être désastreuse pour son peuple (*in omnibus utilitati...*).

3° Quatre documents relatifs au traité de paix. XI, 16-38.

Les protestants et les rationalistes ont leur authenticité sans preuves suffisantes. Sur l'objection tirée de la chronologie, voyez le commentaire des vers. 21 et 31.

16-21. Lettre de Lysias aux Juifs. — *Hunc... retinentes.* Introduction de l'historien. — *Lysias... salutem.* La salutation accoutumée. Cf. I, 1, 10, etc. Elle est adressée à tout le peuple, car les Syriens n'avaient pas encore reconnu officiellement l'autorité de Judas Machabée. — *Joannes* (vers. 17) était peut-être le frère de Judas Machabée (cf. I Mach. II, 2); *Abesalom* n'est pas mentionné ailleurs. — *Qui missi...* Ils avaient porté à Lysias le document dans lequel Judas faisait connaître ses conditions (*scripta*;

cf. vers. 15b). — *Quæcumque... regi...* (vers. 18). Le régent avait donc tenu sa promesse. Comp. le vers. 14. Il promet aux Juifs de leur demeurer favorable, pourvu qu'ils continuent eux-mêmes de se montrer bien disposés à l'égard du gouvernement syrien: *si igitur...* (vers. 19). — *De ceteris* (vers. 20). C.-à-d., au sujet des détails du traité de paix. Il avait donné, sur les divers points à examiner (*per singula*), des instructions verbales aux deux ambassadeurs Juifs (*et istis*) et à ses propres délégués (*et his qui...*), et le tout devait être réglé d'un commun accord à Jérusalem. — *Anno 148^e.* Année de l'ère des Séleucides, qui va d'octobre 165 à octobre 164 avant J.-C. — *Mensis dioscori.* D'après le grec ordinaire: au mois de dioscorinthios (Διοσκορινθίου, génitif de Ζεύς κορινθίος: Jupiter corinthien). Ce mot crée quelque embarras aux interprètes, car il n'existait pas de mois ainsi nommé dans le calendrier grécomacédonien. On suppose donc que nous avons ici une erreur de transcription, sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude quelle était la leçon primitive. La Vulgate a lu ou conjecturé qu'il fallait lire Διόσκορου, et les Crétols avaient de fait un mois, le troisième de l'année, qui portait le nom de dioscore. Les cri-

22. La lettre du roi contenait ce qui suit : Le roi Antiochus à Lysias son frère, salut.

23. Le roi notre père ayant été transféré parmi les dieux, et notre désir étant que ceux qui sont dans notre royaume vivent en paix et s'appliquent avec soin à leurs affaires,

24. nous avons appris que les Juifs n'ont pas consenti à passer aux coutumes des Grecs, comme le souhaitait mon père, mais qu'ils veulent conserver leur manière de vivre, et que, pour ce motif, ils nous demandent qu'il leur soit permis de garder leurs lois.

25. C'est pourquoi, voulant que ce peuple aussi soit en paix, nous avons arrêté et ordonné que leur temple leur sera rendu, afin qu'ils vivent selon la coutume de leurs ancêtres.

26. Tu feras donc bien d'envoyer vers eux et de faire alliance avec eux, afin qu'ayant connu notre volonté, ils reprennent courage, et qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leurs intérêts particuliers.

27. La lettre du roi aux Juifs était comme il suit : Le roi Antiochus au sénat des Juifs et aux autres Juifs, salut.

28. Si vous vous portez bien, vous êtes en l'état que nous souhaitons; nous nous portons bien aussi nous-mêmes.

22. Regis autem epistola ista continebat : Rex Antiochus Lysiae fratri, salutem.

23. Patre nostro inter deos translato, nos volentes eos, qui sunt in regno nostro, sine tumultu agere, et rebus suis adhibere diligentiam,

24. audivimus Judæos non consensisse patri meo ut transferrentur ad ritum Græcorum, sed tenere velle suum institutum, ac propterea postulare a nobis concedi sibi legitima sua.

25. Volentes igitur hanc quoque gentem quietam esse, statuentes judicavimus templum restitui illis, ut agerent secundum suorum majorum consuetudinem.

26. Bene igitur feceris, si miseris ad eos, et dexteram dederis, ut cognita nostra voluntate, bono animo sint, et utilitatibus propriis deserviant.

27. Ad Judæos vero regis epistola talis erat : Rex Antiochus senatui Judæorum, et ceteris Judæis, salutem.

28. Si valetis, sic estis ut volumus; sed et ipsi bene valemus.

tiques ont aussi proposé d'adopter les corrections *Δίος* ou *Δίστρού*, noms de deux mois macédoniens, qui correspondaient, le premier à novembre, le second à mars. D'autres acceptent la variante de la Vulgate, et font du mois de Dioscore un mois intercalaire, dont la place dans le calendrier demeure incertaine.

22-26. Lettre d'Antiochus Eupator à Lysias. — *Regis autem...* L'introduction du narrateur; puis la salutation : *Regis... salutem.* — *Lysiae fratri.* Le nom de frère est pris, comme en maint autre passage, dans le sens large, pour désigner un certain degré de parenté. Nous avons vu plus haut (cf. vers. 1) que Lysias appartenait à la famille royale. — La locution toute païenne *patre... inter deos...* (vers. 23), pour représenter la mort et l'apothéose, est parfaitement conforme aux idées d'alors, et aussi aux actes d'Antiochus Épiphane, qui s'était attribué le nom et la puissance d'un dieu. Voyez IX, 10 et le commentaire. — *Eos qui... in regno...* : tous les sujets du royaume syrien. — *Sine tumultu...* C.-à-d., vivre heureux et tranquilles, s'occupant à l'aise de leurs affaires (et retrus...). — *Ut... ad ritum...* (vers. 24). Tel avait été le but des mesures tyranniques d'Épiphane. Cf. IV 9 et ss.; I Mach. I, 43 et ss.; II,

15-18, etc. — *Legitima sua* : le droit de vivre suivant leur loi et leurs coutumes. Judas avait évidemment mis cette condition en tête de toutes les autres, puisque c'était pour l'obtenir que lui et les siens avaient lutté avec tant d'héroïsme. Cf. I Mach. VI, 59-61. — *Volentes igitur...* (vers. 25). Eupator dissimule, avec une apparence de royale générosité, la nécessité où il se trouvait de faire aux Juifs cette concession. — *Templum restitui...* « Ils le possèdent déjà... (cf. x, 1 et ss.); mais on leur en confirme la jouissance, et on leur accorde la liberté d'y exercer leur religion, sans trouble de la part des troupes qui étaient dans la citadelle voisine, et qui jusqu'alors avaient fort molesté ceux qui allaient en ce saint lieu. » (Calmet, h. l.) — *Bene igitur...* Conclusion pratique (vers. 26). La locution *dexteram dederis* est fréquemment employée dans nos deux livres. Cf. IV, 34; I Mach. VI, 53, etc.

27-33. Lettre d'Antiochus Épiphane aux Juifs. — *Ad Judæos...* L'introduction, suivie de la salutation : *Regis...* (vers. 27-28). — *Senatui.* Grec : à la *γερονσία*. Cf. I, 10; IV, 44; I Mach. XI, 6, et la note. — *Si valetis, etc.* Formule analogue à celle que nous avons rencontrée dans la lettre d'Épiphane aux Juifs. Cf. IX, 30. —

29. Adiit nos Menelaus, dicens velle vos descendere ad vestros qui sunt apud nos.

30. His igitur qui commeant usque ad diem trigesimum mensis xanthici, damus dextras securitatis,

31. ut Judæi utantur cibis et legibus suis, sicut et prius, et nemo eorum ullo modo molestiam patiatur de his quæ per ignorantiam gesta sunt.

32. Misimus autem et Menelaum, qui vos alloquatur.

33. Valete. Anno centesimo quadragésimo octavo, xanthici mensis quinta decima die.

34. Miserunt autem etiam Romani epistolam ita se habentem : Quintus Memmius et Titus Manilius, legati Romanorum, populo Judæorum, salutem.

35. De his, quæ Lysias, cognatus regis, concessit vobis, et nos concessimus.

29. Ménélaüs est venu à nous, disant que vous désirez descendre chez ceux des vôtres qui sont auprès de nous.

30. A ceux donc qui partiront jusqu'au trentième jour du mois de xanthique, nous donnons un sauf-conduit pour leur sécurité,

31. afin que les Juifs usent de leurs mets et de leurs loix comme auparavant, sans qu'aucun d'eux subisse la moindre peine pour les choses qui ont été faites par ignorance.

32. D'ailleurs, nous avons aussi envoyé Ménélaüs, afin qu'il en confère avec vous.

33. Portez-vous bien. En l'année cent quarante-huit, le quinzième jour du mois de xanthique.

34. Les Romains envoyèrent aussi une lettre conçue en ces termes : Quintus Memmius et Titus Manilius, légats des Romains, au peuple des Juifs, salut.

35. Ce que Lysias, parent du roi, vous a accordé, nous vous l'accordons aussi nous-mêmes.

Adiit... Menelaus (vers. 29). On a supposé parfois que cet ambassadeur serait identique à l'ancien grand prêtre du même nom (cf. iv, 23 et ss.; v, 5, etc.); mais il est peu vraisemblable que les habitants de Jérusalem se soient fait représenter auprès du roi, dans une circonstance si importante et si délicate, par cet infâme apostat, qui avait sacrifié jadis à son égoïsme leurs intérêts les plus sacrés. — *Descendere*. C.-à-d., aller de Jérusalem dans les divers districts du pays, dont l'altitude était en général moins élevée. — *Ad vestros qui...* Le grec dit seulement: πρὸς τοῖς ἰδίοις; à leurs propres affaires. Comp. les vers. 23 (« rebus suis ») et 26 (« utilitatibus propriis »). — *His igitur...* (vers. 30). Le roi accorde pour un temps l'autorisation demandée. — *Xanthici*. C'était le sixième mois du calendrier macédonien; il correspondait à peu près au nisan juif (fin mars et une partie notable d'avril). — *Ut... utantur...* (vers. 31). Concession beaucoup plus importante. — *Sicut et prius*: avant la persécution inaugurée par Epiphane. — *Et nemo... molestiam...* (vers. 31). Amnistie pour tous les délits antérieurs à cette lettre, « commis par ignorance ou par accident. » Cf. I Mach. xiii, 39. — *Misimus...* (vers. 32). Leur délégué devait leur faire connaître plus au long, de vive voix, les intentions du roi. — *Anno 148^e*. Cette date, la même que pour la lettre de Lysias (comp. les vers. 21), crée « l'une des plus grandes difficultés que présente le second livre des Machabées... Nous lisons au premier livre (vi, 17): « Le roi Antiochus IV Epiphane mourut là, l'an 149 (de l'ère des Séleucides). Et Lysias apprit que le roi était mort, et il fit régner à sa place son fils Antiochus (V Eu-

pator). » Dans le second livre..., on cite des lettres d'Antiochus V, déjà régnant, après la mort de son père, et de Lysias son tuteur. Or elles sont datées de l'an 148... Divers savants... ont démontré que l'auteur du second livre des Machabées commence l'année six mois plus tard que l'auteur du premier livre, parce que celui-ci, écrivant en hébreu, suit le calendrier juif, dont le premier mois correspond au sixième mois macédonien, tandis que celui-là, écrivant en grec, suit le calendrier macédonien, d'après lequel le premier mois correspond au nôtre. Cette manière différente de compter... explique la plupart des difficultés chronologiques qu'on a faites contre le second livre des Machabées, et en particulier la contradiction apparente entre l'année de la mort d'Antiochus IV, qui fut l'an 149 d'après le premier livre des Machabées, et l'avènement d'Antiochus V, qui eut lieu l'an 148 d'après le second livre. » F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique*, t. IV, p. 170-171 de la 2^e édit.

34-38. Lettre des Romains aux Juifs. — *Miserunt...*: par l'intermédiaire de leurs légats, comme il est dit aussitôt. — *Quintus... et Titus* (le grec a « Manlius » au lieu de *Manilius*). Les historiens classiques ne mentionnent pas ces deux personnages parmi les légats envoyés à cette époque en Orient par les Romains; mais ce silence ne prouve rien contre la véracité du récit, car Rome avait alors dans les régions orientales une multitude de légats, et il n'est pas vraisemblable que l'histoire les ait tous cités. — *De his que...* (vers. 35). Voyez les vers. 18. — *Et nos concessimus*. Trait qui cadre fort bien avec la tendance qu'avaient alors les

36. Quant à ce qu'il a cru devoir être rapporté au roi, envoyez au plus tôt quelqu'un, après en avoir soigneusement délibéré entre vous, afin que nous en décidions selon qu'il vous convient; car nous allons partir pour Antioche.

37. C'est pourquoi hâtez-vous de nous récrire, afin que nous sachions, nous aussi, quelle est votre intention.

38. Portez-vous bien. En l'année cent quarante-huit, le quinzième jour du mois de xanthique.

36. De quibus autem ad regem judicavit referendum, confestim aliquem mittite, diligentius inter vos conferentes, ut decernamus, sicut congruit vobis; nos enim Antiochiam accedimus.

37. Ideoque festinate rescribere, ut nos quoque sciamus cujus estis voluntatis.

38. Bene valet. Anno centesimo quadragesimo octavo, quinta decima die mensis xanthici.

CHAPITRE XII

1. Ce traité ayant été conclu, Lysias s'en retourna vers le roi, et les Juifs se livraient aux travaux des champs.

2. Mais ceux qui étaient demeurés dans le pays, Timothée et Apollonius, fils de Gennæus, et de plus Jérôme, Demophon et Nicanor, gouverneur de Chypre, ne les laissaient point vivre en paix ni en repos.

3. Cependant les habitants de Joppé commirent le crime que voici. Ils

1. His factis pactionibus, Lysias pergebat ad regem, Judæi autem agriculturæ operam dabant.

2. Sed hi qui resederant, Timotheus, et Apollonius, Gennæi filius, sed et Hieronymus, et Demophon super hos, et Nicanor Cypriarches, non sinebant eos in silentio agere et quiete.

3. Joppitæ vero tale quoddam flagitium perpetrarunt. Rogaverunt Judæos,

Romains de s'ingérer dans toutes les affaires de leurs alliés. — *De quibus autem...* (vers. 36). Allusion à celles des conditions exigées par les Juifs qui n'avaient pas encore eu l'agrément du roi. — *Ut decernamus...* Les légats se montrent prêts à favoriser en tout les intérêts des Juifs, et à appuyer fortement leurs demandes auprès du roi de Syrie. — *Nos enim...* Il paraît par tout ce qui précède que le roi n'était point au camp devant Jérusalem, mais à Antioche, et par conséquent que cette guerre est toute différente de celle qui est rapportée dans le chap. vi du premier livre des Machabées, où le roi était en personne. » Calmet, *h. l.* Voyez la note placée au début du § 1^{er} de cette section, p. 855. — *Quinta decima... xanthici.* Cette lettre fut donc écrite, par une curieuse coïncidence, le même jour que celle d'Eupator aux Juifs. Comp. le vers. 33.

§ III. — *Guerres de Judas Machabée contre les nations voisines.* XII, 1-46.

1^o Introduction. XII, 1-2.

CHAP. XII. — 1-2. Comment la paix récemment conclue fut violée par quelques généraux syriens. — *Lysias pergebat...* Il reprit le chemin d'Antioche, son expédition s'étant achevée de la manière qui vient d'être racontée. De leur côté, les Juifs se remirent aux travaux des champs (*agriculturæ...*), tristement interrompus par la persécution et par la guerre. — *Sed hi qui...* (vers. 2). Grec : Mais, parmi les commandants

locaux; c.-à-d., les officiers supérieurs sous les ordres desquels étaient placées les garnisons et les troupes syriennes laissées en divers endroits de la Judée. — *Timotheus.* Il diffère évidemment de celui qui a été mentionné plus haut (cf. VIII, 30-32, et X, 24-37), et qui avait été tué après la prise de Gazara. — *Apollonius, Gennæi...* C'est le troisième officier royal de ce nom que signale notre livre. Le premier était fils de Thraséas; le second, de Mnesthée. Cf. III, 5, et IV, 21. — *Nicanor* est probablement distinct du fils de Patrocle dont il a été parlé VIII, 9 et ss., 34-35. Cf. XIV, 12 et ss.; XV, 1 et ss. — *Cypriarches.* On nommait ainsi le gouverneur de l'île de Chypre, qui, à ses fonctions civiles, ajoutait des fonctions sacerdotales, en tant qu'il était chargé de rendre, au nom de l'île, un culte aux souverains du pays. — *Non sinebant...* Quelque la paix eût été signée d'un commun accord, ces officiers locaux prenaient sur eux de continuer les hostilités contre les Juifs. Fait qui n'a rien d'inconcevable, surtout en pareil temps.

2^o Expédition de Judas Machabée contre les villes de Joppé et de Jamnia. XII, 3-9.

3-4. La conduite cruelle des habitants de Joppé envers les Israélites domiciliés dans leur ville. — *Joppitæ.* La ville de Joppé, aujourd'hui Jaffa, était alors au pouvoir des Syriens, qui y tenaient garnison. Cf. I Mach. X, 75. — *Flagitium.* L'expression n'est pas trop forte pour caractériser l'horrible attentat qui va être décrit.

cum quibus habitabant, ascendere scaphas, quas paraverant, cum uxoribus et filiis, quasi nullis inimicitiiis inter eos subjacentibus.

4. Secundum commune itaque decretum civitatis, et ipsis acquiescentibus, pacisque causa nihil suspectum habentibus, cum in altum processissent, submerserunt non minus ducentos.

5. Quam crudelitatem Judas in suæ gentis homines factam ut cognovit, præcepit viris qui erant cum ipso, et invocato justo iudice Deo,

6. venit adversus interfectores fratrum, et portum quidem noctu succendit, scaphas exussit, eos autem qui ab igne refugerant, gladio peremit.

7. Et cum hæc ita egisset, discessit quasi iterum reversurus, et universos Joppitas eradicaturus.

8. Sed cum cognovisset et eos, qui erant Jamniæ, velle pari modo facere habitantibus secum Judæis,

9. Jamnitis quoque nocte supervenit,

prièrent les Juifs avec lesquels ils habitaient de monter, avec leurs femmes et leurs enfants, sur des barques qu'ils avaient préparées, comme s'il n'y avait aucune inimitié entre eux.

4. Conformément à l'édit arrêté d'une commune voix par la ville, ceux-ci y consentirent, n'ayant aucun soupçon à cause de la paix; mais lorsqu'ils se furent avancés en pleine mer, ils n'en noyèrent pas moins de deux cents.

5. Lorsque Judas eut appris qu'on avait commis cette cruauté contre les gens de sa nation, il donna des ordres à ceux qui étaient avec lui, et après avoir invoqué Dieu, le juste juge,

6. il marcha contre les meurtriers de ses frères; il brûla leur port pendant la nuit, mit le feu aux embarcations, et fit périr par l'épée ceux qui s'étaient échappés des flammes.

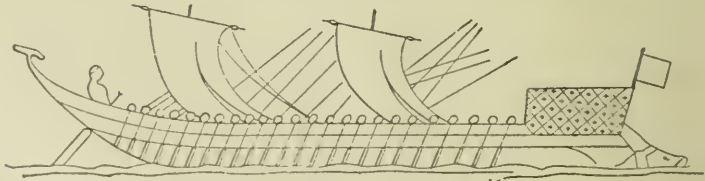
7. Après avoir fait cela, il partit dans le dessein de revenir et d'exterminer tous les habitants de Joppé.

8. Mais, ayant appris que ceux de Jamnia voulaient agir de la même manière envers les Juifs qui demeuraient avec eux,

9. il surprit aussi les habitants de

— *Rogaverunt... ascendere...* : comme pour faire tous ensemble une partie de plaisir sur mer, afin de montrer ainsi que les deux races vivaient en parfaite harmonie (*quasi nullis...*).

c.-à-d. qu'il mit le feu à toutes les matières inflammables qui se trouvaient alors dans ce port célèbre (navires, pontons, magasins, marchandises, etc.). — *Eos... qui...* : ceux qui avaient



Bateau grec. (D'après les monuments.)

— *Secundum commune...* (vers. 4). Peut-être les Juifs manifestèrent-ils une certaine hésitation; on les rassura par un décret officiel, qui leur donnait les meilleures garanties. Le drame sanglant qui va suivre ne fut donc pas l'œuvre de quelques individus isolés, mais de toute la population paléenne; de là l'indignation de Judas et ses terribles représailles.

5-7. Prompt châtiement du forfait. — *Invocato justo...* : pour montrer qu'il n'obéissait pas à un sentiment de basse et vulgaire vengeance, mais qu'il allait agir comme instrument de la divine justice. — *Portum... succendit* (vers. 6);

réussi à s'échapper du port incenlé. — *Et cum hæc...* (vers. 7). Grec : Mais la ville étant fermée. Les portes ayant été fortement barricadées, Judas ne put s'emparer de Joppé par surprise pendant la nuit. — *Discessit...* La particule *quasi* manque dans le grec, où nous lisons : Il se retira pour revenir; c.-à-d. bien décidé à revenir, pour tirer des habitants une vengeance plus complète : *et universos...*

8-9. Judas châtie aussi les habitants de Jamnia. — *Jamnæ*. Sur cette ville, voyez I Mach. IV, 15 et la note. — *Pari modo facere*. C.-à-d., dans le sens large, faire disparaître d'une manière ou

Jamnia pendant la nuit, et brûla leur port avec leurs vaisseaux, de sorte que la lumière du feu s'aperçut à Jérusalem, à la distance de deux cent quarante stades.

10. Lorsqu'ils furent partis de là, ayant déjà franchi neuf stades et marchant contre Timothée, ils furent attaqués par les Arabes, qui avaient cinq mille fantassins et cinq cents cavaliers;

11. et après un rude combat, qui se termina heureusement, grâce au secours de Dieu, les Arabes survivants, vaincus, demandèrent à Judas de leur tendre la main, promettant de donner des pâturages et de procurer d'autres avantages.

12. Judas, croyant qu'ils seraient vraiment utiles en beaucoup de choses, leur promit la paix; et après lui avoir serré la main, ils s'en retournèrent dans leurs tentes.

13. Il attaqua aussi une place forte, nommée Casphin, défendue par des ponts et entourée de remparts, où habitait un mélange de diverses nations.

14. Or ceux qui étaient à l'intérieur,

et portum cum navibus succendit, ita ut lumen ignis appareret Jerosolymis a stadiis ducentis quadraginta.

10. Inde cum jam abiissent novem stadiis, et iter facerent ad Timotheum, commiserunt cum eo Arabes, quinque millia viri, et equites quingenti;

11. cumque pugna valida fieret, et auxilio Dei prospere cessisset, residui Arabes victi, petebant a Juda dextram sibi dari, promittentes se pascua daturus, et in ceteris profuturos.

12. Judas autem, arbitratus vere in multis eos utiles, promisit pacem; dextrisque acceptis, discessere ad tabernacula sua.

13. Aggressus est autem et civitatem quamdam firmam, pontibus murisque circumseptam, quæ a turbis habitabatur gentium promiscuarum, cui nomen Casphin.

14. Hi vero qui intus erant, confiden-

de l'autre les Juifs domiciliés à Jamnia, et non pas nécessairement les noyer. — *Jamnis quoque...* (vers. 9). Le châtement, semblable à celui de Joppé. — *Ita ut lumen...* Détail dramatique, qui montre combien les pertes furent considérables. — *Stadiis 240*. Yabneh, qui représente l'ancienne Jamnia, est située à environ deux cent quarante-trois stades (environ quarante-cinq kil.) de Jérusalem. Le port est un peu plus loin, car la ville actuelle n'est point au bord de la mer.

3° Judas met une bande arabe en pleine déroute. XII, 10-12.

10. Des Arabes nomades attaquent les Juifs à l'improviste. — *Inde... novem...*: à un kilomètre 665 m. de Jamnia (185 × 9). — *Iter... ad Timotheum*. Après avoir rapidement châtié les villes de Joppé et de Jamnia, Judas se dirigeait contre le général syrien Timothée (cf. vers. 2), qui se trouvait alors avec son armée de l'autre côté du Jourdain. Comp. I Mach. v, 11, 34. — *Commiserunt... Arabes*. « Des Arabes nomades pouvaient être rencontrés presque dans tous les districts de la Palestine méridionale et orientale, et il entra dans leurs mœurs d'attaquer toute force à laquelle ils se croyaient supérieurs. » Rien ne prouve que ceux qui assaillirent alors les Juifs fussent alliés à Timothée. — *Viri* représente les fantassins, puisque les cavaliers sont mentionnés aussitôt après.

11-12. Victoire de Judas et soumission des Arabes. — *Pugna valida*. Les Arabes se battent d'ordinaire avec beaucoup de bravoure, souvent

même en désespérés. — *Auxilio Dei*. Notre auteur se complait à faire ressortir la bonté attentive du Seigneur à l'égard des Juifs. — Au lieu de *Arabes*, le grec lit: οἱ νομάδες, les nomades. — *Pascua*. D'après le grec: des troupeaux. C'était l'unique richesse de ces Bédouins. — *Profuturos*. Ils promirent de rendre aux Juifs tous les services qui seraient en leur pouvoir. Judas pensa que, dans la situation où il se trouvait alors, ces services n'étaient point à dédaigner. — *Ad tabernacula...* Les nomades habitaient sous la tente.

4° Judas Machabée s'empare de la ville de Casphin. XII, 13-16.

13-14. Le siège. — *Pontibus*. La Vulg. a in γέφυραις; il s'agit sans doute de ponts-levis, dressés en avant des portes. Variante dans le grec: Il alla aussi pour faire un pont devant une certaine place forte, qui était protégée par des remparts. Faire un pont (γεφυροῦν), c'était, dans la circonstance présente, construire en avant de la ville une colline artificielle, qui permettrait de s'approcher davantage des remparts. Voyez l'*All. archéol.*, pl. xcii, fig. 10. — *A turbis... gentium...* La Palestine transjordanienne était en général habitée par une population très mêlée, formée de Juifs, d'Ammonites, de Moabites, d'Arabes, de Syriens, etc. — *Casphin* (en grec, Κάσπιν) est très probablement identique à Casphon de I Mach. v, 36. S'il en est ainsi, nous aurions dans ce passage le développement de la simple et rapide constatation du premier livre: Il prit Casphon. — *Confidentes in...* (vers. 14). Rebranchés derrière

tes in stabilitate murorum, et apparatu alimoniarum, remissius agebant, maledictis lacescentes Judam, et blasphemantes, ac loquentes quæ fas non est.

15. Machabæus autem, invocato magno mundi principe, qui sine arietibus et machinis temporibus Jesu præcipitavit Jericho, irruit ferociter muris;

16. et capta civitate per Domini voluntatem, innumerabiles cædes fecit, ita ut adjacentis stagnum stadorum dnorum latitudinis, sanguine interfectorum fluere videretur.

17. Inde discesserunt stadia septingenta quinquaginta, et venerunt in Characa, ad eos, qui dicuntur Tubianæi, Judæos;

18. et Timotheum quidem in illis locis non comprehenderunt, nulloque negotio perfecto regressus est, relicto in quodam loco firmissimo præsidio.

19. Dositheus autem et Sosipater, qui erant duces cum Machabæo, peremerunt a Timotheo relictos in præsidio, decem millia viros.

se confiant en la force des remparts et dans l'abondance des provisions, se montraient insoucians, accablaient Judas d'injures, blasphémaient et proféraient des paroles détestables.

15. Mais Machabée ayant invoqué le grand prince du monde, qui au temps de Josué renversa Jéricho sans béliers et sans machines, s'élança avec furie sur les remparts;

16. et ayant pris la ville par la volonté du Seigneur, il y fit un carnage indicible, de sorte que l'étang voisin, qui avait deux stades de large, semblait couler du sang des morts.

17. De là ils franchirent sept cent cinquante stades et vinrent à Characa, vers les Juifs qui étaient appelés Tubianéens;

18. et ils ne purent prendre Timothée en ces lieux-là, car n'ayant rien pu y faire, il s'en était retourné après avoir laissé en un certain lieu une garnison très forte.

19. Mais Dosithee et Sosipater, qui commandaient avec Machabée, tuèrent dix mille des hommes que Timothée avait laissés dans cette place.

leurs soldes remparts et munis de vivres pour longtemps, les habitants se défendirent avec mollesse (*remissus...*). Petite variante dans le grec : Ils se conduisirent avec une certaine rudesse envers les troupes de Judas. — *Lacescentes...* et *blasphemantes*. Comme on avait fait précédemment à Gazara. Cf. x, 34.

15-16. Prise de la ville. — *Magno... principe*. Grec : le grand dynaste. — *Arietibus*. Cet engin de guerre est souvent figuré sur les monuments assyriens, grecs et romains (*Atl. arch.*, pl. xc, fig. 2, 3; pl. xcii, fig. 3, 10). Il ne reçut le nom de bélier qu'après que les Grecs et les Romains eurent donné la forme de la tête de cet animal à la partie de l'instrument qui servait à frapper les murs. — *Machinis* : les ballistes, les catapultes, etc. (*Atl. arch.*, pl. xcii, fig. 1). — *Jesu* est la forme donnée au nom de Josué par les LXX. — *Præcipitavit...* Sur la prise miraculeuse de Jéricho par les anciens Hébreux, voyez Jos. vi, 1-20. — *Ferociter*. Littéralement dans le grec : A la manière des bêtes fauves. Expression à prendre en bonne part, comme plus haut (cf. x, 35). Cette fois encore, ce furent les blasphèmes de leurs adversaires qui inspirèrent aux Juifs un courage indomptable. — *Per Domini...* (vers. 16). Toujours la pensée surnaturelle mise en avant par l'auteur. — *Ita ut...* *stagnum...* Détail destiné à relever l'étendue du carnage. — *Stadorum dnorum* : trois cent soixante-dix mètres.

5° Expédition de Judas contre Timothée. XII, 17-25.

Dans son ensemble, ce récit est parallèle à celui de I Mach. v, 24-43, quoique chacun des écrivains sacrés raconte des épisodes distincts.

17-18. Les Juifs arrivent à Characa, où ils ne trouvent pas Timothée. — *Stadia 750*. C.-à-d., cent trente-six kil. 750 m.; environ quatre jours de marche. — *Characa*. Localité dénommée inconnue, qui semble cependant n'avoir pas été très éloignée de Garnion. Voyez les vers. 21 et 26. Comme on lit dans le grec τὸν χάρραχ avec l'article, quelques interprètes prennent ce substantif pour un nom commun, qui représenterait un camp fortifié (*χάρραξ*). — *Tubianæi*. Les habitants de Tob ou Tubin, district de la partie nord-ouest de Galaad. Voyez I Mach. v, 13 et la note; Jud. xi, 3, etc. (*Atlas géogr.*, pl. vii, x). — *Timotheum quidem...* (vers. 18). C'est contre lui spécialement qu'avait lieu la campagne. Comp. le vers. 10. Les Juifs ne le trouvèrent pas (*Vulg., non comprehenderunt*) à Characa; car, en apprenant qu'ils approchaient, il avait quitté la région au plus vite, sans pouvoir accomplir ses sinistres desseins contre la population juive (*nulloque...*). — *In quodam loco* : à peu de distance de Characa. Transition au détail qui suit.

19. Un détachement de l'armée juive déloge les Syriens d'une position très forte. — *Dositheus...* et *Sosipater*. « La fréquence des noms grecs, même parmi les principaux officiers de Judas, montre à quel degré la manie helléniste avait atteint jusqu'à la partie la plus saine de la nation. » Cf. I Mach. viii, 17, etc. — *Qui...*

20. Cependant Machabée, ayant mis en ordre autour de lui six mille hommes et les ayant disposés par cohortes, marcha contre Timothée, qui avait avec lui cent vingt mille fantassins et deux mille cinq cents cavaliers.

21. Lorsque Timothée eut appris l'arrivée de Judas, il envoya les femmes, les enfants et le reste du bagage dans une place nommée Carnion; car elle était imprenable, et d'accès difficile, à cause des défilés de la région.

22. Mais dès que la première cohorte de Judas eut paru, les ennemis furent frappés de terreur, par la présence de Dieu, qui voit tout; et ils furent mis en fuite les uns par les autres, de sorte qu'ils étaient plutôt renversés par les leurs et qu'ils périssaient par les coups de leurs propres épées.

23. Judas les poursuivait avec vigueur, punissant ces profanes, et il tua trente mille des leurs.

24. Quant à Timothée, il tomba entre les mains de Dosithee et de Sosipater, et il les conjura avec de grandes instances de le relâcher vivant, parce qu'il avait en son pouvoir les parents et les frères de beaucoup de Juifs, dont l'espérance serait trompée par sa mort.

25. Et après qu'il se fut engagé à les leur rendre, suivant l'accord fait entre eux, ils le laissèrent aller sans lui faire aucun mal, en vue de sauver leurs frères.

20. At Machabæus, ordinatis circum se sex millibus, et constitutis per cohortes, adversus Timotheum processit, habentem secum centum viginti millia peditum, equitumque duo millia quingentos.

21. Cognito autem Judæ adventu, Timotheus præmisit mulieres, et filios, et reliquum apparatus, in præsidium, quod Carnion dicitur; erat enim inexpugnabile, et accessu difficile propter locorum angustias.

22. Cumque cohors Judæ prima apparisset, timor hostibus incussus est, ex præsentia Dei, qui universa conspicit; et in fugam versi sunt alius ab alio, ita ut magis a suis deicerentur, et gladio suorum ictibus debilitarentur.

23. Judas autem vehementer instabat, puniens profanos; et prostravit ex eis triginta millia virorum.

24. Ipse vero Timotheus incidit in partes Dosithei et Sosipatris, et multa precibus postulabat ut vivus dimitteretur, eo quod multorum ex Judæis parentes haberet ac fratres, quos morte ejus decipi eveniret.

25. Et cum fidem dedisset restitutum se eos secundum constitutum, illæsum eum dimiserunt, propter fratrum salutem.

duces... Judas avait confié à ces deux officiers le soin d'attaquer la garnison ennemie; ils accomplirent glorieusement leur mission.

20-23. Timothée est battu à son tour. — *Sex millibus*. Nombre tout à fait disproportionné avec celui des troupes syriennes. Il est vrai que ce chiffre de six mille est omis dans le texte grec, où on lit : Mais Machabée, ayant organisé son armée en cohortes, les plaça (Dosithee et Sosipater) à la tête des cohortes. — *Præmisit mulieres...* (vers. 21). L'armée de Timothée n'était pas seulement composée de troupes régulières, mais aussi de tribus nomades (cf. I Mach. v, 38), qui se faisaient accompagner partout de leurs familles et de leurs biens (*apparatum*). Le général fit mettre ces « impedimenta » en un lieu sûr avant le combat. — *Carnion* ne diffère pas de Carnaim (cf. I Mach. v, 26), laquelle n'était autre elle-même que l'antique Astaroth-Carnaim. — *Erat enim...* Cette place n'était pas moins bien protégée par la nature que par les hommes. — *Cumque cohors...* (vers. 22). Comp. le vers. 20. La colonne placée sous les ordres de Judas eut l'honneur de s'avancer la première contre l'ennemi. — *Timor*

hostibus... : tant le héros était redouté. Mais il y eut plus que cela dans la circonstance présente; en effet, les mots *ex præsentia Dei, qui...* font évidemment allusion à une manifestation surnaturelle de la divine présence. Une telle panique s'ensuivit parmi les soldats de Timothée, qu'ils se frappèrent et se tuèrent les uns les autres. — *Judas... instabat* (vers. 23). Il poussa les choses vigoureusement, pour bien profiter de sa victoire. — *Triginta millia*. I Mach. v, 34, ne mentionne que huit mille morts; mais il n'est pas sûr qu'il soit question de la même bataille.

24-25. Timothée réussit à s'échapper. — *Partes* : les cohortes commandées par les deux premiers lieutenants de Judas. Cf. vers. 19. — *Multa precibus...* Grec : avec beaucoup d'importune. Comme on va le voir, il inventa un grossier mensonge pour avoir la vie sauve. — *Eo quod...* Il prétendit qu'il avait en son pouvoir un grand nombre de prisonniers Juifs, qui seraient certainement maltraités (*decipi...* : d'après le grec : être méprisés), s'il n'était là en personne pour les défendre. — *Cum fidem...* (vers. 25) C'est la seule garantie qu'on prit à son égard.

26. Judas autem egressus est ad Carnion, interfectis viginti quinque millibus.

27. Post horum fugam et necem, movit exercitum ad Ephron, civitatem munitam, in qua multitudo diversarum gentium habitabat; et robusti juvenes pro muris consistentes fortiter repugnabant; in hac autem machinæ multæ, et telorum erat apparatus.

28. Sed, cum Omnipotentem invocassent, qui potestate sua vires hostium confringit, ceperunt civitatem, et ex eis qui intus erant viginti quinque millia prostraverunt.

29. Inde ad civitatem Scytharum abierunt, quæ ab Jerosolymis sexcentis stadiis aberat.

30. Contestantibus autem his, qui apud Scythopolitas erant, Judæis, quod benigne ab eis haberentur, etiam temporibus infelicitatis quod modeste secum egerint,

31. gratias agentes eis, et exhortati etiam de cetero erga genus suum benignos esse, venerunt Jerosolymam die solemnii Septimanarum instante.

32. Et post Pentecosten abierunt contra Gorgiam, præpositum Idumææ.

26. Judas retourna ensuite à Carnion, où il tua vingt-cinq mille hommes.

27. Après leur fuite et leur carnage il fit marcher son armée vers Ephron, ville forte, où habitait une grande multitude de divers peuples; et de vaillants, jeunes gens, debout devant les remparts, les défendaient vigoureusement; et il y avait à l'intérieur de nombreuses machines et une provision de dards.

28. Mais après avoir invoqué le Tout-Puissant, qui brise par sa puissance les forces des ennemis, les Juifs prirent la ville, et tuèrent vingt-cinq mille hommes de ceux qui étaient dedans.

29. De là ils allèrent à la ville des Scythes, qui était éloignée de six cents stades de Jérusalem.

30. Mais comme les Juifs qui étaient chez les Scythopolitains attestaient que ceux-ci les traitaient avec bienveillance, et qu'ils avaient usé de modération à leur égard aux temps même de leur malheur,

31. Judas et les siens les remercièrent, et après les avoir exhortés à continuer d'être bienveillants à l'avenir envers leur race, ils vinrent à Jérusalem lorsque la fête des Semaines était proche.

32. Après la Pentecôte ils marchèrent contre Gorgias, gouverneur de l'Idumée.

— *Propter... fratrum.* On ne voulait pas les exposer à être massacrés.

6° Campagne de Judas contre les villes de Carnion, d'Ephron et de Scythopolis. XI, 26-31.

Narration parallèle à celle de I Mach. v, 44-54. Notre auteur a plusieurs particularités intéressantes.

26. Prise de Carnion. — *Ad Carnion.* Voyez la note du vers. 21. Le grec ajoute: Et vers le temple d'Atargatis (τὸ Ἀταργατείον). Comp. I Mach. v, 43, où il est parlé d'un enclos sacré qui existait près de Carnion. Atargatis ou Derkéo était la « dea syra » par excellence; elle correspondait à l'Astarté phénicienne. Son culte était très impur (cf. Eusèbe, *Vita Constant.*, III, 36).

27-28. Prise d'Ephron. — *Ephron.* L'emplacement de cette ville est aussi inconnu. — *In qua multitudo...* Comme à Casphin. Comp. le vers. 13. Le grec ajoute: Où Lysias habitait. Le régent du royaume avait donc une résidence dans cette ville. — *Et robusti...* Notre auteur signale volontiers les détails qui mettent en relief les difficultés de la lutte pour ses concitoyens, et, par suite, l'étendue de leur triomphe. — *Omnipotentem* (vers. 28). Grec: le dynaste. Comme au vers. 15.

29-31. Les habitants de Scythopolis, ayant

fait preuve de bienveillance envers les Juifs, ne sont pas inquiétés par Judas. — *Civitate Scytharum.* Dans le grec: Scythopolis. L'auteur du premier livre (voyez I Mach. v, 52 et la note) lui donne son ancien nom chananéen, Bethsan. C'est sans doute parce qu'une colonie scythe s'y établit à l'époque de la grande invasion décrite par Hérodote, x, 1, 106 (vers l'an 600 avant J.-C.), qu'elle fut appelée « ville des Scythes ».

— *Sexcentis stadiis.* Environ cent onze kilom. Estimation assez exacte de la distance qui séparait Bethsan de Jérusalem. — *Contestantibus...* (vers. 30). C.-à-d., rendant témoignage à la bonté de la population païenne. — *Quod modeste...* Grec: ils avaient eu avec eux de douces relations. Fait bien rare à cette époque, comme le fait remarquer le narrateur: *etiam temporibus...*

— *Die... septimanarum* (vers. 31). Sur ce nom donné à la fête de la Pentecôte, voyez Ex. xxxiv, 22; Deut. xvi, 9 et ss.

7° Expédition de Judas en Idumée et défaite de Gorgias. XII, 32-37.

Selon toute vraisemblance, nous avons ici le développement de l'indication très sommaire de I Mach. v, 63.

32-33. Judas Machabée s'avance contre les Iduméens avec une petite armée. — *Pentecosten.* La « fête des Semaines » portait cet

33. Celui-ci sortit avec trois mille fantassins et quatre cents cavaliers.

34. Et lorsqu'ils en furent venus aux mains, il arriva qu'un petit nombre de Juifs tombèrent.

35. Un certain Dosithée, cavalier de Bacénor, homme vaillant, se saisit de Gorgias; et comme il voulait le prendre vif, un des cavaliers de Thrace se précipita sur lui et lui coupa l'épaule, et ainsi Gorgias s'enfuit à Marésa.

36. Mais ceux qui étaient avec Esdrin combattant depuis longtemps et se trouvant fatigués, Judas conjura le Seigneur de se faire leur protecteur et leur chef dans le combat;

37. il commença dans la langue de ses pères et entonna des hymnes comme cri de guerre, et il mit en fuite les soldats de Gorgias.

38. Judas, ayant alors rassemblé son armée, vint dans la ville d'Odollam, et lorsque le septième jour fut arrivé, ils se purifièrent selon la coutume et célébrèrent le sabbat dans ce même lieu.

39. Le jour suivant, Judas vint avec les siens pour emporter les corps de ceux qui étaient tombés, et pour les ensevelir avec leurs parents dans les sépulchres de leurs pères.

33. Exivit autem cum peditibus tribus millibus, et equitibus quadringentis.

34. Quibus congressis, contigit paucos ruere Judæorum.

35. Dosithens vero quidam de Bacenoris eques, vir fortis, Gorgiam tenebat; et cum vellet illum capere vivum, eques quidam de Thracibus irruit in eum, humerumque ejus amputavit, atque ita Gorgias effugit in Maresa.

36. At illis, qui cum Esdrin erant, diutius pugnantibus et fatigatis, invocavit Judas Dominum adiutorem et duces belli fieri;

37. incipiens voce patria, et cum hymnis clamorem extollens, fugam Gorgiæ militibus incussit.

38. Judas autem, collecto exercitu, venit in civitatem Odollam, et cum septima dies superveniret, secundum consuetudinem purificati, in eodem loco sabbatum egerunt.

39. Et sequenti die venit cum suis Judas, ut corpora prostratorum tolleret, et cum parentibus poneret in sepulchris paternis.

autre nom (en hébreu, *yôm hamissim*) parce qu'elle se célébrait le cinquantième jour qui suivait la Pâque. Comp. le vers. 31^b, et Lev. xxiii, 15-16. — *Gorgiam, præpositum*... Plus haut déjà (cf. x, 14-15 et le commentaire), nous avons vu Gorgias allié aux Iduméens contre les Juifs. — *Cum... tribus millibus*... Armée bien faible, mais dont la présence de Judas décevait les forces.

34-37. D'abord mis en échec, les Juifs remportent une grande victoire, avec l'aide de Dieu. — *Paucos ruere*. Un certain nombre de soldats juifs furent tués au début du combat; ce qui dut produire sur les autres une impression fâcheuse. — *Dosithus... quidam* (vers. 35). Non pas l'officier de ce nom qui a été mentionné plus haut (comp. les vers. 19 et ss.), mais un simple cavalier de la petite armée juive, placé sous les ordres de Bacénor. — *Gorgiam tenebat*. Le grec ajoute : Et, ayant saisi sa chlamyde, il l'emmenait de force. La chlamyde était un manteau militaire. Cf. Matth. xxvii, 25 (*Att. arch.*, pl. II, fig. 7). — *De Thracibus*. « Les Thraces étaient renommés en tant que troupes légèrement armées, et servaient soit à pied, soit à cheval. Ils étaient sans cesse enrôlés comme mercenaires par les successeurs d'Alexandre, et on les trouve combattant dans presque toutes les armées rassemblées par ces princes. » — *Humerumque*... D'un coup de sabre, le Thrace

coupa l'épaule et le bras du cavalier juif, et Gorgias fut ainsi délivré. — *Maresa* (en grec, *Μαρία*). Ville de la tribu de Juda, située dans la plaine maritime. Cf. I Mach. v, 66 (*Att., géogr.*, pl. x). — *Esdrin* (vers. 36) était évidemment un officier juif. Ses troupes, fatiguées, commençaient à faiblir, lorsque Judas eut recours, selon sa coutume, au Dieu des armées. — *Voce patria* (vers. 37). Dans l'idiome araméen, qu'on parlait alors en Judée. — *Clamorem*... Il fit retentir le cri de guerre des Juifs, et ceux-ci, ramassés et enthousiasmés, furent complètement victorieux.

38° On ensevelit les Juifs tués dans le combat; incident rattaché à ce fait. XII, 38-46.

38-42. Douleureuse découverte qui fut faite au moment des funérailles. — *Collecto*... Judas rallia ses troupes, qui s'étaient dispersées en poursuivant l'ennemi. — *Odollam*. Antique cité chananéenne, déjà citée dans la Genèse, xxxviii, 1, 12. Elle fut attribuée à la tribu de Juda après la conquête de la Terre promise (cf. Jos. xv, 35). Il y a litige au sujet de son emplacement. — *Purificati* : au moyen d'une ablution. Les soldats juifs s'étaient souillés, au point de vue légal, par leur contact avec les païens, et surtout avec les morts. Cf. Num. xxxi, 19. — A la suite des mots *sequenti die* (vers. 39), le grec ajoute : Comme la nécessité le demandait. C.-à-d. qu'il eût été impossible, sans de graves

40. Invenerunt autem sub tunicis interfectorum, de donariis idolorum quæ apud Jamniam fuerunt, a quibus lex prohibet Judæos; omnibus ergo manifestum factum est ob hanc causam eos corruisse.

41. Omnes itaque benedixerunt justum judicium Domini, qui occulta fecerat manifesta;

42. atque ita ad preces conversi, rogaverunt ut id quod factum erat delictum oblivioni traderetur. At vero fortissimus Judas hortabatur populum conservare se sine peccato, sub oculis videntes quæ facta sunt pro peccatis eorum qui prostrati sunt.

43. Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam, offerri pro peccatis mortuorum

40. Or ils trouvèrent sous les tuniques de ceux qui avaient été tués des choses consacrées aux idoles qui étaient à Jamnia, et que la loi interdit aux Juifs; il parut donc évident à tous que c'est pour ce motif qu'ils étaient tombés.

41. Aussi bénirent-ils tous le juste jugement du Seigneur, qui avait rendu manifestes ces choses secrètes;

42. et, se mettant en prières, ils demandèrent que la faute qui avait été commise fût livrée à l'oubli. Mais le très vaillant Judas exhortait le peuple à se conserver sans péché, en voyant devant leurs yeux ce qui était arrivé à cause des péchés de ceux qui avaient été tués.

43. Et, après avoir fait une collecte, il envoya douze mille drachmes d'argent à Jérusalem, afin qu'un sacrifice

Inconvénients, de retarder davantage la sépulture de ceux des Juifs qui avaient péri l'avantveille, durant la bataille. — *In sepulchris patennis*. Évidemment, tous ne purent pas être transportés dans leurs tombeaux de famille, qui étaient pour la plupart trop éloignés du champ de bataille; un grand nombre durent être enterrés sur place. — *Sub tunicis* (vers. 40). Le grec γυτων montre que le narrateur a voulu



Amulette en terre émaillée, avec l'œil mystique protecteur. (Monuments phéniciens.)

parler de la tunique intérieure, qui correspondait à la chemise moderne. — *De donariis*... Grec : des objets consacrés aux idoles. Il s'agit probablement, comme le suppose la Vulgate, de petits ex-voto en or ou en argent, tels qu'il en existait dans tous les temples païens. Ces objets avaient été pris à Jamnia durant l'attaque mentionnée ci-dessus (cf. vers. 8-9). — *A quibus lex*... Il était, en effet, absolument contraire à l'esprit de la loi juive de se conformer aux rites et aux superstitions du paganisme. Cf. Ex. xx, 4, 23; xxiii, 24; xxxiv, 13, etc. Or c'était une idée superstitieuse qui avait porté quelques soldats juifs à s'emparer de ces ex-voto, et à les porter sur eux en guise d'amulettes préservateurs. On voit par là que toute racine d'idolâtrie n'avait pas disparu du sein du judaïsme, et que plusieurs de ceux qui défendaient la religion de leurs pères au péril de leur vie étaient encore imprégnés de l'esprit païen. — *Omnibus*

ergo... Dans la mort de ces Juifs si imparfaits, on reconnaît un juste châtement de Dieu. — *Qui... jecerat*... (vers. 41). Le grec emploie le temps présent, ce qui rend la pensée plus générale : (Du Seigneur), qui rend manifestes les choses cachées. — *Rogaverunt ut*... (vers. 42). Grec : ils demandaient que le crime commis fût entièrement effacé; c.-à-d., que Dieu ne frappât pas davantage son peuple à ce sujet. — *At... Judas*... Le général, non moins pieux que vaillant, mit cette circonstance à profit pour exhorter ses soldats à mener une vie exempte de tout péché.

43-46. Judas fait offrir un sacrifice propitiatoire. — *Collatione* : une quête faite dans les rangs de l'armée. — *Duodecim millia*... La Vulgate est seule à citer ce gros chiffre (10440 fr., si la drachme équivalait à 0 fr. 87.) La plupart



Drachme attique.

des manuscrits grecs ont 2000 (1740 fr.); quelques-uns, 3000 (2610 fr.). — *Misit*... Avec cette somme, on devait acheter des victimes et les offrir en sacrifice, pour expier la faute de ceux qui s'étaient oubliés à ce point. — *Pro peccatis mortuorum*. Le grec dit simplement : Pour le péché. — *Bene... de resurrectione*... Ce dogme important est assez fréquemment et très clairement signalé dans notre livre. Cf. vi, 23; vii, 9 et ss., etc. — *Religiose*. D'après le grec : d'une manière convenable. — *Nisi enim*... (vers. 44). L'écrivain sacré continue d'expliquer et de jus-

fût offert pour les péchés des morts, ayant de bonnes et de religieuses pensées touchant la résurrection

44. (car s'il n'avait pas espéré que ceux qui avaient été tués ressusciteraient, il eût regardé comme une chose vaine et superflue de prier pour les morts);

45. et il considérait qu'une grande miséricorde était réservée à ceux qui étaient morts avec piété.

46. C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans

44. (nisi enim eos, qui ceciderant, resurrecturos speraret, superfluum videretur et vanum orare pro mortuis);

45. et quia considerabat quod hi, qui cum pietate dormitionem acceptant, optimam habent repositam gratiam.

46. Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur.

CHAPITRE XIII

1. La cent quarante-neuvième année, Judas apprit qu'Antiochus Eupator marchait avec une armée nombreuse contre la Judée,

2. accompagné de Lysias, régent et premier ministre du royaume, et qu'il avait avec lui cent dix mille fantassins et cinq mille cavaliers, vingt-deux éléphants et trois cents chars armés de faux.

1. Anno centesimo quadragesimo nono, cognovit Judas Antiochum Eupatorem venire cum multitudine adversus Judæam,

2. et cum eo Lysiam, procuratorem et præpositum negotiorum, secum habentem peditum centum decem millia, et equitum quinque millia, et elephantos viginti duos, currus cum falcibus trecentos.

tifier la conduite de Judas en ce qui regarde ce sacrifice offert pour les morts. — *Superfluum... et vanum...* Comparez le raisonnement analogue de saint Paul, I Cor. xv, 29 et ss. — *Orare pro mortuis.* Aux sacrifices propitiatoires on joignait naturellement des prières, qui demandaient en termes explicites le pardon des péchés pour lesquels ils étaient offerts. — *Cum pietate (dormitionem)* est un bel euphémisme pour désigner la mort; cf. Matth. ix, 24; Joan. xi, 11; I Thess. iv, 12, etc.). Une sainte mort donne évidemment un droit spécial à la possession de la bienheureuse éternité. Cf. vii, 9, 11, 14, 23. C'est parce qu'ils étaient persuadés de cette vérité que les Juifs déployaient un si grand courage dans les combats livrés pour la défense de leur religion. — *Sancta ergo...* (vers. 46). Conclusion du narrateur. De tout temps l'Église a vu à bon droit dans ce passage la preuve de l'existence du purgatoire et de l'utilité des prières pour les trépassés. Ces deux dogmes connexes ne pouvaient pas être plus clairement affirmés.

§ IV. — *Antiochus Eupator, vaincu à plusieurs reprises par les Juifs, conclut la paix avec eux.* XIII, 1-26.

La campagne ici racontée est identique à celle de I Mach. vi, 23 et ss. Notre auteur, moins complet sur divers points, a cependant quelques détails nouveaux.

1° Eupator et Lysias envahissent la Judée. XIII, 1-2.

СНАР. XIII. — 1-2. Date de l'invasion, et dénombrement des forces syriennes. — *Anno 149°* L'an 150 de l'ère des Séleucides, d'après I Mach. vi, 20 (oct. 163 à oct. 162 avant J.-C.). Sur cette divergence plus apparente que réelle, voyez l'Introd., p. 636, 9°, et le commentaire de xi, 33. — *Eupatorem venire...* L'historien continue, d'une façon toute naturelle, d'attribuer au jeune roi les actes dont Lysias, régent du royaume, était en réalité le promoteur principal. Voyez x, 11 et la note. — *Procuratorem et...* Comp. xi, 1 et les notes; I Mach. vi, 17. — *Secum habentem...* (vers. 2). D'après le texte primitif : Ayant chacun une force grecque de fantassins. Non que l'armée fût divisée en deux corps, dont l'un aurait été commandé par Eupator, et l'autre par Lysias. Le commandement était unique; mais cette formule a de nouveau pour but de mettre en relief l'autorité du roi. — *Centum decem...* Le premier livre, l. c., cite cent mille fantassins au lieu de cent dix mille, vingt mille cavaliers au lieu de cinq mille (dans le grec, cinq mille trois cents), trente-deux éléphants au lieu de vingt-deux. Ces différences sont dues probablement à la négligence des copistes. Voyez l'Introd., p. 632. — *Currus cum falcibus...* Détail propre à notre auteur. On rendait les chars de guerre plus terribles, en les garnissant

3. Commiscuit autem se illis et Menelaus; et cum multa fallacia deprecabatur Antiochum, non pro patriæ salute, sed sperans se constitui in principatum.

4. Sed Rex regum suscitavit animos Antiochi in peccatorem; et suggerente Lysia hunc esse causam omnium malorum, jussit, ut eis est consuetudo, apprehensum in eodem loco necari.

5. Erat autem in eodem loco turris quinquaginta cubitorum, aggestum undique habens cineris; hæc prospectum habebat in præceps.

6. Inde in cinerem dejeci jussit sacrilegum, omnibus eum propellentibus ad interitum.

7. Et tali lege prævaricatorem legis contigit mori, nec terræ dari Menelaum;

8. et quidem satis juste: nam quia multa erga aram Dei delicta commisit,

3. Ménélaüs se joignit aussi à eux; et avec une grande dissimulation il faisait des prières à Antiochus, non pour le salut de sa patrie, mais dans l'espoir d'obtenir la souveraine autorité.

4. Mais le Roi des rois suscita le cœur d'Antiochus contre ce pécheur, et Lysias lui ayant insinué que c'était lui qui était la cause de tous les maux, il ordonna, ainsi que c'est la coutume chez eux, qu'on l'arrêtât et qu'on le fit mourir dans le même lieu.

5. Or il y avait en cet endroit une tour de cinquante coudées, qui était entourée de toutes parts d'un monceau de cendres, et du haut de laquelle on voyait un précipice.

6. Il ordonna que ce sacrilège fût précipité de là dans la cendre, tous le poussant à la mort.

7. C'est ainsi que mourut ce prévaricateur de la loi, et que Ménélaüs ne fut pas mis en terre;

8. et cela en toute justice: car comme il avait commis beaucoup de crimes

de faux, qui faisaient de grands ravages dans les rangs ennemis.

2^e Supplice de l'apostat Ménélaüs. XIII, 3-8.

3-4. L'occasion. — *Commiscuit se...* Ce traître, infâme jusqu'à la fin, osa se joindre ouvertement à l'armée qui envahissait sa patrie pour la saccager et la ruiner. Le récit de cet épisode est une particularité précieuse de notre livre. — *Cum... fallacia.* Cette expression est commentée par l'auteur lui-même: *non pro... sed...* Ménélaüs se donnait l'air de parler au nom des intérêts généraux du royaume, mais il ne songeait qu'à son intérêt personnel. — *Deprecabatur.* L'imparfait de la durée, de l'intensité. Dans le grec: Il exhortait (παρεχάλει). Il excitait le roi à entreprendre cette expédition. — *Se... in principatum.* Ménélaüs avait été naturellement destitué par Jndas, lorsque les Juifs fidèles eurent recouvré jusqu'à un certain point leur indépendance (cf. x, 1 et ss.). Il est vraisemblable qu'il n'avait pas cessé d'habiter à Antiochie depuis que le roi Épiphane l'y avait maudé pour se disculper. Cf. iv, 27 et ss. — *Rex regum* (vers. 4). Titre souvent adopté par les rois orientaux. Cf. IV Reg. xviii, 19; Ez. xxv, 7, etc. C'est peut-être la première fois qu'il est appliqué au vrai Dieu. Nous le retrouverons dans le Nouveau Testament. Cf. I Tim. vi, 5; Luc. xvii, 14, etc. — *Suggestente Lysia.* Ménélaüs avait dû exciter en quelque manière le mécontentement du tout-puissant ministre, qui fit servir le roi à sa vengeance. — *Hunc esse causam...* C'était vrai, quoique Jason, prédécesseur de Ménélaüs, eût été le premier coupable. Voyez iv, 23-26, 32-34, 36-50; v, 16, 23. — *Ut eis est... necari.* Dans le grec: (Il ordonna) que, l'ayant

amené à Bérée, on le mit à mort selon la coutume de ce lieu. Cette ville de Bérée était située sur l'emplacement actuel d'Alep, à mi-chemin entre Antiochie de Syrie et Hiérapolis. Voyez Pline, *Hist. nat.*, v, 19 (*Atl. géogr.*, pl. viii).

5-8. Mort ignominieuse de Ménélaüs. — *Erat autem...* Détails (vers. 5-6) sur la peine capitale, telle qu'on l'infligeait alors à Bérée. Elle consistait, d'une manière générale, à asphyxier le condamné sous un monceau de cendres. Comp. Valère Maxime, ix, 2, 7. — *Turris... aggestum...* Grec: Une tour... pleine de cendres. — *Quinquaginta cubitorum.* C.-à-d., 26^m 250, en supposant que la coudée équivalait à 0^m526. — *Hæc prospectum...* Variante dans le grec: Et elle (la tour) avait un instrument qui tournait, et qui de tous côtés était suspendu sur la cendre. Il s'agit d'une sorte de roue, sur laquelle on plaçait le condamné; mise en mouvement, elle le lançait dans la masse de cendres placée au bas de la tour. — *Inde... ad interitum* (vers. 6). Autre variante du grec: Si quelqu'un était coupable de sacrilège, ou avait commis quelques autres crimes, tous le poussaient là pour le faire mourir. A coup sûr, Ménélaüs ne fut pas condamné par les Syriens à cause de ses sacrilèges; mais l'auteur veut dire, dans ses réflexions morales si judicieuses des vers. 7 et 8, que ce fut en vertu d'un talion tout providentiel que ce grand prêtre indigne, qui avait profané le temple et l'autel du vrai Dieu, subit la peine par laquelle les habitants de Bérée punissaient ce genre spécial de forfait. — *Omnibus... propellentibus:* d'une manière tumultueuse, après que la sentence de mort avait été prononcée par les juges. — *Nec terræ dari* (vers. 7).

envers l'autel de Dieu, dont le feu et la cendre étaient saints, il fut lui-même condamné à mourir dans la cendre.

9. Cependant le roi s'avancé transporté de fureur, pour se montrer pire que son père à l'égard des Juifs.

10. Judas, l'ayant appris, commanda au peuple d'invoquer jour et nuit le Seigneur, afin qu'il les assistât alors, comme il avait toujours fait,

11. car ils craignaient d'être privés de leur loi, de leur patrie et du saint temple; et afin qu'il ne permit pas que le peuple, qui commençait seulement à respirer un peu, fût assujéti de nouveau aux nations blasphématrices.

12. Tous firent donc cela ensemble, et implorèrent la miséricorde du Seigneur par leurs larmes et par leurs jeûnes, se tenant prosternés durant trois jours; alors Judas les exhorta à se tenir prêts.

13. Et lui, il résolut avec les anciens de marcher contre le roi, avant qu'il eût fait entrer son armée dans la Judée et qu'il se fût rendu maître de la ville, et d'abandonner au jugement du Seigneur l'issue de l'entreprise.

14. Remettant donc toutes choses au pouvoir de Dieu, créateur du monde, et ayant exhorté les siens à combattre vaillamment et jusqu'à la mort, pour les

cujus ignis et cinis erat sanctus, ipse in cineris morte damnatus est.

9. Sed rex mente effrenatus veniebat, nequiores se patre suo Judæis ostensurus.

10. Quibus Judas cognitis, præcepit populo ut die ac nocte Dominum invocarent, quo, sicut semper, et nunc adjuvaret eos,

11. quippe qui lege, et patria, sanctoque templo privari vererentur; ac populum, qui nuper paululum respirasset, ne sineret blasphemis rursus nationibus subdi.

12. Omnibus itaque simul id facientibus, et petentibus a Domino misericordiam, cum fletu et jejuniis, per triduum continuum prostratis, hortatus est eos Judas ut se præparent.

13. Ipse vero cum senioribus cogitavit, prius quam rex admovent exercitum ad Judæam, et obtineret civitatem, exire, et Domini judicio committere exitum rei.

14. Dans itaque potestatem omnium Deo, mundi creatori, et exhortatus suos ut fortiter dimicarent, et usque ad mortem pro legibus, templo, civitate, patria,

Circonstance particulièrement honteuse. Cf. v, 10; I Mach. vii, 17, etc.

3° Les Juifs se préparent à opposer aux Syriens une résistance énergique. XIII, 9-14.

9. Colère et terribles projets d'Eupator. — *Mente effrenatus*. Le grec dit plus fortement encore : Devenu barbare dans ses sentiments. — *Nequiores se patre...* Plutôt, d'après le grec : Pour montrer aux Juifs les pires des choses qui avaient eu lieu sous son père. En effet, il eût été difficile au jeune monarque d'être plus méchant qu'Épiphanes envers le peuple de Dieu; du moins il pouvait faire revivre les mesures les plus cruelles de son père.

10-12. Les Juifs se mettent à invoquer nuit et jour le Seigneur. — *Judas... præcepit...* Toujours l'homme de foi, en même temps que l'homme d'action. — *Quo sicut semper*. Ces mots résument des siècles nombreux de grâces et de bienfaits, toute l'histoire de l'alliance théocratique jusqu'alors. — *Quippe qui... privari* (vers. 11). Les Juifs pouvaient, en effet, tout redouter des mauvaises dispositions du roi et de son ministre. Cf. vers. 9. — *Qui nuper... respirasset*. Belle métaphore et touchant détail. Depuis ses premières victoires, qui lui avaient rendu le temple et une certaine liberté (cf. viii, 1 et ss.), le parti orthodoxe avait eu à peine le

temps de respirer en paix. Cf. x, 10 et ss.; xi, 1 et ss.; xii, 1 et ss. — *Omnibus itaque...* (vers. 12). Tous entrèrent dans les sentiments de leur chef et se mirent en prières. — *Prostratis*. Cf. x, 4; I Mach. iv, 50, etc. — *Ut se præparent*. Grec : (Il leur ordonna) de venir auprès de lui; c.-à-d., d'accourir sous son drapeau.

13-14. Judas conduit son armée près de Modin. — *Senioribus*. L'assemblée des anciens, qui l'aidait dans l'administration civile du pays. — *Priusquam rex...* Il y avait avantage à ne pas attendre l'arrivée des Syriens, et à s'installer d'avance dans une forte position. Quant à se laisser investir dans Jérusalem, c'eût été presque renoncer à toute chance de succès. D'ailleurs il entraînait parfaitement dans les plans de Judas de prendre toujours les devants pour l'attaque. Cf. viii, 6, 23; I Mach. iii, 11, 23; v, 33, 43, etc. — *Domini judicio...* Encore les pensées de la foi. Judas avait une entière confiance dans la justice et aussi dans la toute-puissance du Seigneur : *dans itaque...* (vers. 14). — *Exhortatus suos* : par un de ces discours enflammés qui électrisaient ses troupes. Cf. viii, 16 et ss.; xi, 7; xv, 8 et ss., etc. — *Pro legibus, templo...* Résumé de son allocution : elle excitait les Juifs à défendre, au prix de leur vie s'il le fallait, toutes les causes qui étaient pour eux les

et civibus starent, circa Modin exercitum constituit.

15. Et dato signo suis Dei victoriae, juvenibus fortissimis electis, nocte aggressus aulam regiam, in castris interfecit viros quatuor millia, et maximum elephantorum, cum his qui superpositi fuerant;

16. summoque metu ac perturbatione hostium castra replentes, rebus prospere gestis, abierunt.

17. Hoc autem factum est die illucescente, adjuvante eum Domini protectione.

18. Sed rex, accepto gustu audaciae Judæorum, arte difficultatem locorum tentabat;

19. et Bethsuræ, quæ erat Judæorum præsidium munitum, castra admovebat; sed fugabatur, impingebat, minorabatur.

20. His autem, qui intus erant, Judas necessaria mittebat.

21. Enuntiavit autem mysteria hostibus Rhodocus quidam de judaico exercitu; qui requisitus comprehensus est, et conclusus.

lois, le temple, la ville, la patrie et les citoyens, il fit camper son armée près de Modin

15. Et après avoir donné aux siens pour mot d'ordre La victoire de Dieu, et choisi les plus braves d'entre les jeunes gens, il attaqua pendant la nuit le quartier du roi, et tua dans son camp quatre mille hommes, et le plus grand des éléphants avec ceux qu'il portait;

16. Et ayant rempli le camp des ennemis d'un grand effroi et de trouble, ils s'en retournèrent après cet heureux succès.

17. Cela eut lieu à la pointe du jour, le Seigneur assistant Judas de sa protection.

18. Mais le roi, ayant fait cet essai de l'audace des Juifs, tâchait de surmonter par stratagème la difficulté des lieux.

19. Il vint donc mettre le siège devant Bethsura, qui était une place forte des Juifs; mais il fut repoussé, renversé, affaibli.

20. Cependant Judas envoyait aux assiégés les choses nécessaires.

21. Mais un certain Rhodocus, de l'armée des Juifs, révéla les secrets aux ennemis; il fut recherché, arrêté et enfermé.

plus sacrées. — *Circa Modin*. Cf. I Mach. II, 1 et la note. Ainsi posté dans les montagnes occidentales de la Judée, Judas pouvait surveiller l'approche et les mouvements des Syriens, et profiter de toutes les occasions qui lui paraîtraient favorables.

4° Eupator subit coup sur coup plusieurs défaites. XIII, 15-23°.

15-17. Bataille de Modin. Ce ne fut qu'un engagement partiel, mais il eut pour les Juifs de brillants résultats. — *Signo*: le mot d'ordre. Voyez VIII, 23 et le commentaire. Au lieu de *Dei victoriae*, il faudrait: « *Dei victoria* », la victoire (vient) de Dieu. — *Juvenibus fortissimis*... Judas s'entoura d'une troupe d'élite pour tenter ce coup de main hardi. — *Nocte*: le temps propre aux surprises. — *Aulam*. D'après le grec: la tente royale. — *Maximum* (grec: *πρωτεύοντα*, celui qui occupait le premier rang) *elephantorum*. Exploit distinct de celui d'Éléazar, frère de Judas. Cf. I Mach. VI, 43-46. — *Cum his qui*... A la lettre dans le grec: avec ceux qui étaient dans la maison; c.-à-d., dans la tour de bois portée par l'éléphant. Cf. I Mach. VI, 37. — *Summoque metu*... (vers. 16). Les Syriens furent glacés d'effroi en voyant ce dont étaient capables les soldats juifs. — *Die illucescente* (vers. 17). Les vainqueurs se retirèrent à l'aube du jour en toute hâte, et ren-

trèrent sains et saufs dans leur camp, grâce à une protection spéciale du Seigneur. — *Eum*: Judas Machabée.

18-23°. Quelques autres échecs d'Eupator et de Lysias. — *Accepto gustu*. Métaphore qui revient à dire: Ayant fait l'expérience de... Après l'acte audacieux qui vient d'être raconté, les Syriens cessèrent d'avoir une confiance exagérée dans leurs propres forces, et, adoptant une tactique plus prudente, ils se conformèrent davantage, durant la suite de cette campagne, « aux règles de l'art militaire. » — *Arte difficultatem*... Grec: Il tentait de prendre les lieux par la ruse. — *Bethsura*... (vers. 19). Cf. I Mach. VI, 31. Sur la situation de cette place, voyez la note de I Mach. IV, 31. Judas l'avait reprise aux Syriens et considérablement fortifiée. Cf. I Mach. IV, 61. — *Fugabatur, impingebat*... Ce résultat général est exprimé avec une concision toute dramatique. — *Minorabatur*: en perdant un grand nombre de soldats. — *His... qui intus*... (vers. 20). Profitant du désarroi des assiégés, Judas introduisit des vivres dans la ville, qui en avait un grand besoin. Cf. I Mach. VI, 49. — *Enuntiavit*... (vers. 21). Il y eut malheureusement parmi les Juifs un traître, qui réussit à livrer aux Syriens les secrets de la défense (*mysteria*). Judas finit par le découvrir et le mit en prison (*conclusus*). — *Iterum rex*... (vers. 22).

22. Le roi parla de nouveau avec ceux qui étaient dans Bethsur, leur donna la main, la reçut d'eux et s'en alla.

23. Il combattit contre Judas, et fut vaincu. Mais ayant appris que Philippe, qui avait été laissé à la tête des affaires, s'était révolté à Antioche, il en fut consterné; il supplia les Juifs, se soumit à eux, et jura tout ce qui parut juste; et après cette réconciliation il offrit un sacrifice, honora le temple et y offrit des dons.

24. Il embrassa Machabée, et le fit chef et prince depuis Ptolémaïs jusqu'aux Gerréniens.

25. Mais, lorsqu'il fut venu à Ptolémaïs, les habitants supportèrent avec peine le traité d'amitié, s'indignant par crainte que leur propre alliance ne fût rompue.

26. Alors Lysias monta sur le tribunal, exposa les raisons et apaisa le peuple; puis il retourna à Antioche. Et c'est ainsi qu'eurent lieu le départ et le retour du roi.

22. Iterum rex sermonem habuit ad eos qui erant in Bethsuris; dextram dedit, accepit, abiit.

23. Commisit cum Juda, superatus est. Ut autem cognovit rebellasse Philip-pum Antiochiæ, qui relictus erat super negotia, mente consternatus, Judæos deprecans, subditisque eis, jurat de omnibus quibus justum visum est; et reconciliatus obtulit sacrificium, honoravit templum, et munera posuit.

24. Machabæum amplexatus est, et fecit eum a Ptolemaide usque ad Gerrenos ducem et principem.

25. Ut autem venit Ptolemaidam, graviter ferebant Ptolemenses amicitie conventionem, indignantes ne forte foedus irrumperent.

26. Tunc ascendit Lysias tribunal, et exposuit rationem, et populum sedavit, regressusque est Antiochiam. Et hoc modo regis profectio et reditus processit.

Ennuyé de ces divers échecs, Eupator entama des négociations avec les assiégés, qui, ayant épuisé leurs provisions, durent se rendre. Cf. I Mach. vi, 49-50. — *Abiit* : à Jérusalem, pour l'assiéger aussi. Cf. I Mach. vi, 51 et ss. — *Commisit...*, *superatus est* (vers. 23^b). Allusion soit à l'épisode que raconte I Mach. vi, 42, soit à quelque autre engagement sur lequel le premier livre est resté muet. Notre auteur, qui veut simplement donner ici un aperçu général et le résultat final des faits, les résume d'une façon brillante pour les Juifs, et passe sous silence des échecs partiels qu'ils subirent aussi de leur côté. Cf. I Mach. vi, 47 et les notes, 53-54.

5^o Conclusion de la paix à des conditions avantageuses pour les Juifs. XIII, 23^b-26.

23^b-24. Eupator demande instamment aux Juifs la cessation des hostilités, et obtient leur consentement. — *Ut... cognovit...* Voyez les détails au premier livre (vi, 56, 63, et les notes). — *Relictus super negotia*. Épiphane, sur le point de mourir, avait confié à Philippe la régence du royaume et la tutelle de son fils. Cf. I Mach. vi, 14-16. — *Mente consternatus*. La révolte de Philippe mettait Lysias, et Eupator avec lui, dans un très grand embarras. Lysias vit que, pour sortir de cette impasse, il fallait à tout prix commencer par conclure la paix avec les Juifs : il la leur proposa donc. Cf. I Mach. vi, 60. — *Jurat de omnibus...* Cf. I Mach. vi, 59, 61. Les Juifs exigèrent du roi, comme clause spéciale du traité, la promesse solennelle qu'ils auraient désormais toute liberté de vivre selon leurs lois. — *Obtulit sacrificium*. Détail propre à notre auteur. Il n'était pas interdit aux païens

de faire offrir des sacrifices dans le temple. — *Honoravit...* : par des présents, comme l'avait fait son aïeul Séleucus IV (cf. III, 2). — *Machabæum amplexatus...* (vers. 24). Le grec dit simplement : « susceptus »; il reçut Judas honorablement et amicalement. Tous les détails de ce verset sont également nouveaux. — *Fecit... ducem...* C.-à-d. que le roi conféra à Machabée le titre officiel de gouverneur de tout le territoire juif. Quelques commentateurs, à la suite du syriaque, traitent comme un nom propre le mot ἡγεμονίδην, qui correspond à *principem* : Il nomma Hégémonidas gouverneur... Opinion singulière. — *Ptolemaide* : Saint-Jean-d'Acre. Cf. I Mach. v, 15 et la note. — *Ad Gerrenos*. Il ne saurait être question en cet endroit de la ville de Gerra, située près de Péluse, et qui appartenait alors à l'Égypte (*Att. géogr.*, pl. iv et v). Ἡεργήνοί est donc probablement une faute de copiste pour Γεραργήνοί, les habitants de Gérard. Cette localité, célèbre dans l'histoire des patriarches (cf. Gen. xxvi, 1, 6, etc.), était au sud-ouest de Gaza. Voyez l'*Att. géogr.*, pl. vii.

25-26. Le roi vient à Ptolémaïs, dont il rassure les habitants, rendus inquiets par le traité de paix; il rentre ensuite à Antioche. — *Graviter ferebant...* Ils avaient naguère pris parti pour les Syriens contre les Juifs, et Judas les avait châtiés (cf. I Mach. v, 15, 22); ils furent donc mécontents et jaloux d'apprendre qu'Eupator avait accordé à leurs ennemis des conditions très favorables. — *Indignant ne...* D'après le grec : Ils voulaient annuler les arrangements (conclus entre le roi et Judas Machabée). — *Tunc... Lysias* (vers. 26). Le régent intervint pour les calmer. — *Tribunal* : la tribune du haut de

CHAPITRE XIV

1. Sed post triennii tempus, cognovit Judas, et qui cum eo erant, Demetrium Seleuci, cum multitudine valida, et navibus, per portum Tripolis ascendisse ad loca opportuna,

2. et tenuisse regiones adversus Antiochum, et ducem ejus Lysiam.

3. Alcimus autem quidam, qui summus sacerdos fuerat, sed voluntarie coinquinatus est temporibus commistionis, considerans nullo modo sibi esse salutem, neque accessum ad altare,

4. venit ad regem Demetrium, centesimo quinquagesimo anno, offerens ei

1. Mais, trois ans après, Judas et ceux qui étaient avec lui apprirent que Démétrius, fils de Séleucus, s'était avancé avec une puissante armée et des vaisseaux, par le port de Tripoli, vers des positions avantageuses,

2. et qu'il s'était rendu maître du pays, contre Antiochus et son chef Lysias.

3. Or un certain Alcime, qui avait été grand prêtre, et qui s'était volontairement souillé au temps du mélange des Juifs avec les païens, considérant qu'il n'y avait plus de salut pour lui, ni d'accès à l'autel,

4. vint trouver le roi Démétrius, en la cent cinquantième année, et lui offrit

laquelle on adressait la parole au peuple. — *Expositi... sedart...* Autre passage concis et rapide. Comp. les vers. 19^b, 22^b, 23^b.

§ V. — *Nicanor, général du roi Démétrius, est encore battu par Judas.* XIV, 1-15, 40.

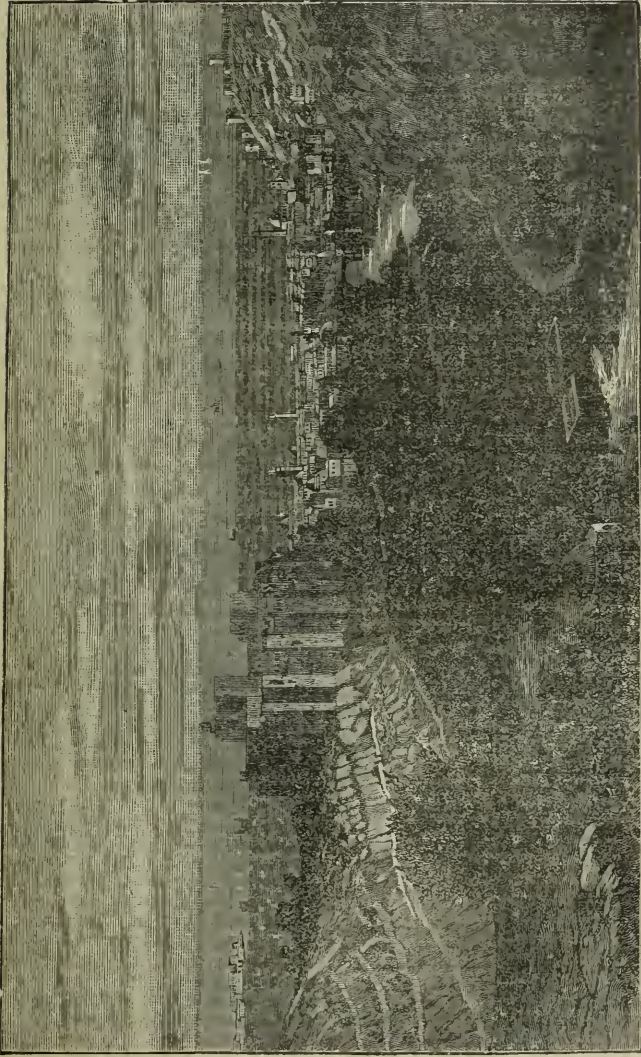
1^o Sur la suggestion de l'ancien grand prêtre Alcime, Démétrius envoie Nicanor contre les Juifs à la tête d'une puissante armée. XIV, 1-14.

Récit parallèle à celui de I Mach. VII, 1 et ss., avec les divergences de détail que présentent d'ordinaire deux écrits indépendants l'un de l'autre, traitant du même fait.

CHAP. XIV. — 1-2. Introduction : Démétrius I^{er} monte sur le trône de Syrie après avoir renversé Antiochus Eupator. Comp. I Mach. VII, 1-4. — *Post triennii tempus.* Le point de départ est la date indiquée en dernier lieu, XIII, 1. En la comparant avec celle du vers. 4, d'après le texte grec, on voit que les trois années sont prises dans un sens large, à la façon orientale. — *Demetrium Seleuci.* Sur ce prince, voyez I Mach. VII, 1 et le commentaire. — *Cum multitudine valida.* Les partisans fort peu nombreux qu'il eut d'abord, d'après le premier livre, ne tardèrent pas à former une véritable armée, lorsque les troupes d'Eupator se furent déclarées en faveur du nouveau prétendant et eurent mis à mort son rival. — *Tripolis.* Ville phénicienne d'une haute antiquité, aujourd'hui Taraboulous, sur la côte syrienne, au nord de Sidon, entre Beyrouth et Rouad (*Att. géogr.*, pl. XIII). On lui avait donné ce nom (Trois villes) parce qu'elle « se composait de trois colonies venant de Sidon, de Tyr et d'Aradus, installées à un stade l'une de l'autre ». — Au lieu de *ascendisse ad... opportuna*, on lit simplement dans le grec : ayant navigué. — *Adver-*

sus Antiochum (vers. 2). Grec : Après avoir tué Antiochus et son protecteur Lysias. Cf. I Mach. VII, 2-4. En réalité, ce furent les soldats d'Eupator révoltés qui commirent ce double meurtre.

3-10. Alcime excite le nouveau roi à attaquer Judas Machabée. Cf. I Mach. VII, 25. — *Alcimus.* Prêtre apostat, qui fit un très grand mal à ses compatriotes, à la manière de Jason et de Ménélais. Cf. I Mach. VII, 5. — *Qui summus sacerdos...* Le premier livre ne signale pas ce fait; mais nous savons, par Josèphe, qu'Alcime avait été élevé par Lysias au souverain pontificat après la mort de Ménélais. — *Coinquinatus* : en adoptant les pratiques grecques, contrairement aux prescriptions de la loi juive. — *Temporibus commistionis.* Notre auteur nomme ainsi l'époque où la dépravation du paganisme commença à pénétrer peu à peu en Judée, les mœurs helléniques et les mœurs juives s'étant alors mélangées, au grand détriment de ces dernières. Cf. IV, 7-19; VI, 1-9, et surtout I Mach. I, 12-16. — *Considerans...* Motifs qui décidèrent Alcime à intervenir alors auprès du roi de Syrie; comme pour ses deux indignes prédécesseurs, ils consistèrent uniquement dans l'intérêt personnel et des visées ambitieuses. Cf. IV, 7 et ss., 23 et ss. — *Nullo modo... salutem.* Tant que le parti orthodoxe demeurait victorieux, ce renégat, qui avait pris une attitude très hostile au vrai judaïsme, courait en réalité de grands dangers pour sa vie. Il était très évident aussi qu'en ces conditions il ne serait jamais reconnu comme grand prêtre par Judas et ses partisans : *neque accessum...* — *Veni ad regem* (vers. 4). D'après I Mach. VII, 5 et 25, Alcime vint par deux fois trouver le roi Démétrius pour l'exciter contre les Juifs. Il s'agit ici de la seconde audience.



Vue de Tripoli.

coronam auream, et palmam, super hæc et thallos, qui templi esse videbantur; et ipsa quidem die siluit.

5. Tempus autem opportunum dementiæ suæ nactus, convocatus a Demetrio ad consilium, et interrogatus quibus rebus et consiliis Judæi niterentur,

6. respondit: Ipsi qui dicuntur Assidæi Judæorum, quibus præest Judas Machabæus, bella nutriunt, et seditiones movent, nec patiuntur regnum esse quietum.

7. Nam et ego defraudatus parentum gloria, dico autem summo sacerdotio, huc veni,

8. primo quidem utilitatibus regis fidem servans, secundo autem etiam civibus consulens; nam illorum pravitate universum genus nostrum non minime vexatur.

une couronne et une palme d'or, avec des rameaux qui semblaient appartenir au temple; et ce jour-là il garda le silence.

5. Mais ayant trouvé une occasion favorable à sa folie, appelé au conseil par Démétrius, et interrogé sur quels fondements et sur quels conseils les Juifs s'appuyaient,

6. il répondit: Ceux des Juifs qu'on nomme Assidéens, dont Judas Machabée est le chef, entretiennent la guerre, excitent les séditions et ne souffrent pas que le royaume soit en paix.

7. Car moi-même, dépouillé de la gloire de mes pères, je veux dire du souverain sacerdoce, je suis venu ici,

8. premièrement, pour garder fidélité aux intérêts du roi; en second lieu, pour procurer aussi l'avantage de mes concitoyens; car, par la perversité de ces hommes, notre nation n'est pas peu tourmentée.

comme il résulte du contexte et de la comparaison des deux récits. — *Centesimo quinquagesimo*... Dans le grec: L'an 151 (de l'ère des Séleucides). C.-à-d., d'oct. 162 à oct. 161 avant J.-C. — *Offerens*... Selon l'usage oriental, et pour gagner les faveurs du monarque. — *Coronam*...



Couronne royale. (D'après une pierre gravée.)

Sur la coutume d'offrir alors aux rois des couronnes d'or, voyez I Mach. x, 29 et XIII, 27. — *Palmam*. Une palme d'or, évidemment. C'était un emblème de victoire. Cf. I Mach. XIII, 37. — *Thallos, qui templi*... A la lettre dans le grec: Quelques-unes des branches d'olivier accoutumées du temple; c.-à-d. semblables à celles qu'on donnait en présent au sanctuaire juif. Ces branches étaient aussi en or ciselé; c'était un symbole de paix. D'après la variante de la Vulgate, on pré-

sumait qu'Alcime les avait dérobées au temple pour les offrir à Démétrius. — *Ipsa... die siluit* (grec: il se tint tranquille). Le premier jour, Alcime, aussi habile que perfide, se contenta d'apporter ses présents; il ne fit pas la moindre requête, pour ne pas sembler vouloir acheter les bonnes grâces du roi. — *Tempus... dementiæ*... (vers. 5). C.-à-d., un temps favorable à son entreprise criminelle, que le narrateur, suivant en cela le langage biblique, nomme une « folie » sous le rapport moral. — *Convocatus... ad consilium*. Grand honneur et grand succès pour lui; son plan avait réussi pleinement. — *Quibus rebus et consiliis*... Grec: dans quelles dispositions et dans quel dessein les Juifs se trouvaient. — *Respondit*... Son discours, dont nous avons un excellent résumé (vers. 6-10), est un tissu de mensonges et de calomnies, mais très habilement présentés. — *Qui... Assidæi*. Sur ce nom et sa signification, voyez I Mach. II, 42 et la note. Comp. VII, 13 et ss., dans le même livre. Ce dernier passage nous montre avec quelle insigne mauvaise foi Alcime attaquait alors les Assidéens, qu'il avait traités avec une infâme cruauté. — *Nec patiuntur*... Rien de plus faux, car la paix aurait au contraire régné aussitôt en Judée, si les Syriens avaient loyalement accordé aux Juifs orthodoxes le droit de pratiquer leur religion, et d'obéir à leur propre loi en toute liberté. — *Nam et ego*... (vers. 7). Alcime introduit maintenant ses affaires personnelles, comme par manière d'exemple, et sous le faux semblant de servir les intérêts du roi et ceux de ses concitoyens. Comp. le vers. 8. Il se donne comme la malheureuse victime des plus odieuses machinations. — *Parentum gloria*. « La gloire (provenant) des ancêtres », c'était le souverain pontificat, dignité héréditaire dans la famille d'Aaron,

9. Je t'en prie donc, ô roi, après avoir pris connaissance de toutes ces choses, viens au secours du pays et de la nation, selon ta bonté connue de tous;

10. car, tant que Judas vivra, il est impossible que la paix soit dans les affaires.

11. Après qu'il eut ainsi parlé, tous les autres amis du roi, qui étaient hostiles à Judas, excitèrent Démétrius.

12. Celui-ci envoya aussitôt en Judée, comme général, Nicanor, qui commandait les éléphants,

13. lui ordonnant de s'emparer de Judas lui-même, de disperser ceux qui étaient avec lui, et d'établir Alcime souverain prêtre du très grand temple.

14. Alors les païens qui s'étaient enfuis de la Judée, loin de Judas, se joignirent par troupes à Nicanor, regardant les misères et les défaites des Juifs comme la prospérité de leurs propres affaires.

15. Les Juifs, ayant donc appris l'arrivée de Nicanor et l'union des nations, se couvrirent de terre et prièrent celui qui s'était choisi un peuple, et qui protégeait son héritage par des miracles manifestes, de le conserver éternellement.

16. Sur l'ordre de leur chef, ils par-

9. Sed oro, his singulis, o rex, cognitit, et regioni, et generi, secundum humanitatem tuam pervulgatam omnibus, prospice;

10. nam, quamdiu superest Judas, impossibile est pacem esse negotiis.

11. Talibus autem ab hoc dictis, et ceteri amici, hostiliter se habentes adversus Judam, inflammaverunt Demetrium.

12. Qui statim Nicanorem, præpositum elephantorum, ducem misit in Judæam,

13. datis mandatis ut ipsum quidem Judam caperet, eos vero qui cum illo erant, dispergeret, et constitueret Alcimum maximi templi summum sacerdotem.

14. Tunc gentes, quæ de Judæa fugerant Judam, gregatim se Nicanori miscebant, miserias et clades Judæorum, prosperitates rerum suarum existimantes.

15. Audito itaque Judæi Nicanoris adventu, et conventu nationum, conspersi terra rogabant eum qui populum suum constituit, ut in æternum custodiret, quique suam portionem signis evidentibus protegit.

16. Imperante autem duce, statim

à laquelle il appartenait. Cf. I Mach. vii, 14. — *Illorum pravitatem* (vers. 8). Il ose attribuer aux Assidéens les maux dont il était lui-même l'un des principaux auteurs. — *Sed oro...* (vers. 9). Périphrase non moins habile que le corps du discours. — *His... cognitit*. Alcime demande donc au roi de prendre d'abord une connaissance exacte des faits; puis, s'il les trouve tels qu'ils viennent d'être dépeints, d'agir en conséquence. — *Secundum humanitatem...* Trait de flatterie. — *Quamdiu superest...* (vers. 10). C'est la mort de Judas qu'il suggère en terminant.

11-14. Démétrius envoie Nicanor en Judée contre Judas Machabée et ses partisans. Comp. I Mach. vii, 26. — *Amici*. Les grands dignitaires de la couronne, qui assistaient au conseil. Voyez I Mach. ii, 18 et le commentaire. Ils étaient, eux aussi, très mal disposés envers Judas; aussi parlèrent-ils dans le même sens qu'Alcime : *inflammaverunt...* — *Nicanorem* (vers. 12). Ce général avait déjà lutté contre les Juifs, nullement à sa gloire. Cf. viii, 9 et ss. — *Præpositum elephantorum*. Les éléphants formaient dans l'armée syrienne une force assez considérable pour avoir à sa tête un commandant spécial. — *Ducem misit*. Le grec est plus complet : Après l'avoir nommé gouverneur (militaire) de la Judée, il l'envoya. — *Datis mandatis* (vers. 13). Ordres très sévères pour Judas

et ses amis, très favorables à l'implé Alcime (*et constitueret...*). — *Tunc gentes...* (vers. 14). Les païens qui avaient quitté le territoire juif après les victoires du parti orthodoxe, redoutant les représailles qu'on était en droit d'exercer contre eux, se joignirent en foule à l'armée de Nicanor, dont ils escomptaient le prochain triomphe. — *Miserias... prosperitates...* Antithèse qui met à nu les sentiments de ces misérables.

2° Nicanor conclut la paix avec les Juifs. XIV, 15-25.

Détails en grande partie nouveaux et propres à notre livre.

15-17. Frayeur des Juifs lorsqu'ils apprirent l'approche de Nicanor. — *Conventu nationum*. Grec : l'adjonction des nations. Comp. le vers. 14. — *Consersi terra*. En signe de deuil et d'humble supplication. Cf. x, 25, etc. — *Qui... constituit...* Grec : Celui qui avait établi son peuple à jamais. Voyez Deut. xxviii, 9; xxix, 13, etc. — *Suam portionem*. Beau nom donné depuis longtemps déjà au peuple juif. Cf. Deut. xxxii, 9; Jer. xii, 10, etc. — *Signis evidentibus*. Dans le grec : μετ' ἐπιφανείαις, avec des manifestations (le singulier pour le pluriel). Allusion aux prodiges cités à plusieurs reprises dans le cours de ce livre (cf. iii, 25-26, 33-34; x, 29-30; xi, 8; xii, 22), et aussi sans doute aux autres éclatants miracles que Jéhovah avait opérés en faveur des

inde moverunt, conveneruntque ad castellum Dessau.

17. Simon vero, frater Judæ, commiserat cum Nicanore; sed conterritus est repentino adventu adversariorum.

18. Nicanor tamen, audiens virtutem comitum Judæ, et animi magnitudinem quam pro patriæ certaminibus habebant, sanguine judicium facere metuebat.

19. Quam ob rem præmisit Posidonium, et Theodotium, et Matthiam, ut darent dextras atque acciperent.

20. Et cum dix ad multitudinem retulisset, omnium una fuit sententia amicitii annuere.

21. Itaque diem constituerunt, qua secreto inter se agerent, et singulis sellæ prolatae sunt et posita.

22. Præcepit autem Judas armatos esse locis opportunis, ne forte ab hostibus repente mali aliquid oriretur; et congruum colloquium fecerunt.

23. Morabatur autem Nicanor Jerosolymis, nihilque inique agebat, gregesque

tirent aussitôt de là, et se réunirent près du village de Dessau.

17. Simon, frère de Judas, avait engagé le combat avec Nicanor; mais il avait été effrayé par l'arrivée soudaine des ennemis.

18. Cependant Nicanor, apprenant la valeur des compagnons de Judas et la grandeur du courage qu'ils avaient dans les combats pour leur patrie, craignait d'amener une décision par le sang.

19. C'est pourquoi il envoya Posidonius, Théodotius et Matthias, pour tendre la main et pour la recevoir.

20. La délibération sur ce point ayant duré longtemps, et le chef ayant exposé lui-même la chose à l'armée, tous furent d'avis d'accepter l'accord.

21. C'est pourquoi ils fixèrent un jour pour en conférer entre eux en secret, et des sièges furent apportés et placés pour chacun.

22. Cependant Judas ordonna que des hommes armés se tinssent dans des lieux avantageux, de peur que les ennemis n'entreprissent soudain quelque chose d'hostile; puis ils eurent une conférence pacifique.

23. Nicanor demeura ensuite à Jérusalem, et il n'y fit rien de mal, et il con-

Hébreux durant tout le cours de leur histoire. — *Imperante... statim...* (vers. 16). Le vaillant chef fit promptement sortir ses troupes de Jérusalem, pour aller, suivant sa tactique ordinaire, au-devant de l'ennemi. — *Castellum Dessau*. Ce village n'est pas mentionné ailleurs, et on ne l'a pas identifié avec certitude. Quelques auteurs le confondent avec Adasa de I Mach. VII, 40. — *Simon... commiserat...* (vers. 17). Simple affaire d'avant-postes. — *Conterritus est...* Grec : Il fut effrayé par le silence soudain des ennemis. Le mot ἀρρασις désigne un silence produit par l'effroi; par conséquent, un vif sentiment de consternation. Consternation non des Syriens, mais des Juifs, lorsqu'ils aperçurent l'ennemi. La Vulgate donne bien le sens.

18-25. Nicanor, animé de bonnes dispositions envers les Juifs, et spécialement envers Judas, conclut avec eux un traité de paix. — Les adversaires de la canonicité et de la véracité de notre livre prétendent que ce passage est en contradiction avec I Mach. VII, 26^b, où Nicanor est signalé comme un violent ennemi des Juifs. Ils ne remarquent pas que l'auteur du récit parallèle abrège considérablement et ne donne que la substance des faits. La haine de Nicanor contre le parti orthodoxe paraîtra bientôt, ici également, dans toute sa force. Comp. les vers. 29 et 33; mais elle fut précédée de nobles sentiments d'estime et d'affection. — *Audiens virtu-*

tem... Le courage déployé par les Juifs depuis le début de la persécution syrienne avait été vraiment héroïque. — *Sanguine judicium...* Belle expression. Il répugnait à Nicanor de répandre le sang d'hommes si courageux et si dévoués à leur patrie : *quam ob rem præmisit...* (vers. 19). — *Et cum dix...* (vers. 20). Judas exposa les propositions du général syrien à ses troupes, qui les acceptèrent à l'unanimité. — *Diem constituerunt* (vers. 21) : à savoir, Judas et Nicanor, par l'intermédiaire de leurs délégués. — *Secreto*. La locution grecque κατ' ἰδιάν a plutôt le sens de «*privatim*», sans apparat. — *Singulis sellæ...* des sièges d'honneur, d'après le grec. — *Præcepit Judas...* (vers. 22). Précaution que lui conseillait la prudence. Cf. I Mach. VII, 27-28. Au moindre signal ou à la moindre apparence de trahison, son escorte invisible devait s'élaner à son secours. — *Morabatur... Nicanor* (vers. 23) : à titre de gouverneur de la Judée, comme il a été dit plus haut (note du vers. 1^b). — *Nihilque inique...* Le grec dit plus encore : Et il ne faisait rien d'inconvenant; c.-à-d., rien qui fût capable de froisser les Juifs fidèles. — *Gregesque turbarum...* Expression dédaigneuse, pour désigner les païens qui s'étaient joints par groupes nombreux à Nicanor, au moment où il s'avancait vers la Judée. Cf. vers. 14-15. Le général syrien donnait une preuve très forte de ses bonnes dispositions, en ren-

gédia les foules qui s'étaient rassemblées par troupeaux.

24. Il aimait toujours Judas d'un amour sincère, et il était sympathique à sa personne.

25. Il l'engagea à se marier et à engendrer des enfants. *Judas* célébra ses noces, et jouit du repos; et ils vivaient en commun.

26. Mais Alcime, voyant leur affection réciproque et leur accord, vint auprès de Démétrius, et lui dit que Nicanor favorisait les intérêts des ennemis et qu'il lui avait destiné pour successeur Judas, l'adversaire du royaume.

27. Alors le roi, exaspéré et irrité par les calomnies détestables de cet homme, écrivit à Nicanor, lui disant qu'il trouvait mauvais ce traité d'amitié, et qu'il lui ordonnait d'envoyer au plus tôt à Antioche Machabée enchaîné.

28. Ayant reçu cette nouvelle, Nicanor en fut consterné, et il éprouvait une grande peine de violer l'accord qu'ils avaient fait, car Judas ne l'avait offensé en rien.

29. Mais, parce qu'il ne pouvait résister au roi, il cherchait une occasion favorable pour exécuter l'ordre.

turbarum, quæ congregatæ fuerant, dilisit.

24. Habebat autem Judam semper carum ex animo, et erat viro inclinatus.

25. Rogavitque eum ducere uxorem, filiosque procreare. Nuptias fecit, quiete egit, communiterque vivebant.

26. Alcimus autem, videns caritatem illorum ad invicem, et conventiones, venit ad Demetrium, et dicebat Nicanorem rebus alienis assentire, Judamque, regni insidiatorem, successorem sibi destinasse.

27. Itaque rex exasperatus, et pessimis hujus criminationibus irritatus, scripsit Nicanori, dicens, graviter quidem se ferre de amicitia conventionem, jubere tamen Machabæum citius vinctum mittere Antiochiam.

28. Quibus cognitis, Nicanor consternabatur, et graviter ferebat, si ea, quæ convenerant, irrita faceret, nihil læsus a viro.

29. Sed, quia regi resistere non poterat, opportunitatem observabat qua præceptum perficeret.

voyant ces foules hostiles aux Juifs. — *Habebat autem...* (vers. 24). Même pensée dans le grec, mais avec une nuance : Il avait constamment Judas ἐν προσώπῳ, en face; c.-à-d. qu'il ne le quittait pas volontiers. En outre, dans le texte primitif, les mots *ex animo* sont rattachés à la proposition suivante : *et erat... inclinatus*. — *Rogavitque...* (vers. 25). Ce trait montre à quel degré les relations des deux chefs étaient devenues intimes. — *Ducere uxorem...* Dans l'opinion de Nicanor, la paix était tellement assurée, que le temps lui semblait propre pour Judas de fonder une famille et de mener une vie tranquille, par opposition à la vie agitée des camps. Le héros juif se laissa convaincre : *nuptias fecit, quiete...* Succession de phrases rapides, comme ci-dessus (XIII, 19^b, 21^b, 22^b). — *Communiterque...* Grec : Il jouit de la vie.

30. Démétrius oblige Nicanor à changer de conduite envers les Juifs. XIV, 26-30.

Récit entièrement propre à notre auteur.

26-27. Averti par Alcime de ce qui s'était passé, le roi entre dans une grande colère. — *Alcimus autem...* L'état de choses qui vient d'être décrit était totalement défavorable aux projets sinistres et égoïstes d'Alcime, qui voulait la ruine de Judas et du parti orthodoxe. Il se décida à agir avec vigueur, pour le faire cesser promptement. — *Et conventiones*. D'après le grec : Et le traité (de paix) qui avait été fait. La suite du texte grec suppose qu'Alcime réussit à se

procurer une copie de cet acte, pour le porter à Démétrius. — *Et dicebat...* Odieuse calomnie qu'il inventa pour produire encore plus d'effet sur l'esprit du monarque. Il accusa Nicanor d'être devenu insensible aux intérêts du royaume syrien, et de manœuvrer pour faire nommer Judas à sa place comme gouverneur de la Judée. — *Rebus alienis...* A la lettre dans le grec : Avoir des sentiments étrangers (c.-à-d., Indifférents) pour les affaires. — *Successorem sibi*. D'après quelques interprètes, mais moins bien : le successeur d'Alcime lui-même dans la dignité de grand prêtre. — *Rex exasperatus* (vers. 27). Le résultat désiré fut produit, et le roi fit immédiatement connaître à Nicanor ce qu'il pensait de sa conduite : *graviter se ferre...* — *Machabæum... vinctum...* : ainsi que Démétrius l'avait ordonné dès le début. Cf. vers. 13^a.

28-30. Tristesse de Nicanor en recevant les nouveaux ordres du roi; Judas, craignant une trahison, se cache. — *Consternabatur...* Sa peine fut aussi sincère que vive. Indépendamment de son amitié pour Judas, sa seule honnêteté se révoltait à la pensée qu'il lui faudrait traiter en ennemi quelqu'un qui ne l'avait offensé en rien. Néanmoins, comme pour tant d'autres avant et après lui, la crainte de perdre sa position parla plus haut que sa conscience, et il résolut d'obéir au roi (*sed quia...*, vers. 29); mais il attendit pour cela un moment favorable. On voit, par ce détail, que l'accord est très réel entre les narra-

30. At Machabæus, videns secum austerius agere Nicanorem, et consuetum occursum ferocius exhibentem, intelligens non ex bono esse austeritatem istam, paucis suorum congregatis, occulavit se a Nicanore.

31. Quod cum ille cognovit fortiter se a viro præventum, venit ad maximum et sanctissimum templum; et sacerdotibus solitas hostias offerentibus, jussit sibi tradi virum.

32. Quibus cum juramento dicentibus nescire se ubi esset qui quærebatur, extendens manum ad templum,

33. juravit, dicens: Nisi Judam mihi vinctum tradideritis, istud Dei fanum in planitiem deducam, et altare effodiam, et templum hoc Libero patri consecrabo.

34. Et his dictis, abijt. Sacerdotes autem, protendentes manus in cælum, invocabant eum qui semper propugnator esset gentis ipsorum, hæc dicentes:

35. Tu, Domine universorum, qui nullius indiges, voluisti templum habitationalis tuæ fieri in nobis;

36. et nunc, sancte sanctorum, omnipotens Domine, conserva in æternum

30. Cependant Machabée, voyant que Nicanor le traitait plus durement, et que, lorsqu'ils s'abordaient, il se montrait plus fier que de coutume, comprit que cette dureté n'avait pas une bonne cause; il réunit quelques-uns des siens, et se déroba à Nicanor.

31. Lorsque celui-ci sut que Judas avait pris courageusement les devants, il vint au très grand et très saint temple; et tandis que les prêtres offraient les victimes ordinaires, il ordonna qu'on lui livrât Machabée.

32. Comme ils disaient avec serment qu'ils ne savaient pas où était celui qu'il cherchait, il étendit la main vers le temple,

33. et jura, en disant: Si vous ne me livrez pas Judas enchaîné, je raserai jusqu'au sol ce temple de Dieu, et je renverserai l'autel, et je consacrerai ce temple au dieu Bacchus.

34. Après avoir parlé ainsi, il s'en alla. Or les prêtres, étendant leurs mains vers le ciel, invoquaient celui qui avait toujours été le protecteur de leur nation, en disant:

35. Seigneur de toutes choses, qui n'avez besoin de rien, vous avez voulu que le temple de votre demeure fût parmi nous;

36. et maintenant, ô Saint des saints, Seigneur de toutes choses, conservez à

lions du premier et du second livre; seulement, tandis que l'auteur de I Mach. abrège et va droit au trait final, notre historien raconte l'épisode avec toutes ses circonstances. — *At Machabæus...* (vers. 30). Il remarqua bientôt le changement qui s'était produit dans la conduite de Nicanor à son égard; aussi, redoutant quelque piège, il se cacha, accompagné de quelques amis fidèles (*paucis suorum*). Variante dans le grec: Pas un petit nombre.

4° Nicanor, redevenu hostile aux Juifs, menace de détruire le temple de fond en comble, si on ne livre Judas entre ses mains. XIV, 31-36.

Incident parallèle à I Mach. VII, 33-38. Il eut lieu après que Nicanor, battu par Judas à Capharsalama (cf. I Mach. VII, 31-32), rentra furieux à Jérusalem.

31-33. La menace. — *Præventum*. Grec: Trompé par une ruse de guerre. Cf. vers. 30b. L'adverbe *γενναίως*, que la Vulgate traduit par *fortiter*, signifie plutôt: noblement, loyalement. Au lieu de recourir à la fourberie, comme Nicanor, Judas s'était simplement caché. — *Ad maximum et sanctissimum...* Cf. II, 20; III, 12; V, 15, etc. — *Sacerdotibus... offerentibus*. Par conséquent, au moment le plus solennel de la liturgie. — *Ad templum* (vers. 32). Au verset

qui précède, l'équivalent grec de « templum » est *ἱερόν*, expression générale, qui représente tout l'ensemble des bâtiments sacrés; ici nous trouvons le mot *ναός*, qui désigne le sanctuaire proprement dit. — *In planitiem...* (vers. 33). Nicanor jura de raser le temple au niveau du sol. — *Et templum... Libero*. Le pronom *hoc* manque dans le grec, où on lit: Et j'élèverai un temple glorieux à Bacchus. Déjà, sous Épiphanes, le culte ignoble de ce dieu avait été introduit dans le temple de Jérusalem. Cf. VI, 7.

34-36. Désolation et ardente prière des prêtres. Cette prière n'est pas tout à fait la même dans les deux livres, les narrateurs la résumant chacun à sa manière; mais l'esprit, le fond et la conclusion en sont identiques. — *Protendentes...* Ils s'étaient placés, d'après I Mach. VII, 36, entre le sanctuaire et l'autel des holocaustes pour adresser à Dieu leur supplication. — *Domine universorum* (vers. 35). Dans le grec: Seigneur, qui n'a absolument besoin de rien. — *Voluisti templum...* Raison spéciale pour Dieu de protéger son temple. — *Sancte sanctorum...* (vers. 36). Grec: Saint Seigneur de toute sainteté. Expression solennelle, qui représente Dieu comme infiniment saint en lui-même et comme source de la sainteté des êtres raisonnables. — *Conserva...*

jamaïs sans tache cette maison qui a été naguère purifiée.

37. On accusa alors auprès de Nicanor un des anciens de Jérusalem, Razias, homme qui aimait la cité, qui était en grande réputation, et que, à cause de sa bienveillance, on appelait le père des Juifs.

38. Durant le long temps de la séparation d'avec les païens, il s'était maintenu fermement dans le judaïsme, prêt à livrer son corps et sa vie pour y persévérer.

39. Or Nicanor, voulant manifester la haine qu'il avait contre les Juifs, envoya cinq cents soldats pour le prendre;

40. car il croyait que, s'il séduisait cet homme, il porterait aux Juifs un grand coup.

41. Mais, tandis que ces troupes s'efforçaient d'envahir sa maison, d'en briser la porte et d'y mettre le feu, comme il était sur le point d'être saisi, il se frappa de son épée,

42. aimant mieux mourir noblement

impollutam domum istam, quæ nuper mundata est.

37. Razias autem quidam de senioribus ab Jerosolymis delatus est Nicanori, vir amator civitatis, et bene audiens, qui pro affectu pater Judæorum appellabatur.

38. Hic multis temporibus continentia propositum tenuit in judaismo, corpusque et animam tradere contentus pro perseverantia.

39. Volens autem Nicanor manifestare odium quod habebat in Judæos, misit milites quingentos, ut eum comprehenderent;

40. putabat enim, si illum decepisset, se cladem Judæis maximam illaturum.

41. Turbis autem irruere in domum ejus, et januam dirumpere, atque ignem admovere cupientibus, cum jam comprehenderetur, gladio se petiit,

42. eligens nobiliter mori potius quam

impollutam. Nicanor avait menacé de souiller indignement le sanctuaire. Cf. vers. 32b. — *Qui nuper...* Allusion à la purification qui avait eu lieu naguère. Cf. x, 2 et ss. Quelques manuscrits grecs ajoutent: Et ferme toute bouche impie.

37. Razias se donne lui-même la mort, pour ne pas tomber entre les mains des Syriens. XIV, 37-46.

Cet épisode est une particularité de notre livre.

37-40. Nicanor ordonne d'arrêter Razias. — *Razias*. Le grec varie entre Ραζίας et Ραζίας.

— *De senioribus*. Par conséquent, l'un des notables, l'un des habitants les plus influents de la ville sainte. — *Delatus est...* Tout son crime, comme il va être dit, consistait à aimer passionnément sa religion et son pays. — *Bene audiens*. C.-à-d., jouissant d'une parfaite réputation. Cf. x, 13. — *Pater*. Dans le sens de protecteur, d'ami dévoué. Cf. Job, xxix, 16; I Mach. II, 65, etc.

— *Temporibus... continentia* (vers. 38). D'après le grec: Dans les premiers temps de la séparation

(ἀποσχίσις; le contraire de la « commistio » ou ἐμπύκνισις dont il a été question au vers. 3).

C.-à-d., au début de la persécution, lorsque les Juifs fidèles refusaient de mêler leur vie et leurs mœurs à celles des païens, dont ils se séparaient complètement. — *Propositum... in judaismo*. Il fut alors un vrai modèle de fidélité. Le grec signifierait, suivant quelques auteurs: Il avait été accusé de judaïsme. Selon d'autres: Il manifesta la séparation propre au judaïsme. — *Corpusque...* S'il avait échappé au péril, ce n'était pas pour ne s'y être point exposé. — *Pro perseverantia*. D'après le grec: Avec toute véhémence.

— *Volens... Nicanor...* (vers. 39). N'ayant pas

pu arrêter Judas, il tenait à démontrer au roi, par un autre acte éclatant de violence, la fausseté des accusations lancées par Alcime. Cf. vers. 26. — *Misit... quingentos*. Grand luxe de précautions pour arrêter un citoyen inoffensif; mais Nicanor se proposait sans doute de terrifier tous les Juifs fidèles. — *Si... decepisset* (vers. 40). Grec: S'il le prenait; c.-à-d., s'il le faisait prisonnier. — *Cladem*. Le texte original dit simplement: un malheur.

41-46. Mort de Razias. Ce trait est jugé avec une très grande sévérité par les commentateurs protestants et rationalistes, qui s'appuient sur lui pour attaquer encore l'inspiration et la canonicité du livre où il est raconté avec éloge. Il est certain que l'acte « est blâmable en soi » (F. Vigouroux). Comme l'a dit depuis longtemps saint Augustin, *contr. Gaudent.* I, 31, 67, « ejus (Razias) mortem mirabiliorum quam prudentiorum narravit quemadmodum facta est, non tanquam facienda esset Scriptura laudavit. » Mais si Razias manqua de prudence en accomplissant cet acte, son but était plein de noblesse, et la prière au milieu de laquelle il explora (comp. le vers. 46b) montre que sa bonne foi était parfaite. Le narrateur n'admire nullement le suicide, mais le courage et la grandeur d'âme qui l'accompagnèrent. Voyez Calmet et Cornélius à Lap., h. l. — *Turbis*: les cinq cents soldats syriens. De même au vers. 43. — Au lieu de *irruere in domum ejus*, le grec porte: Etant sur le point de s'emparer de la tour. La maison de Razias était donc munie d'une tour élevée, dans laquelle il se réfugia à l'approche de la troupe chargée de l'arrêter. — *Eligens nobiliter...*

subditus fieri peccatoribus, et contra natales suos indignis injuriis agi.

43. Sed, cum per festinationem non certo ictu plagam dedisset, et turbæ intra ostia irrumperent, recurrens audacter ad murum, præcipitavit semetipsam viriliter in turbas;

44. quibus velociter locum dantibus casui ejus, venit per mediam cervicem.

45. Et cum adhuc spiraret, accensus animo, surrexit; et cum sanguis ejus magno fluxu deflueret, et gravissimis vulneribus esset saucius, cursu turbam pertransiit;

46. et stans supra quamdam petram præruptam, et jam exsanguis effectus, complexus intestina sua, utrisque manibus projecit super turbas, invocans dominatorem vitæ ac spiritus, ut hæc illi iterum redderet; atque ita vita defunctus est.

que d'être assujetti aux pécheurs, et de souffrir des outrages indignes de sa naissance.

43. Mais comme, dans sa précipitation, il ne s'était pas donné un coup assuré, et comme les troupes s'élançaient par les portes, il courut hardiment vers la muraille, et se précipita lui-même courageusement sur les soldats;

44. ceux-ci s'étant promptement écartés pour n'être pas accablés de sa chute, il tomba la tête la première.

45. Et comme il respirait encore, enflammé de courage, il se releva; et quoique son sang coulât à grands flots et qu'il fût couvert de blessures très graves, il traversa la foule en courant;

46. et se tenant sur une pierre escarpée, ayant déjà perdu tout son sang, il saisit ses entrailles et les jeta de ses deux mains sur les troupes, invoquant le dominateur de la vie et de l'âme, afin qu'il les lui rendit un jour; et c'est ainsi qu'il perdit la vie.

CHAPITRE XV

1. Nicanor autem, ut comperit Judam esse in locis Samariæ, cogitavit cum omni impetu die sabbati committere bellum.

1. Or Nicanor, ayant appris que Judas était sur les terres de la Samarie, résolut de l'attaquer de toute sa force le jour du sabbat.

(vers. 42). Motif qui le détermina à se donner lui-même la mort. — *Subditus fieri*. On lit dans le grec : Tomber entre les mains. — *Et contra natales...* Grec : Et être injurié d'une manière indigne de sa propre noblesse. — *Per festinationem* (vers. 43). Dans le grec : A cause de la précipitation de la lutte; c.-à-d., la précipitation rendue nécessaire par cette attaque soudaine des Syriens. — *Recurrens... ad murum*. Grec : Courant en haut... sur le mur. Il monta donc tout à fait au sommet de la tour, pour se précipiter de là dans la cour. — *Quibus velociter...* (vers. 44). La foule des soldats s'écarta en le voyant tomber. — *Mediam cervicem*. La signification du grec est douteuse, comme le montre l'hésitation des exégètes (Sur ses reins; sur son ventre; sur son flanc, etc.). D'après l'opinion la plus probable : Au milieu de la place vide (νεκρώσιν a quelquefois ce sens). — *Et cum adhuc...* (vers. 45). L'écrivain insiste sur les détails de cette mort terrible et sur l'énergie dont Razias fit preuve. — *Magno fluxu*. Grec : A la manière d'une source. — *Complexus intestina...* (vers. 46). Il

s'était donc ouvert le ventre dans sa chute. — *Ut hæc... redderet* : à l'époque de la résurrection. Cf. VII, 11, 14, 23, etc.

6° Nicanor prend la résolution d'attaquer les Juifs de préférence aux jours de sabbat. XV, 1-5.

Ce passage dans son entier est une particularité du second livre.

CHAP. XV. — Le projet. — *In locis Samariæ*. D'après I Mach. VII, 39 et ss., Judas était alors dans la région située entre Gophna et Bethsura, qui était située, en effet, sur la frontière méridionale de la Samarie (*Att. géogr.*, pl. x). — *Cum omni impetu*. Plutôt, comme dit le grec : En toute sincérité. Si les Juifs n'avaient offert aucune résistance à ceux qui les attaquaient le jour du sabbat, Nicanor aurait été d'avance absolument sûr de la victoire. Cf. V, 25-26; I Mach. II, 32-38. Mais, dès le début des hostilités, ils avaient pris la résolution de repousser, même en ce saint jour, la force par la force. Cf. I Mach. II, 41. Le général syrien ignorait sans doute cette décision, qui remontait déjà à plusieurs années.

2. Et comme les Juifs qui le suivaient par nécessité disaient : N'agis pas si fièrement ni d'une manière si barbare, mais rends honneur au jour de la sanctification, et révere celui qui voit toutes choses;

3. ce malheureux demanda s'il y avait dans le ciel un maître, qui eût commandé de célébrer le jour du sabbat.

4. Eux lui ayant répondu : Il est un Seigneur vivant et puissant dans le ciel, qui a ordonné de célébrer le septième jour,

5. il dit : Moi aussi je suis puissant sur la terre, et j'ordonne de prendre les armes et d'accomplir les affaires du roi. Néanmoins il ne parvint pas à exécuter son dessein.

6. Nicanor, parvenu au comble de l'orgueil, avait pensé à ériger un trophée le toutes ses victoires sur Judas;

7. mais Machabée espérait toujours avec une entière confiance que Dieu lui enverrait du secours.

8. Et il exhortait les siens à ne pas craindre l'approche des nations, mais à se souvenir des assistances qu'ils avaient reçues du ciel, et à espérer, maintenant encore, que le Tout-Puissant leur procurerait la victoire.

9. Leur ayant donné des instructions

2. Judæis vero, qui illum per necessitatem sequebantur, dicentibus : Ne ita ferociter et barbare feceris, sed honorem tribue diei sanctificationis, et honora eum qui universa conspiciet;

3. ille infelix interrogavit si est potens in cælo, qui imperavit agi diem sabbatorum.

4. Et respondentibus illis : Est Dominus vivus ipse in cælo potens, qui jussit agi septimam diem;

5. at ille ait : Et ego potens sum super terram, qui impero sumi arma, et negotia regis impleri. Tamen non obtinuit ut consilium proficeret.

6. Et Nicanor quidem cum summa superbia erectus, cogitaverat commune trophæum statuere de Juda;

7. Machabæus autem semper confidebat cum omni spe auxilium sibi a Deo affuturum.

8. Et hortabatur suos ne formidarent ad adventum nationum, sed in mente haberent adjutoria sibi facta de cælo, et nunc sperarent ab Omnipotente sibi affuturam victoriam.

9. Et allocutus eos de lege et prophé-

2-5. Comment le projet échoua. — *Qui... per necessitatem...* Nous apprenons ici, en passant, que Nicanor avait incorporé de force dans son armée un certain nombre de Juifs orthodoxes. — *Ne ita ferociter...* Juste remontrance que lui adressèrent ces soldats, aussi énergiques que pieux. — *Honorem... diei...* Dans le grec : Donne l'honneur à ce jour que Celui qui contemple toutes choses a honoré de sainteté (c.-à-d., a honoré et sanctifié). Allusion à l'institution divine du sabbat. Cf. Gen. II, 3; Ex. xx, 8 et ss., etc. — *Ille infelix* (vers. 3). Avec beaucoup de vigueur dans le grec : Ce trois fois misérable. Voyez VII, 9 et la note. — *Interrogavit si...* Question insolente et impie. Le doute de Nicanor ne portait pas sur l'existence de Dieu, mais sur l'institution du sabbat par la divinité. — *Respondentibus illis* (vers. 4). Ils confirmèrent courageusement leur première assertion. Comp. le vers. 2. — *At ille...* (vers. 5). Réponse de plus en plus orgueilleuse et blasphématoire de Nicanor. Peu m'importe, telle est au fond sa pensée, ce que peut avoir commandé le Dieu du ciel; moi, je suis tout-puissant sur la terre, et j'ordonne de combattre au jour du sabbat. — *Tamen non obtinuit...* Il recula lorsqu'il fallut en venir à l'exécution de son dessein, par crainte peut-être de s'attirer la vengeance de ce « Dieu vivant » des Juifs, dont il avait déjà expérimenté personnellement la puissance. Cf. VII, 34-36.

7° Judas encourage ses troupes et élevé leur espoir vers Dieu. XV, 6-19.

Passage parallèle à I Mach. VII, 39-42.

6-7. Contraste entre les chefs des deux armées. — Orgueil sans bornes du général syrien : *cum summa...* Au lieu de *erectus*, le grec dit : Portant le cou haut. — Confiance tout humaine que lui inspirait son orgueil : *cogitaverat...* — *Commune trophæum*. C.-à-d., un monument public de sa victoire après qu'il aurait renversé Judas et son parti. — Au contraire, humbles et pieux sentiments de foi du chef juif : *auxilium... a Deo...* (vers. 7).

8-11. Judas Machabée adresse à ses soldats de saintes exhortations, pour animer leur courage. — *Ne formidarent* : bien qu'ils ne fussent guère que trois mille en face de la puissante armée des Syriens. Cf. I Mach. VII, 40. — *In mente... adjutoria...* Notre auteur a cité maint exemple de ces secours surnaturels, qui attestent si clairement que Dieu était avec son peuple. Cf. VIII, 5-6, 18, 23-24; X, 16-17, 25, 29; XII, 22, etc. — *Et nunc sperarent...* La vision dont Judas avait été favorisé (comp. les vers. 19 et ss.) lui avait donné une entière certitude au sujet du prochain combat. — *Allocutus... de lege et...* (vers. 9). Ce fut là comme une autre partie de son discours. Il lut vraisemblablement à ses troupes quelques passages de la loi et des prophètes, adaptés aux circonstances. Cf. VIII, 23.—

tis, admonens etiam certamina quæ fecerant prius, promptiores constituit eos.

10. Et ita animis eorum erectis, simul ostendebat gentium fallaciam, et juramentorum prævaricationem.

11. Singulos autem illorum armavit, non clypei et hastæ munitione, sed sermonibus optimis et exhortationibus, exposito digno fide somnio, per quod universos lætificavit.

12. Erat autem hujusmodi visus : Oniam, qui fuerat summus sacerdos, virum bonum et benignum, verecundum visu, modestum moribus, et eloquio decorum, et qui a puero in virtutibus exercitatus sit; manus protendentem, orare pro omni populo Judæorum;

13. post hoc apparuisse et alium virum, ætate et gloria mirabilem, et magni decoris habitudine circa illum;

14. respondentem vero Oniam dixisse : Hic est fratrum amator, et populi Israel; hic est, qui multum orat pro populo, et universa sancta civitate, Jeremias, propheta Dei;

15. extendisse autem Jeremiam dextram, et dedisse Judæ gladium aureum, dicentem :

16. Accipe sanctum gladium, munus

tirées de la loi et des prophètes, et leur ayant rappelé les combats qu'ils avaient soutenus auparavant, il les rendit plus assurés.

10. Après avoir relevé ainsi leur courage, il leur représenta en même temps la perfidie des nations et leur violation des serments.

11. Il arma donc chacun d'eux, non à l'aide de boucliers et de dards, mais au moyen de paroles et d'exhortations excellentes, leur rapportant un songe digne de foi, par lequel il les féjoutit tous.

12. Or voici quelle était cette vision : Onias, qui avait été grand prêtre, homme bon et doux, d'un aspect vénérable, modéré dans ses mœurs, agréable dans ses discours, et qui dès son enfance s'était exercé dans les vertus, étendait les mains et priait pour tout le peuple juif;

13. ensuite avait paru un autre homme, distingué par son âge et par sa gloire, et environné d'une grande majesté;

14. et Onias, prenant la parole, avait dit : Celui-ci est l'ami de ses frères et du peuple d'Israël; c'est lui qui prie beaucoup pour le peuple et pour toute la ville sainte; c'est Jérémie, le prophète de Dieu;

15. et Jérémie avait étendu la main droite, et avait donné à Judas une épée d'or, en disant :

16. Prends ce saint glaive comme

Admonens etiam... Troisième motif d'encouragement qu'il leur présente : leurs victoires antérieures, si éclatantes. Cf. viii, 30; I Mach. iii, 11, 23-24; iv, 14-15, 34-36; v, 43, etc. — *Simul ostendebat...* (vers. 10). Autre considération bien capable de les exciter contre leurs adversaires. Ceux-ci avaient violé fréquemment leurs engagements les plus sacrés. Cf. v, 25; xiv, 29; I Mach. vi, 62. — *Singulos autem...* (vers. 11). L'historien sacré a bien soin de noter que tous ces encouragements avaient un caractère surnaturel : *non clypei...*, *sed...* — *Exposito...* Transition à un détail important du discours. — *Digno fide somnio...* Avec emphase dans le grec : Un songe digne de foi au delà de tout; c.-à-d., absolument digne de foi.

12-16. Judas raconte à ses troupes un songe surnaturel qu'il avait eu naguère et qui lui promettait la victoire. — *Oniam, qui...* Le saint pontife Onias III. Cf. iii, 1; iv, 1 et ss., 34-35. *Virum bonum...* Beau portrait, en tout point conforme à ce qui a été dit antérieurement d'Onias. — *Verecundum visu.* Grec : Humble dans ses relations (avec les hommes). — *Modestum...* Grec : doux dans sa manière d'agir. — *Eloquio...* C.-à-d. que son langage était plein de dignité et de noblesse. — *Manus protendentem.*

Le geste ordinaire de la prière (*orare pro...*). Voyez l'*Att. archéol.*, pl. xcv, fig. 3; pl. xcvi, fig. 5, 6, etc. — *Post hoc... alium...* (vers. 13). Judas avait immédiatement reconnu Onias, qu'il avait vu de son vivant. Il ne sut pas d'abord quel était ce second personnage. — *Ætate et gloria...* D'après le grec : Remarquable par ses cheveux blancs et par sa gloire. — *Et magni... circa...* Autres nuances dans le texte primitif : La majesté qui l'entourait était admirable et très magnifique. — *Hic... Jeremias* (vers. 14). Ce prophète, qui avait joué un rôle important à une époque douloureuse, jouissait d'une grande célébrité aux derniers temps de l'histoire juive. Cf. ii, 1-8; Matth. xvi, 14. — *Qui multum orat...* : ainsi qu'il l'avait fait durant sa vie. Cf. Jer. xv, 1 et xviii, 20. — *Gladium* (vers. 15). Le grec emploie ici le mot *ζωμαία*, qui désigne la longue épée des Thraces, par opposition à la *μάχαιρα*, glaive de petite dimension. Jusqu'ici Judas n'était servi d'une *μάχαιρα* (cf. I Mach. iii, 12) ; le présent de Jérémie symbolisait une puissance plus considérable encore, donnée par Dieu au héros juif contre les ennemis de son peuple. — *Sanctum...* (vers. 16). Glaive saint, parce qu'il venait de Dieu, et aussi parce qu'il devait défendre et faire triompher la plus sainte des

un présent de Dieu, avec lequel tu renverseras les ennemis de mon peuple Israël.

17. Étant donc excités par ces excellentes paroles de Judas, qui étaient capables de relever l'enthousiasme et d'animer le courage des jeunes gens, ils résolurent de se défendre et de combattre vigoureusement, afin que la valeur décidât des affaires, parce que la ville sainte et le temple étaient en péril.

18. Car ils se mettaient moins en peine pour leurs femmes et leurs enfants, pour leurs frères et leurs parents; mais leur plus grande et leur première crainte était pour la sainteté du temple.

19. Et ceux qui étaient dans la ville n'éprouvaient pas une moindre sollicitude au sujet de ceux qui devaient combattre.

20. Et comme tous attendaient une prochaine décision et que les ennemis étaient en présence, l'armée rangée en bataille, les bêtes et les cavaliers placés en un lieu convenable,

21. Machabée, considérant la multitude qui approchait, l'appareil des armes diverses et la férocité des animaux, étendit les mains vers le ciel, et invoqua le Seigneur qui fait des prodiges, qui

a Deo, in quo dejicies adversarios populi mei Israel.

17. Exhortati itaque Judæ sermonibus bonis valde, de quibus extolli posset impetus, et animi juvenum confortari, statuerunt dimicare et configere fortiter, ut virtus de negotiis judicaret, eo quod civitas sancta et templum periclitarentur.

18. Erat enim pro uxoribus, et filiis, itemque pro fratribus, et cognatis, minor sollicitudo; maximus vero et primus pro sanctitate timor erat templi.

19. Sed et eos qui in civitate erant, non minima sollicitudo habebat pro his qui congressuri erant.

20. Et cum jam omnes sperarent judicium futurum, hostesque adessent, atque exercitus esset ordinatus, bestię equisque opportuno in loco compositi,

21. considerans Machabæus adventum multitudinis, et apparatus varium armorum, et ferocitatem bestiarum, extendens manus in cælum, prodigia facientem Dominum invocavit, qui non secundum

causes. — *In quo dejicies...* Grec : avec lequel tu blesseras les adversaires.

17-19. Sentiments dans lesquels les Juifs attendaient le combat. Les vers. 17-18 décrivent l'état d'âme des soldats; le vers. 19, celui des habitants de Jérusalem. — *Exhortati... sermonibus*. L'allocution de Judas (comp. les vers. 8 et ss.) avait donc produit les meilleurs résultats. — *Statuerunt dimicare*. Variante dans le grec : Ils résolurent de ne pas camper; c.-à-d., de ne pas attendre pour livrer bataille, de ne pas se retrancher dans un camp, mais d'attaquer l'ennemi sans tarder. Le trait « il campa à Adasa », que nous lisons au récit parallèle (cf. I Mach. VII, 40), n'est point en contradiction avec celui-ci, car il ne marque qu'un simple arrêt momentané de l'armée juive avant le combat. — *Ut virtus de...* Grec : de trancher les choses en luttant avec toute virilité. Les compagnons de Judas comprenaient que la bataille allait être décisive pour les destinées de leur nation. « S'ils avaient l'avantage, tout serait bien; dans le cas contraire, le pays, la ville et le temple seraient perdus. » Les mots *civitas* et *sancta* sont séparés l'un de l'autre dans le grec : La ville, les choses saintes et le temple. Par ces choses saintes, il faut entendre la constitution théocratique des Juifs avec toutes ses lois sacrées. — *Pro uxoribus... minor...* (vers. 18). Détail significatif. Quoique les sol-

datés de Judas fussent dévoués de tout leur cœur à leurs proches, c'était surtout le péril de la ville sainte et le péril du temple qui excitaient leur courage. — *Pro sanctitate...* Grec : pour le temple consacré. — *Sed et eos...* (vers. 19). Dans Jérusalem, on n'attendait pas l'issue du combat avec une moindre anxiété (*minima sollicitudo*); grec : une agone ordinaire).

8° Admirable prière de Judas avant la bataille. XV, 20-21.

20-21. Les deux armées sont sur le point d'en venir aux mains. Sorte d'introduction, qui décrit brièvement et dramatiquement la situation. — *Cum... judicium futurum*. Grec : Comme tous attendaient la décision qui devait avoir lieu. — Le mot *bestię* désigne certainement ici les éléphants qui accompagnaient d'ordinaire les armées syriennes. Comp. le vers. 21, et I Mach. I, 18; VI, 30, 34 et ss., etc. On objecte qu'après la mort d'Antiochus Épiphane les Romains avaient envoyé des délégués en Syrie, avec mission de faire tuer les éléphants (cf. Polybe, XXXI, 12; Appien, *Syr.*, 46); mais les Syriens avaient assez d'audace pour s'en procurer d'autres, malgré l'interdiction de la puis-ante république. — Dans le grec, les mots *opportuno in loco* se rapportent aux « bestias »; puis, au lieu de *compositi*, nous lisons que les cavaliers étaient placés sur les ailes de l'armée. — *Apparatus varium...* (vers. 21). L'armée syrienne était

armorum potentiam, sed prout ipsi placet, dat dignis victoriam.

22. Dixit autem invocans hoc modo : Tu, Domine, qui misisti angelum tuum sub Ezechia, rege Juda, et interfecisti de castris Sennacherib centum octoginta quinque millia ;

23. et nunc, Dominator cælorum, mitte angelum tuum bonum ante nos, in timore et tremore magnitudinis brachii tui,

24. ut metuant qui cum blasphemia veniunt ad versus sanctum populum tuum. Et hic quidem ita peroravit.

25. Nicanor autem, et qui cum ipso erant, cum tubis et canticis admovebant.

26. Judas vero, et qui cum eo erant, invocato Deo, per orationes congressi sunt.

27. Manu quidem pugnantes, sed Do-

onne la victoire non selon la puissance des armes, mais comme il lui plaît, à ceux qui en sont dignes.

22. Dans son invocation il parla ainsi : Vous, Seigneur, qui avez envoyé votre ange sous Ezéchias, roi de Juda, et qui avez tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib ;

23. maintenant aussi, Dominateur des cieux, envoyez votre bon ange devant nous, avec la terreur et l'effroi de la puissance de votre bras,

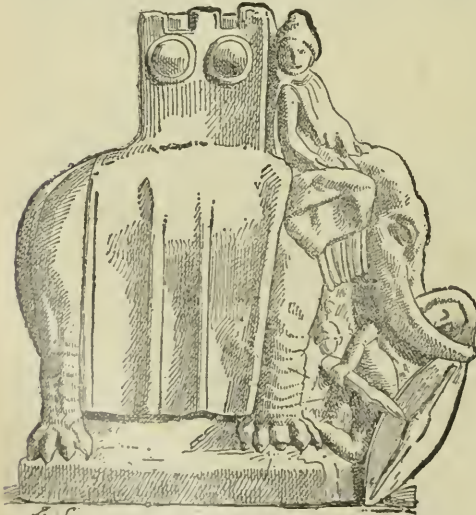
24. afin que ceux qui s'avancent, en blasphémant, contre votre saint peuple, soient frappés de crainte. Et c'est ainsi qu'il pria.

25. Cependant Nicanor, et ceux qui étaient avec lui, s'approchaient au son des trompettes et des chants.

26. Mais Judas, et ceux qui étaient avec lui, ayant invoqué Dieu, engagèrent la lutte en priant.

27. Ainsi, combattant de la main et

composée de troupes mercenaires, venues de toutes les contrées. Cette variété d'armes n'a donc rien de surprenant. — *Prodigia facientem...*



Éléphant broyant un guerrier. (D'après une terre cuite du Louvre.)

Voiez le vers. 8. D'ailleurs, l'histoire juive est remplie de prodiges opérés par Dieu pour sauver son peuple. — *Qui non secundu...* Pensée fréquente dans les saints Livres. Cf. Ps. xix, 8 ; xxxii, 17 ; cxlvi, 10 ; Am. ii, 16, etc.

22-24. Le texte de la prière de Judas. Si elle diffère légèrement de celle que nous lisons I Mach. vii, 41-42, elle est en réalité la même

au fond. — *Qui... sub Ezechia...* Cf. IV Reg. xix, 35 ; II Par. xxxii, 21 ; Is. xxxvii, 36. Le souvenir de cette délivrance était souvent à la pensée du héros. Cf. viii, 19. — *In timore... brachii...* (vers. 23). Le grec coupe autrement la phrase : (Et maintenant, envoie...), pour produire la crainte et l'effroi, et par la puissance de ton bras que soient frappés de terreur ceux qui... (*ut metuant...*, vers. 24). — *Qui cum blasphemia...* Allusion à la menace blasphématoire de Nicanor. Cf. xiv, 32-33.

25 L'armée de Nicanor est taillée en pièces, et il périt lui-même dans le combat. XV, 26-37.

Comp. le récit parallèle de I Mach. vii, 43-50.

25-27. Déroute des Syriens. — *Cantici*. D'après le grec : des chants de victoire. Les Syriens étaient tellement sûrs du succès, qu'ils célébraient d'avance leur triomphe. Les chants guerriers de ce genre étaient alors fort en usage. — *Invocato Deo* (vers. 26). Le narrateur insiste sur ce fait. La prière était l'arme par excellence de Judas et de ses soldats : *per orationes congressi...* Comp. le vers. 11^a. — *Non minus triginta...* (vers. 27). Jamais encore notre auteur n'avait signalé de pertes si considérables pour les Syriens. Cf. x, 17, 23 ; xii, 23, 26, 28. — *Præsentia Dei*. Le mot ἐπιπέσει, qui correspond à cette locution dans le grec, marquo

préant le Seigneur dans leurs cœurs, ils ne tuèrent pas moins de trente-cinq mille hommes, comblés de joie par la présence de Dieu.

28. Le combat étant fini, tandis qu'ils s'en retournaient avec joie, ils reconquirent que Nicanor était tombé, couvert de ses armes.

29. Ils poussèrent alors des cris, et ils eurent un moment d'émotion, et ils bénissaient le Seigneur tout-puissant dans la langue de leurs pères.

30. Judas, qui était toujours prêt de corps et d'esprit à mourir pour ses concitoyens, ordonna de couper la tête de Nicanor, et sa main avec l'épaule, et de les porter à Jérusalem.

31. Lorsqu'il y fut arrivé, il fit assembler ses concitoyens et les prêtres auprès de l'autel, et il appela aussi ceux qui étaient dans la citadelle;

32. et leur ayant montré la tête de Nicanor et la main criminelle qu'il avait étendue contre la maison sainte du Dieu tout-puissant, en se glorifiant avec insolence,

33. il ordonna aussi de couper la langue de l'impie Nicanor en petits morceaux, et de la donner à manger aux oiseaux, et de suspendre devant le temple la main de cet insensé.

34. Tous bénirent donc le Seigneur du

minum cordibus orantes, prostraverunt non minus triginta quinque millia, præsentia Dei magnifice delectati.

28. Cumque cessassent, et cum gaudio redirent, cognoverunt Nicanorem ruisse cum armis suis.

29. Facto itaque clamore, et perturbatione excitata, patria voce omnipotentem Dominum benedicebant.

30. Præcepit autem Judas, qui per omnia corpore et animo mori pro civibus paratus erat, caput Nicanoris, et manum cum humero abscissam, Jerosolymam perferri.

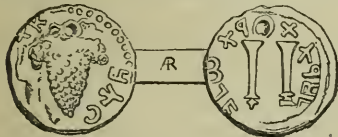
31. Quo cum pervenisset, convocatis contribulibus, et sacerdotibus ad altare, accersit et eos qui in arce erant;

32. et ostenso capite Nicanoris, et manu nefaria, quam extendens contra domum sanctam omnipotentis Dei, magnifice gloriatus est,

33. linguam etiam impii Nicanoris præcisam jussit particulatim avibus dari; manum autem dementis contra templum suspendi.

34. Omnes igitur cæli benedixerunt

très probablement encore une apparition miraculeuse, qui fut vue de toute l'armée juive,



Trompettes sacrées sur une ancienne monnaie juive.

et qui ne contribua pas peu à l'encourager. Cf. XII, 22; XIV, 15, etc.

28-35. Mort de Nicanor; son cadavre est traité ignominieusement. — *Cumque cessassent*. Le grec signifie plutôt : Lorsque l'affaire (la bataille) fut terminée. — *Ruisse*... Les Juifs apprirent bientôt que le général syrien était tombé mort durant le combat, et qu'on l'avait trouvé revêtu de toutes ses armes (de sa panoplie, comme dit le grec). — *Perturbatione*... (vers. 29). Grand émoi à cette nouvelle; tous accoururent pour contempler de leurs yeux le cadavre de leur puissant ennemi. — *Præcepit autem*... (vers. 30). C'est par exception et à cause de la conduite

particulièrement indigne de Nicanor, que Judas fit ainsi maltraiter son corps. Il se proposait en outre de donner une grave leçon aux Syriens. — *Qui per omnia... paratus*... Bel éloge de Machabée à l'occasion de cette victoire. D'après le grec : (Judas) qui était toujours de corps et d'esprit le principal défenseur des citoyens. Puis le texte ajoute cette ligne omise par la Vulgate : Et qui avait conservé pour ses compatriotes l'affection de sa jeunesse. — *Caput... et manum*... Grec : (Il ordonna) de trancher la tête de Nicanor, et de porter la main... — *Accersit et eos*... (vers. 31). La garnison de la citadelle se composait de Syriens et de Juifs apostats. Judas les invita tous à venir, pour recevoir une communication importante. — *Magnifice gloriatus*... (vers. 32). Allusion à l'orgueil imple de Nicanor dans la circonstance indiquée. — *Linguam... manum*... (vers. 33). La première avait blasphémé Jéhovah, la seconde avait fait un geste menaçant contre le temple. Cf. XIV, 32-33. — *Manum... dementis*. Variante dans le grec : Le châtiment de la démence; c.-à-d., la main de Nicanor, coupée en punition de sa conduite follement criminelle. C'est donc le même sens. — *Omnes... cæli... Dominum* (vers. 34). Grec : Tous bénirent vers le ciel (c.-à-d., en dirigeant leurs yeux, leurs cœurs dans cette direction)

Dominum, dicentes : Benedictus qui locum suum incontaminatum servavit!

35. Suspendit autem Nicanoris caput in summa arce, ut evidens esset et manifestum signum auxilii Dei.

36. Itaque omnes communi consilio decreverunt nullo modo diem istum absque celebritate præterire,

37. habere autem celebritatem tertia decima die mensis adar, quod dicitur voce syriaca, pridie Mardochei diei.

38. Igitur his erga Nicanorem gestis, et ex illis temporibus ab Hebræis civitate possessa, ego quoque in his faciam finem sermonis.

39. Et si quidem bene, et ut historiae competit, hoc et ipse velim; sin autem minus ùgne, concedendum est mihi.

40. Sicut enim vinum semper bibere, aut semper aquam, contrarium est, alternis autem uti, delectabile; ita legentibus, si semper exactus sit sermo, non erit gratus. Hic ergo erit consummatus.

ciel, en disant : Béni soit celui qui a conservé sa demeure sans souillure!

35. Il suspendit aussi la tête de Nicanor au sommet de la citadelle, afin qu'elle fût un signe évident et manifeste du secours de Dieu.

36. C'est pourquoi tous décidèrent d'un commun consentement que ce jour ne passerait point sans solennité,

37. et qu'on le célébrerait le treizième jour du mois adar, qui est appelé, dans la langue syriaque, la veille du jour de Mardochee.

38. Les choses s'étant donc ainsi passées au sujet de Nicanor, et depuis ce temps la ville ayant été possédée par les Hébreux, moi aussi je finirai par là mon récit.

39. Et s'il est bien, et tel que l'histoire le demande, c'est ce que je souhaite moi-même; si au contraire il est moins digne du sujet, c'est à moi qu'on doit l'attribuer.

40. Car, comme il est nuisible de boire toujours du vin ou toujours de l'eau, et qu'il est délicieux d'en user successivement; de même, un discours ne plairait pas aux lecteurs, s'il était toujours parfait. Je terminerai donc ici.

le Seigneur glorieux. — *Caput in summa...* (vers. 35) : du côté extérieur de la muraille.

36-37. Institution d'une fête nationale en souvenir de cet événement. Comp. I Mach. VII, 49. — *Tertia decima... adar* (vers. 37). Dans le grec : Le treizième jour du dixième mois, qui est appelé *adar* dans la langue syrienne, la veille du jour de Mardochee. La phrase est mal coupée dans la traduction latine, ce qui donne un sens incorrect. Sur le mois *Jul* nommé *adar*, voyez I Mach. VII, 49 et le commentaire. On appelle « jour de Mardochee » la fête de Purim, instituée en l'honneur de la délivrance des Juifs par cet illustre personnage. Cf. Esth. IX, 28 et ss.

10^e Conclusion du livre. XV, 38-40.

L'abréviateur de l'œuvre de Jason termine son livre de la même manière qu'il l'avait commencé (cf. II, 19-33), c.-à-d., par quelques observations relatives à son travail et à l'idée qu'il s'en faisait.

38. Pourquoi il met fin à son récit juste à cet endroit. — *His circa...* Avec Nicanor et son armée avait disparu le grand péril qui menaçait alors les Juifs fidèles; c'était là une heureuse circonstance pour conclure la narration. — *Civitate possessa*. Non pas complètement, puisque la citadelle demeura pendant longtemps encore au pouvoir des Syriens (cf. I Mach. XIII, 49 et ss.; XIV, 36); du moins, les Juifs étaient vraiment maîtres dans la ville proprement dite.

39-40. Il espère avoir accompli convenablement sa tâche. — *Et si quidem...* Première hypothèse, celle du succès. — *Et ut... competit.*

Grec : Et d'une manière habile en ce qui concerne la disposition des matériaux. — Dans ce cas, il aura réalisé son intime désir : *hoc et ipse...* Le grec emploie le temps présent : « volo », au lieu de *velim*. — *Sin autem...* Deuxième hypothèse, celle de l'insuccès partiel. D'après le grec : Si d'une façon insignifiante et commune, c'est là ce que je pouvais attendre. L'auteur parle de son travail en termes bien modestes. — *Sicut enim...* (vers. 40). Comparaison pour s'excuser aimablement, dans ce second cas. — *Vinum semper...*, *aut...* Boire toujours du vin pur conduirait promptement à l'ivresse, boire toujours de l'eau serait peu tonique et pourrait devenir malsain; l'usage des deux liquides mélangés est agréable, et « produit une jouissance délicieuse », comme ajoute le texte original. — Au lieu de *alternis uti*, le grec dit : Le vin mêlé d'eau. — *Ita legentibus...* Application de la comparaison. — Par *exactus sermo* on doit entendre un style « toujours uniforme et égal à lui-même », qui finirait par fatiguer. Le grec a une autre leçon : De même, la manière d'arranger le discours (c.-à-d., ici, la narration) charme les oreilles de ceux qui lisent l'histoire. Cet arrangement suppose un mélange de différents styles et de la variété dans le récit, de sorte que la Vulgate a donné en somme la pensée. Les lecteurs attentifs du second livre des Machabées reconnaîtront certainement sans peine que l'auteur a se rendre intéressant comme il le désirait. — *Ita consummatus*. Mieux vaudrait : « consummatio », la fin (ἡ τελευτή).